ORASSCOPIE XII
Revue Trimestrielle Eveil Congo

(Mars-Juin 2025)

AU-DELA DE L'INDEPEDANCE : SAVOIRS, SOUVERENAITE ET ESPERANCE

Aux éditions

ORASSU

Mars- Juin 2025

Institut National Congolais des Recherches Scientifiques (INCRS-CONGO)
Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale N° *JY3.02208-57490 / ORASSCOPIE 012/RDC-1137*
ISBN **9786-206-696-193**
Site Web: EveilCongo.net

L'hymne de l'ORASSU

ORASSU l'éveil du géant,
La plume savante et holistique des recherches pluridisciplinaires qui valorise nos talents.

Flambeau rayonnant de liberté d'écrire notre propre histoire ; Grenier du savoir culturel, scientifique et philosophique du temps présent pour la conservation du mémoire individuel et collectif de notre peuple.

Engagé dans l'unité des chercheurs pour la paix, le Professionnalisme, l'Intégrité, la Créativité, le travail en équipe dans le même objectif, la responsabilité dirigée, le Respect dans la diversité et l'Innovation dans la production des œuvres d'esprit.

ORASSU, la défense de droit d'auteur,
ORASSU, la protection des sources,
ORASSU, La publication de nos travaux de fin de cycle
ORASSU la culture d'excellence
ORASSU le choix de l'émergence
ORASSU l'encre du bonheur
ORASSU, la communication de résultat
La joie de l'écriture
Maintenant et
Pour toujours !

Editorial ORASSCOPIE XII :

Chap. I. AU DELA DE L'INDEPENDANCE, SAVOIR SOUVERAINETE ET ESPERANCE

Par *Doctorant John-Modest MUTAYONGWA*

Le 30 juin 1960, la République Démocratique du Congo accédait à l'indépendance politique, brisant les chaînes visibles de la colonisation. Soixante-cinq ans plus tard, cette date reste chargée de mémoire, de fierté, mais aussi d'interrogations profondes. Que signifie aujourd'hui l'indépendance pour un peuple dont la voix scientifique reste marginale sur la scène mondiale ? La liberté politique acquise a-t-elle été suivie d'une souveraineté intellectuelle et culturelle réelle ?

Ce numéro spécial d'ORASSCOPIE XII, lancé à l'occasion de la fête nationale, explore une dimension souvent négligée : l'indépendance du savoir. Dans un monde globalisé où les nations fortes sont celles qui produisent, diffusent et appliquent leurs connaissances, il devient vital de repositionner la pensée

congolaise et africaine au cœur du développement. Car ce qui est au-delà de l'indépendance, c'est la capacité d'un peuple à penser par lui-même, à résoudre ses propres défis par des outils endogènes, et à produire un avenir en harmonie avec sa mémoire et ses aspirations.

Les contributions rassemblées dans cette édition viennent d'enseignants, de chercheurs, de penseurs et d'acteurs de terrain. Ils interrogent les fondements d'une véritable souveraineté scientifique, culturelle, technologique et montrent que l'indépendance n'est pas un événement, mais un processus continu, parfois lent, souvent douloureux, mais toujours porteur d'espoir.

En célébrant cette date charnière, ORASSCOPIE[1] ne se contente pas de commémorer. Elle appelle à un réveil du génie congolais, à une résurgence des savoirs, et à la réappropriation de notre destinée intellectuelle. Car ce qu'il y a au-delà de l'impossible, ce n'est pas l'utopie, mais l'engagement collectif à construire une RDC capable de se dire, de se penser, et de se projeter par elle-même.

Vous êtes convié à contribuer par un écrit à ce numéro Trimestriel ORASSCOPIE XII. Votre apport est très précieux. Votre article aussi. Pour tout savoir vous pouvez appelez au +243 991900910 ou nous écrire via diffusion.orassu@gmail.com ou visiter notre site www.orassu.com . Fait à Goma, le 24/06/2025. La Rédaction Centrale

Bonne fête d'indépendance

Indépendant Chacha !

Par *Doctorant John-Modest MUTAYONGWA*

[1] Copie Trimestrielle des Données Scientifiques, Philosophiques et pluridisciplinaires depuis la RDC vers l'Afrique et le Monde. De la Revue Savante Eveilcongo disséminé par la Maison d'Edition ORASSU International

Chap. II. REENCHATER L'IDENTITE CONGOLAISE : TERRIROIRE, MEMOIRE ET ESPERANCE D'UN PEUPLE EN QUETE DE SOUVERAINETE

Par Pr. Alain ALISA JOB SAMBOKERA,PhD
Chercheur en géostratégie militaire et sécurité intérieure
Doctorant en géostratégie militaire et sécurité intérieure
Université de Douala (Cameroun)

Résumé
Cet article propose une lecture identitaire et symbolique du territoire congolais au-delà des délimitations géographiques conventionnelles. À travers une approche socio-culturelle, il explore la manière dont le Congo est perçu et vécu par ses habitants comme une entité vivante, porteuse d'histoire, de diversité culturelle et de résilience collective. En mettant en lumière les dimensions affectives, patrimoniales et générationnelles de cet attachement, il s'agit d'interroger les fondements d'un patriotisme enraciné dans la mémoire partagée, les ressources du sol et la vitalité de la jeunesse congolaise.

1. Introduction

Le Congo, par son immensité géographique et la richesse de ses ressources, occupe une place singulière dans l'imaginaire collectif africain et mondial. Mais au-delà des représentations géopolitiques, ce pays se distingue par la profondeur affective et symbolique qu'il suscite chez ses enfants. Pour beaucoup, le Congo n'est pas seulement un espace territorial : c'est une matrice identitaire, un héritage historique, et un horizon d'espérance. Aimer le Congo, c'est alors dépasser les statistiques pour en embrasser l'âme, c'est reconnaître dans ses paysages, ses langues et ses traditions, les fibres constitutives d'une nation plurielle et résiliente.

2. Le Congo comme territoire vécu : une géographie de l'attachement

L'approche géographique classique définit le Congo comme un espace physique inscrit au cœur de l'Afrique centrale, doté de forêts denses, de fleuves majestueux et de sous-sols généreux. Pourtant, cette lecture demeure incomplète si elle n'intègre pas la dimension vécue et habitée du territoire. Le Congo est une "géographie émotionnelle", pour reprendre la terminologie d'Anderson (1983), dans laquelle chaque région, chaque dialecte et chaque tradition porte une charge symbolique. L'amour du Congo se manifeste dans les chants, les proverbes, les rites, mais aussi dans les luttes pour la terre, la souveraineté et la justice sociale.

3. Une nation tissée de cultures et de mémoires

Avec plus de 200 groupes ethniques, le Congo est un creuset de cultures qui coexistent et dialoguent dans une diversité dynamique. Cette pluralité est à la fois une

richesse patrimoniale et un défi de gouvernance. L'identité congolaise se construit ainsi à travers un entrelacement de mémoires – celles des royaumes précoloniaux, des résistances à la colonisation, des indépendances, mais aussi des conflits récents. Ce tissu de mémoires est un socle sur lequel s'édifie un patriotisme lucide, conscient des blessures, mais résolument tourné vers la reconstruction.

4. La jeunesse congolaise : énergie, potentiel et catalyseur de changement

La jeunesse constitue aujourd'hui le poumon démographique et intellectuel du pays. Porteuse d'une énergie créative inépuisable, elle incarne à la fois les contradictions et les promesses du Congo contemporain. Face au chômage, à l'instabilité politique et aux crises récurrentes, les jeunes Congolais ne cessent d'inventer des formes de résistance, d'expression artistique, de mobilisation citoyenne et d'initiatives entrepreneuriales. Leur engagement constitue un levier stratégique pour toute vision de développement durable et de refondation nationale.

5. Valeurs, résilience et refondation d'un projet national

L'amour du Congo se décline aussi dans les valeurs de solidarité, de partage, de foi, de dignité et de persévérance qui traversent les communautés. Ces valeurs, souvent invisibles dans les analyses macroéconomiques, sont pourtant le ciment de la résilience sociale. Dans un contexte post-conflit, où la fragmentation du tissu national menace la cohésion, il devient urgent de revaloriser ces repères éthiques comme piliers d'une refondation nationale. Le Congo ne

peut se relever que si les Congolais se réconcilient avec eux-mêmes et avec leur propre histoire.

Conclusion

Plus qu'un pays, le Congo est une vocation collective. Loin d'être une abstraction cartographique, il est une réalité sensible, historique et spirituelle qui appelle à être habitée, défendue et transmise. Aimer le Congo, c'est reconnaître la grandeur de son peuple, la diversité de ses traditions, la promesse de sa jeunesse, et la richesse de ses ressources. À l'heure des bouleversements mondiaux, réenchanter l'identité congolaise devient une urgence éthique, politique et culturelle pour affirmer, au cœur de l'Afrique, un projet de souveraineté enracinée dans la mémoire et ouverte sur le monde.

Références (sélection indicative)

- Anderson, B. (1983). *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. Verso.
- Nzongola-Ntalaja, G. (2002). *The Congo: From Leopold to Kabila - A People's History*. Zed Books.
- Mudimbe, V. Y. (1988). *The Invention of Africa: Gnosis, Philosophy, and the Order of Knowledge*. Indiana University Press.
- Trefon, T. (2016). *Congo's Environmental Paradox: Potential and Predation in a Land of Plenty*. Zed Books.

- **Par Pr. Alain ALISA JOB SAMBOKERA,PhD**

Chap. III. PROMOTION ET GESTION DU CHANGEMENT ORGANISATIONNEL : GESTION ET RESISTANCES

Par Master BATEYI WABO Ananie

BATEYI WABO Ananie, *né le 12 octobre 1962 à Mushebere, territoire de Rutshuru (province du Nord-Kivu, République Démocratique du Congo), est enseignant-chercheur et expert en gestion des projets, en ressources humaines et en pastorale sociale. Son parcours académique et professionnel reflète un engagement constant au service de l'éducation supérieure, de la gouvernance participative et du développement communautaire.*

Il est détenteur de deux maîtrises, respectivement en ***Management des Projets*** *(UFRACO, 2021) et en* ***Gestion des Ressources Humaines*** *(DPHU, Ngozi – Burundi, 2016). Il a également obtenu une* ***licence en Gestion de Développement*** *à l'Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion (ISIG-Goma, 2005), un* ***diplôme post-universitaire en Pastorale Sociale et Développement*** *à LUMEN VITAE (Bruxelles, 1998), ainsi qu'un* ***grade de gradué en Management*** *de l'Université du CEPROMAD à Bukavu (1990).*

Depuis plus de trois décennies, M. Bateyi occupe des fonctions de haut niveau dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la formation civique, de l'administration électorale et de la médiation communautaire. Il a exercé les fonctions de ***Secrétaire Général Administratif à l'ISDR-Goma*** *(jusqu'en 2018) et est actuellement* ***enseignant à l'Institut Supérieur Pédagogique et Technique de Goma (ISPT-Goma)****. Parallèlement, il a contribué de manière significative à l'organisation des processus électoraux au sein de la* ***Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)****, notamment en qualité de* ***chargé de la logistique des opérations*** *et* ***responsable des scrutins*** *au Secrétariat Exécutif Provincial du Nord-Kivu.*

Son engagement citoyen s'est illustré à travers sa participation à plusieurs initiatives de consolidation de la paix, parmi lesquelles la ***Conférence de Goma sur la paix, la sécurité et le développement des Kivu*** *(2008), et au sein du* ***Baraza la Wazee/Nord-Kivu****, une plateforme de sages chargée de la prévention des conflits communautaires. Il a également pris part à divers séminaires sur le leadership cohésif et la gouvernance locale, tant à l'échelle nationale qu'internationale (Belgique, Israël, Burundi).*

Polyglotte, M. Bateyi maîtrise le français et le swahili, et possède une compétence fonctionnelle en anglais et en lingala. Il réside actuellement à Goma, où il poursuit ses activités académiques et civiques.

INTRODUCTION

Quand les gens changent de mentalités, ils changent l'organisation de la société. Mais quand ils changent l'organisation de la société, soit ils freinent soit encouragent le changement des mentalités. En fait, tout change en même temps, mais dans une même société, certains manifestent une mentalité retardataire tandis que d'autres sont en avance.

Il y a plusieurs types de changement, certains plus draconiens (par exemple l'arrivée d'un nouveau directeur général), d'autres moins traumatisants, qui font partie de l'évolution normale de l'organisation (par exemple, l'introduction d'un nouveau produit)[2] .

L'intensification de la concurrence et la prolifération des nouvelles technologies ne sont que quelques exemples qui ont fait du marché du travail un environnement de plus en plus complexe et compétitif. Les changements observés dans l'environnement économique qui se succèdent à un rythme accéléré obligent les entreprises à réagir de plus en plus rapidement et ce, dans un contexte de plus en plus incertain.

Que ce soit devant des impératifs de réduction de coûts ou d'amélioration de la qualité des produits et services, les exigences de la nouvelle économie mondiale poussent les entreprises à continuellement s'adapter, se renouveler et innover, entrainant celles-ci dans un mouvement de changement continu. Comme le disait Schuler (1989) in Guérin et

[2] Grouard, B. et Miston, F. (2005)

Wils,T.[3], le changement organisationnel est maintenant devenu la règle et non plus l'exception.

Le changement, surtout lorsqu'il est majeur, bouleverse les personnes qui y sont exposées[4]. Selon ces auteurs, la résistance au changement est même inévitable et les personnes ne sont pas adéquatement préparées au changement qui les attend. Un changement dit "organisationnel" se traduit par toute modification relativement durable dans un sous-système de l'organisation, pourvu que cette modification soit observable par ses membres ou les gens qui sont en relation avec ce système (Collerette et al. 1997).

Lorsque mal articulé ou carrément sous-estimé par les responsables du projet, le changement cause un stress chez les individus qui y sont exposés, ouvrant la voie à des réactions tant psychologiques, affectives que comportementales.

Force est donc de croire qu'il n'existe pas de recette prescrite et absolue pour diriger, déployer et mener à bien un projet de changement en tenant compte des réactions de ceux à qui il s'adresse.

Enfin, il ne faut pas être surpris de voir les personnes résister au changement, même que l'absence de résistance serait plus inquiétante que leur présence (Morin, 1996 ; Bareil, 1997 ; Collerette et al., 1999. Aussi, Collerette, Delide et Perron (1997) suggèrent de concevoir la résistance au changement comme une réaction légitime et même fonctionnelle. Entretenir un rapport avec la résistance comme un phénomène négatif

[3] Guérin, G., WILS, T. La gestion des ressources humaines : du modèle traditionnel au modèle renouvelé, Les Presses de l'Université, Montréal, 1992.

[4] Hafsi, T. et Demers, C., Comprendre et mesurer la capacité de changement des organisations, Editions Transcontinental Inc, Montréal, 1997

et indésirable est une conception qu'il faut donc tenir à distance.

Au-delà de son caractère désagréable, il faut plutôt s'attarder aux significations de la résistance puisqu'elles ne s'accordent pas nécessairement à un refus de changer. De là l'importance de bien cerner les réactions des destinataires et travailler à créer des conditions qui vont les aider à surmonter les épreuves de leur adaptation.

D'autre part, il sied de savoir que plus une organisation a réussi dans ses expériences antérieures de changement, plus elle a de chance d'entreprendre avec succès une nouvelle transformation.[5] L'utilité de faire valoir le succès des changements passés prend donc tout son sens pour rassurer les destinataires sur la capacité de l'organisation à mettre en œuvre le changement.

I. DEFINITIONS ET HISTORIQUE DU CHANGEMENT

Dans les sciences de la gestion, le changement est encore un thème qui « englobe de nombreuses significations différentes. Changer, c'est tout à la fois devenir, s'ajuster, s'adapter et transformer » (Beaudouin, 1990, p. 43). Il nous semble essentiel, devant la pluralité des significations, souvent contradictoires d'ailleurs, qui entourent notre concept, d'éclaircir et de définir dès à présent la notion du changement. Pour illustrer ce propos, nous partirons de quelques définitions simples du changement pour arriver ensuite à une proposition de clarification de la définition du changement organisationnel.

[5] Alain Rondeau et D.Luc, Transformer l'organisation : la gestion stratégique du changement, Montréal, Gestion, Coll. Racines du savoir, 1977

I.1 : le changement

Certains auteurs ont défini le changement comme étant « le passage d'un état à un autre, qui est observé dans l'environnement et qui a un caractère relativement durable » (Collerette *et al.* 1997, p. 20). De son côté, Bélanger (1994) donne une définition très proche de la première et le changement serait « le passage d'un état actuel à un état désiré, d'une situation originale actuelle, jugée inadéquate, à une autre considérée comme étant plus adaptée, qui répond mieux aux exigences du milieu ou aux nouvelles aspirations des personnes concernées » (p. 357). Ainsi, selon Bélanger, le changement constitue une sorte de rupture d'équilibre. Il peut donc être créateur d'une situation plus ou moins inconfortable ou égale à la recherche d'un nouvel équilibre.

D'après Grouard et Miston (1998), « le changement est l'état de ce qui évolue, se modifie ». Pour Hafsi et Fabi (1997), « le changement naît de la différence entre un état vécu et un état désiré dont la prise de conscience provient d'un surcroît d'information externe ou interne qui génère un « stress » organisationne1 » (p.98). Quant à Bateson, il existe selon lui deux niveaux de changement. Le premier est celui qui s'opère dans un système sans le modifier et le deuxième est celui qui introduit une transformation du système auquel il s'applique. Il implique donc la modification des connaissances et des représentations.

Bartoli et Hermel (1986) regroupent les changements en trois catégories : (1) les changements ponctuels mineurs, que ce soit en termes de temps ou d'espace, (2) les changements ponctuels majeurs dont l'incidence est durable à moyen ou long terme et (3) les

changements permanents qui sont de véritables processus de changement.

À partir de ces définitions, nous pouvons constater que la notion de changement englobe plusieurs éléments parfois complémentaires. Cependant, nous voulons cibler davantage le concept de changement organisationnel, car il correspond mieux au type de changement sur lequel nous allons nous attarder dans le cadre de cet article.

I.2 : le changement organisationnel

Il existe un grand nombre de définitions du changement organisationnel. Nous en retiendrons deux qui nous paraissent plus pertinentes, à savoir :

- D'après Grouard et Miston (1998), le changement organisationnel est le « processus de transformation radicale ou marginale des structures et des compétences qui ponctue le processus d'évolution des organisations ».
- Pour Collerette *et al.* (1997), le changement organisationnel est « toute modification relativement durable dans un sous-système de l'organisation, pourvu que cette modification soit observable par ses membres ou les gens qui sont en relation avec ce système ».

Deux éléments importants ressortent de ces définitions. Tout d'abord, les auteurs s'intéressent aux formes de changement organisationnel qui sont perceptibles par ceux qui les vivent dans l'environnement. Ensuite, l'intérêt pour ce changement est relié au jugement et à la perception de la personne qui le vit.

Dans le cadre de ce travail, nous retiendrons cette définition de Collerette *et al.* (1997). C'est elle qui explicite le mieux le changement organisationnel et qui correspond le mieux à ce que nous voulons étudier.
Dans la partie qui suit, nous traitons du la typologie du changement organisationnel.

I.3 : la Gestion du changement

On reconnaît d'emblée aujourd'hui que les organisations publiques ou privées sont soumises à des bouleversements constants[6].
Forcées de se transformer, les organisations mettent en œuvre des chantiers toujours plus sophistiqués où l'on veut utiliser les meilleures méthodes de « gestion du changement ».

La gestion du changement constitue une étape cruciale dans tout projet, en particulier dans le domaine de technologie de l'information (TI) : elle permet d'informer les employés de changement à venir, d'obtenir leur adhésion, de s'assurer qu'ils prendront en main leurs nouveaux outils, de leur donner des nouveaux rôles et responsabilités. En somme, elle est la clé d'une réussite durable pour tout projet.

D'année en année, on continue d'enregistrer des taux élevés d'échec ou de demi-succès. À quoi cela est-il attribuable ? Est-ce parce que les connaissances nouvelles ne transpirent pas dans l'action ou parce que chaque changement est à ce point différent des autres qu'il s'avère difficile d'en dégager un *modus operandi* transférable ?
La question de la « gestion du changement » constitue l'une des plus importantes productions documentaires en management. Pourtant, force est de constater que

[6] Alain Rondeau, in '' Transformer l'organisation'', revue, Montréal, 2008

cette connaissance n'évolue pas de façon systématique et ordonnée, mais plutôt comme une vaste mosaïque qui progresse dans toutes les directions à la fois.[7]

Il existe un hiatus important entre ces deux documentations dont les préceptes sont bien différents. L'une, plus normative, adopte une perspective d'acteur du changement et s'adresse essentiellement aux preneurs de décisions stratégiques afin de leur fournir des guides de mise en œuvre du changement. Souvent, dans ces écrits à caractère prescriptif, le changement est perçu comme un phénomène simple, dirigé et organisé. Les préceptes mis de l'avant considèrent qu'il s'agit là d'un acte volontaire de la direction, qui est l'aboutissement d'une réflexion éclairée sur les difficultés de l'organisation et qui est déployé de façon planifiée et contrôlée. *A contrario*, les résultats de la recherche empirique adoptent une perspective d'observateur qui cherche à comprendre comment se produit le changement. Cette documentation à caractère descriptif fait ressortir le changement comme une manifestation systémique complexe, c'est-à-dire qui dépasse l'intention des acteurs stratégiques, mais qui est tributaire du contexte global et historique dans lequel elle se déroule.

La recherche met aussi en lumière le caractère conflictuel et chaotique[8] du changement en ce qu'il ne se développe pas toujours selon les plans définis. Comme il modifie profondément les équilibres à partir desquels l'organisation fonctionne, le changement évolue rarement il avait été prévu au départ. En somme, pour la

[7] Op.cit

[8] Ces questions sont fort bien traitées dans les textes d'Ann Langley et de Pierre Collerette dans cette étude.

recherche, le changement n'est pas l'apanage d'acteurs spécifiques, mais la manifestation d'un bouleversement qui échappe plus ou moins à ses initiateurs.

Même si tous les répondants s'entendent sur le fait de vivre une réorganisation majeure, il semble toujours difficile d'en arriver à un consensus sur ce qui est l'objet même de changement. Ce que d'aucuns considèrent comme l'aspect crucial d'une transformation apparaît à d'autres comme purement accessoire. La finalité poursuivie par les uns devient un simple moyen aux yeux des autres et il s'avère évident que les démarches privilégiées pour conduire le changement sont parfois diamétralement opposées [9]. (Demers, C. (1999)

En cherchant à comprendre ce phénomène, on constate que les divers acteurs interrogés ne parlent pas du même objet. Pour certains, changer signifie s'attaquer aux causes des déficiences constatées et modifier en profondeur ce qui ne fonctionne pas. D'autres soutiennent [10] qu'il faut plutôt oublier les causes de l'inefficience et tenter de définir des conséquences souhaitables, de reconstruire à partir de ce qu'on visualise comme avenir désirable. Certains d'autres[11] mettent l'accent sur une progression dans le respect de ce qui a déjà constitué la force de l'organisation alors que d'autres encore insistent sur les

[9] Demers, C. (1999), « De la gestion du changement à la capacité de changer : l'évolution de la recherche sur le changement organisationnel de 1945 à aujourd'hui », *Gestion*, vol.24 n°3, p. 131 - 139

[10] Bernoux, P. (2004), *Sociologie du changement dans les entreprises et les organisations*, Paris, Seuil.

[11] Denis, J.I., et F. Champagne (1990), « Pour comprendre le changement dans les organisations », *Gestion*,
vol.15, n° 1, p. 44 - 55

risques de ne pas évoluer, de retarder un deuil inévitable.

I.4 : Historique du changement organisationnel

Demers (1999) énumère trois grandes périodes de recherche sur le changement organisationnel (et stratégique). D'abord, celle qui suit la i^{me} guerre mondiale, puis celle de la fin des années 70, et finalement, la période actuelle qui commence dès la fin des années 80. Pour chacune, Demers (1999) décrit brièvement le contexte socio-économique qui l'accompagne, donne les principales perspectives théoriques et souligne sa contribution à la recherche proprement dite.

Nous retrouvons d'abord les changements économiques associés aux phénomènes de la mondialisation des économies et à l'accroissement de la concurrence qui forcent les organisations à mieux se positionner stratégiquement afin de tirer le maximum de leur situation. Cependant, elles sont à l'origine de pressions sur les organisations qui doivent, pour survivre, contrôler leurs coûts. Parmi les stratégies d'ajustement adoptées par les organisations afin d'accroître leur flexibilité et diminuer leurs dépenses, nous retrouvons la rationalisation, la décroissance, l'aplatissement des structures ou l'impartition.

Une autre force active dans l'environnement des entreprises, c'est l'évolution de leur environnement politique. En effet, la déréglementation des marchés et la diminution des structures de contrôle de l'État ont entraîné l'organisation vers de nouvelles stratégies d'ajustement. On parle alors de partenariats ou d'alliances stratégiques tels que des fusions, des

acquisitions, etc. En outre, de nouvelles formes d'organisation sont de plus en plus fréquentes.

La déréglementation et le désengagement de l'État ont également servi à remettre en cause les anciennes manières de gérer l'organisation. C'est ainsi que dans ce nouveau contexte, on parle de plus en plus de changement de paradigme pour expliquer la transformation à laquelle les entreprises se sont prêtées. En effet, le changement de paradigme est devenu une nécessité, car nos modèles théoriques peuvent facilement devenir de véritables carcans.

Ils ont tendance à nous conditionner à voir et interpréter la réalité d'une certaine façon et à ignorer plusieurs autres facettes de la réalité. À vrai dire, nos paradigmes ne sont pas toujours justes et ils peuvent nous mener à poser des jugements hasardeux et à prendre des décisions erronées. Pour cette raison, dans une phase de changement, l'organisation est souvent forcée de rechercher de nouveaux paradigmes afin de survivre.

Enfin, nous retrouvons les changements technologiques qui modifient souvent la configuration des organisations et l'aménagement du travail. D'évidence, les nouvelles technologies rendent possible le développement de nouvelles formes de travail telles que le télétravail, le travail à distance, etc.

De la même façon, l'évolution de la société conjuguée à l'avancement des nouvelles technologies a contribué à' la transformation des organisations. C'est ainsi que les années 80 ont eu pour effet d'accroître l'incertitude chez elles. Alors, par souci de flexibilité, elles ont développé une stratégie qui consiste à réduire leur main-d'œuvre et à diminuer leur engagement social, plus spécialement en matière de sécurité d'emploi. Dès

lors, les emplois qui sont créés sont de plus en plus de caractère précaire.

Nous pouvons aisément le constater, toutes ces transformations sont associées à des pressions externes aux organisations elles-mêmes. Ce contexte dans lequel celles-ci naviguent peut devenir une des sources de leur transformation.

D'autres raisons, que nous appelons les facteurs internes, peuvent aussi être à la source de cette transformation. En vérité, la plupart du temps, les changements n'ont pas une cause unique. Ils sont généralement le résultat d'un amalgame de facteurs externes et internes qui peuvent occasionner des réactions tout à fait différentes même dans des organisations d'un même secteur.

Facteurs internes du changement organisationnel

Les facteurs internes sont associés à l'organisation elle-même. Ils peuvent apparaître dans une organisation tout entière ou dans une de ses composantes, unités ou services. Ils sont aussi généralement reliés aux facteurs externes qui agissent alors comme déclencheurs de changements. Grouard et Miston (1998) ont identifié deux facteurs internes, appelés aussi mobiles des changements : le développement de l'entreprise et sa croissance et la vision du dirigeant.

On peut conclure que les facteurs externes et internes constituent des événements déclencheurs du changement. Il faut bien les identifier si nous voulons comprendre le changement organisationnel et ce qui conduit les organisations à changer. L'analyse que l'on peut en faire donne une vision globale et holistique du changement organisationnel et permet de mieux le juger

et le gérer. Il faut alors se rappeler qu'il peut ne pas être relié à une cause unique, mais venir d'une combinaison de causes externes et internes.

L'étude d'Industrie au Canada donne ainsi plusieurs raisons qui sont à l'origine de la restructuration des entreprises canadiennes. Parmi celles-ci, nous trouvons des facteurs internes et des facteurs externes. Les cinq raisons à l'origine d'une restructuration sont, par ordre d'importance, les suivantes : maintenir ou accroître la part de marché, affronter la concurrence sur le marché intérieur, affronter la concurrence sur le marché international, hausser le prix des actions et adopter de nouvelles technologies (Magun, 1998).

Une autre étude faite par la Banque du Canada (Kwan, 2000) donne onze motifs à la restructuration (voir tableau 1.5), motifs évoqués par des entreprises ayant subi une restructuration. Celui qui revient le plus fréquemment est celui de la disponibilité et du coût abordable des nouvelles technologies.

II. LE PROCESSUS DU CHANGEMENT

Nous présentons ici deux modèles à tous ceux qui militent pour le changement : d'abord le modèle de Lewin (1958) et par la suite, celui de Collerette *et al. (1997)*. Il s'en suivra aussi les dimensions des changements.

II.1 : Le modèle de KURT Lewin

La contribution de Kurt Lewin sur la compréhension du processus de changement est indéniable. En effet, le modèle de Lewin est un modèle classique qu'on trouve dans la plupart des ouvrages sur le changement organisationnel.

Il s'attarde surtout au changement des attitudes. Le processus de changement est divisé en trois étapes : le dégel ou la décristallisation, la transition et enfin, le regel ou la recristallisation (Lewin, 1958).

Le dégel ou la décristallisation constitue la première phase du modèle de Lewin et correspond à une période de remise en question des comportements, des attitudes et des perceptions, que ce soit d'une façon volontaire ou non. Cette phase reflète la prise de conscience des inconvénients d'une situation, soit de l'écart entre une situation présente et une autre plus agréable (Bélanger, 1994). Pourtant, le changement n'est pas encore acquis pour autant.

En effet, il ne se limite pas uniquement à l'abandon d'anciens comportements, attitudes ou perceptions, mais il suppose également l'acquisition d'autres manières de faire.

La transition correspond à la phase d'apprentissage de nouveaux modes de fonctionnement, d'expérimentation de nouvelles attitudes et d'adoption de nouveaux comportements. Durant cette phase, les individus investissent l'essentiel de leurs énergies.

Le regel ou la recristallisation est la phase du changement proprement dit. Pendant cette phase, le changement serait intégré spontanément dans les nouvelles façons de faire. Par ailleurs, les nouvelles attitudes, valeurs et comportements commencent à se stabiliser et à se recristalliser (Bumes, 2004).

II.2 : Le modèle de Collerette *et al. (1997)*

Collerette *et al.* (1997), tout en s'inspirant du modèle de Lewin, proposent d'examiner les expériences des acteurs qui vivent le changement afin de pouvoir comprendre ce qu'ils ressentent et comment ils

s'y adaptent. Ainsi, ce modèle explique les interactions entre les individus et entre les groupes pendant que le changement a cours.

Le modèle proposé par Collerette *et al.* (1997) est constitué de quatre phases : l'éveil, la désintégration, la reconstruction et l'intégration. Ces quatre phases rejoignent celles du modèle de Lewin. En effet « la majeure partie de la désintégration et toute la reconstruction se déroulent pendant la transition. Et finalement, l'intégration engloberait toutes les activités de recristallisation » (Collerette *et al.* 1997, p. 25).

L'éveil représente une activité mentale consistant à s'interroger sur l'utilité de porter ou non attention aux pressions en présence. Il s'agit donc d'une opération de triage.

C'est à ce moment-là que l'individu accepte ou refuse de remettre en cause sa représentation du réel. Lorsque l'individu l'accepte, la désintégration est amorcée. La désintégration consiste à « déterminer quels sont les aspects jugés non adaptés dans le système de représentation et dans les pratiques qui en découlent, pour les écarter ou en réduire la valeur relative » (Collerette *et al.* 1997, p. 26). Cette phase ne conduit pas nécessairement au changement.

En effet, ce sont les phases d'éveil et d'amorce de désintégration qui correspondent au début du changement. Pendant cette période, les individus commencent à développer certaines attitudes vis-à-vis du changement et choisissent alors d'être réceptifs ou réfractaires. À ce moment-là aussi, des alliances et des coalitions commencent à se former entre les membres des groupes.

Cette période est généralement accompagnée d'insécurité et d'anxiété. C'est le moment où il y a plus de questions que de réponses et où les individus ressentent un mélange d'espoir et de méfiance, d'enthousiasme et d'exaspération (Collerette *et al.* 1997).

Durant la phase de la reconstruction, l'individu se met à la recherche de significations nouvelles qui vont l'aider à réagir de façon satisfaisante aux situations qui se présentent. Il est en train de s'approprier de nouvelles significations qui lui permettent de reconstruire sa perception du monde. Cette phase se déroule concurremment à la désintégration. Cependant, nous ne sommes pas à la phase de remise en question et non plus à celle du choix final.

La phase d'intégration correspond à celle de la recristallisation dans le modèle de Lewin. Pendant cette période, « les nouvelles pratiques deviennent plus naturelles, elles s'harmonisent avec les autres dimensions du quotidien et font désormais de plus en plus partie des habitudes » (Collerette *et al.* 1997, p. 36). Ces auteurs parlent de deux types d'intégration : l'intégration intrasystémique et l'intégration inter systémique. Aux phases proposées correspondent les grandes étapes de la démarche du changement. Celle-ci est dite systématique et elle est constituée de quatre périodes : le *diagnostic* de la situation insatisfaisante, la *planification*, *l'exécution du plan d'action* et *l'évaluation des résultats obtenus*.

Pour simplifier, nous pouvons dire que le **diagnostic** est fait d'une série d'activités qui permettent d'avoir une vision plus juste de la situation. Il aide à clarifier une situation. Le diagnostic touche tout autant le contenu que les processus qui l'accompagnent. Il

s'agit de procéder à une étude systématique afin de trouver les solutions appropriées, d'analyser les processus pour en dégager les particularités et trouver les moyens et les modalités d'action adéquats (Collerette *et al. 1997).*

La **planification** consiste simplement à établir une stratégie ou une hypothèse de travail, qui demandera souvent une réévaluation en cours d'expérience. Elle porte tout autant sur le contenu que sur les processus. Le contenu se ramène essentiellement à « clarifier les composantes des solutions trouvées, à concevoir et à élaborer les outils ainsi que les instruments nécessaires pour pouvoir appliquer les solutions » (Collerette *et al.* 1997, p.50). Quant au processus, il faut trouver la façon d'introduire et d'implanter des solutions adéquates.

Comme le diagnostic, la planification est une activité continue. Il est donc utopique de vouloir établir une planification définitive surtout dans une perspective à long terme, car plusieurs événements peuvent survenir et changer la donne.

La troisième étape est celle de l'**exécution**. C'est le moment de réaliser le plan d'action déjà établi. Sa mise en œuvre exige souvent un encadrement efficace du système qui s'en trouvera changé. Finalement, vient l'étape de **l'évaluation des résultats**, qui est en fait un nouveau diagnostic. Elle permet de décrire les résultats obtenus et de mesurer l'écart entre la situation initiale et celle désirée. L'évaluation a surtout deux fonctions : (1) tracer un bilan de l'entreprise de changement et (2) fournir des informations pour déterminer s'il faut interrompre ou poursuivre la démarche décidée.

Le modèle de Collerette *et al.* (1997) qui, dans sa formulation, n'est pas très éloigné du modèle classique de Lewin (1958) fournit un cadre conceptuel très utile pour l'étude des changements et des réactions des travailleurs. Cependant, il traite superficiellement des réponses émotionnelles ressenties durant chacune des phases. Il serait intéressant dans une prochaine recherche de construire un modèle théorique incorporant d'une manière plus systématique les émotions et d'essayer de le vérifier empiriquement.

II.3 : Les trois dimensions des changements

D'après Grouard et Miston (1998), trois dimensions principales caractérisent les types de changements : (1) la profondeur du changement, (2) la rapidité du changement et (3) son mode d'imposition. La profondeur du changement est relative à la manière dont celui-ci affecte la réalité organisationnelle.

Lorsqu'on parle de la profondeur du changement, on évoque également deux pôles, soit les changements superficiels ou en profondeur.

D'après Grouard et Miston (1998), les changements superficiels sont des petits changements continuels ayant un rôle essentiel. Ils ne doivent en aucun cas être considérés comme des sous changements ou des changements de second ordre. Ils sont faciles à opérer, leurs conséquences sont moins lourdes en cas d'échec et leurs coûts restent limités.

Les changements en profondeur sont ceux qui opèrent des transformations dans la réalité organisationnelle. Contrairement aux changements superficiels, ils sont coûteux et provoquent des bouleversements majeurs, par exemple, des transformations au plan de la stratégie, des structures,

des systèmes, des ressources humaines, de la culture, etc.

La deuxième dimension est la rapidité du changement qui se mesure par la combinaison de la durée et de la profondeur du changement. Cette dimension rend compte du temps nécessaire à une entreprise pour effectuer des changements. (Grouard et Miston, 1998).

La troisième dimension est le mode d'imposition des changements. Ceux-ci sont généralement considérés comme étant initiés par la haute direction ou imposés par des intérêts contradictoires, etc. À l'opposé du changement imposé, on trouve le changement consensuel qui privilégie la motivation et l'adhésion des différentes personnes intéressées.

III : LE LEADER ET LA NECESSITE DE CHANGER

Notre société évolue, des nouvelles attentes et des nouveaux besoins apparaissent. Plus que par le passé, l'administration au sein des organisations tant publiques que privées, se trouve en position de devoir « rendre des comptes » de son action et de son organisation interne auprès de la communauté. Si les principes fondateurs de continuité, de solidarité, de neutralité politique et de sécurité de l'emploi ne sont pas questionnés, nos concitoyens estiment qu'ils ont un droit de regard sur le résultat de celle-ci.

Pour mieux répondre aux attentes des usagers, des contribuables et plus généralement des citoyens, l'Etat, comme l'ensemble des entités publiques et privées, se doit d'évoluer, de transformer, de se moderniser, de se réinventer. En ce sens, un mouvement sans précédent de réorganisation visant

principalement trois enjeux, selon l'auteur [12] a été engagé ces dernières années : l'amélioration de la qualité du service rendu aux citoyens ; la motivation et la calorisation des agents et la maîtrise des finances.

Cette dynamique de changement a été enclenchée en France à partir de 2001, de manière progressive, et dès 2006, pour l'ensemble de l'administration avec la Loi Organique relative aux Lois des Finances (LOLF), laquelle Loi a introduit de nouveaux modes de gestion basés sur la responsabilisation et le contrôle de la performance au sein des organisations. Aujourd'hui, l'enjeu est de poursuivre les efforts engagés pour ne pas cesser de progresser.

Le management de l'innovation est, poursuit-il, nous en sommes convaincus, un des leviers indispensables pour changer nos services en profondeur et fédérer les managers concernés autour d'un projet collectif.
Le manager, en tant que premier employeur de son organisation, dispose déjà avec ses agents, du premier lot d'idées et de propositions innovantes. A ce titre, il apparaît très bien armé pour affronter le défi du changement.

Toutefois, une idée nouvelle n'existe que si elle est exprimée et l'innovation réside dans la capacité à transformer cette idée en réalisation concrète. Ainsi, pour que le changement s'opère dans une dynamique de progrès, les conditions de sa mise en œuvre doivent être créées au sein desdites organisations. C'est finalement la manière dont l'organisation va gérer,

[12] L'Art du Management de l'innovation dans le service public, in Eurogroup Consulting

manager sa capacité à innover qui va la rendre innovante.

Plusieurs contributions sur la conduite du changement (Paquier, 2005 ; Charpentier, 2004 ; Johnson et Scholes, 1997 ; Autissier et Mouton, 2003) s'accordent sur le fait que la force de l'habitude constitue l'obstacle principal du changement. Introduire le changement, c'est bouleverser les habitudes de travail des agents, sans qu'ils en aperçoivent nécessairement d'emblée l'intérêt pour eux-mêmes et pour l'organisation. C'est ici qu'interviennent les styles ou stratégies de conduite de changement, pour promouvoir une bonne perception du projet de changement et susciter l'adhésion des agents.

III.1 : Styles de mobilisation au changement

Les styles de conduite du changement décrits oscillent entre deux pôles : le pôle technocratique et le pôle participatif entre lesquels les auteurs développent des styles intermédiaires.

a) *Modèle basé sur l'autorité :*

C'est le modèle technocratique (Paquier, 2005) ou style « direction/coercition » (Johnson et Scholes (1997). Dans ce modèle, on se base sur l'autorité des équipes de direction pour faire appliquer, par les agents, des projets de changements conçus unilatéralement par ces équipes. S'appuyant sur un mode de fonctionnement vertical et descendant, ces modèles ne valorisent les agents, on les observe surtout dans des situations de crise grave.

b) *Modèle basé sur l'intervention :*

Appelé aussi style « innovant », ce modèle applicable dans des situations de nécessité de changement consiste en l'intervention d'une équipe qui prend en charge le développement du projet de changement et

l'élaboration d'une démarche qu'elle fait appliquer, tout en se souciant de son acceptation. Dans ce cas, la contrainte est atténuée par le caractère progressif du changement.

c) *Modèle basé sur l'information/ communication :*
Conçu et finalisé par l'équipe de direction ; le projet de changement est présenté aux agents dans le but de les faire adhérer, les concepteurs déploient et soignent des techniques de communication et de négociation en vue de convaincre la base et l'amener à l'adhésion.

d) *Modèle basé sur la participation :*
Dans ce modèle, les agents de base ont la possibilité de participer à l'élaboration même du projet de changement. C'est un modèle endogène où les agents portent le projet de changement dans toutes ses étapes. Ainsi, on pense emporter leur adhésion. Si ce modèle emporte le suffrage de plusieurs acteurs qui y associent la réussite du projet, il n'empêche que ceux-ci en précisent quelques modalités sans lesquelles on aboutirait à un flou déroutant.

Tout d'abord, ils soulignent que la participation n'empêche pas que l'équipe de direction définisse, au préalable, les objectifs visés, en traçant les grandes lignes et en précisant le rôle de chacun dans la nouvelle organisation. Sans présenter un projet ficelé d'avance, l'équipe de direction pose donc les grandes lignes stratégiques, laissant aux agents le soin de définir les processus et les méthodes de travail. C'est ce que Pasquier (2005) appelle le *diagnostic partagé.*

Ensuite, peut-on envisager cette participation de la même manière et quelle que soit la

situation et le problème posé ? Charpentier précise que la participation des acteurs dépend d'un certain nombre d'éléments dont :

Le type de problème : selon lui, la participation de la base convient pour les questions d'importance intermédiaire : changement d'organisation, modification structurelle, choix d'investissement. Par contre, elle semble ne pas pouvoir s'appliquer pour des décisions stratégiques qui sont des choix de direction et qui cadrent peu avec le « management participatif » ;

Le contexte économique : en règle générale, les situations économiques difficiles ou la gestion des situations d'urgence ne sont guère favorables à la conduite participative du changement.

Les dirigeants : leurs, convictions personnelles, leur mode de management, leurs représentations de l'organisation, les contraintes spécifiques qu'ils subissent eux-mêmes sont autant d'éléments qui prouvent ou non la nécessité de changement dans une organisation.

e) *Tenir compte de la spécificité de l'organisation :*

Quel que soit le style adopté, l'aboutissement d'un projet de changement au sein d'une entreprise exige la prise en compte de la spécificité de cette dernière, dans son histoire, sa culture, sa structure, etc. En effet, on n'agit pas de la même façon dans une organisation comptant vingt agents que dans une autre qui en compte mille.

C'est ce que Colson (2005) [13] appelle la connaissance du terrain, et qui invite à s'imprégner des caractéristiques propres de son organisation /

[13] Idem,

entreprise et d'y adapter les modes d'action. Selon cet auteur, le critère de la connaissance du terrain peut influer sur l'aboutissement du projet comme suit :

Facteurs d'échec	Facteurs de succès
• Surestimer la capacité d'une démonstration technique par rapport à des symboles, des perceptions et une identité ancrée dans une histoire. • S'en tenir au "one size fits all" pour l'ensemble d'une organisation. • Ne pas tirer des leçons des tentatives précédentes.	• Connaître intimement son terrain, ce qui exige de s'y rendre et d'en rencontrer personnellement les acteurs. • Préparer le terrain et accepter de prendre le temps de le faire. • Appliquer le principe de subsidiarité et scinder un changement en sous-ensembles adaptés à des organisations de taille plus réduite.

f) *Savoir inscrire le changement dans le temps* :

Ce facteur insiste sur le choix des moments du changement.

Car en effet, tous les moments ne sont pas appropriés à tous les changements ; il faut ; dès lors, être attentif au moment favorable au type de changement que l'on veut introduire. Par ailleurs, inscrire le changement dans le temps veut aussi dire prévoir, anticiper, voir même s'inscrire dans une démarche de pro-action permettant d'orienter le changement. Sur ce point également, Colson synthétise l'impact sur le projet de changement comme suit :

Facteurs d'échec	Facteurs de succès
• Ne pas se donner les moyens d'anticiper. • Attendre ad vitam aeternam le moment le plus opportun. • Ne pas suffisamment faire ressentir l'urgence du changement.	• Soigner le diagnostic ; y consacrer du temps ; le faire établir par un acteur tiers ; neutre ; y faire réagir chacun. • Elargir le cercle des parties prenantes : agents, élus, « sages », « grand public » ; faire en particulier entrer les usagers dans le jeu et leurs attentes. • Fixer ou faire fixer une date butoir susceptible de s'imposer à tous.

Source : Mise en tableau par nous

III.2: L'Innovation face au changement :

Plusieurs d'autres chercheurs ont voulu comprendre ce que l'innovation apporterait au processus de changement pour apporter un plus au sein des organisations et/ou institutions, en vue de pérenniser leurs actions. L'un d'eux, Clément BERARDI[14] en donne quelques précisions :

[14] Clément Berardi, Le Management de l'innovation, un levier capital de la modernisation de l' Etat, Eorogroup Consulting,…

Quel décideur n'est pas aujourd'hui sensibilisé à la nécessité d'innover ? Combien de colloques, combiens d'ouvrages n'invitent-ils pas les décideurs publics – garants d'une politique industrielle renforcée et les décideurs privés à développer plus que jamais une politique d'innovation adaptée aux enjeux du XXIème siècle ?

En effet, les entreprises savent depuis longtemps que, sans innovation, l'obsolescence de leur modèle économique est rapide et que ce mouvement s'accélère face à la mondialisation et à son lot de concurrence exacerbée.

Qu'en est-il des administrations ? Sont – elles, elles aussi, de plus en plus contraintes

à s'engager sur la voie de l'innovation, au risque sinon de s'affaiblir ?

Nous pensons que oui, car, face aux multiples défis auxquels elles sont confrontées, les administrations doivent rompre de nouveau avec les schémas d'hier. « De nouveau » car l'histoire de l'état est intimement liée à celle de sa réforme : pas d'administration sans transformation, hier comme aujourd'hui.

Cependant, poursuit l'auteur, en temps d'incertitudes et de craintes pour l'avenir, la capacité d'innovation dont saura faire preuve l'administration est déterminante : il ne peut y avoir de société prospère sans une école, une police ou un hôpital performant, performants parce qu'adaptées aux nouveaux besoins et aux nouvelles opportunités…, performants parce que porteurs d'un avenir plus prospère pour l'ensemble des citoyens. Cela reste aussi vrai pour les organisations privées.

Trois défis majeurs imposent le management de l'innovation, toujours selon cet auteur, comme un sujet prioritaire dans l'agenda des décideurs publics :

- Adapter les services publics à la demande et à l'émergence de nouveaux besoins des usagers. Le manager public doit être en capacité d'identifier ces évolutions et d'y répondre. Ce qui impose une écoute attentive des nouvelles attentes des agents.
- Répondre à la pression financière sans précédent qui pèse sur l'administration : appel à l'innovation pour réinventer écosystème administratif et apporter des nouvelles solutions dans un environnement budgétaire très contraint.
- Remobiliser les fonctionnaires et redonner du sens à l'action publique. Vue d'abord comme une action moderne, voire avant-gardiste, préparant nos concitoyens au monde avenir et sachant les protéger faces aux nouveaux risques.

IV. LES RESISTANCES AU CHANGEMENT

Nous avons défini le changement comme le passage d'un état d'équilibre à un autre de déséquilibre, avec l'ambition de rejoindre un nouvel état d'équilibre qui soit plus satisfaisant. Cette quête d'état d'équilibre fait que les destinataires réagissent d'une certaine façon aux phénomènes qui risquent de leur faire perdre leur équilibre premier et les amener à résister à tout changement. Nous voulons préciser que ses réactions sont bien légitimes. Il ne faut pas les considérer comme des réactions négatives, ce qui se produit malheureusement trop souvent. Au contraire, il faut bien les comprendre afin de pouvoir les utiliser comme des leviers de changement.

Si les employés résistent souvent au changement, c'est que ceux-ci sont souvent associés à plusieurs types de perte : perte de sécurité, de compétences, de relations, de pouvoirs, de territoires, etc. Chacune de ces pertes est susceptible de déclencher une réponse émotionnelle comme du chagrin, de l'anxiété, etc. Dans la section suivante, nous allons d'abord définir les résistances au changement et essayer de comprendre leur signification. Ensuite, nous présenterons les facteurs de résistance au changement.

Collerette *et al.* (1997) définissent la résistance au changement comme « l'expression implicite ou explicite de réactions de défense à l'endroit de l'intention de changement ». Quant à eux, Bareil et Savoie (1999) la définissent comme suit : « expression implicite ou explicite de réactions négatives ou défensives face au changement, ou de forces restrictives qui s'opposent à la réorganisation des façons de faire et à l'acquisition des nouvelles compétences, la résistance au changement est sans aucune doute la bête noire de tous ceux qui véhiculent des idées de changement »

Les résistances peuvent se manifester de plusieurs manières. Comme nous l'avons vu avec ces définitions, elles peuvent être implicites, c'est-à-dire indirectes, ou explicites quand elles traduisent en hostilité ou en refus. Ces réactions peuvent être parfois ennuyeuses en ce qui concerne la réussite du changement organisationnel et elles peuvent même le ralentir. Cependant, il ne faut pas trop s'arrêter à ces significations négatives.

Elles contiennent en même temps des informations et des significations qui ont l'avantage de nous renseigner sur l'importance que les acteurs accordent au changement ainsi que sur leur ouverture

au changement. Ces réactions peuvent parois témoigner des erreurs faites par l'agent de changement ou par la direction au moment de l'élaboration du projet.

Les résistances doivent être considérées comme des réponses rationnelles et raisonnables de la part des destinataires du changement.

Ces réponses sont dites rationnelles parce qu'elles sont censées et satisfaisantes du point du vue des acteurs qui la supportent. Puisque ces comportements sont rationnels, il ne faut pas essayer de les vaincre ni de les éliminer. Pourtant, un grand nombre de gestionnaires croient encore que la seule façon de gérer le changement est de vaincre les résistances. Celles-ci sont parfois troublantes et inquiétantes, mais en même temps, elles constituent des phénomènes inévitables.

Kets de Vries *et al.* (1985) associent le concept de résistance à des mécanismes de défense. Selon eux et d'après le modèle psychanalytique, ce sont les mécanismes de défense qui sont responsables des résistances. À y regarder de près, les résistances ne sont que des mécanismes de protection contre des menaces réelles ou perçues. Ainsi, lorsque survient un changement dans une organisation, il traumatise les personnes qui sont exposées. Celles-ci vont alors mobiliser leurs mécanismes de défense et établir des stratégies de résistance afin de se protéger et pour neutraliser l'anxiété qu'elles ressentent.

Il y a six mécanismes de défense, à savoir : le *refoulement*, la *régression*, l'*identification*, la *projection*, la *formation réactionnelle* et le *déni de la réalité* (Kets de

Vries *et al.* 1985). Ces mécanismes jouent un rôle important pour bloquer ou entraver tout changement.

IV.1 : Facteurs de résistance au changement

Il existe plusieurs facteurs de résistance au changement. Bonneau *et al.* (1992) en identifient deux types : les facteurs *psychosociologiques* et les facteurs *stratégiques*. Nous tenons cependant à rappeler qu'il y a bien des différences individuelles dans la perception des risques reliés au changement. En effet, ce qui est interprété comme un risque par une personne peut être perçu par une autre comme un avantage. Parfois, les changements peuvent entraîner des pertes, pertes d'estime de soi, de relations affectives avec les collègues, etc. Elles peuvent aisément être associées à la perte d'un proche dont la disparition provoque une souffrance. Ainsi, lorsqu'arrive un changement dans une organisation, certaines personnes peuvent entrer dans une phase de deuil, car le changement leur fait perdre des acquis et des avantages.

Pour ce qui est des facteurs stratégiques de résistance au changement, ils sont relatifs à la perte ou la transformation des intérêts et des buts que chacun trouve dans le changement. Ainsi, les acteurs peuvent avoir des buts contraires à ceux des décideurs et pour cela, s'opposer au changement.

D'après Bonneau *et al.* (1992), plus il y a divergence entre les buts des acteurs et ceux de l'organisation, plus le lancement d'un changement se révélera difficile.

Collerette *et al.* (1997) regroupent les résistances en trois catégories : les résistances liées à

l'individu, celles liées au système social et les résistances liées au mode d'introduction du changement. Nous voulons préciser que les deux premières catégories ne sont pas différentes des facteurs psychologiques.

De la même façon, les facteurs stratégiques de résistance sont complémentaires à la troisième catégorie de Collerette *et al.* (1997). Dans la section qui suit, nous reprenons plus en détail chacune de ces catégories afin de mieux expliquer les facteurs de résistance au changement.

a. Les résistances reliées à l'individu

Généralement, les personnes résistent à toute tentative de changement, car elles se sentent souvent contraintes à changer leurs anciennes habitudes et à en adopter de nouvelles. Elles préfèrent aussi souvent s'en tenir au statu quo parce changer représente l'inconnu dont elles ont peur, et cette crainte est proportionnelle à leur degré de tolérance à l'ambiguïté.

Pour l'individu, le travail constitue une part nécessaire de son identité et il lui permet d'acquérir certaines valeurs ou croyances et d'en rejeter d'autres. Lorsqu'il y survient des changements, ceux-ci entraînent une remise en question de l'identité professionnelle. Ils peuvent occasionner des problèmes de perturbation de l'identité chez l'individu. D'ailleurs, lorsqu'on a demandé à Freud ce qu'était *une vie saine ?* Il a répondu brièvement mais clairement que c'était une vie où il y avait l'amour et le travail. Ce sont là deux sources très importantes de la formation de l'identité (Erikson, 1978).

C'est aussi à travers les leaders que les employés sont encouragés à faire une série d'identifications avec différents aspects de l'organisation.

Cette forme d'identité est dite identité acquise. Elle est souvent reliée à la position socioprofessionnelle (Gaulejac, 2003). Selon le même auteur, « les identités professionnelles produisent des sentiments d'appartenance à des collectifs qui rassemblent tous ceux qui ont suivi les mêmes études, passés des diplômes équivalents, qui exercent des métiers similaires ou qui occupent les mêmes fonctions » (p. 174). C'est l'organisation et ses leaders, par des moyens symboliques, matériels et autres, qui permettent de satisfaire les besoins de l'employé de telle façon qu'il voie sa propre identité en termes de contexte de travail.

L'individu peut avoir des problèmes identitaires quand arrive un changement organisationnel. C'est surtout son identité professionnelle qui est touchée dans ce cas. Il peut alors douter de lui-même, se sentir perdu et anxieux, car il a perdu son existence sociale ou encore son identité professionnelle.

C'est pourquoi, lorsqu'un changement se produit, l'individu se sent perdu ou menacé par la perte des avantages qu'il considérait comme acquis. Cependant, son comportement par rapport à cette perte dépend généralement de son degré d'identification à son organisation ou à ses leaders. Selon Gaulejac (2003) « les conflits identitaires sont plus ou moins profonds selon la nature des rapports entre les groupes d'appartenance » (176).

Les changements peuvent également plonger l'employé dans un processus de deuil. En effet, les individus n'acceptent généralement pas les réformes organisationnelles et ils ont de la difficulté à s'attacher aux nouveaux leaders, aux nouvelles valeurs ou cultures, etc. Le deuil est un comportement normal de la

part de l'employé qui vit des changements. En ces moments de deuil et de chagrin, il faut donner aux membres de l'organisation le temps et l'aide nécessaires afin qu'ils puissent s'adapter aux changements.

b. Les résistances liées au système social

En ce qui concerne le système social, nous pouvons dire qu'il y a résistance parce que les changements provoquent souvent des bouleversements dans les normes établies, dans les standards de caractère sacré, tabous, mœurs ou rituels, et font perdre des droits acquis, par exemple, un certain degré de pouvoir. Les individus résistent généralement à tout ce qui est étrange, inconnu et perçu comme étant menaçant.

c. Les résistances liées au mode d'introduction du changement

Ces résistances reliées au mode d'introduction du changement font que les individus préfèrent être consultés et impliqués dans toute démarche de changement, sinon ils risquent de s'y opposer. En effet, la participation offre la possibilité aux travailleurs d'apporter leurs idées, de contribuer au processus de changement, de l'influencer. Elle leur permet ainsi de s'intégrer graduellement au projet du changement. Et l'engagement et l'adhésion qui en découlent augmentent leur motivation à l'égard du projet de changement (Grouard et Miston, 1998). Certaines personnes peuvent offrir de la résistance au changement si on ne leur donne ni le temps, ni les moyens dont elles ont besoin pour s'y adapter. Elles se sentent bousculées par les événements et elles résistent. Parfois, certains d'autres s'opposent au changement parce que les agents

ou les leaders qui le portent ne semblent pas crédibles à leurs yeux ou encore parce qu'ils ne reçoivent pas toute l'information qu'ils jugent nécessaire.

En somme, il faut bien comprendre que la résistance fait partie du processus de changement. Il ne faut donc pas chercher à l'éliminer à tout prix sans en comprendre le sens. Le tableau 1.6 présente les facteurs de résistance aux changements. Par la suite, nous abordons l'adaptation au changement.

IV.2 : Faire face aux résistances

« Qui dit changement, dit résistance au changement !»

Tel que rapporté par Bareil et Bouffon (2003), voilà comment le journal des employés d'une multinationale basée à Montréal soulignait l'introduction récente d'un système intégré de gestion.

En somme, la volonté de l'organisation de rester sensible aux problématiques humaines lors de la venue d'un changement est louable. Seulement, le changement, bien qu'il sous-tende des réactions, n'implique pas nécessairement des réactions de résistance. A cet effet, Bareil et Savoie mentionnent :

> *« … nous pensons (…) que certains destinataires, certes moins nombreux, sont immédiatement enthousiasmés par le changement, tandis que d'autres le redoutent d'emblée et y résistent aussi longtemps qu'ils le peuvent. Les individus ne sont pas tous touchés de la même façon, ni au même moment, par le changement »*

Malheureusement, la perspective traditionnelle des réactions au changement organisationnel repose presqu'essentiellement sur la

résistance au changement, traduisant le phénomène comme un concept central et incontournable.
Comme le dépeignent Collerette, Delisle et Perron (1997), la résistance au changement est véritablement devenue la bête noire de tous ceux qui véhiculent des idées de changement, traduisant implicitement des synonymes de craintes, de peurs, d'appréhensions, d'hostilité, d'intrigue, de délais, de polarisation, de conflits ou d'impatience.

En réalité, la conception du phénomène humain en situation de changement est limitée et comme le souligne King (1990), « chaque fois qu'il est question des réactions des destinataires, il est question de résistance. »

Ces auteurs poursuivent en suggérant de concevoir la résistance au changement comme une réaction légitime et même fonctionnelle. Entretenir un rapport avec la résistance comme un phénomène négatif et indésirable est une conception qu'il faut donc tenir à distance. Au-delà de son caractère, il faut plutôt s'attarder aux significations de la résistance puisqu'elles ne s'accordent pas nécessairement à un refus de changer. De là l'importance de bien cerner les réactions des destinataires et travailler à créer des conditions qui vont les aider à surmonter les épreuves de leur adaptation.

Seulement, les approches de cette perspective traditionnelle ont largement cherché à trouver des moyens de dépasser, de vaincre et de limiter les risques d'apparitions des résistances, sans pour autant se prononcer plus en détails sur leur émergence, leur durée, etc. De telles propositions d'interventions traduisent une conception de la

résistance assez réductrice, essentiellement appréhendée comme un dysfonctionnement symptomatique ou un phénomène pathologique et vécu comme une perturbation de l'organisation.

Cette conception est dite simpliste compte tenu du fait qu'il ne s'agit pas seulement de connaître les raisons qui entraînent l'émergence de résistance et d'y appliquer une approche prescrite pour conclure que ces résistances seront évitées ou surmontées.

Si le constat des résistances au changement est communément reconnu, moins répandues sont les initiatives de dirigeants d'organisations qui s'efforcent de comprendre ces résistances et ne les considérèrent pas simplement comme des réactions naturelles. En cas de changement, n'a-t-on pas effectivement, comme le dit De Koninck (2000) [15], «de bonnes raisons de résister » ?

Le thème des résistances au changement est l'occasion de souligner, à nouveau, l'importance de la communication dans le processus de changement : on ne change pas sans communiquer, et il faut aussi disposer d'éléments d'information complets à communiquer.

Par la communication et le dialogue, les auteurs soulignent qu'il est possible de lever une bonne partie des résistances qui s'observent chez les agents de base et qui sont liés, pour une grande part, à l'incertitude, au manque de précision, d'information, d'explication, qu'on pourrait d'ailleurs associer à un manque de considération à leur égard.

Autistiser et Mouton (2003) considèrent la communication comme un des leviers importants du

[15] (Lazarus, 1991b). Morin (1996) distingue « deux types de réponses de l'organisme devant une demande d'adaptation

changement, sur lequel il faut jouer. Leur conception s'oriente vers une utilisation de marketing interne, qui cherche à cibler des groupes et à leur diffuser une information spécifique pour les faire adhérer.

A cette fin, différentes formes de support de communication sont à utiliser : affiches, documentations, dépliants et plaquettes, conférences et réunions, etc.

L'incertitude concerne tant la situation individuelle future que celle de l'organisation en général. Les agents s'inquiètent de tout ce qui peut leur arriver consécutivement au changement si l'impact du projet sur les parcours individuels n'a pas été bien expliqué. Ainsi, plutôt que d'une attitude naturelle, il s'agit plus d'une attitude rationnelle qui insiste sur l'analyse profonde des risques encourus et des garanties apportées quant à la perte de place ou de légitimité de certains groupes.

a. Théories sur la résistance au changement

Les résistances au changement s'observent dans les groupes des acteurs qui ne sont pas concepteurs du projet et qui ne font pas partie de l'équipe du projet. Les auteurs notent qu'une attitude courante de manifestation de la résistance est la passivité, le retrait vis-à-vis de l'action, l'attentisme.

Les auteurs BAREIL et SAVOIE (1999, p.87) ont identifié six lacunes face aux théories existantes portant sur la résistance au changement :

1°. Les études basées sur cette approche ne parviennent pas à prévoir ni à quel moment, ni dans quelles conditions exactes se manifesteront les résistances ;

2°. Le concept de la résistance au changement n'est toujours pas opérationnel. Il n'existe pas, selon les auteurs, d'outils fiables permettant de mesurer efficacement les résistances ;
3°. La mesure de résistance se fait souvent par l'intermédiaire d'une tierce partie, qui souffre elle-même de la situation et qui n'est donc pas neutre ;
4°. Le concept de la résistance a une connotation négative et nombre de dirigeants se montrent réticents à aborder la question avec leurs employés de peur d'amplifier le phénomène ou par crainte de représailles ;
5°. Les interventions suggérées nécessitent souvent des interprétations psychologiques approfondies et des approches psychothérapeutiques que peu de gestionnaires peuvent se permettre et qui exigent souvent des habiletés en relation d'aide ;
6°. Aucun fondement n'a encore pu être démontré au sujet des résistances au changement, mis à part une acceptation presqu'aveugle de la communauté scientifique à l'égard du phénomène. Nombre d'autres (Brassard, 1996 ; Kotter, 1996 ; Bareil, 1997 ; Collerette et Schneider, 1997) s'emploient à réévaluer les résultats des études consacrées au sujet en fonction de paramètres mieux adaptés et plus opérationnels.

Bref, la résistance au changement est un phénomène très complexe, influencé par une multitude de facteurs et les grilles d'analyse préconisées par les approches traditionnelles seront révélées incomplètes pour accéder à une véritable compréhension du phénomène.

b. Natures d'obstacles possibles au changement

Tout dirigeant, tout manager, fait régulièrement de la difficulté de changer les comportements dans une organisation. Les obstacles sont certes nombreux. Mais ils sont aussi très largement surestimés, car souvent mal compris.

Il arrive que certains se plaignent que leurs équipes sont "fondamentalement résistantes au changement". Identifier quels sont les véritables obstacles au changement est une première étape indispensable pour orienter efficacement ses efforts. En effet, les obstacles au changement peuvent porter sur des registres différents [16]:

[16] Revue Manageris, changer les comportements, 2020, N°192b

Symptômes obstacles	Conseils
. "On a toujours fait comme cela et ça marchait très bien", . ça fonctionne peut-être chez les autres, mais chez-nous, ce n'est pas pareil", . "Etes-vous sûr que ça va améliorer les Choses ?"	*Parlez à la raison, mais surtout aux émotions* : . Frapper les esprits en sollicitant les sens (vue, ouïe), . Soulignez les risques encourus à ne pas changer (ex. un dirigeant fait croire que son entreprise était rachetée pour souligner l'urgence de changer.)
. "On n'y arrivera jamais." . "Les équipes sont trop résistantes au changement pour accepter ça." . Peut-on vraiment changer des habitudes ancrées depuis si longtemps ?"	*Fixez des objectifs atteignables à c.T* . Définissez des objectifs intermédiaires accessibles et montrez qu'une partie du chemin est déjà parcourue, . Appuyez-vous sur des ceux-là ou des entités qui ont déjà réussi un changement similaire.
. "ça peut bien attendre quelques mois." . "Par où commencer ?" . "Tout le monde est d'accord sur le principe, mais il ne se passe rien !"	Facilitez la mise en œuvre du changement . Donnez des instructions spécifiques, . Mâchez le travail autant que possible, . Restreignez le choix pour éviter la paralysie
. "C'est trop dur" . "ça n'a rien changé pour l'instant, à quoi bon continuer ?"	*Jouez à la fois sur la volonté et les habitudes* . Célébrez les premiers succès et le chemin parcouru pour renforcer la volonté, . Empêchez le retour en arrière en modifiant le processus.

Source : mis en tableau par nous-même pour en faciliter la compréhension

c. L'adaptation au changement

Face aux différentes formes de changements, économiques, technologiques, sociodémographiques ou

politico juridiques, etc., les acteurs de l'organisation doivent revoir leurs façons de faire et de penser afin de s'adapter à la nouvelle réalité organisationnelle. L'adaptation consiste alors à retrouver un certain état d'équilibre.

Cependant, celui-ci reste virtuel et il ne peut jamais être atteint, car c'est plutôt au chaos et au déséquilibre que les systèmes tendent généralement.

Morin (1996) distingue et oppose deux types d'ajustement, à savoir *l'adaptation à une situation* et *se tirer d'affaire*, c'est-à-dire le *coping*. L'adaptation à une situation « suppose que l'événement ou le stimulus échappe au contrôle de l'individu ; ses comportements doivent s'ajuster aux circonstances [...] alors que se tirer d'affaire implique que les conséquences de l'action dépendent des décisions de l'individu » (Morin, 1996, p. 231). Selon Luminet (2002), les stratégies de *coping* sont les « réponses mises en place par un individu en vue de faire face à un événement stressant et aux émotions qui lui sont associées » (p. 24).

L'adaptation à une situation consiste à fournir des efforts cognitifs et comportementaux pour répondre à satisfaire à des exigences externes et internes perçues par la personne comme mettant à l'épreuve ou dépassant ses capacités (Lazarus, 1991b). Morin (1996) distingue « deux types de réponses de l'organisme devant une demande d'adaptation : les émotions, qui sont des réponses spécifiques à un stimulus, et le stress, qui est une réponse non spécifique à toute demande d'adaptation » (p. 233).

CONCLUSION

Nous avons songé à écrire cet article portant sur « **Promotion et gestion du changement organisationnel** » en vue de booster le développement durable. Ce qui a suscité en nous cette question principale : « Quelles peuvent être les raisons qui pousseraient le manager à songer au changement au sein de son entreprise ?»

Parlant de ce processus de promotion et gestion du changement, les auteurs ont donné chacun une lumière, une précision quant à ce. Non seulement ont-ils eu à les conduire, mais également, de par leurs fonctions, à les inspirer, témoignent ces acteurs du changement, Luc Boileau et al., par exemple. Ils disent que la culture des institutions publiques est un frein réel au changement, mais qu'elle ne l'interdit pas ; que le succès d'un changement réside dans sa légitimité ; que son échec se nourrit de la demeure des attentes ; que le secteur public soutient la comparaison avec le secteur privé en matière de changement.

Qu'on soit dirigeant ou manager, l'un des défis auxquels on est confronté, c'est de faire adhérer ses équipes au changement. Défi important aujourd'hui, car le changement est devenu la permanence. Or, adhérer à un changement n'est pas si naturel que cela. Dans la majorité des cas, le changement est d'abord quelque chose qui inquiète. Les personnes acquises au changement se positionnent en fonction de deux critères principaux : le premier, c'est l'ouverture et l'adhésion au changement. La personne est-elle naturellement ouverte, perméable au changement ? Est-elle ouverte à ce changement spécifique ? Le second, c'est la capacité qu'on s'attribue à réussir le changement. Sous une

forme ou sous une autre, tout changement va supposer un apprentissage : compétences à acquérir, comportements à faire évoluer, représentations à modifier…

Le changement doit apparaître « légitime/pertinent » pour ceux qui en subiront les impacts et auront à le mettre en œuvre. Il faut donner du sens, des raisons qui puissent convaincre les acteurs concernés que le changement est utile, voire incontournable. C'est répondre à la question ***« pourquoi ce changement ? »***.

Le changement n'est accepté que si l'on en comprend sa logique, que si on peut en situer les enjeux, que s'il permet de donner, redonner un sens aux façons dont son rôle, son travail, ses modalités de fonctionnement… vont évoluer. Se rappeler que si le changement contribue à faire que le travail sera plus rationnel, plus efficace, plus rentable…, il sera d'autant mieux accepté s'il est une source de fierté et d'identification. Le changement doit donc être présenté et vécu concrètement comme une préservation, voire un renforcement d'une identité professionnelle valorisante.

En effet, tout changement, qu'il soit positif ou négatif, sollicite nos capacités d'adaptation et met en route une réaction de stress que nous préférerions éviter. C'est pourquoi beaucoup de dirigeants sont surpris de voir leurs équipes "résister" aux changements proposés, alors même que ces changements sont incontestablement nécessaires. En ce sens, l'accompagnement par les managers de proximité est fondamental à cet égard.

On confond souvent résistance au changement et volonté des individus de maîtriser leur travail, de rester soi-même, d'exister et d'être reconnu

par son travail. L'identité professionnelle est un facteur central du comportement. Le pilotage d'un changement doit donc inclure la façon dont les individus reconstruiront leur identité professionnelle.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

- Beckard, R., *Le développement des organisations, stratégies et modèles*, Paris, Dalloz, 1975
- Bernoux, P., *Sociologie du changement dans les entreprises et les organisations*, Ed. du Seuil, Paris, 2004
- Demers, C., *De la gestion du changement à la capacité de changer : l'évolution de la recherche sur le changement organisationnel de 1945 à aujourd'hui*, Gestion, vol 24, n° 3, p.131 – 139
- Denis, J-L et F. Champagne, *Pour comprendre le changement dans les organisations*, Gestion, vol 15 ; n° 1, p.44 – 55
- Alain Rondeau, *La transformation organisationnelle : ce qui en influence la réussite,* Montréal, HEC Montréal, Centre d'études en transformation des organisations, cahier de recherche, 1994.
- Alain Rondeau et D. Luc (dir), *Transformer l'organisation : la gestion stratégique du changement*, Montréal, Gestion, Coll. Racines du savoir, 1997,
- Bareil, C. et A. Savoie, *Comprendre et mieux gérer les individus en situation de changement organisationnel*, Gestion (numéro spécial sur la transformation des organisations) vol. 24, n° 3, p. 86 – 94
- Bareil, C., Boffo, C., *Qui dit changement dit préoccupation et non plus résistance* dans G.

Kamas, C. Vandenberghe, N. Delobbe (Eds), *Bien-être au travail et transformation des organisations,* Tome 3, p. 543-551, (Actes du 12e Congrès de psychologie du travail et des organisations), Presse Universitaire de Louvain, Belgique, 2003
- Collerette, P., Delisle, G., Perron, R., *Le changement organisationnel, théorie et pratique*, Presse de l'Université du Québec, Québec, p. 20
- Giroux, N., *La communication dans la mise en œuvre du changement*, Management international, 3, 1, p. 1-15
- Grenier, G., Wils, T., *La gestion des ressources humaines : du modèle traditionnel au modèle renouvelé*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1992
- Gomez P.-Y., *Modèle Conventionnel des organisations et théories des organisations*, Cahier de recherche 97 – 03, E.M. Lyon, 1997
- Miller, D., R. Greenwood et B. Hinings, *Miser sur le chaos créateur ou évoluer dans la continuité* : *le schisme entre les perspectives normative et universitaire du changement organisationnel*, Gestion, vol.24, n°3, p. 158-164

II. Webographie (consultés en janvier et juillet 2022)
- http://**www.change-management.com**
- http://**www.universalis.fr** encyclopédie
- **http://www.modules.universalis-lille.fr**

Par Master BATEYI WABO Ananie

Chap. IV. STRATEGIES DE SURVIE DES FONCTIONNAIRES NON REMUNERES EN CONTEXTE DE CRISE : CAS DE LA PROVINCE SANITAIRE DU NORD KIVU EN RDC 2021-2024

Par WEMBO DJUNGA JACQUES

WEMBO DJUNGA Jacques, Marié et père de 7 enfants.

Master en Gestion des Hôpitaux et Doctorant en Santé Publique.

Enseignant chargé des cours à l'ISETM VIRUNGA et à l'ISTM BENI. Il est Administrateur Gestionnaire des Zones de Santé Successivement de MUTWANGA, BENI et KATWA ; Administrateur de district sanitaire de BENI ; Conseiller technique du ministre de la Santé (Pendant la rébellion RCD KML) ; Coordonnateur Provincial du Programme National de Promotion de la Médecine traditionnelle Nord Kivu ; Inspecteur Administratif et financier à l'Inspection Provinciale de Santé du Nord Kivu ; un Cadre à la division provinciale de la santé et Directeur Administratif et financier au Programme National de la transfusion sanguine.

I. RESUME

L'étude intitulée « Stratégies de survie des fonctionnaires non rémunérés en contexte de crise : le cas de la Province Sanitaire du Nord-Kivu en RDC (2021-2024) » analyse les mécanismes d'adaptation développés par les agents de santé non rémunérés dans un contexte de précarité institutionnelle. Face à l'absence de salaires et de primes, ces fonctionnaires recourent massivement à des activités économiques parallèles telles que l'agriculture (60,7 %), l'élevage (49,4 %) et des activités extra-professionnelles (49,9 %) pour subvenir à leurs besoins. L'étude met également en évidence des pratiques plus sensibles, comme le monnayage de services (14 %) ou l'utilisation informelle des ressources publiques (35,8 %). En combinant approches qualitative et quantitative, l'enquête montre que ces stratégies, bien qu'indispensables à la survie, compromettent parfois l'éthique professionnelle, la performance au travail et la cohésion institutionnelle. Elle appelle à une réforme structurelle du système de rémunération publique et à une revalorisation du statut des agents dans les zones de crise.

Mots clés : *Stratégie, survie, fonctionnaire, rémunération, crise, Agent, Zone, occupé*

1. INTRODUCTION

Depuis plusieurs décennies, la République Démocratique du Congo (RDC) est confrontée à une succession de crises multiformes qui ont profondément affecté son fonctionnement institutionnel, son tissu économique et les conditions de vie de sa population. Marquée par des conflits armés récurrents, une instabilité politique chronique et une gouvernance

fragilisée, la RDC peine à assurer les fonctions essentielles de l'État, notamment la rémunération régulière et équitable de ses agents publics.

Cette défaillance structurelle a entraîné un effondrement progressif des services publics et une précarisation croissante des fonctionnaires, en particulier dans des secteurs clés comme la santé.

Dans ce contexte, les agents de la fonction publique, notamment ceux déployés dans les zones les plus instables telles que la Province Sanitaire du Nord-Kivu, se trouvent dans une situation critique. D'après les données de 2024 de la Direction des Ressources Humaines du ministère de la Santé, la RDC compte 63 658 agents de santé rémunérés par l'État. Pourtant, dans la province sanitaire du Nord-Kivu, seuls 2 450 des 19 593 agents perçoivent un salaire, soit à peine 12,5 %.

Par ailleurs, la prime de risque, censée compenser la faiblesse des salaires, ne bénéficie qu'à une minorité : 13 055 agents, soit 67 %, en sont exclus.

Ces travailleurs de la santé, non seulement privés de salaire, mais également écartés de toute forme de compensation, se retrouvent dans une précarité extrême. Pour subvenir à leurs besoins, ils sont contraints de recourir à des stratégies de survie souvent informelles, voire parallèles, remettant en question leur engagement dans le service public.

Dès lors, plusieurs questions s'imposent : comment ces fonctionnaires parviennent-ils à subvenir à leurs besoins sans rémunération officielle ? Quelles stratégies sociales, économiques ou relationnelles mettent-ils en œuvre pour faire face à cette marginalisation ? Et surtout, quelles sont les répercussions de cette situation sur leur bien-être, leur performance professionnelle et leur engagement au sein de l'administration publique ?

Ce travail vise à analyser les mécanismes de résilience développés par les agents de l'État opérant dans la Province Sanitaire du Nord-Kivu, en l'absence de rémunération et de primes. À travers une approche qualitative, il s'agira d'éclairer les dynamiques d'adaptation, les réseaux de solidarité mobilisés, ainsi que les défis quotidiens auxquels ces agents sont confrontés dans un contexte de crise prolongée.

3. QUESTIONS DE RECHERCHE

Comment les fonctionnaires œuvrant dans la province sanitaire du Nord Kivu non payés et non primés par l'État parviennent-ils à faire face au coût de la vie dans un contexte de crise économique prolongée ? ou Quelles stratégies de survie adoptent-ils pour compenser l'absence de salaire et des primes de risque ?

4. HYPOTHESE

Nous formulons l'hypothèse suivante : Les fonctionnaires non payés œuvrant dans la province sanitaire du Nord Kivu recourent à des stratégies économiques informelles, telles que des activités extra-professionnelles (agriculture, commerce, prestations de services privés) et des pratiques prohibées (corruption, détournement de fonds), pour faire face à l'augmentation du coût de la vie. Ces stratégies permettent de compenser **l'absence de salaire et des primes de risque,**

5. OBJECTIF DE LA RECHERCHE

0.5.1. Objectif Principal de l'Étude

L'objectif principal de cette étude est d'analyser les stratégies mises en place par les fonctionnaires de l'Etat œuvrant dans la Province Sanitaire du Nord Kivu pour gérer la hausse du coût de la vie en l'absence de salaires et des primes de risque. L'étude cherchera à identifier les pratiques économiques informelles et à évaluer leurs conséquences sur leur bien-être social, psychologique et professionnel.

0.5.2. Objectifs Spécifiques

1. **Étudier les stratégies de gestion du coût de la vie** : Identifier les mécanismes économiques informels adoptés par les fonctionnaires pour survivre (activités agricoles, petits commerces, prestations de services).
2. **Analyser les pratiques prohibées** : Étudier l'ampleur de la corruption, des détournements de fonds et d'autres pratiques illégales comme sources de revenus pour les fonctionnaires non payés.
3. **Évaluer l'impact de ces stratégies sur le bien-être des fonctionnaires** : Analyser les répercussions sociales, psychologiques et familiales des stratégies de survie adoptées par les fonctionnaires.

6. ÉTAT DE LA QUESTION

À ce jour, peu d'études ont été menées spécifiquement sur les stratégies de survie des fonctionnaires non payés en République Démocratique du Congo.

Toutefois, des recherches antérieures sur la crise économique congolaise (Kandolo, 2010 ; Tshipamba, 2015) et sur la gestion de la précarité dans les pays africains en général (Moyo, 2018) ont montré que les fonctionnaires, face à des salaires non payés ou insuffisants, développent des mécanismes informels pour compenser la perte de revenus. Ces mécanismes comprennent des activités de subsistance, des petits commerces, et parfois des pratiques illégales telles que le détournement de fonds publics ou la corruption. Cependant, ces études ne se sont pas spécifiquement intéressées à l'impact de ces stratégies sur le bien-être des fonctionnaires eux-mêmes.

Dans le cadre de cette étude, nous nous proposons d'aller au-delà de ces recherches existantes en nous concentrant spécifiquement sur le secteur de la santé et en explorant les implications sociales et professionnelles de ces stratégies de survie.

7. CHOIX ET INTERET DU SUJET

Cette étude vise à analyser les mécanismes d'adaptation mis en place par les fonctionnaires de l'État affectés dans la Province Sanitaire du Nord-Kivu, en l'absence de salaire et de primes, et à évaluer les impacts de ces pratiques sur leur vie personnelle et professionnelle.

Sur le plan scientifique, cette recherche contribue à enrichir la compréhension des dynamiques de résilience dans un contexte de défaillance étatique.

Elle comble un vide dans la littérature en examinant, à travers une approche empirique, les stratégies individuelles et collectives adoptées par des agents publics non rémunérés pour faire face à la crise. Elle s'inscrit ainsi dans les débats sur la gouvernance

publique, l'économie informelle et les transformations du travail en contexte post-conflit.

Sur le plan pratique et politique, l'étude fournit des données concrètes et exploitables par les décideurs publics, les partenaires techniques et les organisations de la société civile. Elle permet de mettre en lumière les dysfonctionnements du système de rémunération publique, d'orienter les réformes en matière de gestion des ressources humaines, et de proposer des pistes d'intervention pour améliorer les conditions de vie et de travail des fonctionnaires dans les zones fragilisées.

En somme, cette recherche s'attache à comprendre les formes de résistance silencieuse déployées par des agents de l'État marginalisés, tout en contribuant à une réflexion plus large sur la restauration de la justice sociale et la redynamisation du service public en République Démocratique du Congo.

8. METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Le cadre méthodologique de notre étude se structure en trois phases distinctes mais complémentaires : exploratoire, collecte des données, et traitement des données.

La phase exploratoire a permis d'établir une base solide de connaissances grâce à une recherche documentaire approfondie, des entretiens avec des acteurs clés du secteur de la santé, et une pré-enquête sur le terrain. Ces étapes ont été cruciales pour comprendre le mécanisme de survie des agents de santé dans la province du Nord-Kivu, particulièrement ceux qui ne reçoivent ni salaire ni prime.

La phase de collecte des données a impliqué une approche mixte, alliant méthodes qualitatives et quantitatives.
Cette approche a permis de recueillir des informations riches et variées à travers des observations, des entretiens individuels, et des questionnaires administrés à un échantillon représentatif. Ce choix méthodologique a visé à capturer la complexité de la réalité vécue par les agents de santé, tout en s'assurant de la représentativité des données collectées.
Enfin, le traitement des données, utilisant des outils statistiques appropriés, garanti une analyse rigoureuse et fiable des résultats. Cette démarche méthodologique, en mettant l'accent sur la validité scientifique, nous a permis d'atteindre nos objectifs de recherche et d'apporter une contribution significative à la compréhension du mécanisme d'adaptation mis en place par les fonctionnaires de l'État affectés dans la Province Sanitaire du Nord-Kivu, en l'absence de salaire et de primes.

9. PRESENTATION DES RESULTATS

Tableau n°1 : répartition des enquêtes ayant répondu qu'ils subsistent grâce aux travaux des champs pour pallier l'impaiement de salaire et prime

Répondant		***Fréquence***	***Pourcentage***
	Non	157	39,3
	Oui	242	60,7
	Total	399	100,0

- **Majorité dépendante** : Une majorité significative des répondants (60,7%) indique qu'ils subsistent grâce aux travaux des champs pour pallier au non-paiement de leurs salaires et primes. Cela souligne une dépendance économique sur ces activités, suggérant que les revenus réguliers issus des emplois formels ne sont pas suffisants ou fiables.
- **Proportion non dépendante** : Près de 39,3% des répondants déclarent qu'ils ne dépendent pas des travaux des champs pour leur subsistance. Cela pourrait refléter une stabilité financière ou d'autres sources de revenus qui leur permettent de ne pas recourir à ces activités.

Le tableau met en lumière une préoccupation importante, avec une majorité des répondants qui comptent sur les travaux des champs pour compenser des salaires et primes non perçus.

Cela indique une vulnérabilité économique significative au sein de la population interrogée. Il pourrait être essentiel d'explorer les causes sous-jacentes de l'impaiement des salaires et de mettre en place des solutions pour assurer des revenus stables, afin de réduire cette dépendance et améliorer la sécurité financière des fonctionnaires.

Tableau n°2 : répartition des enquêtes ayant répondu qu'ils subsistent grâce a l'élevage face a l'impaiement de salaire et prime

Répondant		*Fréquence*	*Pourcentage*
	Non	202	50,6
	Oui	197	49,4
	Total	399	100,0

- **Répartition presque équilibrée** : Les réponses sont relativement équilibrées, avec 50,6% des répondants affirmant qu'ils ne subsistent pas grâce à l'élevage, tandis que 49,4% déclarent le contraire. Cela indique qu'il n'y a pas de majorité claire sur la dépendance à l'élevage pour compenser l'impaiement des salaires.
- **Signification de l'élevage** : Bien qu'une proportion significative de répondants se fie à l'élevage, le fait qu'une majorité légèrement supérieure ne le fasse pas pourrait signifier qu'ils ont d'autres sources de revenus ou qu'ils ne considèrent pas l'élevage comme une activité principale.

Le tableau révèle que presque la moitié des répondants dépendent de l'élevage pour leur subsistance face à des salaires et primes non versés, ce qui souligne une vulnérabilité économique dans la population.

Cependant, la majorité qui ne dépend pas de cette source de revenus peut indiquer une diversité dans les moyens de subsistance.

Il serait utile d'explorer davantage les raisons pour lesquelles certains choisissent ou ne choisissent pas l'élevage comme source principale de revenus, afin de mieux comprendre les dynamiques économiques de cette population et d'éventuellement proposer des solutions pour renforcer la sécurité financière des fonctionnaires.

Tableau n°3 : répartition des enquêtes ayant répondu qu'ils exercent des activités extra service

Répondant		***Fréquence***	***Pourcentage***
	Non	200	50,1
	Oui	199	49,9
	Total	399	100,0

La moitié des enquêtés ont avoué qu'en dehors de service ils font autres choses entre autres la direction des travaux des étudiants, la dispensation des cours, l'administration de soins aux patients à domicile, l'exercice pour la plupart des petits commerces, etc.

Tableau n°3 : répartition des enquêtes ayant répondu qu'ils monnaient le service

Répondant		***Fréquence***	***Pourcentage***		
	Non	343	86,0		
	Oui	56	14,0		
	Total	399	100,0		

- **Majorité non impliquée** : Une large majorité des répondants (86,0%) indique qu'ils ne monnaient pas leur service ni ne s'engagent dans des pratiques de corruption. Cela peut refléter un certain niveau d'éthique professionnelle ou de

résistance à des pratiques illégales au sein de cette population.

- **Minorité impliquée** : Environ 14,0% des répondants affirment qu'ils se livrent à la corruption ou à la concussion. Bien que ce chiffre soit minoritaire, il souligne une préoccupation importante concernant des pratiques illégales qui peuvent affecter l'intégrité des services et des institutions.

Le tableau met en évidence une forte majorité de répondants qui s'opposent à la corruption et à la concussion, ce qui est encourageant. Cependant, la présence d'une minorité engagée dans ces pratiques suggère qu'il existe des défis à relever pour promouvoir l'éthique et la transparence.

Des initiatives visant à sensibiliser et à éduquer sur les conséquences de la corruption pourraient être bénéfiques pour réduire ces comportements et renforcer l'intégrité au sein des services.

Tableau n°4 : répartition des enquêtes ayant répondu qu'ils subsistent grâce aux frais de fonctionnement

Certaines structures ayant des frais de fonctionnent s'organisent pour intervenir en faveur des impayés. 15% des enquêtés ont reconnu cette pratique comme faisant partie de mécanisme de survie.

Tableau n°5. : répartition des enquêtes ayant répondu qu'ils se débrouillent au travail pour pallier au non-paiement du salaire et de la prime

Répondant		***Fréquence***	***Pourcentage***
	Non	256	64,2
	Oui	143	35,8
	Total	399	100,0

36% des enquêtés ont reconnu qu'ils se débrouillent au travail. Débrouiller au sens d'utilisation des pratiques interdites dans le service pour avoir de l'argent.

Tableau n°6 : répartition des enquêtes ayant répondu qu'ils subsistent grâce aux revenus génères localement

Répondant		***Fréquence***	***Pourcentage***
	Non	158	39,6
	Oui	241	60,4
	Total	399	100,0

La plupart des structures de soins génèrent des recettes locales qui sont reparties conformément à la clé de répartition. Le pourcentage alloué à la motivation varie entre 40 à 60%.

Tableau n°31 : répartition des enquêtes ayant répondu qu'ils subsistent grâce à la mendicité au travail et en dehors du travail pour faire face au non-paiement de salaire

Répondant		***Fréquence***	***Pourcentage***
	Non	367	92,0
	Oui	32	8,0
	Total	399	100,0

- **Grande majorité autonome** : Une écrasante majorité des répondants (92,0%) indique qu'ils ne subsistent pas grâce à la mendicité. Cela suggère que la grande majorité des individus interrogés ne considèrent pas la mendicité comme une option ou un recours pour faire face à des difficultés économiques liées au non-paiement de salaire.
- **Dépendance faible** : Seulement 8,0% des répondants affirment qu'ils dépendent de la mendicité pour leur subsistance. Bien que ce chiffre soit faible, il met en lumière une réalité préoccupante pour une minorité qui se trouve dans une situation économique désespérée. Le tableau révèle que la mendicité n'est pas une source majoritaire de subsistance pour les répondants, ce qui pourrait indiquer une certaine stabilité ou des alternatives financières pour la plupart. Cependant, la présence d'une minorité qui y recourt souligne une vulnérabilité économique significative. Pour ces individus, des mesures de soutien supplémentaires pourraient être nécessaires pour améliorer leur situation, notamment des programmes d'assistance ou des initiatives visant à garantir des revenus stables.

Tableau n°7 : répartition des enquêtes ayant répondu qu'ils subsistent grâce au revenu de leur conjoints face au non-paiement du salaire.

Répondant		***Fréquence***	***Pourcentage***
	Non	263	65,9
	Oui	136	34,1
	Total	399	100,0

34% des enquêtés mariés ont répondu qu'ils tiennent le coup grâce au revenu de leur conjoint tout sexe confondu.

- **Majorité autonome** : Une majorité des répondants (65,9%) indique qu'ils ne dépendent pas du revenu de leur conjoint pour subsister malgré le non-paiement de leur salaire.

Cela peut refléter une certaine autonomie financière ou d'autres sources de revenus.

- **Dépendance significative** : Environ 34,1% des répondants affirment qu'ils subsistent grâce au revenu de leur conjoint. Ce chiffre, bien que minoritaire, reste significatif et souligne l'importance du soutien financier conjugal dans les ménages, surtout en période de difficulté économique.

Le tableau indique que, bien qu'une majorité des répondants soit capable de se débrouiller sans l'aide de leur conjoint, une proportion notable dépend de ce revenu pour faire face aux difficultés liées aux impayés. Cela souligne l'importance du soutien conjugal dans la gestion des défis financiers. Pour améliorer la situation des fonctionnaires affectés par le non-paiement des salaires, il serait pertinent d'explorer des stratégies pour

garantir des revenus stables, tout en tenant compte du rôle du conjoint dans le soutien financier des ménages.

Tableau n°8 : répartition des enquêtes ayant répondu qu'ils subsistent face au non-paiement de salaire grâce aux biens héritiers de leurs familles

Répondant		***Fréquence***	***Pourcentage***
	Non	331	83,0
	Oui	68	17,0
	Total	399	100,0

- **Majorité indépendante** : Une vaste majorité des répondants (83,0%) indique qu'ils ne subsistent pas grâce aux biens héréditaires. Cela suggère que la plupart des individus interrogés n'ont pas de recours à des héritages pour faire face à des difficultés économiques.
- **Dépendance notable mais minoritaire** : Environ 17,0% des répondants affirment qu'ils dépendent des biens héréditaires pour leur subsistance. Bien que ce chiffre soit minoritaire, il souligne l'importance de ces ressources pour une part significative de la population

Le tableau met en lumière une forte indépendance économique chez la majorité des répondants, qui ne s'appuient pas sur des biens héréditaires pour faire face au non-paiement de salaires. Cependant, la présence d'un groupe qui dépend de ces biens souligne l'importance des héritages dans certaines situations financières. Pour ceux qui ne disposent pas de cette aide, il serait pertinent d'explorer des moyens d'améliorer la sécurité économique, notamment par des

mécanismes de soutien en cas de non-paiement des salaires.

Tableau n°34 : répartition des enquêtes ayant répondu qu'ils subsistent grâce aux reliquats

Reliquat		***Fréquence***	***Pourcentage***
	Non	319	79,9
	Oui	80	20,1
	Total	399	100,0

A la fin d'une activité organisée, le reliquat est partagé aux membres. Il peut s'agir d'une formation, d'une activité de masse et bien d'autres.

Tableau n°9 : répartition des enquêtes ayant répondu qu'ils subsistent grâce aux commissions au travail

Répondant		***Fréquence***	***Pourcentage***
	Non	369	92,5
	Oui	30	7,5
	Total	399	100,0

- **Fortes proportions d'indépendance** : Une écrasante majorité des répondants (92,5%) indique qu'ils ne subsistent pas grâce aux commissions. Cela suggère que, pour la grande majorité, les commissions ne constituent pas une source de revenu significative ou essentielle.
- **Dépendance faible** : Seulement 7,5% des répondants affirment subsister grâce aux commissions. Cela montre que les commissions, même si elles peuvent être un complément, ne sont pas une base financière fiable pour la majorité des travailleurs.

10. DISCUSSION ET COMMENTAIRE

Dans cette section, nous analyserons les méthodes utilisées par le fonctionnaire pour gérer le cout de la vie. Les tableaux présentés montrent les diverses stratégies adoptées par les fonctionnaires pour faire face au non-paiement de leur salaire et des primes.

Voici un résumé des résultats ainsi qu'une analyse des raisons ou moyens utilisés, classés par ordre d'importance:

1. **Travaux des champs** : 60,7% des fonctionnaires déclarent subsister grâce à cette activité. Cela représente une majorité significative, indiquant que l'agriculture est une source essentielle de revenus.

La Province du Nord-Kivu étant une Province à vocation Agropastorale, les agents s'adonnent à la culture vivrière pour l'autoconsommation et la culture de rentes pour couvrir les dépenses. L'élevage est parfois une épargne pour faire face aux aléas et un investissement souvent rentable.

L'agriculture peut avoir divers effets sur le travail d'un fonctionnaire qui pratique régulièrement le jardinage ou l'agriculture à côté de ses responsabilités professionnelles. Voici quelques points à considérer :

Effets Positifs

1. **Source de Revenus :**
    - L'agriculture peut offrir une source de revenus stable pour les fonctionnaires, leur permettant de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

2. **Autonomie Alimentaire :**
    - Les fonctionnaires-cultivateurs peuvent produire leurs propres aliments, ce qui réduit leur dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs et améliore leur sécurité alimentaire.
3. **Liens Sociaux :**
    - Travailler la terre peut renforcer les liens communautaires, favorisant le partage de connaissances et la coopération entre les fonctionnaires et les agriculteurs.
4. **Préservation des Traditions :**
    - L'agriculture peut aider à maintenir des pratiques culturelles et des savoir-faire transmis de génération en génération.
5. **Équilibre Vie Professionnelle-Vie Privée :**

Pratiquer l'agriculture peut offrir un moyen de décompression après le travail, permettant au fonctionnaire de se détendre et de se ressourcer.

6. **Apprentissage et Compétences :**

L'expérience agricole peut développer des compétences pratiques, comme la gestion du temps, la planification et le travail en équipe, qui peuvent être bénéfiques dans son rôle de fonctionnaire.

7. **Santé Physique et Mentale :**

Le travail physique dans le jardin ou à la ferme peut améliorer la condition physique, réduire le stress et favoriser un bien-être mental positif.

8. **Produits Frais :**

Cultiver ses propres aliments peut contribuer à une alimentation plus saine, ce qui peut améliorer la concentration et la productivité au travail.

Effets Négatifs

1. **Charge de Travail Élevée :**
    - L'agriculture demande souvent un travail physique intense, ce qui peut entraîner une fatigue chronique et des problèmes de santé.
2. **Vulnérabilité Économique :**
    - Les fonctionnaires-cultivateurs peuvent être exposés aux fluctuations des marchés, aux conditions climatiques imprévisibles et aux catastrophes naturelles, ce qui peut menacer leur revenu.
3. **Impact Environnemental :**
    - Les pratiques agricoles non durables peuvent entraîner la dégradation des sols, la perte de biodiversité et la pollution de l'eau, affectant la santé des fonctionnaires-cultivateurs et de leur environnement.
4. **Accès aux Ressources :**
    - Les fonctionnaires-cultivateurs peuvent faire face à des difficultés d'accès aux ressources essentielles, comme l'eau, les semences de qualité ou le financement, ce qui limite leur productivité.
5. **Temps et Énergie :**

La gestion des activités agricoles peut être chronophage, ce qui pourrait réduire le temps disponible pour le travail ou entraîner de la fatigue.

6. **Concentration et Performance :**

Si le fonctionnaire est trop fatigué ou distrait par ses obligations agricoles, cela peut affecter sa concentration et sa performance dans son travail.

7. **Conflits de Priorités :**

Les périodes de forte activité agricole, comme la récolte, peuvent entrer en conflit avec les obligations professionnelles, créant des tensions entre les deux rôles.

8. **Réglementations et Éthique :**

Si le fonctionnaire doit gérer des responsabilités agricoles tout en étant en poste, cela peut soulever des questions éthiques ou réglementaires concernant l'utilisation du temps de travail.

Selon **Jean-François Bayart**, dans *L'État en Afrique. La politique du ventre*, les agents de l'État sont souvent contraints de développer des activités parallèles pour survivre, dans un système où l'économie formelle ne répond pas aux besoins réels des populations. Il parle d'un "État patrimonial" dans lequel les individus articulent fonction publique et activités économiques privées.

Cela montre que l'exercice des travaux agricoles, loin d'être un choix volontaire dans tous les cas, est souvent une **nécessité imposée par les carences du système étatique**.

Pour **Max Weber**, dans *Économie et société*, la bureaucratie repose sur une séparation nette entre les sphères privée et publique. Le fonctionnaire est censé se consacrer pleinement à ses fonctions publiques, dans une logique de rationalité et d'efficience. En travaillant aux champs, surtout pendant les heures de service, le fonctionnaire transgresse cette logique, ce qui peut entraîner une baisse de rendement, un absentéisme ou même une forme de "détournement implicite" du temps de l'État.

Cependant, comme le fait remarquer **Achille Mbembe**, dans ses réflexions sur l'africanité et les institutions postcoloniales, l'État africain est souvent perçu par les citoyens – y compris les fonctionnaires – comme un "espace distant", parfois déconnecté des réalités du quotidien. Ainsi, les activités rurales, agricoles ou communautaires ne sont pas nécessairement vues comme un "manquement", mais comme une forme d'enracinement social et de responsabilité envers la famille ou la communauté.

On retrouve là une tension entre **logique institutionnelle occidentale** et **réalités locales africaines**.

Paul Ricœur, dans *Soi-même comme un autre*, propose une distinction utile entre l'**éthique de conviction** (agir selon des principes) et l'**éthique de responsabilité** (agir selon les conséquences pour autrui). Le fonctionnaire qui travaille aux champs peut être vu comme quelqu'un qui assume une responsabilité envers sa famille, même s'il déroge aux principes professionnels attendus. Cette lecture invite à une **compréhension plus humaine et nuancée** du phénomène.

2. **Revenus générés localement** : 60,4% s'appuient sur des revenus provenant d'activités locales.

D'après le rapport annuel sur les activités des soins de santé primaire 2023 de la province sanitaire du Nord-Kivu, la rémunération moyenne mensuelle d'un médecin s'élève à 281 dollars, tandis que celle d'un professionnel de santé (PROSANTE) est de 91 dollars. Ces montants restent insuffisants pour couvrir le coût de la vie, qui est particulièrement élevé dans la région. En conséquence, les médecins et les professionnels de santé, qui dépendent uniquement de ces revenus, éprouvent des difficultés financières importantes.

3. **Activités extra-service** : Près de la moitié (49,9%) des répondants participent à des activités en dehors de leur emploi principal, montrant une volonté d'explorer d'autres sources de revenus.

Effets positifs : Amélioration des conditions de vie, réduction de la pression financière, Développement de compétences càd **l**es activités secondaires (enseignement, artisanat, commerce, etc.) peuvent enrichir les compétences professionnelles ou entrepreneuriales du fonctionnaire.

Effets négatifs :

1. **Conflit d'intérêts et corruption potentielle :** Un fonctionnaire peut être tenté d'utiliser ses fonctions publiques pour favoriser son activité privée (clientélisme, détournement de ressources, etc.).
2. **Manque de performance dans les tâches publiques :** La fatigue ou le temps consacré aux activités privées peut nuire à la qualité du service rendu à l'État et aux citoyens.
3. **Atteinte à la déontologie et à la neutralité :** Certains métiers ou services publics exigent une stricte impartialité. Une activité secondaire peut porter atteinte à cette exigence.
4. **Violation du statut de la fonction publique :** les lois interdisent ou encadrent strictement les activités privées des fonctionnaires. Enfreindre ces règles peut mener à des sanctions disciplinaires.
5. **Inégalité et injustice perçue :** Si certains fonctionnaires profitent de leur poste pour faire des affaires pendant leurs heures de service, cela crée un sentiment d'injustice parmi les collègues.

Le recours à des **activités extra-professionnelles** par les fonctionnaires, souvent motivé par des salaires insuffisants, renvoie à une réalité bien documentée. Selon **Max Weber**, la bureaucratie idéale repose sur la *rationalité légale* où le fonctionnaire est au service exclusif de l'État et doit respecter une stricte séparation entre son rôle public et ses intérêts privés. Or, l'exercice d'activités parallèles peut rompre cette logique et mettre en péril l'impartialité administrative.
Comme le souligne **Jean-François Bayart** dans *L'État en Afrique*, face à l'insuffisance salariale et l'absence de perspectives de promotion, les fonctionnaires développent des « stratégies d'autonomisation » économiques. Cela aboutit souvent à un système informel toléré, voire intégré à la culture administrative, mais qui affaiblit l'autorité de l'État.
De même, **Pierre Bourdieu** évoquait la notion de *double appartenance* (champ professionnel et champ économique) comme un facteur de tension. Le fonctionnaire, en poursuivant des intérêts économiques personnels, peut perdre de vue son engagement envers le service public.
Cependant, des auteurs comme **Amartya Sen**, dans son approche du développement humain, rappellent que le bien-être individuel est un préalable à la performance collective. Si un agent public ne peut satisfaire ses besoins fondamentaux, il est illusoire d'attendre de lui un comportement professionnel irréprochable.

4. **Élevage** : Bien que 49,4% des répondants mentionnent l'élevage, cela représente un chiffre proche de la moitié. L'élevage peut compléter les revenus agricoles.

L'élevage par un agent de l'État, surtout en contexte de non-paiement de salaires, peut être un acte de résilience mais doit être encadré pour éviter les abus. Il est essentiel que cette activité reste **en dehors des heures de service**, **respecte les obligations déontologiques**, et ne compromette pas les missions de service public. Si l'élevage est pratiqué pendant les heures de travail, cela peut nuire à la qualité du service public et entraîner des absences ou une baisse de performance. Il y a un risque que l'agent utilise du matériel, du temps, ou même des locaux de l'État à des fins personnelles, ce qui constitue une faute professionnelle.

Cumuler deux activités peut entraîner un épuisement physique et mental, réduisant l'efficacité dans les deux domaines.

La pratique peut être perçue comme un signe de mauvaise gouvernance ou de précarité du service public, affectant la confiance des citoyens. Le **Code de conduite de l'agent public de l'État** en République Démocratique du Congo stipule que l'agent doit se comporter de manière à préserver la confiance du public envers l'État, s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre l'honneur et la dignité de ses fonctions, et éviter les conflits d'intérêts.

Ainsi, si l'élevage est pratiqué pendant les heures de service ou avec des ressources publiques, cela pourrait constituer une violation des principes éthiques et déontologiques.

5. **Se débrouiller au travail** : 35,8% affirment qu'ils réussissent à trouver des solutions à travers leur

travail, indiquant une capacité d'adaptation dans un environnement difficile.

Le terme se débrouiller est voilé, il s'agit des mauvaises pratiques interdites. Jean-Pierre Olivier de Sardan, anthropologue, a développé le concept d'« économie morale de la corruption » pour décrire comment, en Afrique, la corruption est souvent perçue comme une norme sociale plutôt qu'une déviation. Il souligne que « la corruption est devenue, dans la quasi-totalité des pays africains, un élément routinier du fonctionnement des appareils administratifs ou para-administratifs, du sommet à la base ». Cette banalisation peut amener certains fonctionnaires à considérer le détournement comme une stratégie de survie face à des conditions de travail précaires.

Dans un article publié par Jeune Afrique, François Soudan affirme que « le fonctionnaire honnête paie souvent sa probité au prix d'une quasi-exclusion sociale ». Il met en lumière la pression sociale et professionnelle qui pousse certains agents publics à adopter des pratiques corruptives, soulignant que « tant que les racines sociales, économiques, culturelles du mal ne seront pas traitées, la lutte contre la corruption demeurera une antienne obligée des discours présidentiels et des organisations internationales, sans effet sur la réalité »

Garga Haman Adji, lors d'un atelier organisé par le Gerddes-Cameroun, définit la corruption comme « le résultat d'un acte conscient de déviation, généralement pour de l'argent, des normes légales ou sociales, morales ou spirituelles ». Il souligne que « c'est parce qu'elle est un déni des principes constitutionnels ou légaux de l'égalité des citoyens en droits et en devoirs, de la gratuité du service public, de la protection des droits de propriété, que

la corruption est sanctionnée pénalement, moralement et civilement, et non l'inverse ».
Selon les juristes Perry Grace Selemani Ngwamba et Joel Mutshimwana Kafwata, « les détournements commis par des personnes détentrices de mandat public est un comportement incriminé en droit pénal congolais et sévèrement puni ».
Ils précisent que les auteurs de cette infraction sont passibles d'une peine allant de un jusqu'à vingt ans de travaux forcés, avec des peines complémentaires telles que l'interdiction d'accès aux fonctions publiques et paraétatiques, la privation du droit à la condamnation ou à la libération conditionnelle, et l'expulsion définitive du territoire pour les étrangers.

6. **Revenus de leur conjoint** : 34,1% des fonctionnaires dépendent des revenus de leur partenaire, ce qui montre l'importance de la solidarité familiale.
7. **Biens hérités** : Seuls 17% des répondants affirment subsister grâce aux biens hérités, ce qui indique que cette méthode n'est pas courante.
8. **Commissions au travail** : 7,5% des fonctionnaires mentionnent les commissions comme une source de revenu, mais cela reste marginal.
9. **Mendicité** : Seulement 8% des répondants se tournent vers la mendicité, ce qui montre que cette stratégie est rarement choisie.

La mendicité d'un agent de l'État pour pallier le non-paiement de son salaire est une manifestation extrême des dysfonctionnements systémiques dans la fonction publique. Elle reflète une combinaison de facteurs, notamment des salaires insuffisants, une gouvernance défaillante et une absence de mécanismes de soutien adéquats.

Il est essentiel que l'État prenne des mesures pour garantir une rémunération juste et régulière de ses agents, afin de prévenir de telles situations et de restaurer la confiance du public dans les institutions. Guy Georges Muyika Matsimu, dans son analyse des comportements des agents publics à N'Djili, indique que « l'insuffisance de la rémunération des agents communaux est à la base de leur mauvais comportement ».

Il mentionne que, face à des salaires insuffisants, certains agents sont obligés de recourir à des pratiques telles que la mendicité, la corruption ou d'autres formes de sollicitation pour subvenir à leurs besoins

10. **Frais de fonctionnement** : 15% dépendent des frais de fonctionnement, ce qui est également un pourcentage relativement faible.
11. **Monnayage du service** : 14% des fonctionnaires disent monnayer leurs services, indiquant une forme d'initiative individuelle pour compenser le manque de salaire.

Bien que la monétisation des services publics par des fonctionnaires non rémunérés puisse être perçue comme une réponse à des arriérés de salaires, elle constitue une violation grave des principes éthiques et juridiques de la fonction publique. Il est impératif que l'État assure une rémunération juste et régulière de ses agents pour prévenir ces dérives et restaurer la confiance du public dans les institutions

12. **Reliquats partagés d'activités** : 20,1% ont recours à cette méthode, bien que ce soit moins fréquent que d'autres stratégies.

Classement des moyens utilisés par ordre d'importance

1. **Travaux des champs** (60,7%)
2. **Revenus générés localement** (60,4%)
3. **Activités extra-service** (49,9%)
4. **Élevage** (49,4%)
5. **Se débrouiller au travail** (35,8%)
6. **Revenus de leur conjoint** (34,1%)
7. **Biens hérités** (17,0%)
8. **Frais de fonctionnement** (15,0%)
9. **Monnayage du service** (14,0%)
10. **Reliquats partagés d'activités** (20,1%)
11. **Commissions au travail** (7,5%)
12. **Mendicité** (8,0%)

Les résultats de la recherche confirment l'hypothèse de départ. Les fonctionnaires non payés dans la province sanitaire du Nord-Kivu recourent effectivement à un éventail de stratégies économiques informelles, allant d'activités secondaires licites à des pratiques illégales, pour compenser l'absence de rémunération. Cette dynamique s'explique à la fois par des conditions de vie précaires, un encadrement institutionnel défaillant, et une normalisation de certaines pratiques au sein de la fonction publique locale.

11. CONCLUSION

Les résultats de l'étude menée entre 2021 et 2024 dans la province sanitaire du Nord-Kivu confirment clairement l'hypothèse selon laquelle les fonctionnaires non rémunérés développent des stratégies de survie informelles face à la précarité. Les activités agricoles, commerciales ou parallèles deviennent des alternatives économiques, tandis que certaines pratiques, bien que marginales, franchissent la limite de la légalité.

Ces mécanismes, bien que nécessaires à leur subsistance, soulignent une profonde fragilité du système étatique et mettent en tension l'éthique professionnelle des agents. Ce constat renforce la nécessité d'une réforme urgente du système de rémunération et d'un appui institutionnel renforcé en zones fragilisées.

12. RECOMMANDATIONS

Au terme de cette étude portant sur les stratégies de survie des fonctionnaires non rémunérés dans la Province Sanitaire du Nord-Kivu, plusieurs constats critiques ont été mis en évidence, notamment la précarité généralisée, la diversification informelle des sources de revenus, et les tensions entre éthique professionnelle et nécessité de subsistance.

Partant des résultats obtenus et de l'analyse discussionnelle, les recommandations suivantes sont formulées afin de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie et de travail des agents de l'État dans un contexte de crise prolongée.

1. Recommandations institutionnelles

1.1. Mise en place d'un système de rémunération fiable et équitable

Il est crucial pour l'État congolais de garantir le paiement régulier des salaires à l'ensemble de ses agents, y compris ceux affectés dans les zones en crise. Cela nécessite une actualisation rigoureuse des listings, une mécanisation progressive des agents non pris en charge, et le recours à un système biométrique centralisé pour limiter les fraudes et les doublons.

1.2. Extension de la prime de risque à tous les agents exerçant dans des contextes à haut risque

Dans des provinces comme le Nord-Kivu, marquées par une insécurité chronique, il est fondamental que tous les agents de santé bénéficient de la prime de risque, conformément aux principes d'équité et de justice sociale.

1.3. Renforcement des mécanismes de suivi et de transparence dans la gestion des fonds locaux

La redistribution des revenus générés au niveau des structures sanitaires doit être encadrée par des mécanismes de gouvernance renforcés (audit, comités de gestion, reddition de comptes) afin de prévenir les abus et de garantir une utilisation éthique des ressources.

2. Recommandations socioéconomiques

2.1. Appui aux activités génératrices de revenus à travers un encadrement institutionnalisé

Les agents non rémunérés devraient bénéficier de programmes d'appui économique structurés : accès au microcrédit, formation à la gestion d'activités commerciales, dotation en intrants agricoles. Cela permettrait de sécuriser leurs sources de revenu tout en réduisant l'impact négatif sur leur engagement professionnel.

2.2. Développement de mécanismes de solidarité et de protection sociale

Il est recommandé de promouvoir, en partenariat avec les ONG et les acteurs communautaires, la mise en place de mutuelles de solidarité, de caisses de secours ou de filets sociaux adaptés aux agents publics précarisés.

1.3. Amélioration des infrastructures rurales au service des initiatives agro-pastorales

Étant donné que les activités agricoles et d'élevage constituent des stratégies de survie dominantes, l'État et ses partenaires devraient investir dans les infrastructures rurales (routes, marchés, services vétérinaires), afin d'améliorer la rentabilité et la durabilité de ces pratiques.

3. Recommandations éthiques et professionnelles

3.1. Renforcement de la formation continue sur l'éthique et la déontologie de la fonction publique

Des sessions de formation ciblées doivent être organisée afin de sensibiliser les agents aux principes éthiques du service public, à la prévention de la corruption, et aux responsabilités professionnelles. Cela aidera à réduire les pratiques informelles et à restaurer la légitimité du service public.

3.2. Mise en place d'un dispositif de soutien psychosocial

Face aux impacts psychologiques de la précarité et à la perte de sens du travail, il est indispensable d'instituer des cellules d'écoute, des services de soutien psychologique et des espaces de parole pour les agents de santé exposés à des conditions extrêmes.

3.3. Réaffirmation du contrat social entre l'État et ses fonctionnaires

Une réforme en profondeur du système de gouvernance publique est nécessaire afin de rétablir la confiance entre l'administration et ses agents. Cette réforme devrait reposer sur une reconnaissance effective du travail des fonctionnaires, une valorisation de leur rôle, et une responsabilisation partagée dans la construction du service public.

13. BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

- Thériault, R. (1983). *La gestion de la rémunération*. Gaëtan Morin Éditeur.
- **Bayart, Jean-François**. (2006). *L'État en Afrique : La politique du ventre*. Paris : Fayard. (1ère éd. 1989).
- **Weber, Max**. (1971). *Économie et société : Tome 1 : Les catégories de la sociologie*. Paris : Plon. (Traduction de *Wirtschaft und Gesellschaft*, première publication posthume en 1922).
- **Weber, Max**. (1971). *Économie et société : Tome 2 : Organisation et pouvoir*. Paris : Plon.

- **Mbembe, Achille**. (2000). *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris : Karthala.
- **Ricœur, Paul**. (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris : Éditions du Seuil. (Collection L'Ordre philosophique).
- **Bourdieu, Pierre**. (1994). *Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*. Paris : Seuil.
- **Olivier de Sardan, Jean-Pierre**. (1999). *Une morale de la corruption ? Ethnographie comparative au Niger*. In *Politique africaine*, n° 73, mars 1999, pp. 97-116. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-1999-1-page-97.htm.
- **Ngwamba, Perry Grace Selemani & Kafwata, Joel Mutshimwana**. (2019). *Les détournements commis par des personnes détentrices de mandat public : analyse juridique et éthique des pratiques de corruption en République Démocratique du Congo. Revue de Droit et de Science Politiques en Afrique*, 14(1), 45-67.
- **Muyika Matsimu, Guy Georges**. (2018). *Les comportements des agents publics à N'Djili : Pratiques, stratégies et déviances dans la gestion des affaires publiques. Revue Congolaise de Sciences Sociales et Politiques*, 22(3), 55-79.
- Arendt, H. (1958). *La condition de l'homme moderne*. Paris: Calmann-Lévy.
- Smith, A. (1776). *La richesse des nations*. Édition : Plusieurs éditions disponibles.
- Marx, K. (1867). *Le Capital*. Édition : Première édition en 1867.

2. Revues

- Adams, J.S. (1963). Toward an understanding of inequity. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 67(5), 422-436.
- Alderfer, C.P. (1969). An empirical test of a new theory of human needs. *Organizational Behavior and Human Performance*, 4(2), 142-175.
- Mulumeoderhwa Bujiriri Le Bon. (2017). La Politique Salariale Et La Proletarisation Des Agents Et Fonctionnaires De L'etat. Étude Appliquée Dans Les Services Publics De La Ville De Bukavu. *IOSR Journal Of Humanities And Social Science (IOSR-JHSS)*, 22(5), 44-56.

3. Articles

- Bass, B. M. (1990). From transactional to transformational leadership: Learning to share the vision. *Organizational Dynamics*, 18(3), 19-31.
- Kahn, W. A. (1990). Psychological conditions of personal engagement and disengagement at work. *Academy of Management Journal*, 33(4), 692-724.

4. Textes juridiques

- Constitution de la RDC (2006).
- Ordonnance loi n°23/006 du 3 mars 2023 modifiant et complétant la loi n°18/035 du 13 décembre 2018 fixant les principes fondamentaux relatifs à l'organisation de la santé publique.
- LA loi n°16/2016 portant Statut des agents de carrière des services publics de l'Etat, 2016.

Dr. WEMBO DJUNGA Jacques

Chap. V. LA RESISTANCE CONGOLAISE : LES VDP/WAZALENDO[17], UNE BARRIERE AU MORCELEMENT DE LA RDC

Par Master CT FAUSTIN NGENDAHIMANA HABIMANA,

Politologue, chercheur universitaire et acteur du monde associatif

La République Démocratique du Congo (RDC), un pays au cœur de l'Afrique avec une immense richesse naturelle et culturelle, est depuis longtemps la cible de convoitises étrangères et de conflits internes. Sa vaste étendue territoriale, riche en minerais et autres ressources précieuses, en fait un enjeu géopolitique majeur. Cependant, la RDC est aussi marquée par des luttes internes, notamment à l'Est, où divers groupes armés ont émergé pour défendre l'intégrité territoriale du pays. Parmi ces groupes, les Wazalendo se distinguent comme des acteurs clés dans la préservation de l'unité du pays.

Les Wazalendo autrefois appelés Maï-Maï, groupes d'autodéfense formés par des communautés locales, se sont constitués historiquement pour lutter contre les

[17] Volontaires pour la défense de la patrie

envahisseurs et résister aux ingérences étrangères qui menaçaient le territoire congolais. Face aux tentatives répétées de morcellement du pays, notamment par des groupes armés soutenus par des puissances étrangères, ces milices locales ont joué un rôle crucial pour contrer les initiatives de balkanisation. Bien qu'ils aient souvent recours à des méthodes contestées, les Wazalendo ont agi comme des remparts contre les tentatives de déstabilisation, empêchant, dans bien des cas, la partition du pays.

La menace de morcellement de la RDC ne vient cependant pas seulement de l'extérieur. À l'interne, la classe politique congolaise contribue, dans une certaine mesure, à cette menace. Certains politiciens, dans leur quête de pouvoir et pour satisfaire leurs intérêts personnels, n'hésitent pas à trahir leur pays. L'un des exemples les plus frappants de cette trahison est la mobilisation de certains opposants congolais pour empêcher la RDC d'obtenir un poste important aux Nations Unies.

Au lieu de s'unir pour défendre les intérêts de leur nation et accroître son influence sur la scène internationale, ces leaders politiques se sont rangés du côté de forces extérieures pour bloquer cette opportunité.

Ce comportement illustre à quel point les divergences politiques peuvent être destructrices pour l'unité nationale. Ces opposants, au lieu de défendre l'intérêt commun, ont préféré favoriser leurs querelles internes, allant jusqu'à "commissionner la vente du pays" en s'alliant à des acteurs qui ne cherchent qu'à affaiblir la RDC. Ce genre d'attitude, motivée par des ambitions personnelles, affaiblit le pays non seulement sur le plan

diplomatique, mais aussi en termes de souveraineté et de cohésion nationale.
En contraste, les Wazalendo, malgré leurs propres intérêts locaux et parfois leur utilisation de la violence, sont perçus par de nombreux Congolais comme des patriotes. Ils incarnent une forme de résistance farouche contre les tentatives de domination étrangère, et leur présence, notamment à l'Est du pays, a freiné la progression de nombreux projets visant à diviser ou exploiter la RDC. Ces milices sont devenues, malgré les controverses, un symbole de la lutte pour l'intégrité territoriale du pays.
Ce contraste met en lumière un défi majeur pour la RDC : l'absence d'unité au sein de la classe politique et la montée d'intérêts personnels, souvent au détriment de la nation. Il est impératif que les dirigeants congolais surmontent leurs différends et placent les intérêts du pays au-dessus des querelles partisanes. La préservation de l'intégrité territoriale de la RDC ne peut se faire qu'à travers une action collective et une vision partagée pour l'avenir de la nation.
Pour que la RDC puisse se défendre efficacement contre les menaces extérieures, elle doit d'abord régler ses conflits internes et s'assurer que ses politiciens agissent dans l'intérêt national. Le pays ne peut plus se permettre d'être affaibli par des divisions internes ou par des politiciens prêts à vendre sa souveraineté. Les Wazalendo, malgré leur nature contestée, rappellent que la résistance populaire est possible et nécessaire, mais la véritable solution réside dans la solidarité nationale et l'établissement d'un leadership patriote et responsable.
Ainsi, la résistance congolaise, incarnée par les Wazalendo, met en lumière le potentiel de défense de l'intégrité territoriale du pays. Toutefois, cette résistance

ne sera pleinement efficace que lorsque la classe politique congolaise cessera de trahir les intérêts du pays et s'unira pour préserver l'unité de la RDC, que ce soit face aux menaces internes ou aux ingérences extérieures.

Conséquences Judiciaires et Politiques du Procès Charles Onana : Réflexion sur les Menaces de Paul Kagame

Le procès de Charles Onana, écrivain et chercheur d'origine camerounaise, engagé dans la dénonciation des crimes commis dans la région des Grands Lacs africains, notamment en République Démocratique du Congo (RDC), suscite de vives tensions. Les menaces proférées par le président rwandais Paul Kagame à l'encontre de ceux qui, comme Onana, dénoncent ses agissements, relèvent d'un véritable défi à la justice internationale et constituent des actes criminels.

Les propos de Kagame, qui promet la mort à ceux qui osent exposer ses crimes présumés, en particulier contre les peuples de la région, sont d'une gravité exceptionnelle. Ils révèlent non seulement une intention manifeste de museler les voix dissidentes, mais ils représentent également une atteinte à la liberté d'expression et aux droits humains. Promettre la mort à un individu pour ses recherches et ses publications est non seulement moralement répréhensible, mais aussi criminel aux yeux du droit international. Ces propos pourraient être considérés comme une incitation à la violence et pourraient engager la responsabilité pénale du président rwandais.

Sur le plan judiciaire, le procès de Charles Onana a des implications majeures. Il met en lumière la nécessité pour la communauté internationale de protéger les chercheurs, les journalistes et les activistes qui

s'engagent à dévoiler des vérités dérangeantes. La justice doit impérativement garantir que ces personnes puissent continuer leur travail sans craindre pour leur vie. En menaçant publiquement un intellectuel tel qu'Onana, Kagame pose un défi direct aux mécanismes de justice et aux principes de transparence qui sous-tendent les institutions internationales.
Politiquement, cette situation expose également les fragilités des relations internationales en ce qui concerne les crimes commis dans la région des Grands Lacs. Le Rwanda, sous la présidence de Kagame, est souvent accusé de jouer un rôle ambigu dans les conflits armés en RDC, en particulier avec des groupes comme le M23. La persécution de figures comme Onana renforce les soupçons d'implication directe du Rwanda dans la déstabilisation de la région. Si les menaces de Kagame ne sont pas dénoncées et sanctionnées par les institutions compétentes, cela enverrait un message dangereux aux autres dirigeants, qui pourraient se sentir encouragés à user de la violence ou de l'intimidation pour faire taire leurs détracteurs.

En dépit des menaces de Kagame, il est important de souligner que la mort n'épargne personne, quel que soit son rang ou sa position de pouvoir. Paul Kagame, en tant qu'homme, n'échappe pas à cette réalité. Tout comme il promet la mort à ses adversaires, il doit savoir que lui-même est soumis aux mêmes lois de la nature. En fin de compte, personne ne contrôle le moment de sa propre mort, et il est tout à fait possible que Kagame disparaisse avant ceux qu'il menace.
Ainsi, les conséquences de ce procès sont lourdes de sens. Elles soulignent à la fois l'urgence d'une justice impartiale et la nécessité de protéger les droits

fondamentaux des chercheurs comme Onana, tout en exposant les comportements dictatoriaux qui menacent la stabilité politique et la sécurité dans la région. Ce procès pourrait devenir un catalyseur pour une réévaluation des relations internationales entre le Rwanda et ses voisins, et peut-être même déclencher des discussions plus larges sur la gouvernance et les droits humains dans la région des Grands Lacs.

Par Master CT FAUSTIN NGENDAHIMANA HABIMANA,
Politologue, chercheur universitaire et acteur du monde associatif

Chap. VI. RESILIENCE PSYCHOLOGIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DES MILITAIRES DANS LES ZONES OPERATIONNELLES : UN IMPERATIF STRATEGIQUE POUR LA RDC EN GUERRE

Par le Professeur Alain ALISA JOB SAMBOKERA, Ph.D

- Chercheur en géostratégie militaire et sécurité intérieure
- Chercheur à l'École doctorale du Collège des Hautes Études de Stratégie et de Défense (CHESD)
- Doctorant en géostratégie militaire et sécurité intérieure à l'Université de Douala (Cameroun)

Résumé

La République Démocratique du Congo (RDC), confrontée à des conflits armés prolongés dans sa partie orientale, expose ses militaires à des situations de stress extrême, de traumatismes et d'usure mentale sévère. Or, la résilience psychologique reste absente de la doctrine actuelle des forces armées et de la police. Cet article propose l'institutionnalisation d'un accompagnement psychologique structuré

dans les zones opérationnelles, comme vecteur de performance stratégique, de cohésion et de moral militaire.

1. Introduction

L'armée congolaise, engagée dans des zones opérationnelles depuis plusieurs décennies, est sous pression permanente. La guerre contre des groupes tels que le M23, les ADF ou les milices CODECO, conjuguée à l'absence de rotation régulière et à la faiblesse du soutien logistique et humain, provoque une dégradation rapide de la santé mentale des soldats.

Cette situation affaiblit les capacités opérationnelles des forces armées et compromet leur cohésion. Le temps est venu de faire de la résilience psychologique une dimension stratégique de la défense nationale.

2. Résilience psychologique et armée en guerre

La résilience psychologique est la capacité d'un soldat à résister, surmonter, et se reconstruire face à des traumatismes de guerre. Dans les forces armées modernes, cela suppose :

- Une préparation mentale adaptée aux réalités asymétriques ;

- Un suivi psychologique constant en zone de combat ;
- Une réintégration sociale et morale après les missions.

Les armées modernes (France, États-Unis, Israël, Afrique du Sud) disposent de unités de santé mentale militaires, chargées d'identifier les cas critiques, de prévenir les actes de violence, de limiter les suicides et de restaurer le moral des troupes.

3**. Les risques liés à l'absence de soutien psychologique**

L'oubli de l'accompagnement psychologique dans les armées congolaises produit :

- La fatigue opérationnelle chronique ;
- l'indiscipline et les actes de violence interne ou envers les civils ;
- La désertion ou la radicalisation ;
- L'alcoolisme, les agressions sexuelles et la brutalité gratuite ;
- La perte du sens de la mission et du patriotisme.

4. Recommandations stratégiques

4.1. Intégrer la résilience dans la gouvernance sécuritaire

Les politiques de défense nationale doivent désormais intégrer la santé mentale et la psychologie militaire comme priorités stratégiques. Il est recommandé :

La création de services de psychologues militaires dans toutes les brigades de l'armée et de la police nationale ;

L'inclusion de modules de résilience, gestion du stress, cohésion et éthique dans les formations de base et avancées ;

La revalorisation des unités médicales militaires pour y inclure psychiatres, sociologues militaires, psychologues et aumôniers.

4.2. **Institutionnaliser des Cellules de soutien psychologique opérationnel (CSPO)**

À implanter dans toutes les zones de guerre, ces cellules auront pour missions :

L'accueil, le diagnostic, et le suivi des cas à risque (troubles post-traumatiques, dépression, désocialisation) ;

La stabilisation du moral des unités ;

La préparation des soldats à la réintégration dans la vie civile ou administrative.

4.3. Protéger les familles des militaires

La résilience militaire passe aussi par le bien-être des familles. Il faut mettre en œuvre :

Un accompagnement social des épouses et enfants des soldats ;

Des politiques de communication entre le front et la famille (canaux sécurisés) ;

Un système de reconnaissance publique et morale du sacrifice des soldats et de leurs proches.

5. Conclusion

L'armée congolaise ne peut rester performante dans une guerre prolongée sans une base mentale stable, humaine et soutenue.

La résilience psychologique est un capital stratégique aussi important que les armes ou les effectifs.

La RDC doit refonder sa doctrine de défense en mettant l'humain au cœur de la sécurité intérieure. Une armée forte est une armée dont les soldats sont équilibrés, soutenus, accompagnés, et protégés dans leur intégrité physique et mentale.

Bibliographie

Bachelart, G. (2011). Psychologie du soldat en opération. Paris : CNRS Éditions.

Crocq, L. (2000). Les traumatismes psychiques de guerre. Paris : Odile Jacob.

Foucault, M. (1975). Surveiller et punir. Paris : Gallimard.

McManus, J. (2018). Resilience under Fire: Psychological Stress in Modern Warfare. Cambridge: Military Psychology Press.

ONU. (2021). Rapport sur la condition des militaires dans les zones à conflits prolongés en Afrique centrale. New York : Département des Opérations de Paix.

République Démocratique du Congo (2023). Politique nationale de sécurité intérieure. Kinshasa : Militaire

Par Pr. Alisa Job SAMBOKERA

Chap. VII. VISION NEOLIBERALE DE LA PAIX A L'EST DE LA RDC : Stabiliser pour exploiter

Par Doctorant John-Modest MUTAYONGWA & Master LIBAKU NABUKANGA MOISE

Théologien et penseur congolais influent, connu pour son engagement profond en faveur de l'unité nationale et du développement intellectuel et spirituel en République Démocratique du Congo. Universitaire, philosophe, éditeur et militant, il incarne une figure intellectuelle majeure dans la région des Grands Lacs. À travers ses activités académiques et ses prises de position citoyennes, il milite contre les forces de fragmentation nationale et les ingérences étrangères, en particulier dans l'Est de la RDC. Il a fondé plusieurs structures et Revues Scientifiques, parmi lesquelles la revue ÉveilCongo ORASSU [18] et la Maison d'Edition et des recherches ORASSU International, qui servent de plateformes de

[18] Ordre des Prestataires, Chefs de Travaux et Assistant(e)s des Universités

diffusion du savoir, de renforcement des capacités intellectuelles et de leadership Théologique pour la nouvelle classe intellectuelle, politique et spirituelle en RDC et en Afrique. Cofondateur de la COMCERN[19]. Il dirige également le CERCLEGL[20], une initiative dédiée à la formation, à la recherche appliquée et à la consolidation de la paix par la science et l'éducation. Ses ouvrages, publiés aux Éditions Universitaires Européennes, sont largement diffusés et traduits en plusieurs langues Parmi ses titres les plus marquants figurent "Le Congo n'est pas à vendre", "Conscience de soi, gestion du temps", et "Démocratie ou clé de bonne gouvernance". À travers son travail, John Modest Mutayongwa œuvre pour une RDC forte, souveraine et responsable, où l'éducation, la pensée critique et le leadership engagé sont les piliers du progrès et de la stabilité. John-Modest poursuit ses recherches doctorales en Théologie de Résilience Spirituelle et Communautaire au sein de (UTFOM[21]) basée à Nairobi Kenya.

[19] « Communauté Chrétienne des Eglises de la Repentance pour toutes les Nations »

[20] Centre de Renforcement de Capacité des Leaders dans le Grand-Lac

[21] Université Théologique de Formation et d'Orientation dans le Ministère

LIBAKU NABUKANGA Moïse *was born on July 17, 1994, in Bushushu village, Kalehe Territory, Democratic Republic of the Congo. H*

e holds a degree in English from ISP Goma, where he currently serves as a teaching assistant. With a strong passion for linguistics, literature, and applied linguistics, he has published two academic articles: the first, co-authored with Prof. William Sendihe, examines classroom management challenges in Goma's secondary schools; the second, written independently, is a literary study titled "A Study of Disillusionment in Ayi Kwei Armah's The Beautiful Ones Are Not Yet Born." He is currently pursuing Master's studies in linguistics.

I. INTRODUCTION

Alors que les accords de paix sont traditionnellement conçus pour répondre aux besoins de justice, de mémoire et de réconciliation des sociétés meurtries, l'Accord de Washington du 27 juin 2025 entre la RDC et le Rwanda semble s'inscrire dans une logique différente : celle d'une stabilisation géopolitique fondée sur l'exploitation stratégique des ressources.

En couplant les engagements sécuritaires à la sécurisation des corridors miniers, l'accord traduit une approche **néolibérale de la paix**, où les impératifs économiques, notamment liés aux minerais critiques, priment sur les exigences de réparation, de reconnaissance des torts historiques et de justice pour les victimes. Ce paradigme soulève une interrogation centrale :

la paix peut-elle être durable si elle repose sur une stabilité extractive, conçue au service des intérêts économiques transnationaux, sans prendre en compte la mémoire des souffrances collectives et les revendications de justice des populations locales ?

Depuis plus de deux décennies, l'est de la République démocratique du Congo (RDC) est le théâtre de violences armées impliquant des acteurs étatiques, des groupes rebelles et des puissances voisines, en particulier le Rwanda. Les conflits ont provoqué des millions de morts, des déplacements massifs de populations, des violences sexuelles à grande échelle et une exploitation systématique des ressources naturelles du pays. Malgré plusieurs accords signés depuis 1999, la paix n'a jamais été durable ni inclusive.

Le 27 juin 2025, la RDC et le Rwanda signent à Washington un accord de paix présenté comme historique, sous l'égide des États-Unis et du Qatar. Ce texte met l'accent sur la stabilisation sécuritaire et la coopération économique, notamment autour de la sécurisation des corridors miniers. Pourtant, l'accord reste silencieux sur les exactions passées, l'implication du Rwanda dans les conflits du Congo, et surtout sur la question cruciale des réparations et de la justice pour les victimes.

Ce silence soulève une interrogation majeure : une paix peut-elle être durable lorsqu'elle repose sur une stabilité militaro-économique au service d'intérêts stratégiques, tout en négligeant les dimensions essentielles de mémoire, de justice et de réparation ?
Cette recherche se propose d'analyser l'accord de Washington comme une expression du paradigme néolibéral de la paix, et d'en évaluer la portée, les limites et les implications pour la reconstruction post-conflit en RDC.

II. QUELLES DERIVES D'UNE PAIX TAILLEE SUR MESURE ECONOMIQUE

L'Accord de Washington du 27 juin 2025, en articulant la paix autour du couplage "sécurité-minerais", reposerait sur une logique néolibérale qui favoriserait une stabilité fonctionnelle au service des intérêts économiques internationaux, mais qui, en négligeant les dimensions de justice, de mémoire et de réparation, risquerait de produire une paix superficielle, fragile et contestée par les populations affectées.
L'absence de mécanisme de **justice transitionnelle** dans l'accord de Washington empêcherait l'élaboration d'un processus de réconciliation authentique entre les communautés congolaises et les autorités rwandaises.
La priorité accordée à la **sécurisation des corridors miniers** profiterait essentiellement aux acteurs économiques transnationaux et aux élites politico-militaires, au détriment du développement local et des droits des populations affectées.
Le silence de l'accord sur les **réparations des crimes historiques** favoriserait l'impunité et perpétuerait un sentiment d'injustice parmi les victimes des conflits passés.

III. OBJECTIF DE RECHERCHE

Analyser les limites du paradigme néolibéral de la paix dans l'Accord de Washington entre la RDC et le Rwanda (27 juin 2025), en mettant en lumière les tensions entre stabilité sécuritaire et exigences de justice historique.

1. Évaluer les fondements idéologiques, économiques et diplomatiques du couplage "sécurité-minerais" dans l'accord.
2. Examiner l'absence de clauses relatives à la justice transitionnelle, à la mémoire et aux réparations.
3. Identifier les acteurs bénéficiaires et les acteurs marginalisés par le processus de paix tel qu'il est conçu.
4. Proposer des pistes alternatives intégrant mémoire, justice et participation communautaire dans les processus de pacification post-conflit.

IV. LA PAIX DEVENUE UN OUTIL DE GOUVERNANCE ECONOMIQUE, NON UNE REPONSE AUX SOUFFRANCES DES COMMUNAUTES AFFECTEES.

Depuis la fin de la Guerre froide, la notion de paix s'est progressivement transformée. De simple cessation des hostilités, elle est devenue un concept multidimensionnel intégrant la reconstruction étatique, la démocratisation et surtout la réintégration économique des zones post-conflit. Dans cette évolution, la paix est souvent instrumentalisée comme un outil de gouvernance économique, visant à stabiliser les territoires stratégiques afin de sécuriser les flux financiers, l'exploitation des ressources naturelles, et l'accès aux marchés mondiaux. Ce paradigme, que les chercheurs qualifient de **paix néolibérale**, pose un

dilemme majeur : en priorisant la sécurité et la croissance économique, la paix répond-elle réellement aux besoins et aux souffrances des populations locales meurtries par la violence ?

Nous examinons ce double enjeu à travers des illustrations empiriques, en soulignant les risques de marginalisation et d'exclusion que ce modèle peut engendrer.

1. La paix néolibérale : définition et mécanismes

La paix néolibérale désigne une approche des processus post-conflit où la stabilité politique est envisagée comme condition préalable à l'intégration économique. Selon Roland Paris (2004), cette paix repose sur la sécurisation militaire, la mise en place d'institutions étatiques conformes au modèle occidental, et surtout la réhabilitation de l'économie de marché. Dans cette optique, la paix devient un dispositif au service des intérêts économiques nationaux et internationaux, plus qu'un projet social.

Oliver Richmond (2011) souligne que ce modèle tend à imposer des solutions "d'en haut", souvent déconnectées des réalités locales, où la paix est formalisée par des accords négociés entre élites, et orientée vers l'attraction d'investissements étrangers, en particulier dans les secteurs extractifs.

2. Gouvernance économique et stabilité sécuritaire : la priorité aux ressources

Dans de nombreux pays post-conflit, la paix est conditionnée à la sécurisation des ressources naturelles. Michael Watts (2004) a démontré que la "paix" dans des zones riches en hydrocarbures ou minerais est souvent

un état temporaire, fragile et conçu pour garantir l'exploitation économique.
Ce phénomène, qualifié de gouvernance extractive, conduit à la création de zones de stabilité relative où l'exploitation peut se poursuivre sans entrave, souvent au prix d'une exclusion sociale.
Dans le cas de la RDC et du Rwanda, les accords récents – tels que l'accord de Washington (2025) – mettent explicitement l'accent sur la sécurisation des corridors miniers, privilégiant la stabilisation des zones stratégiques au service des filières extractives.
Cette orientation traduit une paix pensée davantage comme une **infrastructure économique** que comme une reconstruction sociale.

3. L'exclusion des communautés affectées : justice et mémoire sacrifiées

Cette pacification économique présente plusieurs risques majeurs :

- **Marginalisation des populations locales** : les communautés directement affectées par les conflits, souvent victimes de violences, de déplacements forcés et de spoliations, sont rarement parties prenantes des accords. Leur souffrance reste invisibilisée.
- **Absence de mécanismes de justice transitionnelle** : sans reconnaissance des crimes passés ni mesures de réparation, les traumatismes perdurent et alimentent un sentiment d'injustice.
- **Fragilité sociale** : une paix uniquement sécuritaire et économique ne résout pas les conflits profonds liés aux inégalités, aux mémoires douloureuses et aux revendications territoriales.

4. Vers une paix inclusive : le défi de réconcilier économie et justice sociale

Plusieurs études montrent que la durabilité de la paix passe par la conciliation entre :

- **Justice transitionnelle** : vérité, réparation, reconnaissance des victimes, poursuites judiciaires.
- **Participation locale** : inclusion des communautés dans la prise de décision.
- **Développement économique équitable** : bénéfices partagés et investissements sociaux.

V. CADRE LOGIQUE DE LA RECHERCHE

Éléments	**Contenu**
Problématique	La paix peut-elle être durable si elle repose sur une stabilité sécuritaire et économique sans justice pour les victimes des conflits ?
Hypothèse principale	Le paradigme néolibéral du couplage "sécurité-minerais" produit une paix fonctionnelle mais instable et contestée.
Hypothèses secondaires	1. Absence de justice = réconciliation entravée ; 2. Priorité aux élites = marginalisation des populations ; 3. Pas de réparation = impunité durable.
Objectif général	Interroger la durabilité d'une paix extractive en contexte post-conflit.
Objectifs spécifiques	1. Analyser le contenu de l'accord ; 2. Identifier les lacunes en justice/mémoire ; 3. Cartographier les bénéficiaires/marginalisés ; 4. Formuler des recommandations.
Méthodologie	Analyse documentaire (texte de l'accord, rapports internationaux, presse), entretiens qualitatifs

	(chercheurs, victimes, société civile), approche critique (paix libérale, justice post-conflit).
Résultats attendus	Mise en évidence des risques d'une paix sans justice ; recommandations pour une approche inclusive de la paix.

VI. REVUE DE LA LITTERATURE

Depuis les années 1990, la notion de « paix » a été fortement influencée par les paradigmes de la mondialisation économique et de la gouvernance libérale. Dans les contextes post-conflit, cette paix dite « néolibérale » articule la sécurité, la reconstruction institutionnelle et l'ouverture des marchés comme fondements de la stabilité. C'est dans ce cadre théorique qu'il convient d'analyser l'Accord de Washington du 27 juin 2025 entre la RDC et le Rwanda comme une expression paradigmatique de la paix néolibérale, marquée par une priorité donnée à la sécurisation des corridors miniers, au détriment de la justice historique et sociale. Cette revue de la littérature propose un éclairage théorique en quatre volets pour cerner les fondements, limites et implications de ce modèle.

1. La paix néolibérale comme modèle dominant des accords post-conflit

Le concept de **paix néolibérale** (Richmond, 2011 ; Paris, 2004) décrit un type de règlement de conflit basé sur :

- La sécurité militaire stabilisatrice ;
- La démocratisation électorale ;
- L'intégration à l'économie de marché.

Roland Paris (2004)

Dans *At War's End*, Paris affirme que la paix néolibérale repose sur la doctrine *"institutionalization before liberalization"*, qui privilégie la construction d'institutions stables avant les réformes démocratiques et économiques, tout en évitant les processus profonds de justice.

Oliver Richmond (2011)

Richmond distingue la *liberal peace* (venue d'en haut, technocratique, extérieure) de la *hybrid peace* (issue d'interactions locales). Il critique la « paix néolibérale » pour son caractère instrumental : elle vise la stabilité fonctionnelle plutôt que la transformation sociale.

Lien direct avec l'Accord de Washington : l'accord RDC–Rwanda illustre parfaitement ce paradigme. Il mise sur la stabilisation sécuritaire et la coopération minière stratégique, tout en ignorant les réparations, la mémoire et les droits des victimes. Il s'agit donc bien d'une paix technocratique, négociée au sommet, orientée vers les intérêts économiques, et non une paix ancrée dans les dynamiques locales ou historiques.

2. Gouvernance extractive et stabilisation économique

Dans les contextes riches en ressources, les États post-conflit peuvent entrer dans des logiques de gouvernance extractive, où l'État stabilise des zones-clés pour permettre l'exploitation par des intérêts privés ou transnationaux.

Michael Watts (2004)

Dans ses travaux sur le *Niger Delta*, Watts développe le concept de *petro-violence*, qui articule violence armée et extraction pétrolière dans un schéma de gouvernance autoritaire sous prétexte de paix.

Ferguson & Gupta (2002)

Ils décrivent une gouvernance par fragmentation, où certains espaces sont rendus stables (corridors, mines, ports) tandis que d'autres restent dans le chaos.
Lien avec l'Accord de Washington : le projet de "corridor économique sécurisé" entre la RDC et le Rwanda est un cas typique d'infrastructure de paix néolibérale – la pacification de l'espace n'est pas pensée pour les communautés mais pour l'intégration économique globale.

3. La justice transitionnelle : mémoire, vérité et réparation

La justice transitionnelle est un champ de recherche centré sur la manière dont les sociétés post-conflit peuvent traiter les violences passées de manière légale, mémorielle et réparatrice.
Priscilla Hayner (2011)
Elle insiste sur le rôle central de la vérité et de la reconnaissance dans les processus de réconciliation. Une paix sans mémoire risque de renforcer les frustrations et les risques de récidive de conflit.
Ruti Teitel (2000)
Dans *Transitional Justice*, elle affirme que la légitimité d'un processus de paix dépend de sa capacité à traiter le passé – la paix ne peut être authentique sans réparation.
L'accord de Washington, en tant que produit d'un paradigme néolibéral, fait l'impasse sur cette dimension essentielle. Aucune clause ne traite des crimes passés (notamment ceux documentés dans le Rapport Mapping de l'ONU, 2010), ce qui constitue une rupture avec les principes reconnus de la justice transitionnelle.

4. Études de cas comparées : paix néolibérale ou paix inclusive ?

Des expériences similaires illustrent les limites de la paix néolibérale :

- **Soudan du Sud** : accords successifs orientés vers la sécurité et l'économie pétrolière sans justice – conflits récurrents (Jok, 2017).
- **Libéria** : absence de poursuites judiciaires, domination des intérêts économiques – sentiment d'impunité renforcé (Nagel, 2018).
- **Colombie** : processus de paix plus équilibré, intégrant une *juridiction spéciale pour la paix* et un fonds de réparation – tensions mais avancées notables (Kroc Institute, 2021).

Cette littérature scientifique permet d'éclairer l'Accord de Washington entre la RDC et le Rwanda comme une expression typique du paradigme néolibéral de la paix. Ce modèle, orienté vers la stabilité sécuritaire et les intérêts extractifs, évacue les dimensions de mémoire, de justice et de transformation sociale. À travers ce prisme critique, la paix devient un outil de gouvernance économique, non une réponse aux souffrances des communautés affectées. Ce constat appelle à un repositionnement des priorités dans les accords futurs, intégrant davantage les exigences de justice historique, de réparations et de participation locale.

VII. RECOMMANDATIONS POUR UNE PAIX JUSTE, INCLUSIVE ET DURABLE EN RDC

1. Inclure les mécanismes de justice transitionnelle dans tous les accords de paix

Chaque traité ou initiative de paix doit obligatoirement intégrer des dispositifs de vérité, justice, réparation et garantie de non-répétition, conformément aux normes internationales (ONU, Union africaine, etc.).

2. Reconnaître et intégrer les communautés affectées dans les négociations

La paix ne peut être conçue uniquement par les élites. Les victimes de guerre, déplacés internes, leaders communautaires, femmes survivantes, doivent être impliqués dans les phases de discussion, de mise en œuvre et de suivi des accords.

3. Mettre en place un Fonds régional de Réparation et de Mémoire

Un fonds financier spécial, alimenté par les États signataires et les entreprises extractives, doit financer :

- les indemnisations individuelles et collectives ;
- des centres de soins post-traumatiques ;
- et des projets mémoriels dans les zones les plus touchées (Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu).

4. Conditionner les investissements économiques à des engagements sociaux et éthiques

Toute entreprise opérant dans les corridors de paix (mines, infrastructures, logistique) doit démontrer son respect :

- des droits humains,
- de l'environnement,
- et des obligations fiscales et sociales envers les communautés hôtes.

5. Créer un observatoire national indépendant du respect des accords de paix

Cet observatoire, composé d'ONG locales, de chercheurs congolais, de syndicats de mineurs et de juristes, devrait suivre la mise en œuvre des accords et publier des rapports réguliers sur leurs effets réels.

6. Donner un rôle central aux chercheurs congolais dans la documentation et la construction de la mémoire

Les universités et centres de recherche congolais doivent être mandatés et soutenus pour :

- documenter les violations des droits humains passées et présentes ;
- archiver les témoignages des victimes ;
- créer un site mémoriel national ou régional en hommage aux victimes des guerres de l'Est ;
- publier des ouvrages, cartes interactives, et bases de données pour l'éducation, la justice et la prévention.

7. Insérer la mémoire du conflit dans les programmes éducatifs nationaux

L'histoire des guerres, des violences sexuelles, des massacres et des déplacements forcés doit être enseignée dans les écoles et intégrée dans les curriculums de citoyenneté, afin d'éviter la répétition du passé.

8. Développer des zones économiques inclusives et participatives

Plutôt que de militariser des corridors au seul profit des élites, il faut promouvoir des zones économiques partagées, avec :

- co-gestion locale,
- redistribution équitable des revenus,
- investissements communautaires obligatoires.

9. Appuyer les processus locaux de réconciliation intercommunautaire

Les dialogues communautaires, rituels traditionnels de pardon, coopératives mixtes et autres mécanismes endogènes doivent être reconnus comme complémentaires aux démarches institutionnelles de paix.

10. Redéfinir les indicateurs de succès de la paix

Il ne suffit pas de mesurer la paix par le nombre d'investissements ou de kilomètres de route. Il faut évaluer :

- le sentiment de justice perçu par les victimes,
- la réduction des violences structurelles,
- la reconstruction du tissu social,
- et la participation citoyenne réelle à la gouvernance.

VII. CONCLUSION

Dans de nombreux contextes post-conflit, la paix est désormais conçue et mise en œuvre comme un instrument de gouvernance économique, visant prioritairement à stabiliser les zones stratégiques pour permettre l'exploitation des ressources naturelles et l'intégration aux marchés mondiaux. Ce paradigme, souvent qualifié de paix néolibérale, met l'accent sur la sécurité et la croissance économique au détriment des processus de justice, de réparation et de reconnaissance des souffrances des populations locales. Cette orientation soulève une question centrale :

Dans quelle mesure une paix construite avant tout sur des logiques économiques peut-elle réellement répondre aux besoins, aux droits et à la reconstruction sociale des communautés affectées par la violence ?

Autrement dit, la paix, lorsqu'elle se réduit à un outil de gouvernance économique, ne risque-t-elle pas de perpétuer l'exclusion, la marginalisation et les

traumatismes des populations, au lieu de construire une véritable stabilité durable et inclusive ?
La paix conçue comme un simple outil de gouvernance économique orientée vers la sécurisation des ressources et l'attraction d'investissements peut se révéler insuffisante voire contre-productive. En négligeant la justice, la mémoire et la participation des populations affectées, elle risque de perpétuer des exclusions, des frustrations et une instabilité latente. Pour que la paix soit véritablement durable, elle doit dépasser les logiques néolibérales pour intégrer pleinement les dimensions sociales, historiques et réparatrices.

Doctorant John-Modest MUTAYONGWA & Master LIBAKU NABUKANGA MOISE

Chap. VIII. INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS LE GROUPEMENT D'IRHAMBI-KATANA : PROBLEMATIQUES ET PERSPECTIVES

Par Patient CIZUNGU BIGOMOKERO

L'Auteur est Chercheur au Centre de Recherche en Science Naturelle de LWIRO (CRSN-LWIRO), Département de l'Environnement, Laboratoire d'Ecosystème aquatique, BP DS Bukavu, RDC.

I. RÉSUMÉ

Cet article présente une étude sur le système d'approvisionnement en eau potable dans le groupement d'Irhambi-Katana, en mettant l'accent sur l'inventaire et la cartographie des ressources disponibles. Les résultats indiquent une disparité significative dans l'accès à l'eau potable, ainsi que des problèmes de qualité et de gestion des ressources. Les recommandations visent à améliorer l'infrastructure et la sensibilisation communautaire.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental et une condition essentielle pour le développement durable. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), environ 2 milliards de personnes vivent sans accès à une eau potable gérée de manière sûre (WHO, 2021). Les défis liés à l'approvisionnement en eau comprennent le changement climatique, l'urbanisation rapide et la pollution, entraînant des conséquences sur la santé publique et le développement socio-économique (UN, 2020). Les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 6, visent à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030 (UN, 2015).

En Afrique, l'accès à l'eau potable est entravé par des facteurs tels que l'instabilité politique, la dégradation environnementale et les conflits liés aux ressources en eau. Bien que des progrès aient été réalisés dans certaines régions, des millions de personnes continuent de souffrir de pénuries et de qualité médiocre de l'eau (Mastrorillo et al., 2016). Les efforts d'inventaire et de cartographie des systèmes d'approvisionnement sont cruciaux pour formuler des stratégies efficaces face à ces défis (Garn et al., 2020).

La RDC, malgré ses vastes ressources en eau, fait face à des défis considérables concernant l'accès à l'eau potable. Selon l'UNICEF, plus de 60 millions de Congolais n'ont pas accès à une source d'eau potable sécurisée, et les infrastructures sont souvent inadéquates (UNICEF, 2019).

Les conflits internes, la pauvreté et la mauvaise gestion des ressources aggravent la situation (World Bank, 2020).

Dans la province du Sud-Kivu, l'accès à l'eau potable est exacerbé par les conflits armés, les déplacements de populations et la dégradation environnementale (RDC Water Governance Project, 2018). Les Territoires rurales, telles que celles de Kabare dans le Groupement d'Irhambi-Katana, sont particulièrement vulnérables, faisant face à des pénuries chroniques et à des problèmes de qualité de l'eau . Justification de la Recherche

Cette recherche vise à réaliser un inventaire et une cartographie détaillée du système d'approvisionnement en eau potable dans le groupement d'Irhambi-Katana,

La justification de ce sujet repose sur plusieurs axes :

1. Compréhension des Problématiques Locales : Identifier les infrastructures existantes et évaluer leur état permettra de comprendre les défis spécifiques auxquels fait face la communauté.
2. Amélioration de l'Accès à l'Eau : En cartographiant les ressources et les infrastructures, cette recherche fournira des données essentielles pour développer des interventions ciblées visant à améliorer l'accès à l'eau potable.
3. Sensibilisation et Plaidoyer : Les résultats de cette étude serviront à sensibiliser les décideurs locaux et les ONG sur les problématiques d'approvisionnement en eau, favorisant ainsi des politiques publiques plus efficaces.
4. Contributions au Développement Durable : En alignant les résultats sur les ODD, cette recherche contribuera à des initiatives visant à assurer l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement.

En résumé, cette étude est essentielle pour répondre aux défis d'approvisionnement en eau au niveau local tout en s'inscrivant dans un cadre plus large de durabilité et de développement.

III. CONCORDANCE DES OBJECTIFS

Objectif global : Évaluer et cartographier le système d'approvisionnement en eau potable dans le groupement d'Irhambi-Katana afin d'identifier les problématiques et proposer des solutions.
Objectifs spécifiques :

1. Identifier et inventorier les sources d'approvisionnement en eau.
2. Évaluer la qualité de l'eau disponible pour les populations.
3. Analyser l'accessibilité des infrastructures d'approvisionnement.
4. Comprendre les perceptions et les besoins des habitants en matière d'eau potable.

delà des normes acceptables. La cartographie montre une concentration des infrastructures d'approvisionnement dans les zones centrales, laissant les périphéries sous-desservies.
, les infrastructures existantes et leur état. Des outils de Système d'Information Géographique (SIG) ont été utilisés pour la cartographie.

2. Analyse des données : Les données collectées ont été analysées à l'aide de statistiques descriptives et d'analyses géospatiales pour identifier les zones à risque et les besoins prioritaires.

3 : Présentation du milieu d'étude

1. Aspect physique.

a. Situation géographique.

Le groupement d'Irhambi/Katana est situé sur la partie occidentale du Lac Kivu entre 2° et 2° 30' de latitude sud et 28° 30' et de 29° de latitude Est et constitue la limite Nord du Territoire de Kabare et de la chefferie de Kabare. Situé à 40km de la ville de Bukavu, le groupement de Katana fait partie intégrante de la chefferie de Kabare dont elle constitue le grenier. Avec une superficie de 189,5km², il est limité :

-Au Sud par le groupement de Bugorhe **;**

-A l'ouest par le Parc National de KahuziBiega

-A l'Est par le lac Kivu (Frontière naturelle avec le Rwanda)

-Au nord par la rivière Nyabarongo qui sépare Kabare de Kalehe**(**Byenda,L.,2019**)**

b. Climat

A Katana, le climat est largement influencé par le relief et le lac Kivu. Les températures sont partout fraîches, la moyenne variant entre 18° et 20° avec une faible amplitude de 1°C.Les pluies sont régulières avec deux grandes saisons : la saison des pluies qui commence en septembre ; jusqu'en mai et la saison sèche, la plus courte de juin à Août et une petitesaison sèche en février.

Toute l'année, il pleut à Katana avec une moyenne de 1500mm. Cependant, on observe quelques variations des précipitations dans le régime pluviométrique.

Les régions de Kahungu à l'Ouest connaissent une certaine fraicheur en Août et juillet alors que celles de Kadjucu-Mabingu et Kabamba plus au Nord connaissent une période de sécheresse la même période de l'année.

c. Hydrographie

Le relief montagneux influence la direction hydrographique comme les rivières coulent de l'Ouest vers l'Est pour se terminer dans le lac Kivu. Toutes ces rivières sous formes de torrents en aval et en amont ne sont pas négligeables. On peut retenir parmi ces rivières. Le Nyiragongo au Nord constitue la limite nord ; le Chirhanyobwa au nord traverse les villages de Mabingu et Kabamba ; la rivière Kabindi baigne le seul village de Kahungu pour se jeter dans le lac en traversant la partie Nord-Est du Groupement de Bugorhe. La rivière Lwiro qui au Sud sépare Bugorhe de Katana ainsi que les sources naturelles qui nous approvisionnement en eau potable, dont 7 sources à Kahungu[Kalengo1,2,3,4, et 5,Kamyanzi1 et Kamugirhi], 4 source à Kabushwa[Chirehe,J'arrive, Bwanga, Kamunyerere], 5sources à Mwanda, 4 source à Cegera…

d. Le sol

Le sol est d'origine volcanique dû à la persistance des volcans dans ce qui est devenu le Parc National de Kahuzi-Biega. Ces sols actuellement étroits connaissent un PH compris entre 3,4 et 9 favorables à l'agriculture. Toujours perméables, ils reçoivent une moyenne de 1500mm des pluies. Par ailleurs, les sols argileux et compacts de couleur rouge proviennent de la composition des roches basaltiques.

Dans les bas-fonds (marais), les sols sont humides. Ce sont des sols hydro morphes dont l'exploitation nécessite un certain drainage.

2. Aspect Démographique

a. La population

La population d'Irhambi /Katana essentiellement homogène est composée des Bashi en grande partie avec l'intérêt commercial et économique du centre de Katana et suite à l'insécurité de ces dix dernières années, d'autres populations d'origines diverses comme les Batembo, les Bahavu, les Lega, les Hunde, les Nande cohabitent en paix avec la majorité de Bashi. Les pygmées en nombre important habitent dans certains villages à Mabingu (Bulindi) Kabushwa, Kahungu. Le mashi est la langue parlée avec quelques variantes selon qu'on se rapproche de Bukavu (Kadjucu et Kabamba).

Cette population de plus de 86 382 habitants sous-estimée faute d'un véritable service de statistiques de l'Etat bien organisé et dirigé par un intellectuel serait de plus de 100 000 habitants selon que le signale les statistiques des différentes aires de santé de différents centres de santé et le nombre d'électeurs recensés estimés à 72 244 en 2023. La moyenne d'enfants par ménage est de sept. On est tenté de s'interroger sur la fiabilité de ces données et se demander quelle épidémie a emporté la différence dix ans après.

Tableau n° 1 Répartition de la population par Village
Source : Rapport du Bureau de l'Etat civil Katana

N°	VILLAGES	HOMMES	FEMMES	GARÇONS	FILLES	TOTAL
1	MWANDA	1424	14088	12126	15623	**43261**
2	KAHUNGU	1620	1835	3809	4430	**11694**
3	KABUSHWA	964	1338	2896	3556	**8753**
4	MABINGU	1500	1850	4237	4375	**11963**
5	KADJUCU	1891	1836	3642	5540	**12909**
6	KABAMBA	1554	22840	4054	4787	**33235**
TOTAL		8953	43787	30764	38311	**121815**
		52 740		**69 075**		

2024

b. La densité

La densité du groupement d'Irhambi/Katana est parmi les plus élevées du pays avec 278 habitants par km² avec les diversités ethniques dues à l'insécurité et à la politique du pays d'un côté et de l'autre, la recherche des terres fertiles et à la présence du centre de négoce à Katana. Les gens viennent d'Idjwi, de Ngweshe, de Birava, de Bunyakiri, Kalehe,Bukavu, Mwenga, Uvira… pour s'installer à Katana et Kabamba.Par ailleurs, les centres de santé comme la Fomulac, la Cimenterie de Katana, et le centre de Recherche en Sciences naturelles à Lwiro peuvent constituer un attrait pour les gens de diverses origines.

Méthodologie de Collecte de Données :

1. Échantillonnage

- Population Cible : Résidents du groupement d'Irhambi-Katana, Les leaders locaux,et Representants des associacions, centre de santé et d'ONG(Differents Partenaires).
- Taille de l'Échantillon : 100 ménages pour les questionnaires, plus 5 entretiens semi-directifs.

2. Outils de Collecte

- Questionnaires Structurés : Pour une collecte de données quantitative.
- Guide d'Entretien Semi-Directif : Pour recueillir des informations qualitatives.
- Outils de Relevé GPS : Pour la cartographie des infrastructures.

Résultats

1. Identification du systeme d'approvisionnement en eau: le systeme d'approvisionnement en eau qui ont été recensées, comprenant des sources naturelles, des Munis Reservoirs, Decanteurs, Reservoirs, et les Bornes Fontaines. Environ 70% de ces sources sont non améliorées.

Source Kalengo 1

Source Kalengo2

Source Kalengo 3

Source Kavuza

Source Nyabirehe 2.

Inventaire des sources d'approvisionnement en eau potable

1. Village de Kahungu

Nous avions identifies 7 Sources d'eau à Kahungu don't:
Kalengo1 qui emprovisionne: Lushala, Bulolo.
Kalengo 2 qui emprovisionne : Lwiro
Kalengo 3 qui emprovisionne : Maziba et mushebere
Kalengo 4 qui emprovisionne : Kabushwa, Cibimbi
Kalengo 5 qui emprovisionne : Kahungu kabushwa.
Kamyanzi1 qui emprovisionne : Kabushwa, cibimbi
Kamugiri qui emprovisionne : Bulolo, Chombo, Karambi

2. Village de Kabushwa

Nous avions :

- Chirehe, J'arrive, Bwanga, Kamunyerere

3. Village de Mwanda

- Mirasanye, Kashenyi, Nyabinkonongo, Nyabirehe2, Kanani

4. Village Cegera

- Kavuza, Nyambwira1, Nyambwira2, Namogo, Kanyamalogo1 et 2 Cartographier les infrastructures d'approvisionnement en eau.

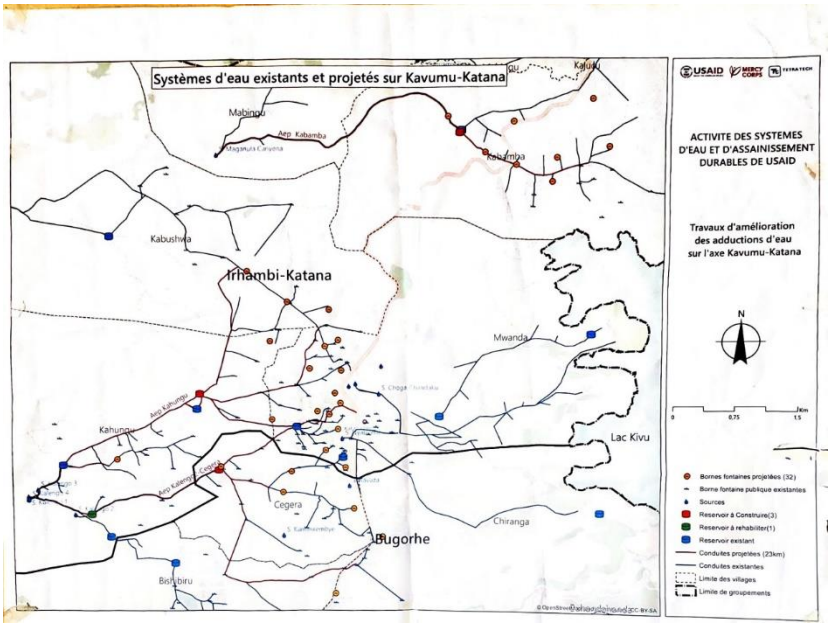

Évaluer la qualité de l'eau fournie aux communautés

2. Analyse de la qualité de l'eau : Sur 100 échantillons d'eau analysés, 35% présentaient des niveaux de contamination par des coliformes, et 20% avaient des niveaux de métaux lourds supérieurs aux normes.
3. Accessibilité : 60% des ménages ont un accès direct à l'eau potable. Les 40% restants dépendent de sources éloignées, ce qui complique l'accès quotidien. Analyser les perceptions des habitants concernant l'accès à l'eau potable.
4. Perceptions des habitants : 80% des répondants expriment des préoccupations concernant la qualité de l'eau, soulignant un besoin urgent d'amélioration et d'augmentation des infrastructures.

Analyse des données

- Statistiques descriptives : Les résultats montrent une relation significative entre le revenu des ménages et l'accès à des sources d'eau améliorées. Les ménages à faible revenu sont plus susceptibles d'utiliser des sources non sécurisées.
- Cartographie : Les cartes produites montrent une concentration des infrastructures dans les zones centrales, tandis que les périphéries sont souvent dépourvues d'infrastructures adéquates.

Discussion des résultats

Les résultats révèlent des défis majeurs dans le système d'approvisionnement en eau d'Irhambi-Katana. La contamination microbiologique et la prévalence des sources non améliorées posent des risques pour la santé publique. De plus, l'inégalité d'accès entre les zones centrales et périphériques souligne l'importance de politiques d'intervention ciblées pour garantir l'accès à l'eau potable pour tous.

Conclusion

L'inventaire et la cartographie des systèmes d'approvisionnement en eau dans le groupement d'Irhambi-Katana mettent en lumière des problématiques critiques nécessitant des actions urgentes. Il est impératif de renforcer les infrastructures, de promouvoir des pratiques de gestion durable et de sensibiliser la communauté sur les enjeux de la qualité de l'eau. Des recommandations incluent la mise en place de programmes de formation sur la gestion des ressources en eau et le développement de sources d'eau améliorées dans les zones sous-desservies.

Par Patient Cizungu BIGOMOKERO

Chap. IX. DETERMINANTS DE LA DIVERSIFICATION ALIMENTAIRE PRECOSE CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 6MOIS DANS L'AIRE DE SANTE DE KABIMBA DANS LA ZONE DE SANTE D'UVIRA EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Par C.T. MIHINDO BISHALA Christian & Doctorant MURHULA KAHETO Pierre

MIHINDO BISHALA CHRISTIAN est de nationalité congolaise. Il est titulaire d'une licence en Sciences Infirmières, option Enseignement et Administration des Soins Infirmiers (EASI), obtenue à l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Lubumbashi. Il est également diplômé infirmier de niveau A1 en Sciences Infirmières/Hospitalières, diplômé de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Bukavu. Actuellement, il est enseignant Chef des Travaux à l'Institut Supérieur des Techniques Médicales d'Uvira (ISTM-Uvira) où il dispense des cours spécialisés en techniques de soins infirmiers et assure le suivi pédagogique et clinique des étudiants en stage.

En outre, il exerce en tant qu'infirmier responsable des services du bloc opératoire et de chirurgie à l'Hôpital Général de Kasenga, à Uvira, en République Démocratique du Congo. Dans le cadre de son développement professionnel continu, l'auteur poursuit actuellement ses études de Master en Enseignement et Administration des Services Infirmiers (MEASI) à l'ISTM-Uvira, en partenariat avec l'ISTM-Kinshasa. Cette formation complémentaire vient renforcer son expertise et enrichir son approche pratique et théorique dans le domaine des soins infirmiers.

Doctorant Pierre MURHULA KAHETO est de nationalité congolaise, Expert en éducation de qualité, Spécialiste en en Leadership organisationnel et conception des plans stratégiques, Prospectus pour les institutions/ les organisations. Il a fait ses études supérieures à l'institut supérieur pédagogique de Bukavu où il a obtenu sa licence en pédagogie appliquée à l'Anglais en 2003. Ses études de master en éducation de qualité à Otto Friedrich Universität Bamberg/Allemagne et où il est présentement chercheur en doctorat. Il enseigne dans plusieurs institutions en RDCongo, Bukavu/ ULPGL, ULGL, UNP, ISC, ISP Idjwi, ISP Kabare et Uvira. Il a servi la communauté plusieurs années dans les ONG de justice, paix et droit de l'homme en qualité de chef d'antenne Sud Kivu et coordonnateur dans JPSC, HAK/RDC et Christian AID, projet de gouvernance

participative au sud Kivu et fondateur de KCT (Karibu Congo Tourism). Doctorant Pierre est Actuellement Recteur de l'Université Baptiste du Congo UBC-GOMA et Enseignant à l'Institut Supérieur Pédagogique (ISP-UVIRA) au Sud Kivu en République Démocratique du Congo.

1. Introduction

1.1. Contexte et problematique

Dans les pays en voie de développement, l'allaitement maternel demeure la seule alternative d'alimentation du nouveau-né, aussi bien pour des raisons économiques que médicales, car certains pays ont encore des difficultés d'accès à l'eau potable. Les pays industrialisés quant à eux, ont la possibilité de recourir au lait artificiel.[22]

De ce fait, la question d'allaiter ou non est un choix incontournable pour les parents à l'approche de l'arrivée de leur enfant ; et de nos jours, la société ne cesse de mettre en avant les bienfaits de l'allaitement maternel dès la naissance. Cependant, de plus en plus de femmes se trouvent confrontées à des difficultés : douleurs, manque de confiance, fatigue; et elles ont alors recourt à des substituts appelés «laits pour préparation». Ainsi, alors que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande un allaitement exclusif au sein jusqu'aux six mois de l'enfant, beaucoup de femmes font face au la diversification alimentaire bien avant cet âge-là.[23] La question liée à l'âge de la diversification alimentaire des

[22]**VERDUGER, A**. Conseil officinal pour le nourrisson de moins de six mois. [Document] Bordeaux : s.n, 2015. Thèse pour le diplôme d'état de docteur en pharmacie.

[23] Organisation Mondiale de la Santé. 61ème assemblée mondiale de la santé. Genève : s.n., 2008. WHA61/2008/REC/1.

nourrissons dans nos milliers, demeure encore très préoccupante. Dans les pays en voie de développement, l'allaitement maternel demeure la seule alternative d'alimentation du nouveau-né, aussi bien pour des raisons économiques que médicales, car certains pays ont encore des difficultés d'accès à l'eau potable. Les pays industrialisés quant à eux, ont la possibilité de recourir au lait artificiel. De ce fait, la question d'allaiter ou non est un choix incontournable pour les parents à l'approche de l'arrivée de leur enfant ; et de nos jours, la société ne cesse de mettre en avant les bienfaits de l'allaitement maternel dès la naissance. Cependant, de plus en plus de femmes se trouvent confrontées à des difficultés notamment ; les douleurs, le manque de confiance, la fatigue; et elles ont alors recourt à des substituts appelés «laits pour préparation».[24]

La problématique du la diversification alimentaire au lait maternel demeure préoccupante dans diverses régions du monde, surtout dans les pays en voie de développement où les conditions des vies sont regrettées. En général 45% des femmes au monde sont sujettes à des situations qui les obligent à diversifier précocement les enfants.

Ces contraintes sont notamment le refus de téter des nourrissons (28,7%), suivie de la reprise du travail des mères (24,1%), d'une nouvelle grossesse (19,5%), d'un manque de temps (17,2 %) et d'une maladie (10,3%) (OMS, 2017).

[24]**Rodriguez G R et Al,** (2015) :A. New concepts of breast- feeding, its promotion and the education of healthprofessionals. Boletin de l'oficinasanitariapanamericana. ,111:1- 15.

L'allaitement maternel est le moyen le plus naturel et le plus adapté pour nourrir un enfant. La supériorité du lait maternel par rapport au lait de vache et les substituts industriels est admise de tous et résumée dans le slogan anglo-saxon "breastis best". En Algérie, les études disponibles montrent que la pratique de l'allaitement au sein au cours des vingt dernières années a connu des changements importants.[25]
L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF recommandent l'allaitement maternel exclusif – c'est-à-dire, donner aux nourrissons du lait maternel uniquement, sans eau, ni autres liquides ou aliments – pendant les six premiers mois de leur vie (OMS et UNICEF, 2017 ; UNICEF, 2016a). Pourtant, à l'heure actuelle, en Afrique de l'Ouest et du Centre1, seulement un tiers des nourrissons sont exclusivement nourris au sein (UNICEF, 2019b), ce qui est bien inférieur à l'objectif mondial de 50% fixé par l'Assemblée mondiale de la santé pour l'horizon 2025. Un obstacle majeur à l'allaitement maternel exclusif, dans cette région, est la pratique consistant à donner de l'eau en plus du lait maternel, qui touche 40% des nourrissons âgés de zéro à six mois (UNICEF, 2017).

Alors que l'OMS préconise un allaitement exclusif, c'est-à-dire où le seul lait reçu par l'enfant est le lait maternel, jusqu'aux 6 mois du nourrisson, suivi d'un allaitement partiel jusqu'à ses 2 ans, la France a un des taux d'allaitement exclusif à la naissance parmi les plus bas en Europe avec 60.2% en 2010, avec la Biélorussie, la Grèce et les Balkans qui ont des taux d'environ 25%.

[25]**TCHENAR Sihem HANANE**, l'allaitement maternel exclusif a 6 mois, université ABOU BEKR BELKAID – TLEMCEN, faculté de médecine Dr. B.BENZERDJED TLEMCEN, mémoire, vol 44p, p6, 2017.

Par comparaison, la Finlande a un taux d'allaitement proche de 99% comme la Norvège ou la Suède.[26]
Au niveau mondial, le taux d'allaitement exclusif à six mois varie de 5% au Royaume Unis à 60% pour la Hongrie et la Suède.[27]
Les raisons qui peuvent expliquer le taux élevé d'allaitement dans les pays nordiques résident dans leur politique de santé publique qui permet un congé maternité rémunéré (100% du salaire), d'une durée de 10 mois et pouvant être prolongé jusqu'à 1 an avec une rémunération de 80% du salaire ; ainsi que des enseignements, pour les jeunes femmes, dans les collèges et les lycées.[28]
L'allaitement constitue le mode d'alimentation le plus approprié à l'enfant de la naissance jusqu'à 2 ans. Mais, pour diverses raisons, il est mis à mal et est supplanté par l'utilisation des laits industriels. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), jusqu'à l'âge de six (6) mois les bébés n'ont besoin, pour grandir et se développer, que du lait de leur mère, et ceci à l'exclusion de tout autre aliment, boisson ou décoction de racines ou de feuilles… Ensuite l'allaitement mixte doit se poursuivre jusqu'à l'âge de deux (2) ans, voire plus longtemps si les qualités du lait de la maman le permettent.

---

[26]**CAMILLE RUPIN**, la diversification alimentaire de l'allaitement maternel chez le nourrisson (avant 6 mois) : Rôle du pharmacien d'officine, thèse, / UNIVERSITÉ DE RENNES 1 sous le sceau de l'Université Bretagne Loire, vol 135, P17, 2017.

[27] Institut national de la santé et de la recherche médicale. Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique. Collection expertise collective, Paris : INSERM, 2014

[28]**PUYT-GRATIEN, B**. Etat des lieux des connaissances des internes en médecine générale de Rouen concernant l'allaitement maternel. Rouen : s.n, 2012. Thèse pour le diplôme d'état de docteur en médecine.

Car au-delà de la relation affective évidemment irremplaçable qu'il établit entre la mère et son enfant, le lait maternel est plus parfaitement adapté aux besoins du nourrisson. Il est tout simplement inimitable.[29]
Cette situation qui est de nature à hypothéquer la croissance voire la survie des enfants et êtres vulnérables, se pose aujourd'hui comme un réel problème de santé publique. D'aucuns n'ignorent que le taux de mortalité infantile dû aux conséquences d'un la diversification alimentaire mal conduit se situait dernièrement entre 66% et 72% dans le monde, ce taux reste en grande partie tiré vers le grand pourcentage du continents africain.[30]
Le continent africain éprouve diverses difficultés en rapport avec le respect de l'âge du la diversification alimentaire. En Côte D'ivoire, selon le rapport de l'Institut National de Santé Publique, l'on dénombrait à l'an 2016, 5099 malnutris contre 4926 en 2010 ; et en 2018, 4302 cas dont 566 nouveaux cas.
Pendant qu'à l'hôpital général de Marcory à Abidjan, lieu de l'enquête, l'on dénombrait de la période allant de 2003 à 2006, 617 cas de malnutris. Les enfants âgés de 0 à 4 ans représentaient 83,30% de cette population de malnutris.
Et les chercheurs démontrent combien les mauvaises initiations des nourrissons aux régimes alimentaires seraient à la base de 70% de tous ces cas dénombrés de malnutrition. (Powell R, 2018).

[29]**Moussa DJIRE**, PROBLEMATIQUES DE L'ALLAITEMENT DANS LA COMMUNE URBAINE DE NIONO, Thèse, UNIVERSITÉ DE BAMAKO, faculté de médecine, de pharmacie et d'odonto – stomatologie, Bamako [Mali], vol132, P16, 2011.
[30]Lukman H, Effect on infant feeding on the risk of obesityacross the life course: a quantitative review of publishedevidence. Pediatrics 2009; 115:1367-77.

1.2. Problématique

En République Démocratique du Congo, le respect de l'âge de la diversification alimentaire reste une pratique non adéquate dans la plupart des foyers, l'enquête démographique et de santé (EDS) conduite dernièrement à dénombré plus de 600000 cas de déséquilibre nutritionnel chez les enfants de moins de 5 ans, la statistique inquiétante de cette situation est telle que 34% de ces cas sont attribuables à la pratique mauvaise de l'allaitement maternel (EDS-RDC, 2016).

Il sied par ailleurs de signaler qu'en république démocratique du Congo, les causes de la diversification alimentaire maternel précoce peuvent en être multiples, allant de l'hypogalactie et de la dépression du postpartum, passant par les mamelons douloureux, et finissant par la difficulté de concilier entre travail et allaitement. Les femmes des enfants nés avant terme sont spécialement exposées au la diversification alimentaire précoce et nécessitent l'intervention d'experts en allaitement (MINI-SANTE, 201

Or, la République Démocratique du Congo(RDC) est l'un des pays de l'Afrique subsaharienne qui connait une mortalité infanto-juvénile très importante, soit 14%. Selon les résultats de EDS-RDC II, 2013-2014, qui se conjugue avec une prévalence de l'allaitement maternel exclusif de 48% et une alimentation complémentaire des enfants de 6 à 8 mois de 76%.

Cette situation controversée des pratiques d'allaitement surtout pour les femmes qui exercent une activité économique précipitant souvent les enfants à un la diversification alimentaire précoce, période pendant

laquelle ceux-ci sont victimes des infections prouvent les conduire à la mort.[31]

KINSHASA, Cinq nourrissons sur 10 en République Démocratique du Congo (RDC) reçoivent des liquides et des aliments en plus du lait maternel au cours de leurs six premiers mois de vie, ce qui contribue à la malnutrition, aux maladies et même aux décès d'enfants, déclare aujourd'hui l'UNICEF.[32]

Dans la province du Sud-Kivu, l'enquête menée chez les épouses des militaires du district sanitaire de Bukavu, prouvent que 69,3% d'enfants de 6 mois ont été nourris exclusivement au sein, contre 30,7 de ceux nourris au sein jusqu'à 4 mois.[33]

1.3. Question de recherche

A la lumière de notre étude nous nous sommes posé la question ci-après :

- Quels sont les déteminants de la diversification alimentaire précoce chez les enfants de moins de 6 mois dans l'aire de santé de Kabimba ?

Ainsi, avons-nous pensé qu'il serait utile à ce niveau de proposer une réponse à titre provisoire à notre problématique :

Les déteminants de la diversification alimentaire précoce chez les enfants de 0 à 6 mois dans l'aire de Santé de Kabimba seraient la profession de la mère, l'insécurité alimentaire, l'ignorance des mères en

---

[31] **Raoul, MBELE** (2015). Les pratiques d'allaitement exclusif au sein et complémentaire (la diversification alimentaire) et leur conséquence sur le niveau d mortalités infanto-juvénile en RDC. Uaps :(32).

[32] https://www.unicef.org/drcongo/communiques-presse/5-nourrissons-sur-10-exclusivement-allaites-rdc-eau-obstacle. Consulté le 20/02/2024 à 18h30.

[33] **ELIAS BASHIMBE Raphael**, déterminants de la pratique de l'allaitement maternel exclusif chez les épouses des militaires du district sanitaire de Bukavu, cas du camp militaire Saa'o, université officielle de Bukavu, département de sante publique, mémoire online, 2014.

matière d'avantages d'allaitement maternel, le mauvais état sanitaire de la mère, le niveau d'instruction de la mère, la raison esthétique.

1.4. Objectifs de la recherche

L'objecif général de cette recherche est étudier les déteminants la diversification alimentaire précoce chez les enfants de 0 à 6 mois dans l'aire de santé de Kabimba.

Spécifiques l'étude objective de d':

- Enumérer les différents déterminants la diversification alimentaire précoce chez les enfants de 0 à 6 mois.
- Déterminer le niveau des connaissances des femmes en matière de l'allaitement maternel exclusif.

La diversification alimentaire correspond au moment où la production du lait maternel diminue relativement de l'alimentation totale de l'enfant par rapport à une augmentation d'autres aliments. Les choix concernant l'arrêt de l'allaitement peuvent refléter une large variété de conditions socio-économiques.[34]

L'organisation mondiale de la santé recommande l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois de la vie, tant dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés.[35]

---

[34] **Gutierrez Eléa**, Évolution des pratiques du la diversification alimentaire à Montréal (XVIIe – XIXe siècles) : analyse isotopique des concentrations en azote 15 par micro-échantillonnage de la dentine, mémoire, Université de Montréal, Département d'anthropologie , Faculté des Arts et des Sciences , Vol 157, P3 , 2018.

[35] https : www.ncbl.nlm.nih.gov/PMC/Articles/PMC2720509/. Consulté le 18/02/2024

De plus en plus de femmes choisissent d'allaiter leur enfant mais certaines y renoncent dès le séjour en maternité.[36] La diversification alimentaire constitue une phase à haut risque dans la vie des nourrissons dans le monde, car mal conduit lala diversification alimentaire hisse la mal nutrition protéino-énergétique au rang des problèmes cruciaux de santé chez les nourrissons.[37]

1.5. Méthodologie

Cette étude sera réalisée en utilisant une approche descriptive transversale et analytique articulée sur les données collectées auprès des femmes allaitantes. Les techniques d'analyses documentaires et l'enquête par questionnaire ont approfondie cette étude. L'étude s'étend sur période allant de janvier au juillet 2024 soit 7mois d'étude. Ces approches énumérées sont des techniques de la méthode quantitative évidemment avec des techniques différentes ci-dessous :

a. La technique d'analyse documentaire qui nous a permis à constituer la partie théorique de notre travail et d'avoir certaines sources en rapport avec ce dernier.
b. La technique d'entretien par questionnaire et d'interview libre pour la récolte des données fournis par les femmes enquêtées.
c. La technique d'observation qui nous a permis de constater la façon dont se pratique l'allaitement maternel dans cette aire de santé.

[36]**Sophie Douville**, Enquête sur les arrêts précoces de l'allaitement à la maternité Flaubert du Havre, Article, Hospitalier du Havre, Vol 11p, P1, 2007

[37]**AZOGOH KOUADO Richard,** connaissances et pratiques des mères d'enfants de 6 à 18 mois relatives à la conduite du la diversification alimentaire à l'hôpital général de Marcory, article, centre hospitalier universitaire de Treichville, Abidjan ,vol 4p , P1 ,2013.

d. La technique statistique qui nous a beaucoup aidé dans le calcul de la taille de l'échantillon, mais aussi à exprimer les résultats en pourcentage

2. Revue de la littérature

2.1. Définitions des concepts clés

Déterminant : En santé, désigne tous les facteurs qui influencent l'état de santé de la population, sans nécessairement être des causes directes de problèmes particulières ou de maladies.[38]

Diversification alimentaire : Il s'agit d'une phase d'adaptation physiologique, sensorielle et psycho-affective pendant laquelle le nourrisson passe progressivement d'une nutrition exclusivement lactée à une alimentation autonome et omnivore.[39]

Précoce : Adj. (lat. pracox, praecocis). Mûr avant la saison. Qui se produit avant le temps normal (prématuré, près terme). Qui survient, qui se développe plus tôt que d'habitude (soit prématuré).[40]

Aire de santé : est une entité géographique délimitée, composée d'un ensemble de villages en milieu rural et/ ou de rues en milieu urbain selon les critères d'affinités socio démographiques dont la taille de la population desservie est de 10 000 habitants. Chaque aire de santé est couverte par un centre de santé.[41]

---

[38] https : // www.inspf.fc.Ca/ exercer la responsabilité. Populationnelle/ déterminants – santé. Consulté le 02. Juillet 2024 à 17h[30]

[39] Alain Bocquet, Sandra Brancato-Bouet et al: La diversification alimentaire chez le nourrisson, Nouvelles recommandations du PNNS 4, Enquête mpedia sur les pratiques actuelles, article, vol12, p1, 2022.

[40] PIERRE LAROUSSE et CLAUDE AUGE, petit Larousse, Dictionnaire Encyclopédique pour tous, Ed. 1963, 14e tirage. P. 826.

[41] https://gis.forest-atlas.org/portal/home/item.htm/?Id-dfc1edc21e4f4bf2874b902500dbf6b2. Consulte le 30 juin 2024 à 17h30.

2.2. Généralités sur la diversification alimentaire

2.2.1. Définition

Pour l'organisation mondiale de la santé (OMS), il s'agit de l'introduction de tout aliment autre que le lait maternel, à l'exception des suppléments en vitamines et minéraux, de l'eau de boisson et des solutions de réhydratation orale.[42]

Dans les pays industrialisés, European Society for PediatricGastroenterology, Hepatology and Nutrition (ESPGHAN) définit la diversification alimentaire par l'introduction d'aliments solides chez un enfant allaité ou recevant une préparation pour nourrissons.[43]

Après l'âge de 6 mois, le lait maternel n'est plus suffisant pour couvrir les besoins nutritionnels d'un enfant, les besoins du nourrisson ne sont plus couverts en totalité par le lait maternel. C'est l'âge d'introduction d'une alimentation complémentaire sûre et adaptée. C'est une période au cours de laquelle le nourrisson est exposé aux carences nutritionnelles, retard de croissance et certaines infections (infection gastro-intestinale, infection respiratoire, paludisme, rougeole….) [44] La diversité alimentaire est un indicateur indirect de la densité adéquate en micronutriments des aliments. En consommant des aliments appartenant à au moins 5 groupes, l'enfant a une plus grande probabilité de manger au moins un aliment d'origine animale et au

[42] Organisation mondiale de la santé. Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Genève: OMS; 2003 http://whqlibdoc.who.int/publications/2003/9242562211.pdf consulté le 1 juillet 2024.

[43]Agostoni C, Decsi T, Fewtrell M, et al. Complementaryfeeding: à commentary by the ESPGHAN committee on nutrition. J PediatrGastroenterolNutr 2008; 46:99–110.

[44]Meneton P. Le chlorure de sodium dans l'alimentation: un problème de santé publique non résolu. NAFAS Science. 2001; 5:1-19.

moins un fruit ou légume, en plus d'un aliment de base comme des céréales, des racines ou des tubercules (OMS 2008)[45]

À l'échelle mondiale, 60% des décès de nourrissons et de jeunes enfants surviennent en raison de pratiques inappropriées d'alimentation du nourrisson et des maladies infectieuses dont les deux tiers sont attribuables à des pratiques d'allaitement insuffisantes. Nous le savons, l'alimentation possède une dominance culturelle.

A travers le monde, les modes de préparation, de consommation, ainsi que les aliments eux-mêmes, diffèrent.[46]

La diversification survient a une période de la vie où le mode d'alimentation peut influencer de façon prolongée la sante ultérieure de l'individu par des mécanismes dits de « programmation ». Elle correspond à l'un des domaines de la pédiatrie où se sont accumulées au fil des décennies des affirmations péremptoires successivement publiées et démenties, contribuant au doute des mères et des médecins sur les modalités de sa mise en œuvre. Peu de données scientifiques sont disponibles sur l'âge idéal et les modalités de mise en place de la diversification chez le nourrisson, qui ont considérablement varié au fil du temps, influencées par

[45] Enquête démographique et de santé au Mali (EDS VI). Santé de l'enfant. Bamako, Août 2019, 185-204p.

[46] Idrissa Sidibé SIDIBE : Connaissances, attitudes et pratiques des mères d'enfants de 6-23 mois sur la diversification alimentaire au CS. COM de SIBIRI BOUGOU, mémoire, université des sciences, des techniques et technologies de Bamako, Faculté de médecine et d'odontostomatologie, Bamako (Mali) vol 43, 2020, p12.

les conditions socioculturelles et économiques, les habitudes alimentaires familiales, ou les modes.[47]
La diversification alimentaire, c'est-à-dire l'introduction d'aliments autres que le lait maternel ou les préparations pour nourrissons ou de suite, est une étape importante pour la nutrition, le développement et la socialisation de l'enfant, avec de nombreuses recommandations à ce sujet par les sociétés savantes. Elle doit avoir lieu entre les âges de 4 et 6 mois selon les recommandations en vigueur et elle varie selon les familles.[48]
Durant cette période décisive, la diversification alimentaire est une transition délicate sur le plan nutritionnel, psychomoteur, sensoriel, affectif, culturel et social. Le nourrisson passe d'une alimentation exclusivement lactée à une alimentation variée. Il découvre de nouvelles textures, de nouveaux goûts, gagne en autonomie, participe aux repas et à la dynamique familiale. La diversification alimentaire nécessaire pour le bon développement du nourrisson, limiter les risques d'allergies alimentaires, établir les bases d'une alimentation saine et des futures habitudes alimentaires de l'enfant.[49]

---

[47] Dominique Türck et al : Diversification alimentaire : évolution des concepts et recommandations, article, Université de Lille, Elsevier Masson SAS, Lille-France, vol4, p1, 2015.

[48] A. Bocquet et al : La diversification alimentaire menée par l'enfant (DME) : progrès dans l'alimentation du nourrisson ou pratique à risque ? Université de Franche-Comté, Besançon, Société Française de Pédiatrie (SFP), Elsevier Masson SAS.vol16, 2023, p2.

[49]Fewtrell M, Bronsky J, Campoy C, Domellöf M, Embleton N, Fidler Mis N, et al. ComplementaryFeeding: A Position Paper by the European Society for PaediatricGastroenterology, Hepatology, and Nutrition (ESPGHAN) Committee on Nutrition. J pediatrgastroenterolnutr. janv 2017;64(1):119 32.

La diversification alimentaire est une étape clé pour le développement du nourrisson :
Pour des raisons nutritionnelles : les besoins énergétiques, en protéines, fer, zinc et vitamines A et D ne sont plus couverts par le lait seul.
Pour des raisons psychomotrices : développement du tonus global, développement de la préhension, acquisition aussi d'une dentition qui lui permet de mâcher et de montrer un intérêt pour d'autres aliments que le laiť.
Pour des raisons sensorielles : de la naissance à l'âge de 2 ans, les préférences gustatives et olfactives des nouveau-nés sont très semblables à celle du fœtus qui s'y est familiarise via le liquide amniotique (parfume par les arômes des aliments consommes par la mère). C'est une période d'ouverture où il est idéal de faire consommer une large variété d'aliments afin d'éviter moins de néophobie alimentaire dans le futur.[50]

2.2.2. Historique de la diversification alimentaire

La méconnaissance du processus de lactation et de la fonction du lait maternel dans l'alimentation infantile a souvent conduit, dans les traditions populaires, à des pratiques de la diversification alimentaire qui ont probablement contribue à la morbidité et la mortalité infantileś Ainsi dans l'Antiquité, on considérait le lait comme du sang blanchi ce qui incitait à ne pas donner de colostrum au nouveau-né Soit on faisait jeuner le nouveau-né pendant plusieurs heures ou plusieurs jours, soit on donnait dès les premiers jours de vie des aliments de diversification

[50] Gabriel Nicolas: Pratique de la diversification alimentaire chez le nourrisson : étude transversale descriptive auprès de parents d'enfants de 4 à 24 mois, thèse, Université de CAEN – Normandie, Médecine humaine et pathologie, HAL Id: dumas-02502795, vol92, 2020, p28.

telles des bouillies de farines diverses, dans l'attente de la montée laiteuse et de la période d'allaitement prolongée.[51]

Dans les sociétés anciennes, la religion avait une forte influence sur les régimes alimentaires des nouveaux nés.[52]

- Le Talmud recommande l'allaitement pendant 2 ans et d'autres textes traditionnels de la religion juive indiquent une durée recommandée d'allaitement de 2 à 5 ans, sans qu'il soit indiqué la durée de l'allaitement exclusif.
- Le Nouveau Testament est beaucoup moins riche sur le sujet de l'allaitement et de la diversification alimentairé. Il considère globalement le lait de femme comme un aliment pour l'état d'enfance et d'immaturité, mais ne donne aucune indication sur la durée recommandée de l'allaitement maternel, a fortiori exclusif.
- Le Coran est précis sur la durée recommandée de l'allaitement exclusif et donc indirectement l'âge de la diversification alimentaire, comme en témoigne la Sourate 2, Ayat 233 : « Et les mères, qui veulent donner un allaitement complet, allaiteront leurs bébés deux ans complets Et craignez Allah, et sachez qu'Allah observe ce que vous faites »

Nous n'avons que très peu d'informations sur la DA jusqu'à la fin du Moyen Agé Au XVIème et aux XVIIème siècles, nous commençons à voir des débuts de « recommandations » concernant la DÁ Jacques Guillemeau, obstétricien français, recommande de

[51] Türck D, Historique de la diversification alimentairé ArchPediatrié 1 dec 2010;17:S191-4.

[52]Wickes IG A History of Infant Feeding: Part Í Primitive Peoples: Ancient Works: Renaissance Writerś Arch Dis Childd 1 avr 1953;28(138):151-8)

débuter la diversification au moment de l'éruption des incisives supérieures et inférieures, avec des bouillies, du pain, des panades et plus tard, de la volaille émincée vers 15 mois et la viande à partir de 2 ans. Francis Glisson, médecin britannique, conseille en 1650, l'introduction d'aliments autres que le lait de la mère à partir de 9 mois, Tandis que John Pechey, médecin, indique en 1697, qu'aucun aliment solide ne doit être donne avant l'éruption des premières dents.[53] La DA se situe alors vers un âge entre 9 et 12 mois

Depuis la fin du XIXe siècle, la diversification alimentaire a commencé plus précocement. En effet avec le début de l'industrialisation, l'apparition de l'industrie alimentaire (laits artificiels, petits pots), le travail des femmes dans les usines et la baisse du nombre de nourrices ont entrainé une diminution de l'allaitement maternel.

C'est à partir du XX^{ème} siècle que démarre un véritable « yoyo » sur les âges et recommandations.[54]

Ainsi dans les années 1920, devant l'importance du rachitisme et du scorbut, on recommande l'utilisation d'huile de foie de morue, de jus de fruits et de légumes dès les premières semaines de vie.

En 1923, Jundell, un pédiatre suédois, affirme qu'une DA précoce, vers l'âge de 6 mois, entraîne une meilleure croissance staturo-pondéralé L'Association Médicale Américaine la recommande alors dès 1937, Puis en 1960, la diversification se fait de plus en plus tôt : en France, elle est proposée à l'âge de 3 mois.

[53]Wickes IG A History of Infant Feeding Part II Seventeenth and Eighteenth Centuries Arch Dis Child juin 1953;28(139):232-40)

[54]Wickes IG A History of Infant Feeding Part V Nineteenth Century Concluded and Twentieth Century Arch Dis Child dec 1953;28(142):495-502).

De 1980 aux années 2000, l'âge de la diversification recule à 4 mois, en raison d'une augmentation des pathologies allergiques et maladies auto-immunes lorsque la diversification survient avant 4 mois. Par mesure de précaution, il est proposé également une introduction plus tardive, après un an, de certains aliments allergisants (œuf, poisson, arachide).
En France, la SFP recommandait en 1998 de débuter la diversification alimentaire entre 4 et 6 mois.[55]

2.2.3. Âge et ordre d'introduction des aliments complémentaires.

2.2.3.1 Recommandations de santé publique.

La diversification alimentaire est une phase de transition physiologique, psychique et sensorielle entre une alimentation lactée exclusive vers une alimentation solide diversifiée (sous forme mixée : purée, compote). Elle peut avoir lieu dès les 4 mois révolus de l'enfant, mais idéalement autour du 6ème mois, et doit se faire en douceur. Les gencives de l'enfant sont suffisamment dures à cet âge-là et son système digestif, plus mature, permet une meilleure digestion de ces nouveaux aliments.[56]
L'OMS recommande « d'apporter les aliments complémentaires au bon moment », de façon « adéquate » et « correctement administrés » tout en continuant en parallèle l'allaitement maternel jusqu'à l'âge de 2 ans (OMS, 2003). Concernant l'ordre et l'âge d'introduction des aliments complémentaires ces recommandations restent cependant succinctes (Tableau I). En effet, l'OMS conseille l'introduction des purées entre 4 et 7 mois, des aliments sous forme hachée ou pouvant être mangés

[55]Rigal Ń Diversification alimentaire et construction du gouŕ ArchPediatrié 1 dec 2010;17:S208-12)
[56] Rupin Camille, op cit, p49.

avec les doigts entre 7 et 12 mois et d'adopter le même régime alimentaire que le reste de la famille à partir de l'âge de 12 mois.[57]

Le lait reste néanmoins l'aliment essentiel de la première année de vie avec un apport d'au moins 500 ml par jour.

Le risque d'une diversification trop précoce est l'augmentation des allergies alimentaires, la surcharge pondérale, les carences nutritionnelles si l'apport en lait est insuffisant.

L'eau peut être introduite progressivement, en plus de l'apport lacté, à condition qu'elle soit très peu minéralisée et contenant le moins de nitrates possible. De plus, il est préférable de ne pas aromatiser l'eau afin de ne pas habituer l'enfant. Afin de prévenir le risque de botulisme infantile, il ne faut jamais donner de miel à un enfant de moins d'un an. Cette maladie rare, provoquée par une bactérie, Clostridium botulinum, retrouvée dans les sols, dans la poussière et le miel peut affecter le système nerveux de l'enfant.[58]

En 2019 L'OMS recommande un allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de 6 mois, et un début de diversification après 6 mois révolus.

Les sociétés savantes européennes, en l'occurrence la SFP et l'ESPGHAN, recommandent un allaitement exclusif jusqu'à l'âge de 4 mois, puis un allaitement prédominant ou exclusif jusqu'à 6 mois.

---

[57] Leslie Lemarchand Babillage et diversification alimentaire: Pratiques et influence de l'exposition aux textures sur le contrôle, oro-moteur, thèse, CNRS, Université Lyon 2, École d'Orthophonie et d'Audiologie, Faculté de Médecine de l'Université de Montréal, vol309, 2019, p47.

[58] DIDIERJEAN, C. Histoire de l'allaitement, histoires d'allaitement. Société d'histoire de la naissance. [En ligne] 13 Février 2012. [Citation : 30 juin 2024.] http://www.societe-histoire-naissance.fr/spip.php?article60.

La DA doit démarrer à partir de l'âge de 4 mois et non pas après 6 mois.
Les recommandations sont assez récentes pour la SFP en 2015 et encore plus pour l'ESPGHAN en 2017. Elles sont pratiquement identiques.[59]

2.2.4. Rôles de la diversification alimentaire

La diversification alimentaire correspond à une phase d'adaptation physiologique, sensorielle, sociale, et éducative.

Rôle physiologique

Il y a une évolution de la maturation des fonctions digestives, immunitaires, rénales, et neurosensorielles. Cela permet au nourrisson de tolérer de nouveaux aliments.[60] Il développe également sa déglutition, ainsi que sa capacité de mastication, qui est améliorée grâce à l'apparition des dents de laits.
Ceci va influer sur la croissance faciale, et la qualité du rangement dentaire sur chaque arcade. L'évolution de son tonus axial et de ses capacités de préhension lui permettent notamment de se saisir de la nourriture et de la porter à la bouche.[61]

Rôle sensoriel

Ce rôle sensoriel débute en prénatal. En effet la gustation et l'odorat sont fonctionnels à partir du 2éme trimestre de grossesse. Le fœtus a la capacité de détecter les arômes des aliments, consommés par la mère, présents dans le liquide amniotique.

---

[59] Nicolas Gabriel, op cit, p34)

[60] Türck D. Après le lait : quoi, quand, comment, pourquoi ? Archives de Pédiatrie. 1 janv 1998 ; 5 Suppl. 2 : 205s-9s.

[61] Benoist G, Bourrillon A, Delacourt C, Gras-Le Guen C. Chapitre 14 Alimentation et besoins nutritionnels. In : Collège national des pédiatres universitaires, Collège national hospitalier et universitaire de chirurgie pédiatrique. Pédiatrie. 8éme édition. Elsevier Masson ; 2020, 173-82.

Il présente déjà une appétence pour la saveur sucrée. Cette exposition aux différents arômes alimentaires se poursuit après la naissance avec l'allaitement maternel.[62] Les préférences gustatives et olfactives des nouveau-nés sont semblables à celles du fœtus. Ils ont une appétence pour le sucré et le gras suscitant des mimiques faciales proches de celle d'un sourire. A l'inverse, les saveurs acides et amères provoquent des mimiques de dégoût avec détournement de la tête. Les nourrissons ont des comportements adaptatifs en combinant leurs besoins énergétiques à leurs perceptions sensorielles, leur permettant de ressentir du plaisir à manger des aliments denses nécessaire à leur croissance.

Il semblerait que l'allaitement favorise l'acquisition du « goût pour la variété », et que le fait de consommer une large variété d'aliments pendant la diversification contribue à réduire le degré de néophobie par la suite. Il s'agit donc du moment opportun pour apprendre à l'enfant à avoir une alimentation variée.[63]

Rôle éducatif et social

Le repas est un moment de socialisation et d'apprentissage. C'est au cours de celui-ci que l'enfant apprend à se servir de couverts, ou d'un verre. Il apprend également les règles d'hygiène comme se laver les mains avant de manger, ou ranger les aliments dans le réfrigérateur.[64]

---

[62] De Cosmi V, Scaglioni S, Agostoni C. Early Taste Experiences and Later Food Choices. Nutrients. févr 2017 ; 9(2) :107.).

[63] Rigal N: Diversification alimentaire et construction du goût. Archives de Pédiatrie. 1 déc. 2010 ; 17 Suppl. 5 : S208-12.

[64] Manger Bouger: Pourquoi est-il important de se réunir autour de repas réguliers ? [Internet]. [Cité 30 juin. 2024]. Disponible sur : https://www.mangerbouger.fr/Mangermieux/Que-veut-dire-bien-manger/Pourquoi-est-il-important-de-se-reunir-autour-de-repasréguliers.

Les parents ont un rôle important dans l'éducation alimentaire des nourrissons et enfants à travers leurs choix et leurs pratiques. En effet, ces derniers vont imiter et adopter le comportement alimentaire de leurs parents.

Le repas va aussi permettre à l'enfant de l'initier au partage avec les autres et d'élargir son univers social grâce aux autres personnes présentes au cours du repas. Il s'agit d'un moment convivial où se crée des liens affectifs par le biais des interactions sociales.[65]

Voici quelques conseils pour que la diversification ait lieu dans de bonnes conditions :

Introduire progressivement (un aliment à la fois) et en petite quantité les aliments à la cuillère; privilégier le déjeuner pour éviter de mauvaises surprises digestives la nuit ;tenir compte du rythme et de la personnalité de l'enfant : dès lors qu'il accepte un aliment il rentre dans une période de grande réceptivité à la nouveauté ; ne pas diminuer le lait au début de la diversification ;tenir compte des allergies éventuelles de la famille ; ne pas obliger l'enfant en cas de refus mais proposer à nouveau l'aliment quelques temps après ;varier les saveurs et nutriments mais proposer avec modération les légumes forts en goût (les choux) ou fibreux (l'artichaut) ; limiter les produits sucrés (sodas, sirops).[66]

2.2.5. Préventions des allergies alimentaires

Plusieurs facteurs de risque d'allergie alimentaire du nourrisson et du jeune enfant ont été identifiés : atopie familiale, facteurs épigénétiques, origine ethnique (les

[65] POULIN Magali: pratiques et connaissances sur la diversification alimentaire chez l'enfant de moins de 2 ans, thèse, université d'Angers, faculté de santé, vol95, 2021, p26.

[66] Sophie GUILLAUME. Guide prévention et santé des jeunes parents. Paris : Oberheim, 2015.

enfants d'origine asiatique ou africaine, de migration récente, sont plus à risque de développer une allergie alimentaire), perturbations du microbiote intestinal (naissance par césarienne, antibiotiques à large spectre en période néonatale, prise d'antiacides, alimentation pauvre en fibre), exposition aux allergènes alimentaires par voie intestinale qui a été démontrée tolérogène), retard de la diversification alimentaire. Le microbiote intestinal se constitue de façon progressive dès les premiers mois de vie, jusqu'à atteindre une composition et une variété dite « adulte a l'âge de 2 ans. Il a été démontré une association dépendante de l'âge entre les anomalies du microbiote et la survenue ultérieure de sensibilisations alimentaires.

La période périnatale constitue donc une fenêtre d'opportunité pour les interventions préventives sur le microbiote.[67]

2.2.6. Construction du goût

La diversification alimentaire est l'occasion pour le nourrisson de découvrir de nouveaux gouts. Avant l'âge de 2 ans, les nourrissons sont très adaptifs et peu sélectifs sur le plan alimentaire. Ils semblent apprécier particulièrement les odeurs auxquelles ils ont été exposés dans le liquide amniotique et celles transmises par le lait maternel.

Les aliments sucrés et gras semblent être appétents et les saveurs acides ou amères provoquent des réactions de dégoût. La répétition des expositions (ou processus de familiarisation) permet une augmentation des préférences alimentaires au fur et à

[67] Sabouraud-Leclerc D, Bradatan E, Moraly T, Payot F, BrouéChabbert A, Pontcharraud R, et al : Prévention primaire de l'allergie alimentaire du jeune enfant, actualités et propositions, Revue française d'allergologie, mai 2022,62 4 : 407-22.

mesure des consommations : un nouvel aliment est considéré comme apprécié après 8 expositions.[68]

2.2.7 Introduction des textures

L'introduction des aliments solides est principalement limitée par la maturation physiologique et le développement psychomoteur du nourrisson. A partir e réflexe succion-déglutition commence à disparaitre au profit de la praxie de mastication, avec le développement préhension morsure », lorsque les incisives de lait commencent à faire leur apparition. A partir de de 12 mois, les prémices de la mastication apparaissent. Un mouvement de mâchonnement se crée avec l'apparition des premières molaires de lait. Le nourrisson découvre l'occlusion possible et l'écrasement des aliments entre les molaires antagonistes. La mastication continuera de s'affiner jusqu'à l'âge de 2 à 3 ans.[69]

2.2.8 Développement des conduites alimentaires précoces : un processus complexe

L'alimentation est indispensable à la survie et au maintien de la santé de l'individu. Outre ce rôle vital, l'alimentation contribue de manière importante au développement de l'enfant au cours des premières années de vie.

En effet, celle-ci apporte les nutriments et l'énergie nécessaires au développement physiologique et à l'évolution des compétences motrices, cognitives, sensorielles et psycho-affectives (Abadie, 2004b).

L'alimentation précoce est caractérisée par une période d'alimentation exclusivement lactée suivie d'une période

[68] Margaux Yang: La diversification alimentaire des nourrissons : état des lieux des pratiques des médecins généralistes de l'agglomération rouennaise, HAL Id: dumas, Université de ROUEN NORMANDIE, Médecine humaine et pathologie, vol79, 2024, p25.

[69] Idem, p25

de transition au cours de laquelle des aliments complémentaires sont progressivement introduits pour passer à une alimentation diversifiée. D'après l'Académie Pédiatrique Américaine, est considéré comme aliment complémentaire, tout type d'aliment qui remplace l'alimentation lactée et qui diminue la prise de lait (American Academy of Pediatrics, 2004). Schwartz et ses collègues (pour une revue, 2011) ont effectué une revue des études effectuées sur cette période de transition alimentaire.[70]

2.2.9 Évolution physiologique permettant le passage de l'alimentation lactée vers l'alimentation familiale.

Au cours des premiers mois de vie, la croissance et le développement rapide du jeune enfant entrainent une augmentation de ses besoins nutritifs. Vers l'âge de 6 mois, les nutriments apportés par le lait ne sont plus suffisants pour satisfaire ses besoins énergétiques et métaboliques (pour une revue, Reilly, Ashworth, & Wells, 2005). Ceux-ci vont alors être comblés avec l'introduction d'aliments complémentaires. Cette période de transition implique d'une part, la maturation des fonctions gastro-intestinales et rénales pour qu'elles puissent transporter et digérer des aliments autres que le lait. Selon Walker (2001), ces fonctions seraient capables de métaboliser les nutriments issus des aliments complémentaires dès l'âge de 4 mois. D'autre part, cette transition implique que les fonctions oro-motrices soient assez développées pour ingérer les aliments complémentaires. En effet, à la naissance, l'immaturité des structures orales ainsi que des

[70] Leslie Lemarchand Babillage et diversification alimentaire: Pratiques et influence de l'exposition aux textures sur le contrôle, oro-moteur, thèse, CNRS, Université Lyon 2, École d'Orthophonie et d'Audiologie, Faculté de Médecine de l'Université de Montréal, vol309, 2019, p35.

fonctions cérébrales et motrices qui les contrôlent ne permet pas à l'enfant de consommer le même type d'aliments que l'adulte. La transition vers l'alimentation familiale est ainsi permise grâce au développement des structures neurophysiologiques, anatomiques et motrices qui commence dès l'embryogenèse.[71]

2.2.10. Inconvénients de la diversification alimentaire

Pour rappel, les recommandations de santé publique déconseillent de commencer l'alimentation complémentaire avant 4 mois (Fewtrell et al. 2017; OMS, 2003; PNNS, 2004).

En effet, l'introduction des aliments complémentaires avant cet âge pourrait constituer un facteur de risques de développer des allergies, de l'eczéma ou encore de développer un surpoids au cours de l'enfance (Pearce et al. 2013; Tarini et al. 2006). De plus, les fonctions oro-motrices étant encore immatures à cette période, une introduction trop précoce de l'alimentation complémentaire et en particulier des morceaux pourrait quant à elle entrainer des étouffements si l'enfant ne possède pas les compétences masticatoires nécessaires pour prendre en charge le bol alimentaire.

Au contraire, l'introduction tardive des aliments solides pourrait aussi avoir une influence négative sur le développement normal des pratiques alimentaires ultérieures.

En effet, Illingworth& Lister (1964) ont rapporté 9 cas cliniques d'enfants présentant des troubles alimentaires tels que des refus alimentaires, des difficultés masticatoires ou encore des régurgitations. Pour chacun de ces cas cliniques, l'introduction des aliments complémentaires avait été retardée en raison de facteurs divers tels que l'anxiété parentale face au risque

[71] Idem, p37.

d'étouffement, le retard de développement, la nutrition entérale, la paralysie cérébrale. Plus récemment, des résultats similaires ont également été retrouvés dans une étude réalisée auprès d'une population d'enfants souffrant d'insuffisance rénale chronique.[72]

3. Matériels et méthodes

3.1. Cadre d'étude

3.1.1. Situation géographique

3. 1. 1.1. Localisation

L'aire de santé Kabimba état est situé en République démocratique du Congo, dans la province du Sud-Kivu, dans la zone de santé d'Uvira, ville d'Uvira, Commune de Kalundu, dans le Groupement de Kalungwe, village Kabimba, collectivité – chefferie des Bavira, en bas de l'axe routier principal reliant la ville d'uvira au territoire administratif de Fizi.

Elle est limitée :

- A l'Est par le lac Tanganyika
- A l'Ouest par la chaine de Mitumba qui le sépare du groupement de Bijombo
- Au Nord par la rivière Ruzozi qui le sépare de l'aire de santé Kalundu catholique Eugénie Pico
- Et au Sud : par la rivière Kakumba qui le sépare de l'aire de santé Kigongo.

3.1.2. Climat

L'aire de santé et ses périphériques immédiats bénéficient d'un climat de type tropical humide dominé par deux saisons :

- La saison sèche s'étend de juin en septembre de chaque année et dure quatre 4 mois,

[72] Leslie Lemarchand, op cit, p47.

- La saison pluvieuse s'étend d'octobre au mois de mai de chaque année et dure huit mois.

Les changements géo-climatiques et historiques de notre pays voisin (Burundi) ont fait que cette partie héberge beaucoup de gens. L'afflux massif des réfugiés Burundais et Rwandais de 1990 et 1994 a fait l'abattage systématique des arbres.

Le climat humide tend à durer plus que le passé. Les parallèles : 2° 42' s et 4°24's et les longitudes 29° 23' et 21°22'.

3.1.3. Relief et Hydrographie

L'aire de santé Kabimba est bordée d'une chaine de Montagne Mitumba et compte un grand nombre des rivières et ruisseaux prenant source dans le moyen et haut plateaux. Toutes ces rivières déversent dans le lac Tanganyika. Il s'agit de :

- Rivière Ruzozi au nord
- Rivière Kakumba au Sud
- Et les ruisseaux Zengezza, Kalungwe, Kabimba (Kata) au Nord

3.1.4. Aspect Démographique

L'aire de santé Kabimba, couvre une population totale de 13 599 habitants en 2024 qui a environ 2473 ménages dont voici le dénombrement de la population suivants différents villages (localités) dans ce tableau ci-dessous.

Répartition de l'échantillon selon les différentes localités

Villages (localités)	Population	Nombre de ménages	Pop. cible 21%	Echantillon 4%	%
Kabimba	3840	698	806	32,2	
Kalungwe	2426	441	509	20	
Katongo	5009	911	1052	42	
Kifuta	1348	245	283	11,3	
Muheta I	235	43	49	2	
Muheta II	741	135	156	6,2	
Total Général	**13599**	**2473**	**2855**	**114**	

3.2. Aperçu historique du centre de sante de référence kabimba

3.2.1. Création

Vu le problème majeur qui a suscité l'origine macabre de la création du centre de santé Kabimba, remontait à l'envahissement de la population du groupement de Kalungwe par une horrible épidémie de choléra en 1976, qui a coûté la vie de plus d'âmes.

Suite à ce fléau, la population et les autorités locales se concerteront afin d'intéresser par délégation le père et les responsables de l'Eglise catholique de la place, Monsieur ALDO VAGNI, économe général diocésain ; accordant une aide d'urgence à ce sujet. Le père ALDO VAGNI ; pour indiquer ce fléau a jugé bon de répondre positivement à leur demande.

Il ne doit pas s'arrêter à ce niveau, sa démarche continuera à la Diocèse auprès de son chef direct,

Monseigneur DANILO CATARZI (Evêque diocésain à cette époque), d'où il obtiendra une réponse favorable. En 1978, les travaux de construction d'un bâtiment du dit centre de santé a débuté. Par après pour signifier de l'implantation, soit de l'ouverture de centre de santé Kabimba, ils ont été dans l'obligation de contacter le médecin chef de zone de santé d'Uvira à l'HGR, à la personne de Monsieur Dr. ALPHONSO FOSSA à cette époque. Il appuiera de sa bonne foi avec toute énergie ces efforts ; en aidant cette structure sanitaire en la dotant les documents et matériels nécessaires.
Dès 1978 à 1979, période consacrée à la sensibilisation et l'animation de la population par les biais des autorités locales (capitas), ainsi que les responsables des églises de ce groupement de Kalungwe.

En date du 15/06/1980, démarrage des premières activités sanitaires et fut à la responsabilité de l'infirmier titulaire, Monsieur AMUNDALA MILEMBA. Le centre de santé de référence Kabimba Etat actuellement grâce à ses partenaires, ce dernier connait une évolution considérable dans son fonctionnement. Depuis cette année de démarrage (1980) jusqu'en ces jours, il devint un centre doté de quatre grands et beaux bâtiments spacieux et propres avec autant d'autres annexes dont :

- Une très belle clôture
- Un hangar pour les activités (CPS, CPN, UNS, …)
- Deux blocs de water-closet (WC) ou latrine.

- Succession des responsables (infirmiers titulaires) du dit centre de santé de référence de Kabimba pour son bon fonctionnement.

On retiendra :

- ✓ AmundalaMilemba,
- ✓ KalibaMulanga,
- ✓ Itongwabilalangwa,

- ✓ FaidaKalembire,
- ✓ KibunguMaoneo,
- ✓ TalolaKabuwa,
- ✓ Bitahwa Bonde Gwissi,
- ✓ KimasiMasumbuko,
- ✓ Kifuvwe Saleh,
- ✓ IbrahimuBusime,
- ✓ MasumbukoMavwasi Charles,
- ✓ AssumaniMutwa,
- ✓ RukyamuraWakinamura Samuel
- ✓ Et actuellement MIKUGO FAIZI Gentil, qui prend le commandement, en travaillant avec d'autres collaborateurs et forme un bloc appelé équipe technique du centre de santé de Kabimba.

Plusieurs partenaires ont travaillé comme : (ACF, PASS-SUD-KIVU…) et aujourd'hui certains comme : CARITAS UVIRA.

3.2.2. Forme juridique du centre de sante de reference de kabimba

Le centre de santé de référence de Kabimba est une initiative locale de développement (I.L.D en sigle) dont sa forme juridique est une association sans but lucratifs asbl en sigle) née de l'esprit de l'arrêté ministériel n° 00 du 26 janvier 1971, portant mesure d'exécution de l'ordonnance n° 71/199 du 24 juillet 1971 concernant la participation des personnes privées à l'action médicale de l'Etat.

3.2.3. Objectifs et domaines d'interventions du c.s.r.k

Le C.S.R Kabimba se fixe les objectifs et domaines d'interventions ci-après :

- Assurer les soins préventifs et curatifs primaires,
- Combattre les maladies infectieuses et épidémiques dans le groupement de KALUNGWE,

- Promouvoir et assurer la santé durable de la population de ce groupement.

3.3. Fonctionnement et organisation

3.3.1. Horaire du travail

Il est d'ordre obligatoire d'être au centre de santé de référence de Kabimba très tôt le matin à sept heures (7h°°) juste pour participer à une prière matinale quotidienne. Cependant le travail débute à sept heures trente (7h30') après une brève rencontre (staff) infirmière du rapport de garde et échange scientifico-médicale.

3.3.2. Organisation technique des activités du C.S.R. de Kabimba

Selon les données recueillies au sein de cette structure sanitaire, elle compte d'un personnel compose de 18 personnes reparties de la manière suivante : 2 médecins généralistes, 1 administrateur gestionnaire, 6 infirmiers, 1 accoucheuse, 1 technicien de laboratoire, 1 pharmacien, 2 matrones, 1 fille de salle et 3 sentinelles.

3.3.3. Les services disponibles au C.S.R. de Kabimba

- Réception,
- Consultation,
- Pharmacie,
- Observation en bloc,
- Maternité,
- Pédiatrie,
- Gynécologique,
- Laboratoire,
- UNS : unité Nutritionnelle de supplémentation),
- UNTA : (unité nutritionnelle de traitement en ambulatoire),
- PTME : Prévention, traitement mère, enfant,
- PATI : Prise en charge de tuberculeux,
- Hygiène

3.3.4. Capacité d'accueil du C.S.R. de Kabimba

Le centre de santé de référence de Kabimba connait une grande évolution dans ce cadre c'est-à-dire de réalisation, ce dernier renferme vingt-cinq lits au total dans les différents services dont six en maternité et dix-neuf en bloc d'observation.

3.4. Caracteristique culturel et socio-economique

3.4.1. Du point de vue éducation

Dans cette aire de santé, nous trouvons douze (12) écoles publiques dont huit (8) écoles primaires et quatre (4) écoles secondaires.

3.4.2. Du point de vue religion

Dans l'Aire de Santé Kabimba, nous avons plusieurs confessions religieuses dont deux (2) églises catholiques, neuf (09) communautés de base ou Shirika, cinq (5) églises protestantes et en plus, une communauté islamique (une mosquée).

3.4.3. Du point de vue économique

Les activités :

- ✓ L'Agriculture est l'activité principale,
- ✓ La pèche est artisanale
- ✓ Elevage de petits bétails et de volailles
- ✓ Transport lacustre qui compte six ports

3.5. Type des méthodes, techniques utilisées et période d'étude.

Nous avons réalisé une étude descriptive transversale et analytique articulée sur les données collectées auprès des femmes allaitantes. Les techniques d'analyses documentaires, l'enquête par questionnaire et interview libre ont approfondie cette étude. L'étude s'étend sur période allant de janvier au juillet 2024 soit 7mois d'étude.

Pour cette étude nous avons utilisé la méthode quantitative qui a été complétée par les techniques ci-après :

- La technique d'analyse documentaire qui nous a permis à constituer la partie théorique de notre travail et d'avoir certaines sources en rapport avec ce dernier.
- La technique d'entretien par questionnaire et d'interview libre pour la récolte des données fournis par les femmes enquêtées.
- La technique d'observation qui nous a permis de constater la façon dont se pratique l'allaitement maternel dans cette aire de santé.
- La technique statistique qui nous a beaucoup aidé dans le calcul de la taille de l'échantillon, mais aussi à exprimer les résultats en pourcentage.

3.6. Population d'etude et taille de l'echantillon

Notre population est constituée des femmes allaitantes d'enfants de moins de 6 mois résidant dans l'aire du centre de santé Kabimba.Pour échantillonner, nous sommes partis de pourcentage des femmes en âge de procréer qui représente 21% de la population totale (13599 habitants), tel que recommandé par l'OMS et nous avons trouvé $\frac{13599 \times 21}{100}$ = 2855 femmes à l'âge de procréer.

Notre échantillon représente 4% de la population cible soit $\frac{2855 \times 4}{100}$ = 114 femmes tirées au hasard dans les différentes localités qui constituent cette aire de s
anté. Cet échantillon se répartit de la manière suivante :

Tableau n° 1. Répartition de l'échantillon selon les différentes localités.

Villages (localités)	Population	Nombre de ménages	Pop. cible 21%	Echantillon 4%	%
Kabimba	3840	698	806	32,2	
Kalungwe	2426	441	509	20	
Katongo	5009	911	1052	42	
Kifuta	1348	245	283	11,3	
Muheta I	235	43	49	2	
Muheta II	741	135	156	6,2	
Total Général	**13599**	**2473**	**2855**	**114**	

3.6.1.Critères d'inclusions

Ont été inclus dans notre étude:

1. Toute femme allaitante d'enfants de moins de 6 mois.
2. Ayant consentie accepté de répondre à notre questionnaire.
3. Être résidente de l'aire du centre de santé de référence de Kabimba pendant notre enquête.

3.6.2. Critère d'exclusion

Ont été exclus de notre étude:

4. Toute femme allaitante d'enfants de plus de 6 mois.
5. Ayant consenti et accepté de répondre à notre questionnaire.
6. Être résidente de l'aire du centre de santé de référence de Kabimba pendant notre enquête.

3.7. Période d'enquête

Notre investigation sur terrain couvre une période allant du 15/06 au 16/07/2024. Soit un mois d'enquête.

6. Collectes d'analyse des données:

Les données ont été encodées, saisies et analysées grâce aux les logiciels Microsoft Excel et SPSS version 25.

Les résultats ont été discutés avec le test statistique kh^2 de Ficher (test significatif si p<0, 05). Le traitement de texte et les tableaux ont été réalisés sur le logiciel Microsoft Word 2010.

3.8.variables d'études

Pour la réalisation de ce travail, les variables suivantes ont été étudiées:

- Variables socio démographiques: âge de la mère, niveau d'instruction de la mère, état civil de la mère, profession de la mère, taille de ménages, tribu de la mère, âge de l'enfant et sexe de l'enfant.
- Variables relatives à l'alimentation : fréquence de la prise du repas, source d'aliments, aliments couramment consommés, accès aux produits alimentaires dans d'autres zones et source de revenu.
- Variables relatives à l'allaitement maternel: mis au premier sein, nourriture avant la montée laiteuse, utilisation du colostrum, notion d'allaitement maternel exclusif au sein, raisons de la diversification alimentaire précoce, l'aliment de complément, notion d'allaitement maternel pendant la grossesse, assistance aux séances de l'éducation sanitaire, connaissances sur les avantages du lait maternel et les avantages.

3.9. Considérations éthiques

Au cours de cette étude, le respect de l'anonymat des enquêtés et la confidentialité des informations recueillies

ont été assurés et un accord oral a été obtenu. Nous avons également demandé et obtenu le consentement éclairé des enquêtés avant tout entretien; les objectifs de l'étude ont été présentés au début des entretiens.

4. Présentation des résultats.

Les résultats de notre recherche sont tous représentés dans les différents tableaux dont la succession se présente de la manière suivante:

Tableau N° 1. Répartition de nos enquêtés selon l'aspect sociodémographique

Tranche d'âge	**Effectif (=114)**	**%**	**Diversification précoce**		**Al. P-value**
			Non n=33(%)	**Oui n=81 (%)**	
15 - 25 ans	30	26,3	14(42,4)	16(19,7)	0,000
26 - 30 ans	16	14	3(9,1)	13(16)	
31 - 35 ans	24	21,1	3(9,1)	21(26)	
36 - 40 ans	37	32,5	6(18,2)	31(38,3)	
41 - 45 ans	7	6,1	7(21,2)	0(0)	
Niveau d'étude					
Primaire	43	37,7	6 (18,2)	37 (45,7)	0,031
Secondaire	34	29,8	14 (42,4)	20 (24,7)	
Supérieur/Universitaire	21	18,4	6 (18,2)	15 (18,5)	
Analphabètes	16	14	7 (21,2)	9 (11,1)	
Etat civil					
Femme célibataire	13	11,	10	3 (3,7)	0,00

		4	(30,3)		0
Mariée	78	68,4	17 (51,5)	61 (75,3)	
Divorcée	19	16,7	6 (18,2)	13 (16)	
Veuve	4	3,5	0 (0)	4 (5)	
Profession					
Ménagère	24	21,1	19 (57.6)	5 (6,2)	0,000
Cultivatrice	43	37,7	3 (9,1)	40 (49,4)	
Commerçante	17	14,9	0 (0)	17 (21)	
Fonctionnaire de l'Etat	28	24,6	11 (33,3)	17 (21)	
Sans profession	2	1,8	0 (0)	2 (2,4)	
Taille					
≤ 7	69	60,5	17 (51,5)	52 (64,2)	0,000
Plus de 7	45	39,5	16 (48,5)	29 (35,8)	
Tribu					
Bafuliru	36	31,6			
Babembe	18	15,8			
Bashi	16	14			
Barega	13	11,4			
Bavira	31	27,2			
Age de l'enfant					
Inférieur à 2 mois	57	50	3 (9,1)	54 (66,7)	0,000

2 à 3 mois	19	16,7	14 (42,4)	5 (6,2)	
4 à 5 mois	12	10,5	9 (27,3)	3 (3,7)	
Plus de 5 à moins 6 mois	26	22,8	7 (21,2)	19 (23,4)	
Sexe					
Masculin	70	61,4	22 (66,7)	48 (59,3)	0,461
Féminin	44	38,6	11 (33,3)	33 (40,7)	

Au regard de ce tableau, il s'observe que la majorité des enquêtés 31 femmes soit 38,3% ont la tranche d'âges variant entre 36 à 40 ans, 45,7% ont le niveau d'études primaire, 75,3% des femmes sont mariées, 49,3% sont des cultivatrices, 64,2% ont la taille de ménage inférieure ou égale à 7, 31,6% sont des Bafuliru, 66,7% de cas leurs enfants ont la tranche d'âge d'inférieur à 2 mois et 59,3% des enfants sont de sexe masculin, soit un sexe ratio de 1,59.

Il ressort de ce tableau que l'âge de la mère (P = 0,000) ; le niveau d'étude (P = 0,031), Etat-Civil (P = 0,000), la profession (P = 0,000), taille de ménage (P = 0,000), âge de l'enfant (P=0,00) sont significativement associés à la diversification alimentaire précoce.

Tableau N° 2. Fréquence de prise de l'alimentation et source d'aliment.

Prise	Effectif	%	Diversification précoce		P-value
			Non n=33(%)	Oui n=81 (%)	
1 fois/jour	52	45,6	9 (27,3)	43 (53)	0,000
2 fois/jour	40	35,1	10 (30,3)	30 (37)	
3 fois/jour	22	19,3	14 (42,4)	8 (10)	
Sources d'alimentation					
Achat	22	27			0,000
Récolte	48	59			
Assistance	11	14			

Il ressort de ce tableau que 43 femmes soit 53% mangent ou prennent le repas une seule fois par jour, 59% de ménages s'approvisionnent des produits de leurs champs. La prise de nourriture (P = 0,000) et la source d'alimentation (P = 0,000) sont liées à la diversification alimentaire précoce.

Tableau N° 3. Répartition de nos enquêtées selon l'alimentation couramment consommée, accessibilité et source de revenu.

Aliments	Effectif	%
Manioc	51	44,7
Céréales	52	45,6
Poissons	7	6,1
Légumes	4	3,5
Accès facile		
Oui	79	69,3
Non	35	30,7
Source de revenu		
Salaire	28	35,4
Commerce	2	2,5
Agriculture	26	32,9
Pêche	23	29,2

Considérant les résultants de ce tableau, il s'observe que les aliments couramment consommés dans les ménages sont : les céréales (45,6%), Manioc (44,7%), Poissons (6,1%) et les légumes (3,5%), de même 79 femmes soit 69,3% des ménages ont l'accès facile aux produits alimentaires dans d'autres zones et 35,4% des ménages leurs source de revenu des produits alimentaires dépendent de salaire.

Tableau N° 4. Répartition de nos enquêtées selon l'introduction au sein, l'alimentation avant la montée laiteuseet l'usage du colostrum.

Mise au sein	**Effectif**	**%**
Immédiatement après la naissance	73	64
Quelques heures après la naissance	37	32,5
Quelques jours après la naissance	4	3,5
Alimentation		
Rien	59	51,8
Eau sucrée	38	33,3
Confier l'enfant à une autre mère qui allaite	17	14,9
Utilisation du colostrum		
Donner à l'enfant	112	98,2
Verser par terre	2	1,8

Au regard de ce tableau, nous observons que 73 femmes soit 64% allaitent (mettent) immédiatement leurs enfants au sein après la naissance, 51,8% des femmes ne donnent rien à leurs enfants avant la montée laiteuse et 98,2% des femmes donnent à leurs enfants le colostrum.

Tableau N° 5. Répartition des enquêtées selon l'allaitement maternel exclusif, raisons et l'alimentation complémentaire.

Réponses	**Effectif**	**%**
Oui	33	28,9
Non	81	71,1
Raisons		
Hypogalactie	27	33,3
Activité professionnelle de la mère	21	25,9
Maladies de la mère	14	17,3
Prise de médicaments par la mère	3	3,7
Raison esthétique	16	19,8
Aliments de complément		
Lait artificiel	24	29,6
Bouillie de manioc	22	27,2
Bouillie d'arachide	14	17,3
Plat familial	21	25,9

Partant de ce tableau, nous constatons que 81 femmes soit 77,1% n'allaitent pas exclusivement leurs enfants au sein jusqu'à 6 mois, de même parmi les diverses raisons connues par les femmes favorisant la diversification alimentaire précoce : l'hypogalactie a été citée par 33,3% des femmes, suivie de l'activité professionnelle de la mère citée par 25,9% des femmes, 29,6% soumettent à leurs enfants le lait artificiel et 27,2% à la bouillie de manioc.

Tableau N° 6. Répartition des enquêtées selon qu'elles allaitent au cours de la grossesse et l'assistance aux séances d'éducation nutritionnelle.

Continuité d'allaitement au cours de La grossesse	**Effectif**	**%**
Oui	40	35,1
Non	74	64,9
Assistance aux séances d'éducation nutritionnelle		
Oui	83	72,8
Non	31	27,2

Au regard de ce tableau, nous remarquons 64,9% des cas n'acceptent plus d'allaiter leurs enfants pendant une nouvelle grossesse et 35,1% sont d'avis contraire, 72,8% des femmes assistent aux séances d'éducation nutritionnelle alors que 27,2% seulement n'assistent pas aux séances d'éducation nutrionnelle pendant les séances de la CPN et CPS.

Tableau N° 7. Connaissance des enquêtées sur les avantages du lait maternel et les avantages cités.

Réponses	**Effectif**	**%**
Oui	108	94,7
Non	6	5,3
Avantages du lait maternel cités		
Meilleur aliment du nouveau-né	8	7,4
Disponible immédiatement	8	7,4
Création de lien affectif	19	17,6
Il est économique, car il ne s'achète pas	50	46,3
Assure la croissance et développement intellectuel	18	16,7
Il retarde le retour des couches	5	4,6

A la lumière de ce tableau , il s'observe que 108 femmes soit 94,7% affirment connaitre les avantages du lait maternel, de même parmi les avantages soulevés du lait maternel par les femmes, 46,3 % de ces dernières symbolisent qu'il est économique, car il ne s'achète pas, 17,6% louent sa création de lien affectif avec leurs enfants, 16,7% remarquent l'assurance de la croissance et développement intellectuelle de leurs enfants, 7,4% connaissent que ce dernier est le meilleur aliment du nouveau ne et 7,4% connaissent que ce dernier est disponible immédiatement après l'accouchement et 4,6% savent qu'il retarde le retour des couches.

5. Discussion des résultats

Dans ce point, nous allons parler des Caractéristiques sociodémographiques des mères et enfants. Il découle de cette étude que 38,3% des mères ont une tranche d'âges comprise entre 36-40 ans. Ce taux est inférieur à celui de NDAYA KALEMBA, où 58,6% des femmes étaient âgées de 28 à 42 ans.[73]

Par contre ce résultat demeure supérieur à ceux trouvés par MBAYO MUGANZA et al. qui rapportaient que 31% des mères avaient une tranche variant entre 18-22 ans.[74]

De même, 45,7% des mères ont un niveau d'études primaire. Notre résultat diffère de celui trouvé dans la ville de KAMINA, selon lequel 56,8% des femmes avaient un niveau d'études secondaire.[75]

Selon l'étude d'IDRISSA SIDIBE ; 57,6% des mères étaient analphabètes. [76] Par contre ce résultat ne corrobore pas avec ceux d'AZOGOH KOUADIO et al, où 14% des femmes étaient analphabètes. [77] L'étude poursuit que 75,3% sont mariées. Cette proportion s'avère supérieure à celles de MBAYO MUGANZA et al, (63,4%) [78] et de NDAYA KALEMBA (95%) [79] qui ressortaient de leur étude que les femmes étaient mariées.

[73] NDAYA KALEMBA, op cit, p34 ;

[74] MBAYO MUGANZA, et al, op cit, p3 ;

[75] NDAYA KALEMBA, op cit, p35.

[76] IDRISSA SIDIBE : Connaissances, attitudes et pratiques des mères d'enfants de 6-23 mois sur la diversification alimentaire au CS. COM de SIBIRI BOUGOU, mémoire, université des sciences, des techniques et technologies de Bamako, Faculté de médecine et d'odontostomatologie, Bamako (Mali) vol 43, 2020, p23 ;

[77] AZOGOH KOUADIO et al, op cit, p2.

[78] MBAYO MUGANZA et al, op cit, p3 ;

[79] NDAYA KALEMBA, op cit, p37 ;

De même 49,4% sont des cultivatrices. Dans une étude réalisée dans le territoire de PWETO, il ressort de l'enquête que 44,2% des mères étaient agricultrices.[80] Il découle de même que 64,2% des enquêtés ont une taille de ménage inférieure ou égale à 7 personnes.

Ce résultat diffère quelque peu de ceux de AZOGOH KOUADIO et al, qui objectivent que 66% des mères vivaient dans des familles d'au moins 4 personnes.[81]

L'enquête continue à préciser que 31,6% de cas sont de Bafuliiru. Ces résultats sont différents de ceux d'AZOGOH KOUADIO et al, où 54% des mères appartenaient au groupe ethnique Akan.[82] Par contre ce taux est à un légère écart de celui de MOUSSA DJIRE, selon lequel 27,8% appartenaient au groupe de Bambara.[83] L'étude poursuit en suite que 66,7% des enfants ont l'âge d'inférieur à 2 mois. Nos résultats sont superposables à ceux de MBAYO KOUADIO et al, qui objectivaient que 38% des enfants avaient une tranche d'âge comprise entre 9 à 11 mois.[84] Ce taux demeure inférieur à celui d'AZOGOH KOUADIO et al, 70% (6 à 12 mois).[85]

En ce qui concerne le sexe ; les résultats trouvés dans cette étude révèlent que 59,3% des enfants sont de sexe masculin. Nos résultats sont contraires à ceux de MBAYO MUGANZA et al, qui ressortaient que 50,7% des enfants étaient du sexe féminin.[86]

---

[80] AZOGOH KOUADIO et al, op cit, p3 ;

[81] Idem, p2.

[82] AZOGOSH KOUADIO et al ; op cit, p2 ;

[83] MOUSSA DJIRE : Problématique de l'allaitement dans la commune urbaine de NIONO, thèse, université de Bamako, Faculté de Médecin, de pharmacie et d'odontostomatologie, Bamako (Mali), vol 132, 2011, p85.

[84] MBAYO MUGANZA et al, op cit, p4 ;

[85] AZOGOH KOUADIO et al, op cit, p2 ;

[86] MBAYO MUGANZA et al ; op cit, p4 ;

Par contre ce taux s'avère supérieur à celui trouvé par IDRISSA SIDIBE. 53% (Masculin).[87]

Il se dégage de cette étude que l'âge de la mère (P = 0,000) ; le niveau d'étude (P = 0,031), Etat-Civil (P = 0,000), la profession (P = 0,000), taille de ménage (P = 0,000), âge de l'enfant sont significativement associés à la diversification alimentaire précoce alors qu'il n'existe pas une association statistiquement significative entre le sexe (P = 0,461) et la diversification alimentaire précoce. (Tableau n°1). Dans une étude réalisée au Maroc ; l'enquête faisait ressortir qu'il n'existait pas une influence statistiquement significative entre l'âge (0,594), lieu de résidence (P = 0,803), niveau d'instruction (P = 0,962), profession de la mère (P = 0,961) et l'allaitement maternel.[88] Par contre nos résultats sont similaires à ceux de MBAYO MUGANZA et al, qui révélaient que l'âge de la mère (P = 0,000), le niveau d'étude (P = 0,003), l'occupation principale (P = 0,000) et la parité de la mère (P = 0,000) étaient liés statistiquement a la diversification alimentaire maternel précoce.[89]

Les résultats issus de cette étude révèlent que 43 femmes, soit 53% prennent le repas une seule fois par jour, de même 59% des femmes s'approvisionnent des produits de leur champs.

Ceci pourrait se résumer du fait que la plupart de nos enquêtés sont des agricultrices. L'analyse poursuit de même que la prise de nourriture (P = 0,000) et la source d'alimentation (P = 0,000) sont liées à la diversification alimentaire précoce. (Tableau n°2).

---

[87] IDRISSA SIDIBE, op cit, p21 ;

[88] Laamiri Fatima et al : connaissances et pratiques des mères en matières d'allaitement maternel, Article université Mohammed V. Faculté de médecine et de pharmacie, EL. Sevier Masson, Rabat (Maroc), Vol 12, 2019, p5.

[89] MBAYO MUGANZA, op cit, p5.

Cet état de fait s'expliquer par le constat qu'une alimentation influence la composition du lait maternel en certains micro nutriments et surtout dans l'apport en acides gras.[90]

Considérant les données de cette investigation, il s'observe que les aliments couramment consommés dans les ménages sont : les céréales (45,6%) Manioc (44,7%), poissons (6,1%) et les légumes (3,5%). De même, 69,3% des enquêtés accèdent facilement aux produits alimentaires dans d'autres zones alors que 35,4% des femmes affirment que leur source de revenu des produits alimentaires dépend de salaire. (Tableau n°3).

Il ressort de l'étude que 73 femmes, soit 64% mettent leurs bébés au premier sein immédiatement après la naissance. IDRISSA SIDIBE, dans son investigation il rapportait que 23,5% des mères pensaient qu'elles doivent allaiter leurs enfants 1 heure et plus après l'accouchement.[91]

Cette proportion demeure inférieure à celle trouvée dans la commune urbaine de Niono, où 82,1% des nourrissons avaient été mis au sein immédiatement après la naissance.[92]

L'étude réalisée dans le territoire de Pweto, souligne que les mères ne donnaient pas le lait maternel à l'heure suivant l'accouchement. Selon les recommandations de l'OMS, l'enfant doit être mis au sein dans les 60 minutes suivant sa naissance.[93]

---

[90] Camille Rupin : la diversification alimentaire de l'allaitement maternel chez le nourrisson avant 6 mois : rôle du pharmacien d'officine, thèse, université Bretagne Loire de Rennes1, HAL Id-Dumas, vol 135, 2017, p30.

[91] IDRISSA SIDIBE, op cit, p26 ;

[92] MOUSSA DJIRE, op cit, p96 ;

[93] MBAYO MUGANZA et al, p5 ;

L'enquête poursuit de même, 51,8% des mères ne donnent rien à leurs bébés avant la montée laiteuse. Dans une étude menée au Maroc, on montre que la majorité des mères n'ont pas administrés à leur bébé un liquide avant la première tétée. (Soit 96%).[94]
Par rapport à l'utilisation du colostrum, il découle de cette que 98,2% des femmes donnent à leurs enfants le premier lait jaunâtre. (Tableau n°4).
Ce résultat est similaire à celui trouvé au Bamako, qui montre que la grande majorité des nourrissons avait reçu le colostrum soit 98,7%.[95]
L'étude continue à préciser que 71,1% des femmes affirment n'avoir pas nourri exclusivement leurs enfants aux seins jusqu'à 6 mois alors que 28,9% des femmes sont d'avis contraire. Dans une étude menée dans la ville de Kamina, on rapporte que 34,9% des femmes enquêtées sevraient leurs enfants à 3 mois, de même 0,5% des femmes le faisaient à 5 mois.[96] Ce résultat est nettement supérieur à ceux de MBAYO MUGANZA et al, qui avaient trouvé que 54,4% des femmes sevraient leurs enfants avant 6 mois.[97] Cette étude avance de même que plusieurs raisons conduisent les femmes à diversifier précocement ; mais les plus citées sont : Hypogalactie (33,3%), activité professionnelle de la mère (25,9%), raison esthétique (19,8%), maladie de la mère (17,3%).
Nos résultats ne sont identiques à ceux de NDAYA KALEMBA, qui ressortait que 54,5% des femmes pratiquaient la diversification alimentaire précoce suite aux pleurs de leurs enfants (54,5%), l'ignorance

[94] LAAMIRI F. et al, op cit, p7 ;
[95] MOUSSA DJIRE, op cit, p95 ;
[96] NDAYA KALEMBA, op cit, p44 ;
[97] MBAYO MUGANZA et al ; op cit, p4 ;

(31,7%) sans raison valable (12,7%).[98] Quant à Camille Aubert ; il découle de son enquête que 56,7% ont rencontré des difficultés d'allaitement en maternité. Ces difficultés rencontrées incluaient des douleurs mammaires chez 346 femmes (35,6%), des difficultés de succion chez 145 N-nés (14,9%), un engorgement chez 79 femmes (8,1%), des crevasses chez 147 femmes (15,1%), une insuffisance de lait chez 2 femmes (0,2%) et un problème avec la montée de lait chez 10 femmes (1%).[99]

Ces résultats différents à ceux de MBAYO MUGANZA et al, qui révélaient que 66,8% des femmes sevraient précocement parce qu'elles ne supportaient d'allaiter longtemps, suivis des enfants qui pleuraient beaucoup (16,6%), Insuffisance de production lactée (10,3%).[100]

Dans une étude réalisée au Mali, l'auteur montre que parmi les raisons d'allaitement mixte ou artificiel soulevées ; l'occupation professionnelle de la mère (31,2%), Hypogalactie (27,2%), pratique coutumière étaient les plus fréquentes.[101]

Cependant il faut noter ici que 24 femmes, soit 29,6% soumettent à leurs enfants le lait artificiel en complément jusqu'à 6 mois. (Tableau n°5) contrairement à notre étude. MBAYO MUGANZA et al, a trouvé que l'aliment de complément était la bouillie à base de Manioc (60,3%).[102]

L'enquête réalisée montre que 64,9% des femmes n'acceptent plus d'allaiter leurs enfants au cours d'une nouvelle grossesse.

---

[98] NDAYA KALEMBA ; op cit, p47 ;

[99] CAMILE AUBERT ; op cit, p21 ;

[100] MBAYO MUGANZA et al ; op cit, p4

[101] MOUSSA DJIRE, op cit, p94.

[102] MBAYO MUGANZA et al ; op cit, p4 ;

Dans une étude menée au Mali, on montre que 19,5% des femmes diversifiées précocement suite à une nouvelle grossesse.[103]
Contrairement aux données de la littérature de l'enquête menée à Bamako ; il se résume qu'il n'y a aucune contre-indication à poursuivre l'allaitement en cas de nouvelle grossesse.[104] L'étude révèle de même que 72,8% des femmes assistent aux séances nutritionnelles. (Tableau n°6). Ce taux s'avère inférieur à ceux d'AZOGOH KOUADIO et al, (75%).[105] Mais demeure supérieur à celui de MOUSSA DJIRE (59,8%).[106]
Il est à noter que la plupart de nos enquêtés soit 94,7% connaissent les avantages du lait maternel.
Ce résultat est inférieur à celui réalisé dans la commune urbaine de Niono : où 100% des femmes connaissaient les avantages du lait maternel.[107]
Les données issues de cette étude révèlent de même que parmi les divers avantages soulevés du lait maternel connus par les femmes ; 46,3% de ces femmes affirment qu'il est économique, car il ne s'achète pas ; 17,6% louent sa création de lien affectif avec leurs enfants, 16,7% évoquent qu'il permet l'assurance de la croissance et développement intellectuel de leurs enfants. (Tableau n°7). Dans une étude menée en Afrique de l'ouest et du centre, on rapporte que l'allaitement maternel est perçu comme ayant les avantages suivants : Est la meilleure source d'alimentation pour les bébés, favorise la bonne santé et la force des bébés, protège les bébés contre les maladies, développe l'intelligence du bébé et favorise une

[103] AZOGOH KOUADIO et al ; op cit, p3 ;
[104] MOUSSA DJIRE, op cit, p60 ;
[105] AZOGOH KOUADIO et al, op cit, p4 ;
[106] MOUSSA DJIRE, op cit, p99 ;
[107] Idem, p99 ;

bonne santé mentale, renforce le lien entre la mère et le bébé, apporte un apaisement à la mère en soulageant l'inconfort au niveau des seins, rassure et réconforte le bébé, est pratique, permet d'économiser de l'argent en prévenant les coûts des soins de santé.[108]

Nos résultats diffèrent de ceux de MOUSSA DJIRE, qui révélaient que 61,9% des femmes affirmaient qu'il a une qualité nourrissante, suivie de la protection de l'enfant (15,5%) alors que l'assurance d'une bonne santé et la création de lien affectif étaient évoquées dans 10,1% et 6,4%.[109]

6.Conclusion et recommendations

6.1. Conclusion

Etant donné que le lait maternel est un aliment de choix pour le nourrisson, la connaissance de ses avantages et la conduite à tenir, s'avèrent une tâche essentielle pour chacune des mères. Les résultats de cette étude révèlent que L'âge de la mère, le niveau d'étude de la mère, l'état civil de la mère, la profession de la mère, la taille de ménages, l'âge de l'enfant, la fréquence de la prise du repas et la source d'aliments sont statistiquement liés à la diversification alimentaire précoce dans l'aire de santé Kabimba.

6.2. Recommandations

Eu égard à ce qui précède, nous recommandons ce qui suit:

- **Au personnel de santé :**

Renforcer la sensibilisation sur la période du la diversification alimentaire des enfants.

[108] Alive, Thrive et UNICEF: Facteurs influençant la pratique de l'allaitement maternel exclusif et les autres pratiques d'alimentation du nourrisson pendant les six premiers mois de vie en Afrique de l'Ouest et du Centre,revue,vol67,2022,p19.

[109] MOUSSA DJIRE, op cit, p101.

Continuer à sensibiliser les femmes sur la diversification alimentaire en consultation post natale (CPON).
Encourager l'allaitement maternel pendant une durée de 24 mois, car le lait maternel est la seule source fiable pour l'alimentation et la croissance du nourrisson.
Multiplier les séances des pratiques d'éducation des jeunes enfants destinées aux mères.

- **Aux mères :**

Mettre en pratique les conseils reçus lors des consultations.
Mettre en pratique les notions diverses fournies par les autorités tant sanitaires que politico-administratives pour le bien-être commun.

- **Aux autorités politico-administratives :**

Impliquer une réglementation en vigueur en rapport avec le respect de l'âge de la diversification alimentaire, l'etat doit tirer l'attention de la population sur la pratique de celle ci;
Accompagner les structures de santé dans la mise en exercice des bonnes pratiques des mères en insistant sur la notion de l'allaitement maternel.
Nous ne prétendons pas avoir épuisé la question sur les déterminants la diversification alimentaire précoce (introduction précoce des aliments de compléments) chez les enfants de 0 à 6 mois, connaissant que toute œuvre humaine n'est parfaite, nous restons ouvert aux corrections de nos lecteurs et encourageons par la suite les chercheurs ultérieurs pour approfondir d'autres aspects cadrant avec ce sujet.

7. Références

Agostoni C, Decsi T, Fewtrell M, et al. Complementaryfeeding: à commentary by the ESPGHAN

committee on nutrition. J PediatrGastroenterolNutr 2008; 46:99–110.
Alain Bocquet, Sandra Brancato-Bouet et al: La diversification alimentaire chez le nourrisson, Nouvelles recommandations du PNNS 4, Enquête mpedia sur les pratiques actuelles, article, vol12, p1, 2022.
Alive, Thrive et UNICEF: Facteurs influençant la pratique de l'allaitement maternel exclusif et les autres pratiques d'alimentation du nourrisson pendant les six premiers mois de vie en Afrique de l'Ouest et du Centre,revue,vol67,2022,p19.
A. Bocquet et al : La diversification alimentaire menée par l'enfant (DME) : progrès dans l'alimentation du nourrisson ou pratique à risque ? Université de Franche-Comté, Besançon, Société Française de Pédiatrie (SFP), Elsevier Masson SAS.vol16, 2023, p2.
AZOGOH KOUADO Richard, connaissances et pratiques des mères d'enfants de 6 à 18 mois relatives à la conduite du la diversification alimentaire à l'hôpital général de Marcory, article, centre hospitalier universitaire de Treichville, Abidjan ,vol 4p , P1 ,2013
Benoist G, Bourrillon A, Delacourt C, Gras-Le Guen C. Chapitre 14 Alimentation et besoins nutritionnels. In : Collège national des pédiatres universitaires, Collège national hospitalier et universitaire de chirurgie pédiatrique. Pédiatrie. 8éme édition. Elsevier Masson ; 2020, 173-82.

De Cosmi V, Scaglioni S, Agostoni C. Early Taste Experiences and Later Food Choices. Nutrients. févr 2017 ; 9(2) :107.).
DIDIERJEAN, C. Histoire de l'allaitement, histoires d'allaitement. Société d'histoire de la naissance. [En ligne] 13 Février 2012. [Citation : 30 juin 2024.]

http://www.societe-histoire-naissance.fr/spip.php?article60.
Dominique Türck et al : Diversification alimentaire : évolution des concepts et recommandations, article, Université de Lille, Elsevier Masson SAS, Lille-France, vol4, p1, 2015.

[1] **ELIAS BASHIMBE Raphael**, déterminants de la pratique de l'allaitement maternel exclusif chez les épouses des militaires du district sanitaire de Bukavu, cas du camp militaire Saa'o, université officielle de Bukavu, département de sante publique, mémoire online, 2014.

Gutierrez Eléa, Évolution des pratiques du la diversification alimentaire à Montréal (XVIIe – XIXe siècles) : analyse isotopique des concentrations en azote 15 par micro-échantillonnage de la dentine, mémoire

Margaux Yang: La diversification alimentaire des nourrissons : état des lieux des pratiques des médecins généralistes de l'agglomération rouennaise, HAL Id: dumas, Université de ROUEN NORMANDIE, Médecine humaine et pathologie, vol79, 2024, p25.

Meneton P. Le chlorure de sodium dans l'alimentation: un problème de santé publique non résolu. NAFAS Science. 2001; 5:1-19.
Organisation Mondiale de la Santé. 61ème assemblée mondiale de la santé. Genève : s.n., 2008. WHA61/2008/REC/1.
Organisation mondiale de la santé. Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Genève: OMS; 2003

http://whqlibdoc.who.int/publications/2003/9242562211.pdf consulté le 1 juillet 2024.

Sabouraud-Leclerc D, Bradatan E, Moraly T, Payot F, BrouéChabbert A, Pontcharraud R, et al : Prévention primaire de l'allergie alimentaire du jeune enfant, actualités et propositions, Revue française d'allergologie, mai 2022,62 4 : 407-22.
Türck D. Après le lait : quoi, quand, comment, pourquoi ? Archives de Pédiatrie. 1 janv 1998 ; 5 Suppl. 2 : 205s-9s.

VERDUGER, A. Conseil officinal pour le nourrisson de moins de six mois. [Document] Bordeaux : s.n, 2015. Thèse pour le diplôme d'état de docteur en pharmacie.
Wickes IǴ A History of Infant Feedinǵ Part IÍ Seventeenth and Eighteenth Centurieś Arch Dis Child́ juin 1953;28(139):232-40́)

https : // www.inspf.fc.Ca/ exercer la responsabilité. Populationnelle/ déterminants – santé. Consulté le 02. Juillet 2024 à 17h30
Wickes IǴ A History of Infant Feedinǵ Part V́ Nineteenth Century Concluded and Twentieth Centurý. Arch Dis Child́ dec 1953;28(142):495-502́).

Par C.T. MIHINDO BISHALA Christian.
& Doctorant MURHULA
KAHETO Pierre

Chap.X. INTERPERSONAL CHARACTERISTICS AND MALARIA IN PREGNANCY AMONG

By Master Ass2. ONYA SHAULA Claudine et Master Ass2. ETSHUMBA YOHALI ZIZINE

ONYA SHAULA Claudine

D'origine congolaise, Claudine Onya Shaula est une professionnelle de la santé publique diplômée en médecine et spécialisée en santé publique. Elle détient un Master en santé publique obtenu à la Cavendish University de Kampala (Ouganda) entre 2019 et 2021, ainsi qu'un diplôme en médecine, chirurgie et accouchement de l'Université de Kisangani (RDC).

Forte d'une expérience significative dans la gestion des urgences sanitaires, elle a occupé plusieurs postes clés en République démocratique du Congo. De 2021 à 2023, elle a été cadre nationale au Ministère de la Santé, responsable du service médico-technique des urgences et point focal du Cluster Santé au sein du Programme National des Urgences et Actions Humanitaires (PNUAH), contribuant

notamment à la prise en charge des flambées épidémiques et des crises humanitaires.
Auparavant, entre 2017 et 2018, elle a dirigé la maternité Trois MA à Kindu en tant que médecin directeur et échographiste, supervisant la gestion administrative, technique et financière de l'établissement. De 2009 à 2017, elle a exercé comme chef de staff au Centre Hospitalier Kitulizo à Kindu, coordonnant les activités médicales et supervisant les équipes techniques.

Elle bénéficie de nombreuses formations complémentaires dans la gestion des urgences sanitaires, la vaccination, les violences basées sur le genre, ainsi que des compétences avancées en épidémiologie et en échographie.
Parallèlement à ses fonctions cliniques et administratives, elle a exercé comme enseignante assistante en chirurgie à l'Université de Kindu et a été point focal national pour la lutte contre la tuberculose au Centre Hospitalier Kitulizo.
Claudine maîtrise parfaitement le français, le swahili, le lingala et possède de bonnes compétences en anglais. Elle est également compétente en informatique, notamment dans la suite Microsoft Office et la navigation Internet.

ETSHUMBA YOHALI ZIZINE is currently Second term assistant (Ass2) at the official university of Kindu and internship coordinator. Master at Cavendish University of Kampala/ Uganda. Endewed with professional experience, ETSHUMBA obtained her diploma in Childbirth Surgery Medicine at University of Lubumbashi UNILU/DRC. Her commitment to promoting reproductive halth and family planning is unparalleled . A woman involved in the community. ETSHUMBA pursues advocacy for the promotion of gender as a response to GBV in the holistic approach. She is passionate about scientific research and humanitarian actions in areas affected by armed conflict in the DRC. E-mail: etshumbaz@gmail.com

ONYA SHAULA Claudine is Master of Cavendish University of Kampala and co author of this scientific paper. As a national –level executive in medical-technical emergency service and focal point for the health cluster of the national emergency and humanitarian action program. Claudine was a medical director at the 3MA maternity hospital in Kindu and a sonographer in various structures in the city of Kindu. Previously served as chief of staff. Finally, Claudine served as focal point of the National Tuberculosis

Control Program. (PNLT) at the KITULIZO Hospital Center. E-mail: onyashaula@gmail.com

Table 3: Unadjusted relationship analysis between intrapersonal characteristics and malaria in pregnancy

Variable	f	n	Case - Control status		cOR (95% CI)	P value
			Case [n = 148]	Control [n = 148]		
Received and taken any IPTp						
Yes	179	60.5	119(80.4%)	60(40.5%)	6.018 (3.571 - 10.143)	**0.000**
No	117	39.5	29(19.6%)	88(59.5%)	**Ref (1.000)**	
Frequency of IPTp						
One	101	56.4	74(62.2%)	27(45.0%)	6.091 (2.472 - 15.006)	**0.000**
Two	49	27.4	36(30.3%)	13(21.7%)	6.154 (2.240 - 16.904)	**0.000**
Three	29	16.2	9(7.6%)	20(33.3%)	**Ref (1.000)**	
Number of tablets taken so far						
Three (if one dose)	101	56.4	74(62.2%)	27(45.0%)	2.741 (1.764 - 4.258)	**0.002**
Six (If two doses)	49	27.4	36(30.3%)	13(21.7%)	2.769 (1.469 - 5.221)	**0.047**
Nine (If three doses)	29	16.2	9(7.6%)	20(33.3%)	**Ref (1.000)**	
At risk of being sick with malaria during this pregnancy						
Yes	190	65.5	102(68.9%)	88(62.0%)	1.361 (0.837 - 2.212)	0.214
No	100	34.5	46(31.1%)		**Ref (1.000)**	
Have an ITN in household	290	100.0				
Yes	282	95.3	142(95.9%)	140(94.6%)	1.352 (0.457 - 3.998)	0.585
No	14	4.7	6(4.1%)	8(5.4%)	**Ref (1.000)**	
Sleep under it at night						
Yes	278	98.6	138(97.2%)	140(100.0%)	1.504 (0.562 - 4.025)	0.417
No	4	1.4	4(2.8%)	0(0.0%)	**Ref (1.000)**	
Frequency of net use						
Always (Daily)	264	95.0	136(98.6%)	128(91.4%)	0.742 (0.277 - 1.988)	0.553
Sometimes (Some days of the week)	12	4.3	2(1.4%)	10(7.1%)	0.917 (0.316 -	0.873

Rarely (Less than three times a week)	2	.7	0(0.0%)	2(1.4%)	2.660) **Ref (1.000)**	
Bed time						
Between 6pm and 8pm	13	4.4	2(1.4%)	11(7.5%)	0.121 (0.024 - 0.621)	**0.011**
Between 8pm and 10pm	241	82.0	122(82.4%)	119(81.5%)	0.683 (0.346 - 1.351)	0.273
After 10pm	40	13.6	24(16.2%)	16(11.0%)		
Net tucking technique used						
Tuck before entering bed	188	68.6	96(70.6%)	92(66.7%)	1.200 (0.720 - 2.001)	0.485
Tuck after entering bed	86	31.4	40(29.4%)	46(33.3%)	**Ref (1.000)**	
Current HIV sero status						
Positive	4	1.4	2(1.4%)	2(1.4%)	0.972 (0.135 -6.997)	0.978
Negative	282	98.6	143(98.6%)	139(98.6%)	**Ref (1.000)**	
ANC visit frequency						
One	120	40.5	51(34.5%)	69(46.6%)	1.068 (0.529 - 2.153)	0.855
Two	52	17.6	34(23.0%)	18(12.2%)	2.728 (1.191 - 6.252)	**0.018**
Three	80	27.0	45(30.4%)	35(23.6%)	1.857 (0.881 - 3.915)	0.104
Four and More than four	44	14.9	18(12.2%)	26(17.6%)	**Ref (1.000)**	
Travelled to any place, other than the health center, over the previous months prior to this interview						
Yes	98	35.5	60(43.5%)	38(27.5%)	2.024 (1.224 - 3.347)	**0.006**
No	178	64.5	78(56.5%)	100(72.5%)	**Ref (1.000)**	

The majority of the pregnant had received and taken IPTp 179 (60.5%) and more than half of them had done so only one 101(56.4%), having taken three 101(56.4%) of the IPTp dose. Nearly two thirds of the pregnant women perceived that they were at risk of being sick with malaria during pregnancy190(65.5%). Almost all of the women reported that they had an ITN in their

households282(95.3%), that they slept under at night278(98.6%). Almost all the women that had a net reported that they always (Daily)used them 264(95.0%). More than four fifth of the women reported that they went to bed between 8pm and 10pm241(82.0%), and more than two thirds of them reported that they tucked their nets before entering bed188(68.6%). Almost all the women reported that that they were HIV sero negative282(98.6%). More than a third of the women had attended only one ANC visit 120(40.5%). Almost two thirds of the women had not travelled to any place, other than the health center over the previous months prior to this interview178 (64.5%).

A total of 6 intrapersonal characteristics were found to be of statistical significance; women who had received and taken any IPTp had a 6 fold risk of being cases (cOR = 6.018 [3.571 - 10.143], p = 0.000), compared to those who had not taken IPTp. Those who had taken two doses of IPTp also had a 6 fold risk of being cases (cOR = 6.154 [2.240 - 16.904], p = 0.000), while those who had taken all the 6 tables(two doses) were 2.7 times as likely to be cases(cOR = 2.769 [1.469 - 5.221], p = 0.047). Pregnant women whose bed time was between 6pm and 8pm had 88% less odds of being cases (cOR = 0.121 [0.024 - 0.621], P = 0.011) compared to those whose bed time was after 10pm. Pregnant women who had attended two ANC visits were almost thrice as likely to be cases (cOR = 2.728 [1.191 - 6.252], p = 0.018) compared to those who had attended more than four visits. Pregnant women who had travelled to any place, other than the health center at which they were sampled, over the previous months had twice the risk of being cases (cOR = 2.024 [1.224 - 3.347],p = 0.006)

4.2.3 Obstetric characteristic and malaria in pregnancy

Table 4: Unadjusted relationship between obstetric characteristics and malaria in pregnancy

Variable	f	N	Case - Control status		cOR (95% CI)	P value
			Case [n = 148]	Control [n = 148]		
Trimester currently						
First	51	17.2	24(16.2%)	2(718.2%)	0.696 (0.357 - 1.360)	0.289
Second	138	46.6	64(43.2%)	74(50.0%)	0.677 (0.408 - 1.126)	0.133
Third	107	36.1	60(40.5%)	47(31.8%)	**Ref (1.000)**	
Gravidity						
One	80	27.0	39(26.4%)	41(27.7%)	1.135 (.653 - 1.974	0.653
Two	80	27.0	47(31.8%)	33(22.3%)	1.700 (.972 - 2.972	0.063
More than two	136	45.9	62(41.9%)	74(50.0%)	**Ref (1.000)**	
Parity						
One	86	41.0	49(46.7%)	37(35.2%)	2.702 (1.423 - 5.130)	**0.002**
Two	48	22.9	31(29.5%)	17(16.2%)	3.720 (1.738 - 7.961)	**0.001**
More than two	76	36.2	25(23.8%)	51(48.6%)	**Ref (1.000)**	
Had an ultra sound scan done so far						
Yes	74	25.0	29(19.6%)	45(30.4%)	0.558 (0.326 - 0.953)	**0.033**
No	222	75.0	119(80.4%)	103(69.6%)	**Ref (1.000)**	
Type of pregnancy being carried if scanned						
Singleton pregnancy	70	94.6	25(86.2%)	45(100.0%)	1.643 0(.606 -	0.329

Multiple pregnancy	4	5.4	4(13.8%)	0(0.0%)	4.452) **Ref (1.000)**	
Gender of the fetus						
Female	26	35.1	6(20.7%)	20(44.4%)	0.271 (0.090 - 0.818	**0.021**
Male	8	10.8	2(6.9%)	6(13.3%)	0.302 (0.054 - 1.678)	0.171
Don't know	40	54.1	21(72.4%)	19(42.2%)	**Ref (1.000)**	

Almost half of the women sampled were in their second trimester 138(46.6%), and had carried more than two pregnancies at the time 136(45.9%). More than a third of the women sampled had given birth to one child 86(41.0%). A quarter of them had done an ultra sound scan done 74(25.0%) and almost all of those reported that they were carrying singleton pregnancies 70(94.6%). More than half of the pregnant women sampled did not know the gender of the fetus they were carrying 40(54.1%).

Three obstetric characteristics showed statistical significance; women who had given birth to two children at the time had a 3 fold risk of being cases (cOR = 3.720 [1.738 - 7.961], p = 0.001). Pregnant women who had had an ultra sound scan done so far had 44% less odds of being cases (cOR = 0.558 [0.326 - 0.953], p = 0.033). Those who knew that they were carrying female fetuses had 73% less odds of being cases (cOR = 0.271 [0.090 - 0.818], p = 0.021] compared to those who knew that they were carrying male fetuses.

4.3 Multivariate analysis

Table 5: risk factors for malaria in pregnancy among women in Iganga district – eastern Uganda

Variable	cOR (95% CI)	P value		aOR (95% CI)	P value
Received formal education					
Yes	5.861 (1.276 -	**0.023**		6.214 (1.389 -	**0.017**
No	**Ref (1.000)**			**Ref (1.000)**	
Level of education					
Primary (Lower)	0.356 (0.077 - 1.640)	0.185		0.218 (0.030 - 1.570)	0.130
Primary (Upper)	0.313 (0.117 - 0.835)	**0.020**		0.139 (0.049 - 0.392)	**0.000**
Secondary (O level)	0.643 (0.258 - 1.601)	0.343		0.264 (0.104 - 0.670)	**0.005**
Secondary (A level)	1.600 (0.387 - 6.620)	0.517		0.448 (0.088 - 2.291)	0.335
Post-secondary	**Ref (1.000)**			**Ref (1.000)**	
Currently employed					
Yes	0.571 (0.349 - 0.936)	0.026		0.560 (0.320 - 0.980)	**0.042**
No	**Ref (1.000)**			**Ref (1.000)**	
Household has any bushes or open water patches in its vicinity					
Yes	0.615 (0.384 - 0.985)	**0.043**		0.850 (0.505 - 1.431)	0.541
No	**Ref (1.000)**			**Ref (1.000)**	
Received and taken any IPTp					
Yes	6.018 (3.571 - 10.143)	**0.000**		8.158 (4.344 - 15.323)	**0.000**
No	**Ref (1.000)**			**Ref (1.000)**	
Frequency of IPTp					
One	6.091 (2.472 - 15.006)	**0.000**		9.216 (2.747 - 30.915)	**0.000**
Two	6.154 (2.240 - 16.904)	**0.000**		8.711 (0.938 - 80.893)	0.057
Three	**Ref (1.000)**			**Ref (1.000)**	
Number of tablets taken so far					
Three (if one dose)	2.741 (1.764 - 4.258)	**0.002**		8.408 (2.877 - 24.574	**0.000**
Six (If two doses)	2.769 (1.469 - 5.221)	**0.047**		9.216 (2.747 - 30.915)	**0.000**
Nine (If three doses)	**Ref (1.000)**			**Ref (1.000)**	
Bed time					
Between 6pm and 8pm	0.121 (0.024 - 0.621)	**0.011**		0.178 (0.036 - .876)	**0.034**
Between 8pm and 10pm	0.683 (0.346 - 1.351)	0.273		0.877 (0.404 - 1.903)	0.741
After 10pm	**Ref (1.000)**			**Ref (1.000)**	
ANC visit frequency					
One	1.068 (0.529 - 2.153)	0.855		1.250(0.577 - 2.708)	0.571
Two	2.728 (1.191 - 6.252)	**0.018**		3.172 (1.323 - 7.606)	**0.010**
Three	1.857 (0.881 -	0.104		2.508 (1.077 - 5.840)	**0.033**

	3.915)				
Four and More than four	**Ref (1.000)**			**Ref (1.000)**	
Travelled to any place, other than the health center, over the previous months prior to this interview					
Yes	2.024 (1.224 - 3.347)	**0.006**		2.555 (1.449 - 4.503)	**0.001**
No	**Ref (1.000)**			**Ref (1.000)**	
Parity					
One	2.702 (1.423 - 5.130)	**0.002**		2.226 (0.964 - 5.137)	0.061
Two	3.720 (1.738 - 7.961)	**0.001**		4.053 (1.710 - 9.602)	**0.001**
More than two	**Ref (1.000)**			**Ref (1.000)**	
Gender of the fetus					
Female	0.271 (0.090 - 0.818	**0.021**		0.579 (0.216 - 1.555)	**0.279**
Male	0.302 (0.054 - 1.678)	0.171		0.022 (0.004 - 0.131)	**0.000**
Don't know	**Ref (1.000)**			**Ref (1.000)**	

The odds of having malaria in pregnancy (being a case) were higher by 6 fold among women who had received formal education (aOR = 6.214 [1.389 - 27.792], p = 0.017) compared to those who had not. However, the odds of being a case were less by 86% among women who had been educated to Primary (Upper) (aOR = 0.139 [0.049 - 0.392], p = 0.000) compared to those who had post-secondary education. Women who employed had 44% less risk of having malaria in pregnancy (aOR = 0.560 [0.320 - 0.980], p = 0.042) compared to those who were not

Pregnant women who had received and taken any IPTp had an 8 fold risk of having malaria in pregnancy (aOR = 8.158 [4.344 - 15.323], p = 0.000) compared to those who had taken IPTp. Women who had taken IPTp only once had a 9 fold risk of having malaria in pregnancy(Aor = 9.216 [2.747 - 30.915], p = 0.000) compared to those who had taken it thrice. Pregnant women who had taken six tablets by far (two doses) also had a 9 fold risk of having malaria in pregnancy (aOR =

9.216 [2.747 - 30.915], p = 0.000) compared to those who had taken 9 tablets.
Women whose bet time was between 6pm and 8pm had 82% less risk of having malaria in pregnancy (aOR = 0.178 [0.036 - 0.876], p = 0.034) compared to those whose bed time was beyond 10pm.
Women who had had two ANC visits had a 3 fold risk of having malaria in pregnancy(cOR = 3.172 [1.323 - 7.606], p = 0.010) compared to those who had attended more than 4 visits. Women who had travelled to any place, other than the health center, over the previous months prior to the interview had 2.5 higher odds of having malaria in pregnancy (aOR = 2.555 [1.449 - 4.503], p = 0.001) compared to those who had not travelled.Para 2 women had a 4 fold higher risk of having malaria in pregnancy(aOR = 4.053 [1.710 - 9.602], p = 0.001). Women who knew that they were carrying male fetuseshad 78% less risk of having malaria in pregnancy (aOR = 0.022 [0.004 - 0.131], p = 0.000) compared to those who did not know the gender of the fetus they were carrying.

4.2.4 Explanatory cross tabulations

Table 6: Cross tabulations between some explanatory variables and formal education reception

Variable	f	%	Received formal education		Total
			Yes	No	
Bed time					
Between 6pm and 8pm	13	4.4	13(100.0%)	0(0.0%)	13(100.0%)
Between 8pm and 10pm	241	82.0	228(94.6%)	13(5.4%)	241(100.0%)
After 10pm	40	13.6	40(100.0%)	0(0.0%)	40(100.0%)
ANC visit frequency					
One	120	40.5	111(92.5%)	9(7.5%)	120(100.0%)
Two	52	17.6	52(100.0%)	0(0.0%)	52(100.0%)
Three	80	27.0	76(95.0%)	4(5.0%)	80(100.0%)
Four and More than four	44	14.9	44(100.0%)	0(0.0%)	44(100.0%)
Net tucking technique used					
Tuck before entering bed	188	68.6	182(96.8%)	6(3.2%)	188(100.0%)
Tuck after entering bed	86	31.4	79(91.9%)	7(8.1%)	86(100.0%)

The findings in table 6 above show that among the pregnant women who went to bed between 8 and 10pm, almost all had received formal education 228(94.6%), with the other relatively large proportion going to be after 10pm 40(100%).It is also showed that the majority of single ANC visit attendees were those who had received formal education. Almost all the women who tucked their nets before entering bed were those who had received formal education 182(96.8%).

Table 7:Cross tabulations between some explanatory variables and the level of education

The findings in table 7 above indicate that of the women whose bedtime was between 6 and 8pm, more than a third had been educated to upper primary (38.5%) compared to none among those who had been educated to post-secondary level. Among attendees of the third and fourth ANC visits, women educated to upper primary constitute half of that population, compared to about 10% of those who had been educated to post-secondary.

Among the women who tucked their nets after entering their beds, almost a quarter had been educated to upper primary (22.8%) compared to less than 10% of those educated to post-secondary level (7.6%).

DISCUSSION

5.0 Introduction

This chapter presents a discussion of the findings of the study done for each of the study objectives, following the STROBE checklist

5.1 The socio demographic risk factors for malaria in pregnancy among women in Iganga district – eastern Uganda

Similar to findings by Otuli et al. (2020), Bah et al. (2019), Fehintola et al. (2019), İlker et al., (2019), Adam et al. (2017), Elbadry (2017), Adenomon et al. (2019), Fehintola et al. (2019), Osaro et al. (2019), Oyefabi (2014), Hadiza, (2014), Elime et al. (2019), and Okiring et al., (2019),

This study found socio demographic characteristics to be significant risk factors for malaria in pregnancy. The findings of the study showed that the odds of having malaria in pregnancy (being a case) were higher by 6 fold among women who had received formal education (aOR = 6.214 [1.389 - 27.792], p = 0.017) compared to those who had not. This finding is inconsistent with findings by Adenomon et al. (2019), Fehintola et al. (2019) and Osaro et al (2019) who found education reception to be associated with a lower risk of having malaria in pregnancy. The finding is out rightly surprising given that one would expect formal education reception to reduce the risk of malaria in pregnancy, given the empowerment that comes with formal education. However, given that this study was conducted within the context of women in Iganga district, and not Nigeria as is the case for Adenomon et al. (2019), Fehintola et al. (2019), Osaro et al. (2019), there were certainly differences in the dynamics between settings that educated women in the current study resided in and those that educated women in those other studies resided in. In the current study (as revealed with findings in table 6), the majority of the women who had received formal education had a bed time of between 8 and 10pm, which is the time during which mosquito feeding behavior exponentially rises. It has been established that the biting times for the most important malaria vectors ranges from 6 PM to 8 AM with peak mosquito activity increasing with time (Sherrard-Smith et al., 2019; Shcherbacheva et al., 2018). It so happens therefore that by the time one goes to bed by 10 pm, they will have been bitten by mosquitoes, multiple times, and possible gotten infected with the malaria parasite.

Such was certainly the case among the educated pregnant women in the context of Iganga. Further still, the findings showed that among the women who had attended one ANC visits, the majority were those who had received formal education. It can therefore be evidently said that among the educated pregnant women in Iganga there was a low ANC attendance frequency, which has been found to increase malaria risk during pregnancy (Anchang-Kimbi et al., 2020; Bah et al., 2019; Mvilongo et al., 2018). That is in part due to the fact that by the time has attended one ANC visit at the time of being sampled, they have probably not yet received a single dose of IPTp, and the fact that some women in Uganda initiate ANC late, those in Iganga had probably already suffered episodes of malaria before attending their first ANC visit.

It should be noted that the findings deliberated on above are for general education reception, and not its particulars (levels). Findings regarding the level of education revealed that the odds of being a case were less by 86% among women who had been educated to Primary (Upper) (aOR = 0.139 [0.049 - 0.392], p = 0.000) compared to those who had post-secondary education. In other words, whereas the general reception of education was related to an increased risk of malaria in pregnancy, being educated to primary level reduced that risk, while being highly educated increase the risk. This finding is inconsistent with findings by Adenomon et al. (2019), Fehintola et al. (2019) and Osaro et al (2019) and it is still related to the particular risk increasing behavior that was exhibited by the highly educated women. As shown by findings in table 7, women who had been educated to upper primary exhibited more risk reduction behavior including earlier bed time (6 to 8pm)

during which mosquito activity is not yet at full peak, attended more ANC visits and so had received more IPTp doses, and had better net tucking techniques, hence ensuring no bites during sleep.
Similar to findings by Hadiza (2014), Oyefabi, 2014), Wekesa et al. (2019) and Gennaro et al (2018), this study found that pregnant women who were employed had 44% less risk of having malaria in pregnancy (aOR = 0.560 [0.320 - 0.980], p = 0.042) compared to those who were not. This study is related to the fact that employment comes with socio economic empowerment, and hence the ability to procure an LLIN, afford residing in a permanent structure that harbors relatively less mosquito breeding grounds, and the ability to transport one's self to the health facility whenever a given ANC visit is scheduled, to pick IPTp medication.

5.2 The intrapersonal risk factors for malaria in pregnancy among women in Iganga district – eastern Uganda

As further confirmation of the supposition by the interactional model of client health behavior (IMCHB), the study still found thatintrapersonal characteristics of the pregnant women were also significant risk factors of malaria in pregnancy. Indeed this finding also generically agrees with findings by various other studies that have found intrapersonal characteristics to be of statistical importance in as regards malaria in pregnancy (Mbachu et al., 2020; Johnbull et al., 2014; Chaponda et al., 2015; Anchang-Kimbi et al., 2020; Otuli et al., 2020; Mvilongo et al., 2018;. Aguzie et al., 2017; Okiring et al., 2019; Osaro et al., 2019; Fana, 2015; Akanbi, 2015), and Cisse et al., 2017; İlker et al.,

2019; Shah et al., 2020; Feleke et al., 2020; Elime et al., 2019; Fehintola et al., 2019; Elbadry, 2017).

It was surprisingly found that pregnant women who had received and taken any IPTp had an 8 fold risk of having malaria in pregnancy (aOR = 8.158 [4.344 - 15.323], p = 0.000) compared to those who had taken IPTp. This finding is consistent with findings by Otuli et al. (2020) and Okiring et al (2019) but inconsistent with findings by Osaro et al (2019), Fana (2015) and Akanbi (2015), and Cisse et al (2017) and İlker et al (2019). Although seemingly unusual, the finding is actually factual given that it is not the mere reception IPTp medication but rather adherence to it that matters. The fact that pregnant women who had received IPTp are the same women who were at an increased risk implies that the majority of them had taken one dose of the medication and possibly an incomplete dose (less than three tablets) (Table 3). As such, among the recipients of the IPTp, pharmacological efficacy had not been achieved in order to achieve malaria prevention. This assertion is buttressed by the fact that the women sampled had various ANC attendance frequencies, with the implication that some had not even received IPTp medication, yet they had initiated ANC late (in the second trimester). Such women therefore had no clinical protection built against malaria either due to non-reception of IPTp or due to dose non-completion. That explains why women who had taken IPTp only once had a 9 fold risk of having malaria in pregnancy (Aor = 9.216 [2.747 - 30.915], p = 0.000) compared to those who had taken it thrice. It also explains why pregnant women who had taken six tablets by far (two doses) also had a 9 fold risk of having malaria in pregnancy(aOR = 9.216

[2.747 - 30.915], p = 0.000) compared to those who had taken 9 tablets.

Going back to the finding that general IPTp reception increased risk of malaria in pregnancy, it is possible that among the women who received IPTp, there was a reduction in perceived risk of being infected with plasmodium parasites even when beaten by mosquitoes. Such is the message usually provided by healthcare workers, and with it the recipients of the drug may have created such a perception and subsequently reluctance in the adoption of other non-pharmacological preventing behaviors including early bedtime, use of ITNs, clearing bushes among others. In addition, the issue resistance to the active ingredients in IPTp medication cannot be ruled out since it is has been reported in other settings (Eijk et al., 2019; Zhao et al., 2019; Amimo et al., 2020; Musyoka et al., 2020; Madkhali et al., 2020; Zhaoa et al., 2020) even in Uganda (Braun et al., 2015). Therefore, it is also a possibility that among some of the recipients of ITPp, drug resistance happened and hence reduced efficacy of the drug in protecting them from malaria in pregnancy.

With the possibility that some of the women were non-adherent to IPTp medication, and the possibility that following the reception of IPTp some of them get reluctant to adopt other preventing behavior, it is not surprising that women who had had two ANC visits had a 3 fold risk of having malaria in pregnancy (cOR = 3.172 [1.323 - 7.606], p = 0.010) compared to those who had attended more than 4 visits. That finding is inconsistent with findings by Anchang-Kimbi et al. (2020), Mvilongo et al (2018), Aguzie et al (2017) but consistent with finding by Otuli et al. (2020).

Attendance of two visits implies that one has received two IPTp doses so far, and whereas that can with no doubt offer protection from plasmodium infection, the effectiveness of the drug depends on dose completion. There seems to have been gaps in adherence to the medication provided, which increased risk for infection. It can also suffice that since some of the women initiate ANC late, some of those who had attended two visits by the time of sampling could have already missed out on other doses of IPTp, and hence had an episode of episodes of malaria in pregnancy prior to be sampled. It should be noted that the assessment of malaria in pregnancy in this study also included basis on history of malaria in pregnancy and not only real-time testing.

A number of studies (Eunho Suh et al. 2020; Monroe et al., 2019; Sherrard-Smith et al., 2019; Shcherbacheva et al., 2018) have linked sleeping patterns to mosquito bite risk. In all those studies it is documented that mosquito feeding times commence in the evenings at 6 pm onwards, with peak hours ranging from 10pm to midnight. As such, persons who go to bed after 10pm are more likely to do so following sustenance of multiple bites prior to sleeping under the net, which increases their risk of being infected with malaria causing parasites. That explains why women whose bet time was between 6pm and 8pm had 82% less risk of having malaria in pregnancy (aOR = 0.178 [0.036 - 0.876], p = 0.034) compared to those whose bed time was beyond 10pm.

The findings also showed that women who had travelled to any place, other than the health center, over the previous months prior to the interview had 2.5 higher odds of having malaria in pregnancy (aOR = 2.555 [1.449 - 4.503], p = 0.001) compared to those who had

not travelled. This finding is similar to findings by Elbadry (2017), Tatem et al. (2018), Malede et al. (2018) and Lynch et al. (2015). Monroe et al. (2019) both of whom found that recent travel to another area increased risk of malaria in pregnancy. The risk incrementing effect of travel to another place arises from the fact that travel is usually associated with visit to friends or relatives and hence late bed time, which as earlier mentioned increases infection risk. Secondly travel to places other than the woman's own area of residence may expose them to areas that are more mosquito infested and to areas that have mosquitoes with feeding patterns that they are unaccustomed to. In cases when a sleep over is planned following travel, the traveling pregnant woman may not be guaranteed sleep in a long-lasting insecticide net or an ITN, since travel with one's net is unusual. That also exposes them to malaria in pregnancy.

5.3 The obstetric risk factors for malaria in pregnancy among women in Iganga district – eastern Uganda

Two obstetric characteristics were found to be of statistical significance, one being the parity of the mothers, consistent with findings by Otuli et al. (2020), Agossou et al. (2019), Manfred et al (2019) who found a similar association and inconsistent with findings byAguzie et al. (2017) and Adam et al. (2017) who found no association between the two. The findings showed that Para 2 women had a 4 fold risk of having malaria in pregnancy(aOR = 4.053 [1.710 - 9.602], p = 0.001) compared to those whose parity was higher than. That finding is however inconsistent with findings by Otuli et al. (2020),

Agossou et al. (2019), and Manfred et al (2019), whose findings revealed that there was a higher risk of malaria in pregnancy among primiparous women. It is also inconsistent with findings by Aguzie et al. (2017) and Adam et al. (2017) who found no relationship between parity and malaria in pregnancy. The findings in table 5 indicate a directly proportional relationship between parity and malaria in pregnancy that is, increasing parity with increasing risk of malaria in pregnancy.That finding is also somewhat surprising given that there is evidence of increasing immunity against malaria in pregnancy, with increasing parity (Cutts et al., 2020). However, that immunity only builds up more with each subsequent pregnancy (Cutts et al., 2020), and is hence expected to be higher in para 4 or higher women. However, irrespective of the immunity built, sufficient protection from malaria infection is only guaranteed with the uptake of IPTp3, which has however been found to reduce with increasing parity (Tackie et al., 2020; Kibusi et al., 2015). It is therefore possible that the same was true among multiparous pregnant women in Iganga, which put them at risk of infection with malaria during pregnancy.

Adam et al. (2017) found a relationship between fetal sex and malaria in pregnancy risk, and on testing the same in the context of pregnant women in Iganga district, that finding was found to hold true. The findings showed that women who knew that they were carrying male fetuseshad 78% less risk of having malaria in pregnancy (aOR = 0.022 [0.004 - 0.131], p = 0.000) compared to those who did not know the gender of the fetus they were carrying. That finding is similar to what was found

by Adam et al. (2017) who reported that higher risk was among women who were carrying female fetuses. Currently, immunological studies aimed at explain the effect of fetal gender on malaria in pregnancy risk is going although there aren't yet any definitive ones concluded. However, hypotheses of differences in immunomodulation between female and male fetuses are being explored. Nonetheless, besides immunological suppositions, cultural suppositions could also suffice. There have been documentations of how sons are usually preferred more than daughters in some settings and instances (Yoo et al., 2017; Kim and Lee, 2020). It can so happen therefore, that when one does an ultra sound scan and discover that they are carrying a male fetus, they can make all efforts to adopt appropriate health behavior so as to ensure that that fetus matures in a very healthy manner. Those efforts may include adoption of behavior meant to prevent malaria in pregnancy, including adherence to IPTp, given the congenital effects malaria can have on pregnancy. Such may be less likely among pregnant women who know that they are carrying female fetuses and those who are not sure of the fetal gender.

CONCLUSION AND RECOMMENDATIONS

6.1 Conclusion

The socio demographic risk factors of malaria in pregnancy among women in Iganga district are two in number, and they include education (reduced risk among upper primary educated women) and employment status (reduced risk among the employed)

There are six intrapersonal risk factors of malaria in pregnancy among pregnant women in Iganga district, including IPTp dose reception (increased risk), number of IPTp doses (increased risk for only two doses), number of tablets taken (increased risk for 6 tablets), bed time (reduced risk for bedtime time 8 and 10 pm), ANC frequency (increased risk for two visits), travel to any place (increased risk).

There are two obstetric risk factors of malaria in pregnancy among women in Iganga district, and they include gender of fetus (increased risk for known female gender) and parity (increased risk for para 2).

6.2 Recommendations

The reduction of malaria in pregnancy risk among women in Iganga district will require the use of simple and cost efficient interventions at facility level. One of those interventions involves the routine screen out of all educated pregnant women who seek antenatal care for purposes of providing them with focused health education and behavior change communication aimed at empowering them to close identified gaps in malaria prevention. The education task should be allocated to all healthcare workers who provide antenatal care at the facilities in Iganga. One of the focal points is bed time for which educated women should be educated about mosquito feeding patterns and behavior with emphasis on educating them about the need for early bed time (between 6 and 8pm), particularly during pregnancy. The second category of focal education should dwell persistent re-echoing of the need for not only frequent antenatal care attendance but also strict adherence to IPTp medication provided per visit. The health education

and behavior change communication should thus include information about what it takes for IPTp to be clinically efficacious. The same interventions should be done for pregnant women who are demographically identified having receiving secondary and post-secondary education.

With the positive effect of employment identified, the district health office may consider liaising with the district local government in order to perpetuate socio economic development among women in the district. The possibility of doing so is premised on the fact that currently, the government of Uganda is currently implementing socio economic projects including the Emyooga program at local government level for the benefit of especially women groups. Involvement of the district health office in that endeavor will certainly hasten its reach among pregnant women as well, which may lead to their socio economic empowerment and hence reduced malaria risk.

As earlier mentioned, there should be a lot of emphasis put on educating women about the need for not only receiving IPTp but also taking all the three tablets provided per dose. That information should be conveyed by every healthcare worker who interfaces with a pregnant woman, at any health facility in Iganga district. In addition, it should be made a point that whenever antenatal health education is being provided, women are emphatically told that taking IPTp may not singly offer them full protection from malaria in pregnancy, and that it should be supplemented with the adoption of appropriate preventive behavior including appropriate bed time (6 to 8pm), clearing bushes, appropriate net tucking technique, and sleeping under the net.

Recurrent emphasis on the need for frequent antenatal care attendance should be made at each antenatal health education session. Every facility in-charge should make it a policy, and each visit, the women should also be cautioned against frequent travel to would be endemic areas, during pregnancy. That caution should however be supplemented with information that in case one is to travel to another area during pregnancy, they should carry their own LLINs, and observe preventive behavior they observe while in their own areas of residence.

6.3 Strengths and limitations

This study had a number of strengths, one of which was the rigorous process that was used to establish case – control status. Both real time biochemical and retrospective medical record abstraction approaches were used so as not to miss out on the diagnosis of a given case. Secondly, the study included all referral health facilities in Iganga district and a considerably representative sample of health center IIIs, making it highly externally valid. The main limitation that this study had was the inaccessibility of some of the records of the women sampled, particularly when it came to verifying some of the obstetric characteristics that could not be validly self-reported. That may have affected some of the findings to do with obstetric risk factors, although most likely to a small extent since sufficient probing was done in cases the records were not available.

By Master Ass2. ONYA SHAULA Claudine
& ETSHUMBA YOHALI ZIZINE

Chap. XI. PERTINENCE DE L'ACCOMPAGNEMENT PASTORAL DES JEUNES ET SON IMPACT SUR LA CROISSANCE SPIRITUELLE DE L'EGLISE : Cas de l'ECC/8e CEPAC Centre Rubaya

Par Ass2 Alexis HABIMANA NDEZE

Introduction

Dans un contexte sociétal en mutation, marqué par des crises identitaires, économiques et spirituelles, les jeunes se retrouvent souvent en quête de repères stables et de sens à leur existence. L'Église, en tant que communauté de foi et d'espérance, se voit investie d'une mission cruciale : celle d'accompagner cette jeunesse en quête de vérité, de valeurs et d'engagement. L'ECC/8e CEPAC Centre RUBAYA s'illustre comme un exemple pertinent où l'accompagnement pastoral des jeunes se révèle un levier déterminant pour la croissance spirituelle et la vitalité de l'Église.

1. Définition et importance de l'accompagnement pastoral des jeunes

L'accompagnement pastoral des jeunes consiste en un processus d'écoute, d'encadrement, de formation biblique, morale et sociale, visant à soutenir les jeunes dans leur cheminement spirituel et leur intégration au sein de la communauté ecclésiale. Il repose sur la conviction que chaque jeune est porteur d'un potentiel unique que l'Église se doit d'identifier, d'encourager et d'orienter.

À travers l'accompagnement pastoral, les jeunes sont amenés à découvrir leur vocation, à renforcer leur foi et à devenir des acteurs engagés dans la mission de l'Église. C'est un moyen stratégique de transmission de la foi, mais aussi de prévention contre les dérives sociales telles que la délinquance, l'oisiveté ou encore la perte de repères spirituels.

2. L'expérience de l'ECC/8e CEPAC Centre RUBAYA

Au Centre RUBAYA, l'accompagnement pastoral des jeunes s'organise autour de plusieurs axes :

- **La formation biblique et doctrinale** : Des enseignements réguliers sont dispensés aux jeunes pour approfondir leur connaissance de la Parole de Dieu et renforcer leur ancrage théologique.
- **Les cellules de prière et de partage** : Ces espaces favorisent l'expression libre, l'écoute mutuelle et la prière communautaire, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance à une famille spirituelle.
- **Les camps et retraites spirituelles** : Ils constituent des moments forts de ressourcement,

de discernement vocationnel et de réengagement envers Dieu et l'Église.

- **L'intégration dans les services de l'Église** : Les jeunes sont encouragés à servir dans différents ministères (musique, évangélisation, diaconat, communication, etc.), valorisant leurs talents et stimulant leur maturité spirituelle.

3. Impact sur la croissance spirituelle de l'Église

Les résultats observés à RUBAYA témoignent de l'efficacité de cette approche :

- Une **augmentation de la participation active des jeunes** dans les cultes et les activités ecclésiastiques ;
- Une **hausse notable des vocations** au service pastoral, missionnaire et musical ;
- Un **renouvellement spirituel** des familles à travers l'influence positive des jeunes engagés ;
- Une **croissance numérique** de l'Église grâce à l'évangélisation menée par les jeunes eux-mêmes dans les écoles, quartiers et lieux de travail.

La formation biblique et doctrinale : fondement d'une foi éclairée et d'une Église responsable

La vitalité spirituelle d'une Église et la maturité de ses membres dépendent en grande partie de la formation biblique et doctrinale. Dans un monde marqué par la confusion doctrinale, les abus spirituels et l'essor de prédications émotionnelles souvent déconnectées des Écritures, il est devenu urgent de revenir à un enseignement biblique solide, structuré et libérateur.

Loin d'être une simple accumulation de connaissances théologiques, la formation biblique et doctrinale vise à équiper les croyants, à consolider leur foi, à développer leur discernement, et à favoriser leur engagement actif dans la société et dans l'Église.

1. Qu'est-ce que la formation biblique et doctrinale ?

La **formation biblique** consiste à transmettre une compréhension rigoureuse, vivante et contextualisée des Écritures. Elle inclut :

- la connaissance de l'Ancien et du Nouveau Testament ;
- l'interprétation des textes dans leur contexte historique, littéraire et théologique ;
- l'application concrète des principes bibliques à la vie personnelle, ecclésiale et sociale.

La formation doctrinale, quant à elle, enseigne les grandes vérités de la foi chrétienne, telles que la nature de Dieu, le salut, la grâce, la Trinité, l'Église, les sacrements, la mission, etc. Elle permet aux croyants de connaître ce qu'ils croient et pourquoi ils le croient, tout en étant capables de distinguer la saine doctrine des erreurs.

2. Pourquoi cette formation est-elle indispensable aujourd'hui ?

a) Contre les dérives et les manipulations spirituelles

L'ignorance biblique est souvent le terreau des abus religieux. Quand les fidèles ne sont pas formés, ils deviennent vulnérables aux faux enseignements, aux fausses prophéties, et aux prédications centrées sur la peur, la culpabilité ou la manipulation.

Une Église sans formation est une Église dépendante, instable et manipulable. À l'inverse, une Église formée est une Église libre, lucide et solide.

b) Pour une foi enracinée et intelligente

La foi ne s'oppose pas à la réflexion. Bien au contraire, la formation biblique encourage une intelligence de la foi, une capacité à lire, comprendre, questionner et dialoguer. Elle permet d'éviter les dérives émotionnelles

ou superstitieuses, et d'inscrire la spiritualité dans une quête de vérité et de cohérence.

c) Pour l'unité et la maturité ecclésiale

Des chrétiens bien formés savent faire la différence entre les convictions personnelles et les fondements non négociables de la foi. Cela favorise l'unité dans la diversité, évite les divisions doctrinales inutiles, et renforce la maturité collective de la communauté.

3. Quels sont les axes d'une bonne formation biblique et doctrinale ?

- **a) Fidélité aux Écritures**

Toute formation doit partir d'une approche sérieuse de la Bible : lecture contextualisée, respect du sens littéral et théologique, écoute de l'Esprit dans l'étude du texte.

- **b) Contextualisation**

Il ne s'agit pas d'enseigner des doctrines abstraites, mais de relier la Bible aux réalités contemporaines : conflits, pauvreté, politique, jeunesse, famille, justice sociale…

- **c) Méthodologie active et participative**

Une bonne formation n'est pas descendante, mais interactive : elle inclut des études de cas, des débats, des mises en situation, pour favoriser l'appropriation personnelle de la foi.

- **d) Pluralité théologique équilibrée**

La formation doit exposer les grandes familles doctrinales (catholique, protestante, évangélique, pentecôtiste…), afin de développer une vision ouverte, critique et œcuménique du christianisme.

4. Quels sont les défis à relever ?

- Manque de structures de formation accessibles (notamment dans les milieux ruraux ou en zones de conflit) ;

- Pauvreté du contenu dans certaines Églises où l'enseignement est remplacé par la répétition de slogans ;
- Résistance au savoir dans certains milieux où la connaissance théologique est perçue comme opposée à la foi simple ;
- Faible valorisation des instituts bibliques ou des théologiens locaux.

5. Pistes pratiques pour renforcer la formation

- Création de centres bibliques communautaires dans les paroisses ;
- Développement de cours en ligne, radios chrétiennes éducatives, podcasts et livrets ;
- Renforcement des programmes de formation des pasteurs et catéchètes ;
- Organisation de forums interconfessionnels sur les doctrines fondamentales de la foi ;
- Traduction des manuels bibliques dans les langues locales ;
- Encouragement de la production théologique africaine, ancrée dans le vécu des populations.

Une Église forte est une Église formée

La formation biblique et doctrinale est un pilier indispensable pour bâtir une Église responsable, éclairée et engagée. Elle n'a pas pour but de former des élites détachées du peuple, mais de permettre à chaque croyant de devenir un disciple éclairé, capable de lire la Bible avec intelligence, de vivre sa foi avec conviction, et de participer activement à la mission de l'Église dans le monde. En investissant dans la formation, nous investissons dans la liberté spirituelle, dans la justice, et dans la construction d'un peuple capable de se tenir debout, enraciné dans la Parole, et ouvert à l'Esprit de transformation.

Recommandations

Pour renforcer et pérenniser cette dynamique au Centre RUBAYA et l'inspirer ailleurs, il est suggéré :

1. **Institutionnaliser la formation biblique et doctrinale**
    - Mettre en place un **programme annuel de formation** pour les jeunes, avec des modules adaptés à leur âge et leur contexte.
    - Intégrer des outils pédagogiques interactifs (manuels, vidéos, ateliers pratiques).
2. **Structurer les cellules de prière**
    - Former des animateurs capables de guider les échanges bibliques et d'assurer l'écoute pastorale.
    - Encourager la **dimension communautaire** et intergénérationnelle des cellules.
3. **Renforcer l'organisation des camps et retraites**
    - Prévoir des **thèmes annuels pertinents** (leadership chrétien, appel de Dieu, sexualité et foi…).
    - Impliquer d'anciens jeunes dans la **co-animation**, pour favoriser un encadrement par les pairs.
4. **Valoriser les ministères des jeunes**
    - Offrir un **accompagnement personnalisé** pour chaque jeune engagé dans un service.
    - Créer un système de **mentorat spirituel** entre les jeunes et les aînés de l'Église.
5. **Mesurer l'impact et documenter les bonnes pratiques**
    - Mettre en place un **suivi pastoral régulier** (questionnaires, entretiens, témoignages).

- Partager l'expérience de RUBAYA avec d'autres paroisses via des rapports, ateliers ou conférences.

6. **Encourager les vocations**
   - Organiser des **forums vocationnels** ou des séances de discernement en lien avec les pasteurs et les séminaires bibliques.
   - Intégrer un module sur **la vocation chrétienne dans toutes ses dimensions** (sacerdotale, laïque, sociale…).

Conclusion

L'accompagnement pastoral des jeunes n'est pas une option, mais une nécessité pour toute Église qui aspire à croître spirituellement et à demeurer pertinente face aux défis contemporains. L'exemple de l'ECC/8e CEPAC Centre RUBAYA montre qu'un encadrement pastoral structuré et intentionnel peut transformer des jeunes en piliers solides de l'Église. Investir dans la jeunesse, c'est investir dans l'avenir du Royaume de Dieu. L'expérience pastorale menée au Centre RUBAYA montre que l'accompagnement des jeunes, lorsqu'il est structuré autour d'une formation biblique et doctrinale solide, de communautés de prière vivantes, de temps forts de ressourcement et d'un engagement actif dans les services ecclésiaux, produit des fruits spirituels durables. Les jeunes, ainsi enracinés dans la Parole de Dieu et responsabilisés dans la vie communautaire, deviennent non seulement des bénéficiaires mais surtout des acteurs de la transformation ecclésiale et sociale. Ce modèle pastoral démontre que former, écouter, responsabiliser et accompagner les jeunes est une voie sûre vers une Église dynamique, renouvelée et missionnaire.

Bibliographie

1. Bonhoeffer, Dietrich. *Le discipulat.* Genève : Labor et Fides, 1985.
   → Un classique sur l'engagement chrétien et la formation des disciples, très utile pour comprendre les bases de l'accompagnement spirituel.
2. Yaconelli, Mark. *Contemplative Youth Ministry: Practicing the Presence of Jesus.* Grand Rapids: Zondervan, 2006.
   → Propose une approche spirituelle profonde de l'accompagnement des jeunes.
3. Root, Andrew. *Revisiting Relational Youth Ministry: From a Strategy of Influence to a Theology of Incarnation.* Downers Grove: IVP Books, 2007.
   → Aborde l'accompagnement pastoral comme une incarnation de la présence de Christ.
4. Clark, Chap. *Hurt: Inside the World of Today's Teenagers.* Grand Rapids: Baker Academic, 2004.
   → Étude sociologique et pastorale sur les défis réels de la jeunesse contemporaine.
5. Balsiger, Paul. *Le ministère auprès des jeunes : Appel, formation et engagement.* Abidjan : CPE, 2009.
   → Un guide francophone pratique pour ceux qui accompagnent les jeunes dans l'espace ecclésial africain.
6. Coleman, Robert E. *Le plan suprême de l'évangélisation.* Abidjan : CPE, 1993.
   → Montre comment Jésus a formé ses disciples, modèle pertinent pour l'encadrement des jeunes.
7. Mulunda, Daniel. *Église et jeunesse : Défis et perspectives pour l'Afrique.* Kinshasa : Éditions

Universitaires Africaines, 2015.
→ Analyse des dynamiques entre jeunes et Église dans le contexte africain, avec un accent sur la RDC.

8. Coulon, Alain. *L'accompagnement en éducation : pratiques et enjeux.* Paris : PUF, 2005.
→ Bien que centré sur l'éducation, ce livre apporte une réflexion utile sur l'accompagnement comme processus.
9. Guder, Darrell L. (dir.). *Missional Church: A Vision for the Sending of the Church in North America.* Grand Rapids: Eerdmans, 1998.
→ Montre comment l'engagement des jeunes dans la mission peut dynamiser la vie ecclésiale.

Par Ass2 Alexis HABIMANA NDEZE

Chap. XII. L'APPORT DE L'EGLISE DANS LE DEVELOPPEMENT HOLISTIQUE DU MILIEU : CAS DE LA CITE DE RUBAYA

Par Ass2 Jovial NDABARINZE

1. Une spiritualité au service du bien commun

Dans les sociétés africaines, la religion ne se vit pas dans l'abstraction. Elle s'enracine dans le quotidien, dans les douleurs et les espoirs des communautés. À Rubaya, comme dans beaucoup de zones rurales congolaises, les Églises ne sont pas seulement des lieux de culte : elles sont des refuges, des écoles, des centres de soins, des plateformes de dialogue. En prenant à cœur le message de l'Évangile, les Églises ont progressivement élargi leur mission pour embrasser les dimensions sociales, économiques, éducatives et sanitaires du développement. Elles incarnent une foi incarnée, où la proclamation de la Bonne Nouvelle se traduit en actions concrètes pour la dignité humaine.

2. Le concept du développement holistique : un fondement théologique et pratique

Le développement holistique repose sur la conviction que l'être humain est un tout indivisible. L'âme, le corps, l'esprit, la communauté, l'environnement : tous ces éléments sont liés. Ainsi, une Église qui prêche la résurrection sans prendre soin des malades, qui annonce la rédemption sans éduquer, ou qui promet la paix sans réconcilier, passe à côté de sa mission intégrale. À Rubaya, ce modèle holistique s'incarne dans des programmes multisectoriels qui cherchent à guérir les blessures de la guerre autant que celles du cœur.

3. L'éducation comme levier de transformation

Les Églises de Rubaya ont compris très tôt que l'ignorance est un piège, et que l'école est une arme contre la pauvreté. C'est pourquoi elles ont investi dans la construction d'écoles primaires et secondaires accessibles aux enfants les plus défavorisés. En offrant un enseignement fondé sur des valeurs chrétiennes, elles participent à la formation d'une jeunesse consciente, disciplinée et engagée. Des efforts sont également faits pour intégrer des formations professionnelles pratiques, afin d'armer les jeunes contre le chômage chronique qui sévit dans la région.

4. Des soins de santé centrés sur l'humain

Dans une cité où l'hôpital public est souvent débordé ou sous-équipé, les Églises ont pris l'initiative de créer des centres de santé communautaires. Ceux-ci ne sont pas de simples dispensaires : ce sont des lieux d'accueil, de

prévention, d'écoute et de guérison. Les Églises y organisent des consultations médicales, mais aussi des séances de sensibilisation sur les IST/SIDA, la malnutrition, l'hygiène menstruelle ou encore la vaccination des enfants. Ces services, souvent offerts à prix symbolique, comblent un vide immense laissé par l'État.

5. Une réponse locale aux enjeux alimentaires

Le développement rural est au cœur de l'action des Églises de Rubaya. Elles soutiennent les initiatives paysannes, distribuent des semences, forment aux techniques agroécologiques, encouragent la permaculture. Grâce à des coopératives agricoles pilotées par les fidèles, elles favorisent la sécurité alimentaire locale. Dans un contexte post-conflit où les terres ont souvent été abandonnées, ce retour à la terre est aussi une stratégie de résilience et de reconstruction identitaire.

6. Des modèles de solidarité communautaire innovants

Outre l'agriculture, les Églises stimulent l'émergence de mutuelles de solidarité (MUSO), de tontines, et de systèmes d'épargne villageoise. Ces modèles permettent aux familles de faire face aux urgences, de financer des projets générateurs de revenus, ou simplement de restaurer la confiance communautaire. Ce sont des mécanismes anciens, réhabilités avec sagesse par les leaders religieux pour créer des chaînes d'entraide locales.

7. L'Église comme artisan de paix dans un contexte fragile

À Rubaya, comme dans tout le Nord-Kivu, les tensions ethniques et les conflits pour l'accès aux ressources ont laissé des cicatrices profondes. Les Églises, en tant qu'acteurs neutres, ont initié des ateliers de réconciliation, des campagnes de sensibilisation à la non-violence, et des prières communautaires pour la paix. Grâce à leur influence morale et à leur position de confiance, elles ont pu rapprocher des communautés autrefois divisées.

8. La pastorale de la réconciliation et du pardon

La dimension spirituelle de la paix est au cœur de l'action ecclésiale. Les pasteurs de Rubaya ne se contentent pas de condamner la violence ; ils accompagnent les victimes, écoutent les bourreaux repentants, et tissent des récits de rédemption communautaire. La confession publique, les cercles de pardon et les liturgies de réparation sont autant d'outils spirituels pour reconstruire le tissu social déchiré.

9. L'église, espace de restauration psychologique

Les Églises jouent également un rôle thérapeutique. Elles accueillent les personnes traumatisées par les conflits, les viols, les déplacements, les deuils. À travers des cellules de prière, des groupes de partage, des enseignements sur la résilience, elles offrent un espace sécurisé où la parole peut circuler et où les blessures invisibles peuvent être pansées. L'accompagnement

pastoral, combiné à un travail psychologique de base, est une réponse adaptée à un besoin souvent ignoré.

10. Un ancrage moral pour une société sans repères

La crise morale est souvent sous-estimée dans les zones post-conflit. À Rubaya, les Églises se battent contre la corruption, les violences sexuelles, la perte de repères. Elles éduquent à l'intégrité, à la justice, au respect de la dignité humaine. Par leur prédication, mais aussi par leur exemple de gestion transparente, elles deviennent des écoles de citoyenneté responsable.

11. Un encadrement structuré des jeunes

Les jeunes représentent la majorité de la population à Rubaya, mais aussi une frange à risque. Les Églises ont donc mis en place des programmes spécifiques : clubs bibliques, ligues de jeunesse, sports chrétiens, formations à la vie, etc. Ces activités offrent aux jeunes des alternatives à la délinquance, à la drogue, aux groupes armés. Elles les dotent de valeurs, de compétences et d'une vision d'avenir.

12. Un rôle dans la promotion du genre

Les femmes sont au centre des dynamiques ecclésiales à Rubaya. Les Églises valorisent leur leadership, encouragent leur alphabétisation, facilitent leur autonomisation économique. Elles dénoncent également les violences basées sur le genre et accompagnent les survivantes. Cette approche inclusive favorise une reconstruction sociale plus équilibrée.

13. Des partenariats encore timides avec l'État et les ONG

Malgré ces actions remarquables, les Églises manquent de soutien logistique et financier. Elles peinent à dialoguer avec l'État et les ONG de développement, faute de cadres de collaboration bien définis. Une meilleure reconnaissance de leur rôle, une professionnalisation de leurs équipes, et des canaux de financement transparents seraient des leviers importants pour décupler leur impact.

14. Des tensions interconfessionnelles à surmonter

Il arrive que les Églises de Rubaya agissent en ordre dispersé, voire en concurrence. Cette fragmentation affaiblit leur action. Des plateformes œcuméniques, des dialogues interconfessionnels et des projets communs sont nécessaires pour bâtir une unité d'action. Le témoignage chrétien gagne en crédibilité lorsqu'il est porté dans la solidarité.

15. Conclusion : Une Église au cœur du relèvement local

L'expérience de Rubaya démontre que l'Église peut être bien plus qu'un acteur spirituel : elle est un levier de développement, un agent de paix, une école de solidarité. Son enracinement local, son autorité morale, sa capacité d'organisation et sa vision holistique en font un partenaire incontournable. Mais pour que cet impact s'amplifie, il faut un engagement plus structuré, des

alliances stratégiques, et une vision théologique renouvelée du développement comme mission divine.

Bibliographie

1. **Myers, Bryant L.** *Walking with the Poor: Principles and Practices of Transformational Development.* Maryknoll, NY: Orbis Books, 2011.
   → Un classique sur le développement holistique à partir d'une perspective théologique.
2. **Tiénou, Tite.** *Théologie et développement : L'Église au service de l'homme.* Abidjan : Presses Bibliques Africaines, 2003.
   → Traite de la relation entre foi chrétienne et transformation sociale.
3. **Elliston, Edgar J. (éd.).** *Christian Relief and Development: Developing Workers for Effective Ministry.* Dallas: Word Publishing, 1989.
   → Un guide pratique pour les Églises impliquées dans les œuvres sociales et communautaires.
4. **Gibbs, Eddie & Coffey, Ian.** *Church Next: Quantum Changes in How We Do Ministry.* Downers Grove: IVP, 2001.
   → Montre comment l'Église peut s'adapter et répondre aux besoins concrets de la société contemporaine.
5. **Lado, Ludovic.** *Pluralisme religieux et développement en Afrique.* Paris : Karthala, 2010.
   → Étudie l'influence des religions dans le développement local en Afrique.
6. **Mugambi, Jesse N.K.** *Christianity and African Culture.* Nairobi: Acton Publishers, 2002.
   → Exploration du rôle culturel et social de l'Église africaine dans les communautés locales.

7. **Schiere, Hans.** *Agroécologie et développement local : Rôle des Églises en Afrique.* Kinshasa : CETA/CEPAS, 2016.
→ Met l'accent sur les initiatives rurales portées par les Églises dans un cadre écologique.
8. **Ngindu, Kasonga wa.** *L'Église et le développement en Afrique : Mission intégrale ou assistanat ?* Kinshasa : PUZ, 2018.
→ Analyse critique du rôle des Églises dans le développement intégral.
9. **Commission Justice et Paix.** *Paix, justice et réconciliation en RDC : rôles des Églises.* Bruxelles : CIDSE, 2015.
→ Ouvrage collectif sur les actions des Églises congolaises en faveur de la paix et de la justice sociale.
10. **Mwene Batende, Jean-Pierre.** *Église et société en Afrique noire.* Paris : L'Harmattan, 1997.
→ Étudie les interactions entre les structures ecclésiales et le tissu sociétal africain.

Par Ass2 Jovial NDABARINZE

Chap. XIII. ETUDE COMPAREE DE LA PEDAGOGIE DE L'OPPRESSION DE PAULO FREIRE A LA THEOLOGIE DE L'OPRESSION DANS LES RELIGIONS MODERNES EN AFRIQUE

Par Doctorant Pierre MURHULA KAHETO & Doctorant John-Modest MUTAYONGWA

Doctorant Pierre MURHULA KAHETO *est de nationalité congolaise, Expert en éducation de qualité, Spécialiste en en Leadership organisationnel et conception des plans stratégiques, Prospectus pour les institutions/ les organisations. Il a fait ses études supérieures à l'institut supérieur pédagogique de Bukavu où il a obtenu sa licence en pédagogie appliquée à l'Anglais en 2003. Ses études de master en éducation de qualité à Otto Friedrich Universität Bamberg/Allemagne et où il est présentement chercheur en doctorat. Il enseigne dans plusieurs institutions en RDCongo, Bukavu/ ULPGL, ULGL, UNP, ISC, ISP Idjwi, ISP Kabare et Uvira. Il a servi la communauté plusieurs années dans les ONG de justice, paix et droit de l'homme en qualité de chef d'antenne Sud Kivu et coordonnateur dans JPSC, HAK/ RDC et Christian AID, projet de gouvernance participative au sud Kivu et fondateur de KCT (Karibu Congo Tourism). Doctorant Pierre est Actuellement Recteur de l'Université Baptiste du Congo UBC-GOMA et Enseignant à l'Institut Supérieur Pédagogique (ISP-UVIRA) au Sud Kivu en République Démocratique du Congo.*

Doctorant JOHN-MODEST MUTAYONGWA *est Théologien et penseur congolais influent, connu pour son engagement profond en faveur de l'unité nationale et du développement intellectuel et spirituel en République Démocratique du Congo. Universitaire, philosophe, éditeur et militant, il incarne une figure intellectuelle majeure dans la région des Grands Lacs. À travers ses activités académiques et ses prises de position citoyennes, il milite contre les forces de fragmentation nationale et les ingérences étrangères, en particulier dans l'Est de la RDC. Il a fondé plusieurs structures et Revues Scientifiques, parmi lesquelles la revue ÉveilCongo ORASSU [110] et la Maison d'Edition et des recherches ORASSU International, qui servent de plateformes de diffusion du savoir, de renforcement des capacités intellectuelles et de leadership Théologique pour la nouvelle classe intellectuelle, politique et spirituelle en RDC et en Afrique.*

Cofondateur de la COMCERN[111]. Il dirige également le CERCLEGL[112], une initiative dédiée à la formation, à la recherche appliquée et à la consolidation de la paix par la science et l'éducation. Ses ouvrages, publiés aux Éditions Universitaires Européennes, sont largement diffusés et traduits en plusieurs langues. Ils abordent des thématiques cruciales comme la conscience de soi, la gestion du temps, la démocratie substantielle, la gouvernance, et la protection des ressources nationales. Parmi ses titres les plus marquants figurent "Le Congo n'est pas à vendre", "Conscience de soi, gestion du temps", et "Démocratie ou clé de bonne gouvernance".

---

[110] Ordre des Prestataires, Chefs de Travaux et Assistant(e)s des Universités

[111] « Communauté Chrétienne des Eglises de la Repentance pour toutes les Nations »

[112] Centre de Renforcement de Capacité des Leaders dans le Grand-Lac

À travers son travail, John Modest Mutayongwa œuvre pour une RDC forte, souveraine et responsable, où l'éducation, la pensée critique et le leadership engagé sont les piliers du progrès et de la stabilité. John-Modest poursuit ses recherches doctorales en Théologie de Résilience Spirituelle et Communautaire au sein de (UTFOM[113]) basée à Nairobi Kenya.

a) Résumé, contexte et problème

La théologie africaine s'appuie sur les acquis de la foi chrétienne africaine, c'est-à-dire la théologie issue de l'interaction entre l'Écriture, la tradition chrétienne et la cosmologie africaine. En dérivant la théologie à partir des aspects susmentionnés, la théologie africaine cherche à développer des théologies africaines contextuelles ayant une pertinence mondiale. De cette façon, la théologie africaine peut revendiquer sa place dans l'Église universelle. Bien que nous soyons conscients des valeurs et des défis associés à la tâche de faire de la théologie africaine, nous soutenons sa nécessité.

Nous soutenons en outre que si la centralité de l'Écriture est maintenue dans l'effort théologique africain, cela amènera les théologies africaines à avoir un point de référence commun avec d'autres théologies chrétiennes et donc à s'engager à l'échelle mondiale, tout en apportant des perspectives africaines uniques au discours théologique mondial.

La théologie africaine présente certaines limites sur la base de la critique africaine du mythe du colonialisme. Le mythe autour de la théologie des colonisateurs qui est considérée comme une théologie contemporaine du postcolonialisme n'aide pas du tout les églises africaines à se développer. Il a même évolué de manière à susciter de nombreuses critiques sur la politique africaine.

[113] Université Théologique de Formation et d'Orientation dans le Ministère

Dans la plupart des pays africains, le nombre de chrétiens est sans aucun doute plus élevé que celui de tout autre groupe RELIGIEUX, mais la situation politique s'aggrave de plus en plus.
Il est nécessaire d'avoir une théologie décolonisée et une éducation théologique décolonisée en Afrique.
Cette contribution portera sur l'importance de la perspective épistémique décoloniale dans la théologie chrétienne africaine. La décolonisation est par définition une résistance contre ces systèmes de pouvoir. Ainsi, les progrès sont ralentis si nous perpétuons des oppressions dans un domaine que nous cherchons à démanteler ailleurs.
De plus, l'épiscolonialité étant multiforme et multidimensionnelle, les inégalités se renforcent souvent mutuellement et s'adaptent, de sorte que les progrès dans un domaine ne conduisent pas nécessairement à des progrès dans d'autres.
Nous identifions quatre dimensions croisées du travail de décolonisation – structurelle, épistémique, personnelle et relationnelle – qui nécessitent une action coordonnée pour remettre en question les systèmes de privilège et d'exclusion.
Compte tenu de leur critique consciente et délibérée des théologies occidentales et missionnaires, ces théologiens africains n'étaient pas seulement à l'avant-garde de la décolonisation théologique, mais ont également initié une espèce de théologie africaine postcoloniale. En Afrique, cette contribution défend l'importance de la perspective épistémique décolonisable dans la théologie chrétienne africaine.

b) Objectifs

Les objectifs de cette étude c'est de répondre à la curiosité théologique suivante. La question aurait dû être abordée à propos de :

Quelles sont les forces et les faiblesses des théologies coloniales, des théologies colonisées ? Aussi, quelle a été la contribution de la théologie coloniale à réduire les tensions dans le contexte africain ? Pourquoi les théologies colonisées n'ont-elles pas réussi à améliorer le leadership dans les institutions chrétiennes, les églises et la politique africaine en général ?

Quel type de théologie devrait être développé pour renforcer la foi appropriée prête à renforcer le leadership durable en Afrique ;

Quelle discussion devrait être menée par les institutions de formation des théologiens africains pour renforcer le leadership approprié en Afrique ?

Comment décoloniser la théologie dans le contexte africain en ciblant un meilleur leadership pour l'Afrique ?

c) Méthodologie

Cette étude est exploratoire et utilise une approche qualitative, car elle cherche à comprendre quelle est la contribution de la théologie africaine pour l'autonomie, la responsabilité, le leadership et bien être en général. Dans cette démarche, le processus de recherche a utilisé différentes techniques pour collecter des données et pour comprendre de manière exhaustive le sujet dans l'étude. Une revue complète de la littérature sera réalisée en vue de rassembler les connaissances à partir d'articles évalués par des pairs et d'autres sources secondaires appropriées. Cela sera effectué rigoureusement et conformément à la curiosité scientifique.

La méthode de recherche de bibliothèque sera utilisée comme stratégie qualitative Comme nous avons choisi des recherches qualitatives pour cet article, il vaut la peine de comprendre la recherche qualitative, qui a diverses définitions basées sur les positions épistémologiques spécifiques, telles que le postmodernisme, l'interprévisme, la théorie critique et le constructivisme (Gephart, 1999).

Afin de comprendre les définitions de la recherche qualitative, il est pertinent d'essayer de comprendre les raisons de l'approche qualitative, qui doit fournir des descriptions approfondies du phénomène à l'étude (Dey, 2003, p. 32). Ainsi, la recherche qualitative aide à décrire, classer et connecter les phénomènes naturels et sociaux aux expériences des gens, et la question pourrait être la façon dont les gens vivent les phénomènes, qui sont mentionnés. Comme la recherche qualitative aide à la description, la classification et la connexion, il est important de comprendre ce que ces termes signifient dans la recherche qualitative. Décrire, c'est exposer en mots les caractéristiques d'une personne, d'un objet ou d'un événement. L'approche qualitative aide à définir les différents contextes, les différentes intentions et même le processus. Classifier, c'est interpréter et expliquer les données. L'interprétation et l'explication sont la responsabilité de l'analyste. Il faut un cadre intelligible pour interpréter et analyser mieux les données. L'objectif est de rompre les données et de les rassembler et c'est un bon fondement conceptuel pour l'analyse, la classification, les comparaisons, la catégorisation… à se connecter, c'est examiner les relations, les associations, les similitudes, la recherche de modèles de données, de structure sociale, de singularités et de variations (Dey, 1993).

Cette étude utilisera un contenu / analyse thématique, ce qui signifie que cette dernière sera utilisée comme une approche d'analyse de contenu qualitative pour analyser les matériaux collectés. L'analyse des données pour cette étude commencera par lire tous les textes à plusieurs reprises pour atteindre l'immersion et obtenir un sens de l'ensemble. Les données seront lues mot par mot, ligne par ligne en mettant en évidence les mots exacts du texte qui semblent capturer des mots et des concepts clés (Kuckartz, 2014). Ensuite, le texte sera lu en prenant des notes de premières impressions, de pensées et d'analyse initiale. Voici la liste de la littérature qui nous a aidés à collecter des données pour la présente étude:

I. INTRODUCTION

La libération de l'homme opprimé ne peut être réduite à une mutation sociale ou politique. Elle doit être à la fois mentale, spirituelle, culturelle et structurelle. Dans ce sens, l'éducation et la religion, deux piliers fondamentaux de transformation humaine, ont souvent été utilisées soit comme outils d'émancipation, soit comme instruments de domination.

Ce présent article propose une lecture croisée entre la pédagogie de l'opprimé de Paulo Freire — œuvre fondatrice dans la pensée critique en éducation — et la théologie de l'oppression observée dans certaines expressions religieuses modernes en Afrique. Il s'agit d'identifier comment l'une ouvre la voie vers une libération totale, tandis que l'autre, paradoxalement, peut entretenir ou aggraver l'assujettissement des consciences.

a) *La Pédagogie de l'Opprimé : une éducation pour la conscience libératrice*

Paulo Freire, dans *La pédagogie de l'opprimé* (1970), insiste sur le rôle de l'éducation comme acte politique. Il distingue deux types d'éducation :

La pédagogie bancaire, où l'apprenant est considéré comme un réceptacle passif des savoirs ;

La pédagogie dialogique, qui valorise le dialogue, la conscientisation et la praxis (action réfléchie) comme chemins de libération.

Freire considère que l'opprimé, pour se libérer, doit d'abord prendre conscience de sa condition. Cette prise de conscience (conscientização) est le point de départ de toute transformation sociale authentique. L'éducation devient alors un espace de résistance et de reconstruction identitaire.

b) La Théologie de l'Oppression : quand la religion devient un outil de soumission

En contraste avec cette vision émancipatrice, certaines formes contemporaines de religiosité en Afrique véhiculent une théologie de l'oppression. Il ne s'agit pas ici de critiquer la foi en soi, mais les pratiques religieuses qui aliènent :

- L'insistance sur la culpabilité, le péché et la malédiction ancestrale comme explication à tous les maux sociaux ;
- La promesse d'une prospérité miraculeuse en échange de soumission aveugle à un "homme de Dieu" ;
- L'appel à la patience eschatologique (souffrir ici pour être récompensé dans l'au-delà), qui empêche la lutte pour la justice ici et maintenant ;

- L'absence de réflexion critique, remplacée par des slogans spirituels.
  Ainsi, la religion — censée libérer — devient parfois une nouvelle forme d'oppression, mentalement internalisée et spirituellement légitimée.

c) *Points de convergence et de divergence : éducation critique vs spiritualité aliénante*

Éléments	***Pédagogie de Freire***	***Théologie d'oppression moderne***
But	Libération par la prise de conscience	Soumission au pouvoir spirituel
Relation entre éducateur et opprimé	Horizontale, dialogique	Verticale, autoritaire
Place du langage	Outil de dialogue et d'émancipation	Slogans figés et formules magiques
Rapport au pouvoir	Critique, participatif	Sacralisation de l'autorité religieuse
Transformation sociale	Vise la justice sociale	Encourage l'endurance face à l'injustice

II. DE LA LIBÉRATION MENTALE À LA LIBÉRATION TOTALE : Étude comparée de la pédagogie de l'oppression

Nombre de peuples dans le monde, et en particulier sur le continent africain, vivent les séquelles profondes de la domination coloniale, de la pauvreté systémique, des conflits armés et des oppressions culturelles ou religieuses. Mais au-delà de l'oppression physique ou structurelle, il existe une oppression mentale plus subtile, plus durable et plus difficile à déconstruire : celle qui habite les esprits, oriente les croyances, modèle les comportements et paralyse les consciences.
Cet article propose une étude comparée entre la pédagogie de l'oppression développée par le penseur brésilien Paulo Freire, et certaines approches religieuses qui, sous couvert de spiritualité, renforcent la servitude mentale. L'objectif est de démontrer que toute libération véritable doit passer par une émancipation intellectuelle et critique, base d'une libération totale — individuelle, communautaire et structurelle.

I. La pédagogie de l'oppression selon Paulo Freire

Dans son œuvre majeure, *Pédagogie des opprimés* (1970), Paulo Freire affirme que l'oppression ne se limite pas à l'injustice matérielle, mais réside aussi dans la manière dont l'éducation façonne des esprits passifs, soumis, incapables de penser par eux-mêmes. Pour Freire :

- **L'éducation traditionnelle est "bancaire"** : l'enseignant "dépose" un savoir dans l'élève, considéré comme vide et ignorant. Cela crée des individus obéissants, non critiques.

- **L'oppression est intériorisée** : l'opprimé finit par se voir avec les yeux de l'oppresseur. Il doute de sa valeur, de sa capacité à transformer la réalité.
- **La libération passe par une éducation dialogique** : Freire propose une pédagogie où l'éducateur devient co-apprenant, et l'apprenant devient sujet pensant. L'éducation devient un outil de prise de conscience (conscientização), de parole libérée et d'action collective.

Ainsi, la libération mentale est le point de départ de tout processus d'émancipation politique, sociale et existentielle.

II. Les formes religieuses de l'oppression mentale

En parallèle, dans certains contextes religieux africains, on observe des mécanismes similaires à cette pédagogie de l'oppression — bien qu'enrobés dans un langage sacré.

1. L'imposition dogmatique sans réflexion

De nombreuses traditions religieuses imposent des doctrines rigides, présentées comme indiscutables. L'autorité du "prophète" ou du "berger" devient absolue. Le fidèle n'est pas invité à penser, mais à croire, obéir, se soumettre.

Ce modèle bloque l'esprit critique et crée une dépendance mentale. Tout questionnement est diabolisé. La foi devient un outil de conditionnement, non d'éveil.

2. La culpabilité comme outil de contrôle

Tout mal est souvent attribué au péché individuel ou à des "malédictions" spirituelles. Cette vision hypermoralisante place l'individu dans une culpabilité constante et l'encourage à chercher la solution uniquement dans des rituels religieux, et non dans l'analyse de son environnement social ou politique.

3. L'eschatologie dépolitisante

La promesse du paradis, d'un au-delà glorieux, est utilisée pour justifier la passivité ici-bas. On enseigne à "supporter" la misère, à "accepter" l'injustice, en attendant la récompense éternelle. Cette vision désactive la volonté de transformation sociale.

4. Entre les deux logiques : L'aliénation ou l'éveil

Le croisement entre la pédagogie de l'oppression et certaines formes de religiosité conduit à un constat inquiétant : la soumission est souvent intériorisée et sacralisée. L'opprimé ne lutte plus pour sa liberté, il prie pour que l'oppresseur se transforme. Il attend un miracle, au lieu de s'organiser pour changer son sort.

Mais Freire nous montre qu'un autre chemin est possible : celui où la parole devient action, où la conscience devient résistance. De même, la foi chrétienne, dans sa forme la plus profonde, n'est pas une fuite du monde, mais une mobilisation pour la justice, un levier pour la dignité.

5. Vers une pédagogie de la libération intégrale

Il est temps de construire une pédagogie de la libération totale, qui tienne compte à la fois :

- de l'émancipation intellectuelle (penser par soi-même, questionner, dialoguer) ;
- de l'émancipation spirituelle (vivre une foi libre, éclairée, engagée) ;
- de l'émancipation structurelle (transformer les systèmes qui écrasent : pauvreté, corruption, inégalités, patriarcat, néocolonialisme…).

Cela implique de repenser l'éducation religieuse, la formation pastorale, les pratiques ecclésiales, afin de :

- développer l'autonomie spirituelle des fidèles ;

- valoriser les luttes sociales comme expressions de la foi ;
- relier prière et action, foi et libération, Bible et vie quotidienne.

La libération mentale est le début de tout renouveau. Tant que l'opprimé ne se voit pas comme acteur de son histoire, toute réforme restera superficielle. Mais lorsque les consciences s'éveillent, que les communautés dialoguent, que les croyants pensent, prient, et agissent en solidarité, alors une libération intégrale devient possible.

La foi et l'éducation ne doivent pas aliéner, mais élever. Et dans ce combat pour la dignité, l'évangile véritable rejoint la pédagogie critique : non comme outil de contrôle, mais comme puissance de vie, de résilience et de transformation collective.

III. DE LA THEOLOGIE DE L'OPPRESSION VERS UNE THEOLOGIE DE LA RESILIENCE LIBERATRICE

La religion, au cœur de nombreuses sociétés africaines, est censée nourrir l'espérance, soutenir la dignité et mobiliser les consciences. Pourtant, certaines pratiques religieuses contemporaines tendent à produire l'effet inverse : au lieu de libérer, elles alourdissent, aliènent et paralysent les fidèles. Il émerge ainsi une *théologie de l'oppression*, qui, sans renier les fondements de la foi, dévoie son expression en justifiant des mécanismes de domination spirituelle, psychologique et sociale.

1. Le poids écrasant de la culpabilité spirituelle

Nombreux sont les croyants enfermés dans un cycle de culpabilité sans fin, alimenté par une insistance excessive sur le péché, la malédiction ancestrale et la faute individuelle. Toute souffrance y est interprétée comme un châtiment divin. Cette lecture évacue les dimensions sociales, économiques ou politiques des maux collectifs, et renvoie chacun à une faute supposée, souvent héréditaire.

Le résultat : une paralysie de la conscience critique et une intériorisation de l'échec comme signe d'impureté. Le pécheur devient suspect, la victime devient coupable, et l'angoisse religieuse supplante l'espérance.

2. La soumission spirituelle comme condition de bénédiction

Dans de nombreuses églises, la figure du "*prophète*" ou "*homme de Dieu*" devient centrale, quasi-divinisée. La foi est alors conditionnée à l'obéissance absolue à ce leader charismatique. Promesses de miracles, de prospérité, ou de délivrance sont offertes en échange de fidélité inconditionnelle, d'offrandes généreuses, voire de dépendance affective.

Ce modèle transforme la relation spirituelle en système pyramidal de domination. Le croyant n'est plus un sujet libre devant Dieu, mais un client, un disciple soumis, parfois même abusé spirituellement, émotionnellement, voire matériellement.

3. Une eschatologie résignée et paralysante

L'un des piliers de cette théologie oppressive repose sur une eschatologie déformée : la souffrance ici-bas est valorisée comme une étape nécessaire pour mériter la félicité éternelle. On enseigne ainsi à accepter les

injustices, à supporter les abus, à “souffrir en silence” pour être récompensé au ciel.
Cette spiritualisation excessive de la douleur produit une résignation délétère. Elle étouffe toute velléité de transformation sociale et désactive la protestation morale. L’au-delà devient une échappatoire, alors que l’ici-bas demeure un espace de résignation, non de libération.

4. Le recul de la pensée critique et l’ère des slogans
Dans ce contexte, la pensée théologique se réduit souvent à des slogans répétés : “Dieu contrôle tout”, “ne juge pas l’oint de l’Éternel”, “tout est spirituel”. Ces formules figent la réflexion, interdisent le doute, et remplacent la quête de sens par des automatismes religieux.
L’éducation théologique est négligée, la lecture critique des Écritures est suspectée, et le débat est interdit. On assiste à une infantilisation de la foi, qui perd son pouvoir de transformation.

5. Vers une théologie de la résilience libératrice
Face à ces dérives, il devient urgent de promouvoir une théologie alternative, enracinée à la fois dans la tradition biblique et dans les réalités des peuples : une *théologie de la résilience libératrice*. Cette approche vise à restaurer la dignité spirituelle, guérir les blessures profondes et mobiliser la foi comme force de résistance et de transformation.

1. Guérir sans culpabiliser
La résilience commence par une théologie de la guérison intérieure qui reconnaît les blessures subies sans les transformer en fautes. Elle appelle à la libération de la

mémoire traumatique, non par la honte ou l'autoflagellation, mais par la compassion, le pardon et la restauration. Dieu n'est pas un accusateur, mais un compagnon dans la tempête.

2. Redonner au croyant sa liberté spirituelle
Une théologie libératrice affirme que chaque croyant est capable de discernement, d'interprétation, de participation à la vie communautaire. Le pasteur n'est plus un maître dominateur, mais un guide, un serviteur parmi d'autres. La foi devient un espace d'émancipation, où la Parole éclaire, instruit, construit — et non manipule.

3. Spiritualiser l'action pour la justice
Plutôt que de reporter la justice au ciel, la théologie de la résilience affirme que le Royaume de Dieu commence ici et maintenant. La foi authentique s'incarne dans la lutte pour les droits humains, la paix, la justice économique et sociale. Elle soutient l'engagement des croyants dans la transformation des structures injustes et la réhabilitation des communautés brisées.

4. Restaurer l'intelligence théologique
Enfin, une foi résiliente est une foi éclairée. Elle encourage la lecture critique de la Bible, la réflexion contextuelle, le dialogue interdisciplinaire et interconfessionnel. Elle ne fuit pas les questions, elle les accueille. Elle ne rejette pas la raison, elle l'intègre.

5. De l'aliénation à la libération
La théologie de la résilience libératrice redonne à la foi sa vocation première : libérer l'homme tout entier — corps, âme et esprit — des chaînes visibles et invisibles. Elle

réconcilie la spiritualité avec l'histoire, l'espérance avec l'action, la grâce avec la responsabilité.
C'est cette voie que doivent emprunter nos Églises : non celle d'une religion de contrôle, mais celle d'une foi qui élève, éclaire et libère. Une foi au service de la vie.

IV. QUELQUES RECOMMANDATIONS

1. Promouvoir une éducation critique dans les milieux religieux

- Introduire des modules de lecture contextuelle de la Bible, en lien avec les réalités sociales, politiques et économiques.
- Former les leaders religieux à la pédagogie dialogique : encourager les échanges, les débats, les lectures croisées.
- Valoriser l'intelligence des fidèles, et non leur passivité : enseigner à poser des questions, et non à répéter des slogans.

2. Démystifier les figures d'autorité religieuse

- Remettre en question le culte de la personnalité autour des "hommes de Dieu".
- Former des pasteurs et prêtres comme serviteurs et facilitateurs, et non comme détenteurs absolus du pouvoir spirituel.
- Encourager la redevabilité, la collégialité, et la transparence dans la gouvernance ecclésiale.

3. Lier foi et transformation sociale

- Enseigner que la justice, la paix et la dignité humaine font partie intégrante du message chrétien.

- Mobiliser les communautés religieuses dans des actions concrètes : plaidoyer, développement communautaire, accompagnement psychosocial.
- Redonner au culte une dimension prophétique, dénonçant les injustices, et soutenant les exclus.

4. Intégrer la mémoire collective et la guérison des traumatismes

- Organiser des espaces de récits communautaires, de lamentation et de résilience.
- Produire des liturgies et des prières de guérison post-traumatique, adaptées aux contextes de guerre, de déplacement ou de pauvreté.
- Promouvoir une théologie du souvenir actif, non pour rester figé dans le passé, mais pour construire un avenir libéré.

5. Décoloniser la pensée théologique et éducative

- Encourager la production locale de contenus théologiques, pédagogiques et spirituels.
- Valoriser les expériences de résistance, de foi et de sagesse africaine comme ressources théologiques légitimes.
- Relier les luttes des opprimés d'hier (esclavage, colonisation) à celles d'aujourd'hui (inégalités, exploitation, néocolonialisme).

6. Créer des alliances entre éducateurs et théologiens de la libération

- Mettre en place des instituts de formation ou des chaires universitaires croisées sur *éducation critique et spiritualité libératrice*.
- Organiser des forums interconfessionnels et interdisciplinaires entre pédagogues, leaders religieux, psychologues et sociologues.

- Produire des outils pédagogiques conjoints (manuels, podcasts, vidéos) accessibles aux communautés locales.

Ces recommandations visent à construire une foi consciente, active et contextualisée, au service d'une libération authentique. Elles appellent à une réforme profonde de la manière d'enseigner, de croire et de vivre ensemble dans un monde blessé, mais porteur d'espérance.

V. CONCLUSION : CROISEMENT CRITIQUE ENTRE PEDAGOGIE ET THEOLOGIE DE L'OPPRESSION

La comparaison entre la pédagogie de l'oppression selon Paulo Freire et les formes théologiques aliénantes rencontrées dans certains contextes religieux révèle un diagnostic commun : l'oppression la plus profonde est celle qui s'installe dans les esprits, qui conditionne les croyants à accepter l'injustice comme une fatalité, et les empêche de se penser comme sujets de transformation.
Freire montre que l'éducation peut être un instrument de domestication ou de libération. De même, la théologie peut être un discours de résignation ou un levier d'espérance active. Dans les deux cas, tout dépend de l'intention pédagogique et de la posture éthique : enseigne-t-on pour contrôler ou pour éveiller ? Prêche-t-on pour soumettre ou pour libérer ?
Ainsi, une foi qui ne s'accompagne pas d'un éveil de la conscience critique, d'une lecture contextuelle de la réalité, et d'un engagement pour la justice ne fait que reproduire l'oppression sous une forme sacrée. La théologie de l'oppression et la pédagogie autoritaire se rejoignent dans leur mépris du sujet humain, dans leur

refus du dialogue, et dans leur usage de la peur comme moyen de contrôle.
Face à cela, la convergence entre une pédagogie critique et une théologie libératrice ouvre la voie à une libération intégrale : mentale, spirituelle, sociale. C'est en restaurant la parole, la pensée et la dignité que l'on passera d'une religion de la soumission à une foi de la résilience et de la transformation.
Là où l'oppression enseigne à obéir sans comprendre, la théologie libératrice et la pédagogie critique nous appellent à penser, espérer et agir en conscience. C'est dans ce croisement fécond que peut naître une éducation de la foi véritablement au service des peuples.

VI. Bibliographie

1) Bambanota, G. M. (2006). L'école congolaise de demain: quelles chances et quels défis? L'école Démocratique.
2) Mokonzi, B. G. (2009). *De l'école de la médiocrité à l'école de l'excellence au Congo ,Kinshasa*. Paris: L' Harmattan
3) Freire, P. (1996). Pédagogie des opprimés. Londres : Penguin Books LTD.
4) V. MULAGO,V. (1956). «Nécessité de l'adaptation missionnaire chez les Bantu du Congo» in Des prêtres noirs s'interrogent, p. 32-33 passim. 5. Ibid, p. 22-23.Paris. France
5) Synode épiscopale (1972) «Promouvoir l'Évangélisation dans la coresponsabilité. Déclaration des évêques d'Afrique et de Madagascar présents au quatrième synode épiscopal mondial», in Documentation catholique

1664 (1974), p. 995-996. Paris, Beauchesne France

Erassova,I.(1989). La théologie de la libération et la théologie africaine

Dejean, C., & Binnemans, C. L. (1971). *L'université belge: du pari au défi*. Éditions de l'Institut de sociologie Université libre de Bruxelles

Fullan, M. (2013). Commentaire : La nouvelle pédagogie : les élèves et les enseignants comme partenaires d'apprentissage. Paysages d'apprentissage, 6(2), 23-29.

Hannelore, K. & Corinna, K. (2019). Soutien individualisé aux élèves dans l'enseignement primaire : une revue des facteurs d'influence à l'aide de la théorie du comportement planifié (TPB) : Graz, Autriche

Par Doctorant Pierre MURHULA KAHETO &
Doctorant John-Modest MUTAYONGWA

Chap. XIV. SCHOOL DATA : UNE APPROCHE INCLUSIVE POUR L'APPRENTISSAGE INFORMATIQUE EN LIGNE ET DE PROXIMITE

Par Ir. BYERAGI Landry
Promoteur School Data

BYERAGI KARUBAMBA Landry est un scientifique congolais, de la province du Nord-Kivu, Marié et de nationalité congolaise, il réside à Goma où il exerce ses activités scientifiques, techniques et pédagogiques. Spécialisé dans les technologies appliquées à l'informatique, il possède une expertise transversale en conception des systèmes d'information, gestion des bases de données, intelligence artificielle, enseignement technique et informatique biomédicale.

Son parcours académique débute à Kalehe (Sud-Kivu), où il obtient son certificat d'études primaires en 2009. Il poursuit ses études secondaires à l'Institut Kanyungi de Kalehe-Bushushu, où il décroche son diplôme d'État en pédagogie générale en 2015. Passionné par les sciences informatiques, il entame des études supérieures à

l'Institut Supérieur de Commerce (ISC) de Goma, où il obtient successivement un diplôme de graduat en informatique de gestion en 2020, puis une licence en conception des systèmes d'information en 2022.

Résumé

Dans un contexte de transformation numérique rapide, l'accès équitable aux compétences informatiques devient un enjeu majeur pour les pays en développement. Cet article présente SCHOOL DATA, une initiative hybride combinant cours informatiques en ligne et formation porte-à-porte, visant à démocratiser l'accès à la technologie en RDC. L'approche propose une réponse aux défis d'infrastructures, d'analphabétisme numérique et d'exclusion technologique.

Mots-clés : formation numérique, accès aux TIC, e-learning, inclusion digitale, RDC, School Data

1. Introduction

L'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC) bouleverse les modèles traditionnels d'éducation. Pourtant, en Afrique subsaharienne, de nombreux citoyens restent à la marge de cette révolution (ITU, 2021). En RDC, l'accès limité à l'infrastructure numérique, le coût de l'internet et le manque de formation constituent de véritables freins. C'est dans ce cadre que SCHOOL DATA se positionne comme une solution technologique inclusive, visant à former les populations aux outils informatiques de base à travers deux canaux : le numérique en ligne et la formation de proximité.

2. Problématique et justification

Alors que les économies numériques se développent, l'exclusion numérique engendre de nouvelles formes d'inégalités (UNESCO, 2019). Les écoles traditionnelles

ne suffisent pas à former aux TIC de manière rapide et pratique. Il faut des méthodes alternatives, souples, adaptées aux réalités locales (World Bank, 2020). SCHOOL DATA veut répondre à cette urgence, notamment dans les quartiers périphériques et zones rurales de la RDC.

3. Méthodologie de l'approche SCHOOL DATA

L'initiative repose sur une pédagogie hybride :

- **Volet en ligne :** plateformes accessibles via smartphone ou ordinateur, avec contenus interactifs (vidéos, PDF, quiz).
- **Volet porte-à-porte :** des formateurs mobiles sillonnent les quartiers pour enseigner en présentiel, à domicile ou en petits groupes.

Les cours proposés incluent :

- Introduction à l'informatique
- Utilisation de Microsoft Office
- Navigation internet
- Sécurité numérique
- Maintenance de base

4. Résultats et impacts attendus

SCHOOL DATA vise :

- L'autonomisation numérique des jeunes et adultes.
- Une réduction significative de la fracture numérique.
- L'émergence d'un capital humain compétent pour l'économie digitale locale.
- La stimulation de l'innovation technologique à petite échelle (Makinde, 2020).

5. Discussion

L'innovation de SCHOOL DATA repose sur sa flexibilité et sa capacité d'adaptation. L'approche porte-à-porte permet d'atteindre les populations non connectées ou peu alphabétisées, tandis que le e-learning renforce les acquis par des révisions autonomes. L'enjeu est

également culturel : promouvoir la valeur du savoir technologique local.

6. Conclusion

La révolution numérique ne doit pas exclure. SCHOOL DATA montre qu'il est possible d'apporter le savoir technologique là où il est le plus attendu, en conjuguant le pouvoir du digital avec la force du contact humain. C'est un modèle exportable, scalable et profondément adapté aux réalités africaines.

Références bibliographiques :

- ITU (2021). Measuring digital development: Facts and figures. International Telecommunication Union.
- UNESCO (2019). Artificial Intelligence in Education: Challenges and Opportunities for Sustainable Development. Paris.
- World Bank (2020). World Development Report: Trading for Development in the Age of Global Value Chains.
- Makinde, T. (2020). "Digital Literacy and Youth Employment in Sub-Saharan Africa." African Journal of Information Systems, 12(2), 45–58.
- UNICEF (2022). Digital Learning in Africa: Gaps and Opportunities. New York.
https://sites.google.com/view/scooldata

Ir BYERAGI LANDRY Promoteur SCHOOL DATA

Chap. XV. LA VALORISATION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES LOCALES : ETUDE SCIENTIFIQUE SUR L'EAU MINERALE ORASSU PRODUITE PAR ORASSU SARL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Par l'Equipe deMarketing ORASSU SARL

Résumé

L'eau minérale ORASSU, produite par ORASSU SARL en République Démocratique du Congo (RDC), représente une initiative locale stratégique de valorisation des

ressources hydriques naturelles en vue de répondre à la fois aux besoins de consommation saine et à l'impératif

de développement socio-économique durable. Cet article scientifique analyse les propriétés physico-chimiques de l'eau ORASSU, son procédé de production, ainsi que ses impacts économiques, sociaux et environnementaux. À partir d'un cadre théorique intégrant les principes de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), l'étude propose également une évaluation des perspectives d'exportation et de standardisation aux normes internationales.

1. Introduction

En RDC, pays riche en ressources en eau douce, l'accès à une eau potable, saine et contrôlée demeure un défi majeur. Face à ce paradoxe, ORASSU SARL a initié la production d'eau minérale ORASSU dans une démarche alliant innovation locale, transformation agro-industrielle et responsabilité sociétale. Ce projet s'inscrit dans un contexte de demande croissante d'eau embouteillée en Afrique subsaharienne et d'éveil citoyen autour des questions de santé publique et d'autonomie économique.

2. Méthodologie

L'approche méthodologique adoptée combine :

- Une **analyse physico-chimique** en laboratoire (pH, minéralité, nitrates, conductivité électrique, résidus à sec, etc.) ;
- Une **étude de terrain** sur la chaîne de valeur : captage, traitement, embouteillage et distribution ;
- Des **entretiens semi-directifs** avec les responsables techniques, les distributeurs et les consommateurs ;
- Une **analyse comparative** avec les standards de l'OMS et de la SADC en matière d'eau minérale.

3. Caractéristiques physico-chimiques de l'eau ORASSU

Les premiers tests effectués sur des échantillons d'eau minérale ORASSU démontrent les caractéristiques suivantes :

Paramètre	**Valeur mesurée**	**Norme OMS**	**Interprétation**
pH	6,9	6,5–8,5	Conforme
Résidus à sec (180°C)	110 mg/L	<500 mg/L	Faible minéralisation
Nitrates	3 mg/L	<50 mg/L	Aucune pollution
Conductivité	180 µS/cm	<400 µS/cm	Eau douce
Calcium (Ca^{2+})	25 mg/L	—	Source de minéraux naturels
Sodium (Na^{+})	5 mg/L	—	Faible teneur, bon pour la santé

Ces résultats confirment que l'eau ORASSU est de type faiblement minéralisée, convenant à la consommation

quotidienne, y compris chez les enfants, femmes enceintes et personnes âgées.

4. Processus de production

L'usine ORASSU SARL utilise un système gravitaire de captage à partir de sources naturelles situées dans les hauteurs volcaniques du Nord-Kivu, assurant une filtration naturelle. Le traitement comprend :

- **Préfiltration mécanique** ;
- **Filtration au charbon actif** ;
- **Stérilisation UV** ;
- **Emballage sous atmosphère contrôlée** (formats 500 ml, 1L, 5L et 10L).

Le processus est conforme aux normes d'hygiène HACCP et GMP, avec une traçabilité assurée du captage à la distribution.

5. Impacts socio-économiques

L'eau ORASSU joue un rôle de catalyseur du développement local :

- **Création d'emplois directs** (usine, transport, distribution) et **indirects** (vendeurs ambulants, sous-distributeurs) ;
- **Autonomisation des jeunes et femmes** via des kiosques d'eau franchisés ;
- **Contribution fiscale locale** ;
- **Réduction de la dépendance aux marques importées**.

6. Enjeux environnementaux et durabilité

ORASSU SARL s'est engagée dans une production respectueuse de l'environnement :

- Recyclage partiel des bouteilles en plastique PET ;

- Sensibilisation communautaire à l'usage responsable de l'eau ;
- Études d'impact environnemental (EIE) en cours ;
- Projet pilote de bouteilles en bioplastique.

7. Perspectives d'exportation

Avec la croissance de la demande d'eau minérale certifiée dans la région des Grands Lacs et dans la diaspora africaine, ORASSU vise à :

- Obtenir les certifications ISO 22000, SADC, et CE pour l'exportation ;
- Développer une gamme premium à destination des marchés de l'Afrique de l'Est et du Golfe ;
- Mettre en place une **stratégie de branding basée sur la souveraineté hydrique congolaise**.

Conclusion

L'eau minérale ORASSU incarne un exemple concret de valorisation des ressources locales dans une dynamique d'autonomisation économique et de santé publique. Son modèle intégré, de la source à la consommation, pourrait servir de référence pour d'autres initiatives de souveraineté hydrique en Afrique. Le défi majeur demeure l'extension de la distribution, la lutte contre la contrefaçon et l'adhésion à des standards rigoureux de qualité sur la durée.

Références

- Organisation mondiale de la santé (OMS), *Guidelines for Drinking-water Quality*, 2022.
- Ministère de l'Environnement RDC, *Code de l'Eau*, 2020.

- ORASSU SARL, *Rapport technique interne sur la production d'eau minérale ORASSU*, 2024.
- FAO, *Gestion intégrée des ressources en eau en Afrique*, 2021.

John-Modest MUTAYONGWA
PDG ORASSU SARL

Chap. XVI. L'IMPACT DE L'ACTION HUMANITAIRE SUR LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ORPHELINS DU NYIRAGONGO ; CAS DE L'IZAPE

Par Chercheure ZENOBITA MAGANGA JEANINE

I. Biographie de l'Auteure

Zenobita Maganga Jeannine est une penseuse engagée, militante des droits humains et actrice de la paix originaire de la République Démocratique du Congo. Active tant sur le terrain humanitaire avec l'Initiative Zenobita en Action pour la Paix à l'Est (IZAPE) en sigle que dans les cercles intellectuels et militants à l'échelle internationale, elle s'illustre par un

plaidoyer constant en faveur des déplacés, des exclus et des communautés meurtries par les conflits armés dans l'Est du Congo. Son travail se situe à l'intersection de la justice sociale, de la dignité humaine et de la philosophie africaine de la solidarité.

Chercheuse engagée, elle a co-écrit en 2024 l'ouvrage *La solidarité du Muntu*, aux côtés de Christian Sekimonyo Shamavu et Joseph Kitaganya Sebatwa. Ce livre fondateur propose une « Muntulogie », une philosophie de la solidarité inspirée des traditions africaines telles que le *Bumuntu* et l'Ubuntu.

À travers cet ouvrage, Maganga Jeannine s'intéresse à la déstructuration du tissu social congolais provoquée par les conflits, l'exil forcé et l'individualisme croissant. Elle y défend la nécessité d'une réponse collective fondée sur l'empathie, l'interdépendance humaine et une restauration du sens communautaire, surtout dans un contexte marqué par la précarité des déplacés internes et l'oubli de l'humain dans les politiques de développement.

Zenobita Maganga Jeannine est également membre active du **Mouvement de la Paix**, une organisation internationale de lutte pour la paix, les droits humains et la justice globale. Elle participe régulièrement à des forums internationaux où elle porte une parole critique mais constructive sur les dynamiques géopolitiques autour du Congo. Dans ses interventions publiques, elle souligne que les puissances étrangères entretiennent des logiques d'exploitation des ressources congolaises tout en marginalisant les voix locales. Sa célèbre déclaration — « Ils ont juste besoin du Congo sans les Congolais » — est devenue un symbole de la critique des politiques néocoloniales et de l'effacement des peuples dans les processus de paix ou de développement.

Son approche est résolument décoloniale et humaniste. Elle articule un discours puissant sur la souveraineté des peuples, la dignité des femmes congolaises, et la mémoire des résistances africaines. À travers ses publications, ses prises de parole et ses engagements militants, Zenobita Maganga Jeannine œuvre pour la réhabilitation de l'humain au centre des crises congolaises, et pour que les solutions soient co-construites avec les communautés concernées.
Aujourd'hui, elle fait partie des voix féminines intellectuelles les plus audibles dans la lutte pour une paix juste et inclusive en Afrique centrale. Sa pensée, nourrie par l'expérience du terrain et les traditions africaines, inspire une nouvelle génération de chercheurs, de militants et de décideurs préoccupés par la justice sociale et la reconstruction communautaire.

I. Introduction

Le conflit persistant dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) a engendré une crise humanitaire dévastatrice, touchant particulièrement les populations vulnérables, dont les enfants. Parmi les

régions les plus affectées, le territoire de Nyiragongo fait face à une situation préoccupante où de nombreux enfants sont devenu s orphelins, subissant les traumatismes et les conséquences directes de la guerre, notamment la malnutrition et le choc psychologique. Cet article présente une étude de cas sur l'initiative de l'organisation IZAPE (Initiative Zenobita en Action pour la Paix à l'Est de la RDC) et son rôle dans l'atténuation de ces souffrances.

II. Contexte de la Crise Humanitaire au Nyiragongo

Le Nyiragongo a été le théâtre d'années de violence armée, entraînant la disparition ou le décès de nombreux parents et laissant derrière eux des enfants sans soutien familial. Les récits de ces enfants sont poignants, certains ayant été témoins directs de la mort de leurs parents ou d'actes de violence sexuelle perpétrés contre leurs mères. Ces expériences traumatisantes ont un impact profond sur leur développement psychologique et émotionnel, se manifestant souvent par des troubles post-traumatiques complexes. De plus, la désintégration des structures familiales et communautaires, couplée à l'insécurité alimentaire, a conduit à des taux élevés de malnutrition parmi ces populations juvéniles. La combinaison de ces facteurs crée un environnement où la détresse est omniprésente et le besoin d'interventions humanitaires urgentes est criant.

III. L'Intervention de l'IZAPE : Une Approche Holistique

Face à cette réalité accablante, l'IZAPE, sous l'impulsion de Madame Zenobita, s'est engagée à apporter un soutien direct et significatif à ces enfants. Le dimanche

13 juillet 2025, l'organisation a mené une activité humanitaire de distribution de bouillie et de biscuits auprès de 103 enfants orphelins dans le Nyiragongo. Cette initiative, régulière dans les actions de l'IZAPE, ne se limite pas à l'apport de denrées alimentaires. Elle s'inscrit dans une approche plus globale visant à soulager non seulement la faim, mais aussi la douleur émotionnelle et psychologique de ces jeunes victimes.
Au-delà de l'aide matérielle, l'IZAPE met l'accent sur les moments d'échange et les exercices de détraumatisation. Ces interactions sont cruciales pour créer un espace de sécurité et de confiance où les enfants peuvent commencer à exprimer leurs émotions et à travailler sur leurs traumatismes. L'assistance alimentaire répond à un besoin primaire urgent, tandis que le soutien psychosocial contribue à la résilience et au bien-être à long terme.

IV. Résultats et Perspectives

L'action de l'IZAPE, bien que ponctuelle, illustre l'importance des initiatives locales dans la réponse aux crises humanitaires. La distribution de nourriture contribue directement à la lutte contre la malnutrition, un problème de santé publique majeur dans la région. Parallèlement, les efforts de détraumatisation, même informels, sont essentiels pour aider les enfants à reconstruire leur vie après des expériences aussi dévastatrices.
Cependant, l'ampleur des besoins dépasse largement les capacités d'une seule organisation. La situation de ces enfants orphelins du Nyiragongo est un rappel poignant de l'urgence d'une réponse coordonnée et soutenue de la part de la communauté nationale et internationale. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer l'impact à long terme de ces interventions et

pour développer des programmes de soutien psychosocial et de réintégration plus robustes pour les enfants affectés par les conflits. L'exemple de l'IZAPE souligne l'impératif de continuer à se rapprocher de ces enfants, de leur apporter une assistance tangible et de leur offrir des outils pour surmonter leurs douleurs et envisager un avenir plus serein.

Face à la malnutrition, une approche multifacette est essentielle, combinant une compréhension nutritionnelle approfondie, des outils visuels pour le suivi et des formules pour l'évaluation et la planification. Voici des éléments pour y parvenir, suivis de pistes de solutions.

Tableaux Nutritionnels Essentiels

1. Besoins Nutritionnels Moyens par Âge et Sexe

Ce tableau présente des estimations générales. Les besoins individuels peuvent varier.

Voici le contenu présenté dans un tableau structuré et lisible :

Catégorie de Personnes	**Énergie (kcal/jour)**	**Protéines (g/jour)**	**Fer (mg/jour)**	**Vitamine A (µg RAE/jour)**	**Zinc (mg/jour)**
Nourrissons (0-6 mois)	600	9-11	0.27	400	2
Nourrissons (7-12 mois)	800	11-14	11	500	3
Enfants (1-3 ans)	1200	13-16	7	400	3
Enfants (4-8 ans)	1600	19-24	10	400	5
Garçons	2200	34	8	600	8

(9-13 ans)					
Filles (9-13 ans)	1800	34	8	600	8
Hommes (19-30 ans)	2600	56	8	900	11
Femmes (19-30 ans)	2000	46	18	700	8
Femmes Enceintes	+300-500	+25	27	770	11-12
Femmes Allaitantes	+400-500	+25	9-10	1300	12-13

Source : Adapté des Apports Nutritionnels Recommandés (ANR) de diverses organisations sanitaires.

2. Composition Nutritionnelle de Quelques Aliments Clés (pour 100g)

Voici le tableau structuré de manière claire à partir des données fournies :

Aliment	**Énergie (kcal)**	**Protéines (g)**	**Glucides (g)**	**Lipides (g)**	**Fer (mg)**	**Vitamine A (µg RAE)**
Farine de Maïs	365	9	74	4	2.7	Traces
Haricots secs	347	21	63	1	5.2	Traces

Riz blanc	360	7	79	1	0.8	0
Huile de Palme (rouge)	900	0	0	100	0	500–1000 (caroténoïdes)
Poisson sec	300–400	50–60	0	5–10	10–20	Variable
Patate douce	86	1.6	20	0.1	0.7	700–1400
Feuilles de Manioc (cuites)	100–150	5–8	15–20	1–2	2–4	200–400

Remarque : Ce tableau est **indicatif**. Les valeurs peuvent **varier selon les variétés, les modes de préparation et les conditions de culture.**

Graphiques pour le Suivi de la Malnutrition

Les graphiques sont des outils puissants pour visualiser les tendances et identifier les cas à risque.

1. Courbes de Croissance de l'OMS

Ces courbes sont des outils diagnostiques essentiels pour les enfants de 0 à 5 ans. Elles permettent de suivre:

* Poids pour l'âge: Indique l'insuffisance pondérale (aiguë ou chronique).
* Taille pour l'âge: Indique le retard de croissance (malnutrition chronique).
* Poids pour la taille: Indique l'émaciation (malnutrition aiguë).

Exemple de Représentation Graphique (Conceptuel):

Un graphique typique des courbes de croissance de l'OMS montrerait :

* L'axe des X : Âge de l'enfant (en mois).
* L'axe des Y : Poids (en kg) ou Taille (en cm).
* Des lignes courbes représentant les percentiles ou Z-scores (-3, -2, -1, 0, +1, +2, +3 écarts-types par rapport à la médiane).
* Le poids/la taille de l'enfant est tracé au fil du temps, permettant de voir s'il suit une courbe normale ou s'il dévie (signe de malnutrition).

(Impossible de générer un graphique interactif ou haute résolution ici, mais les outils disponibles dans les centres de santé utilisent ces modèles.)

2. Graphique de la Circonférence Brachiale (MUAC)

Le périmètre brachial (MUAC) est un indicateur simple et rapide de l'état nutritionnel, particulièrement pour le dépistage de la malnutrition aiguë sévère chez les enfants de 6 à 59 mois.

Représentation Graphique (Conceptuelle):

Un graphique MUAC peut montrer la distribution des valeurs MUAC dans une population, ou l'évolution du MUAC d'un individu au fil du temps.

* Vert: MUAC \ge 12.5 cm (pas de malnutrition aiguë)
* Jaune: 11.5 cm \le MUAC < 12.5 cm (malnutrition aiguë modérée)
* Rouge: MUAC < 11.5 cm (malnutrition aiguë sévère)

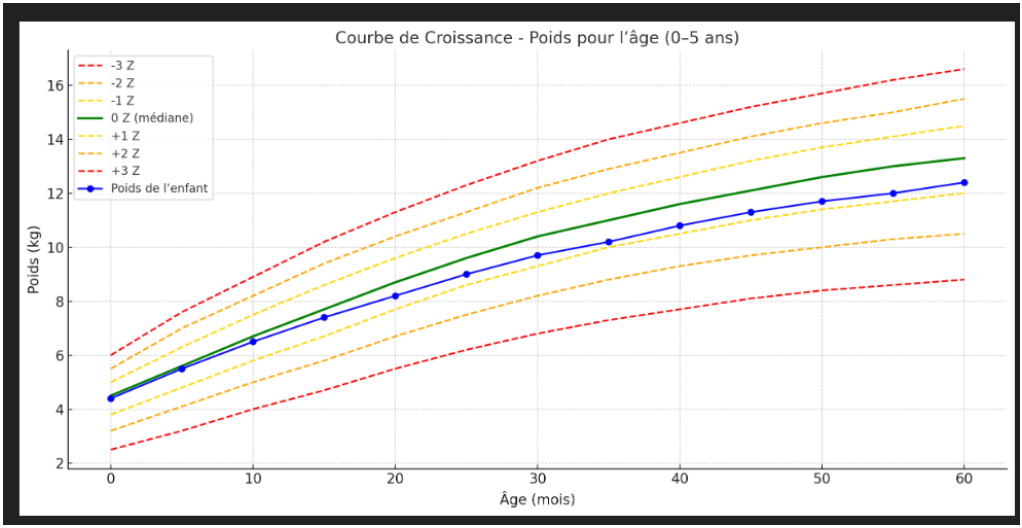

V. Formules Clés pour la Lutte contre la Malnutrition

Ces formules aident à évaluer, diagnostiquer et suivre l'état nutritionnel.

1. Z-scores (Scores Z) pour les Indicateurs Anthropométriques

Les Z-scores sont utilisés pour standardiser les mesures anthropométriques (poids, taille, MUAC) par rapport à une population de référence (OMS).

Z = \frac{(\text{Valeur individuelle} - \text{Médiane de référence})}{\text{Déviation Standard de référence}}

* Poids/Âge (P/A): Insuffisance pondérale (pour le diagnostic général de la malnutrition).
* Taille/Âge (T/A): Retard de croissance ou "stunting" (malnutrition chronique).
* Poids/Taille (P/T): Émaciation ou "wasting" (malnutrition aiguë).

Interprétation des Z-scores:

* Z < -3: Malnutrition sévère
* -3 \le Z < -2: Malnutrition modérée
* -2 \le Z < -1: Risque de malnutrition
* -1 \le Z \le +1: Normal
* Z > +2: Obésité/Surpoids (selon l'indicateur)

2. Calcul des Besoins Énergétiques Estimés (BEE)

Ces formules donnent une estimation des besoins énergétiques quotidiens pour un individu. Plusieurs formules existent, dont celle de Mifflin-St Jeor ou de Harris-Benedict.

Formule de Mifflin-St Jeor (plus couramment utilisée aujourd'hui):

* Pour les hommes: BEE = (10 \times \text{Poids en kg}) + (6.25 \times \text{Taille en cm}) - (5 \times \text{Âge en années}) + 5
* Pour les femmes: BEE = (10 \times \text{Poids en kg}) + (6.25 \times \text{Taille en cm}) - (5 \times \text{Âge en années}) - 161

Pour obtenir les besoins énergétiques totaux, il faut multiplier le BEE par un facteur d'activité physique (PAL - Physical Activity Level):

* Sédentaire: 1.2
* Légèrement actif: 1.375
* Modérément actif: 1.55
* Très actif: 1.725
* Extrêmement actif: 1.9

3. Calcul de l'Indice de Masse Corporelle (IMC)
L'IMC est principalement utilisé chez les adultes pour évaluer le poids par rapport à la taille.
IMC = \frac{\text{Poids (kg)}}{\text{Taille (m)}^2}
Interprétation de l'IMC:
* $ < 18.5$: Insuffisance pondérale
* 18.5 - 24.9: Poids normal
* 25.0 - 29.9: Surpoids
* \ge 30.0: Obésité

4. Calcul du Pourcentage de Perte de Poids
Utile pour évaluer l'état nutritionnel et le risque chez les adultes.
\text{Pourcentage de perte de poids} = \frac{(\text{Poids habituel} - \text{Poids actuel})}{\text{Poids habituel}} \times 100

Pistes de Solutions pour la Lutte contre la Malnutrition
La lutte contre la malnutrition nécessite une approche holistique et multisectorielle.
A. Solutions Directes (Nutrition Spécifiques)
* Promotion de l'allaitement maternel exclusif: Les six premiers mois et poursuivi jusqu'à deux ans et au-delà avec une alimentation complémentaire appropriée.
* Alimentation complémentaire appropriée: Éducation des mères et des aidants sur la diversification alimentaire, la fréquence des repas, la densité énergétique et nutritionnelle pour les jeunes enfants.
* Supplémentation en micronutriments: Distribution de suppléments de vitamine A, fer, zinc, et acide folique (pour les femmes enceintes) dans les populations à risque, ou fortification des aliments de base.
* **Prise en charge de la malnutrition aiguë:** Mise en œuvre de programmes de prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë sévère et modérée (centres de

traitement ambulatoires et hospitaliers), avec utilisation de FUA (Aliments Thérapeutiques Prêts à l'Emploi - ATPE/RUTF) ou de compléments alimentaires.

* **Vermifugation et lutte contre les maladies infectieuses:** Les infections (diarrhée, paludisme, vers intestinaux) sont des causes majeures de malnutrition. Accès à l'eau potable, assainissement, hygiène (WASH) et vaccination.

* **Éducation nutritionnelle:** Campagnes de sensibilisation sur les bonnes pratiques alimentaires, l'hygiène, la préparation sécuritaire des aliments, et l'importance des aliments locaux et variés.

B. Solutions Indirectes (Nutrition Sensibles)

*** Sécurité alimentaire et agricole:**

* **Augmentation de la production alimentaire:** Soutien aux petits agriculteurs, accès aux semences améliorées et aux engrais.

* Diversification des cultures: Encourager la culture de variétés riches en nutriments (biofortification).

* **Réduction des pertes post-récolte**: Amélioration des techniques de stockage et de conservation.

*** Accès aux marchés:** Faciliter la commercialisation des produits agricoles.

* **Accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH):** Réduction des maladies d'origine hydrique qui contribuent à la malnutrition.

*** Santé et services sociaux:**

* Accès aux soins de santé primaires: Consultations prénatales et postnatales, suivi de la croissance des enfants, planification familiale.

* **Protection sociale:** Transferts monétaires ou alimentaires pour les ménages les plus vulnérables afin d'améliorer leur pouvoir d'achat et leur accès à la nourriture.

*** Éducation:**

* Éducation des filles: Un niveau d'éducation plus élevé chez les mères est fortement corrélé à de meilleurs résultats nutritionnels chez les enfants.

* Programmes d'alimentation scolaire: Assurer un repas nutritif aux enfants à l'école.

* Gouvernance et Politiques:

* Cadre politique solide: Développer et mettre en œuvre des politiques nutritionnelles nationales.

* Coordination multisectorielle: Assurer une collaboration efficace entre les différents ministères (Santé, Agriculture, Éducation, Affaires sociales).

* Collecte de données et surveillance: Mettre en place des systèmes robustes de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour une prise de décision basée sur des preuves.

* Recherche et Innovation:

* Développement de nouvelles variétés de cultures nutritives.

* Amélioration des aliments thérapeutiques et des compléments.

* Recherche sur les causes profondes et les solutions contextuellement appropriées.

La lutte contre la malnutrition est un défi complexe mais surmontable avec des stratégies bien coordonnées et des investissements soutenus dans tous ces domaines.

La situation des enfants orphelins en République Démocratique du Congo, et plus particulièrement dans des régions comme le Nord-Kivu, est une préoccupation majeure. Ces enfants, souvent victimes des conflits, des épidémies et de la pauvreté, représentent une part vulnérable de la société, mais aussi un immense potentiel pour l'avenir du pays.

Un Appel Urgent aux Partenaires Locaux et Internationaux pour les Orphelins du Congo

Chers partenaires locaux et internationaux,

Je vous adresse un appel pressant à un investissement accru et concerté dans la protection et l'éducation des enfants orphelins en République Démocratique du Congo.

Ces jeunes vies sont le Congo de demain. Avec un encadrement adéquat, ils peuvent devenir les bâtisseurs, les leaders et les citoyens productifs dont le pays a désespérément besoin pour prospérer.

VI. Le Potentiel Inexploité, le Risque Évident

Chaque enfant orphelin est un individu avec des rêves, des capacités et le potentiel de contribuer positivement à la société. En leur offrant un environnement protecteur, une éducation de qualité, un accès aux soins de santé et un soutien psychosocial, nous ne faisons pas seulement œuvre de charité; nous investissons directement dans la stabilité, le développement et l'avenir de la RDC. Un enfant bien encadré aujourd'hui est un adulte responsable et engagé demain.

Cependant, l'inverse est tout aussi vrai, et malheureusement, bien trop souvent visible. Sans protection, sans éducation, et livrés à eux-mêmes face

aux dures réalités de la vie, ces enfants risquent de devenir des bombes à retardement.
La privation, le manque d'opportunités et le désespoir peuvent les rendre vulnérables à l'exploitation, à la criminalité, à l'enrôlement dans des groupes armés ou à des comportements autodestructeurs. La négligence de ces enfants constitue non seulement une tragédie humaine, mais aussi une menace sérieuse pour la paix sociale et le développement durable du pays.

VII. Un Investissement Gagnant-Gagnant

Investir dans la protection et l'éducation des orphelins est un investissement gagnant-gagnant. C'est un acte d'humanité qui porte ses fruits à long terme :

* Pour les enfants eux-mêmes : Une chance de briser le cycle de la pauvreté et de la vulnérabilité, de réaliser leur potentiel et de vivre une vie digne.
* Pour la RDC : La formation d'une main-d'œuvre qualifiée, de citoyens engagés, et de leaders futurs, réduisant ainsi l'instabilité et renforçant le tissu social.
* Pour la communauté internationale : La contribution à la stabilité régionale et mondiale, en s'attaquant aux racines de l'insécurité et de la migration forcée.

Comment Agir ?
Nous invitons tous les partenaires, qu'ils soient organisations non gouvernementales, agences des Nations Unies, gouvernements étrangers, fondations, entreprises ou philanthropes individuels, à intensifier leurs efforts dans les domaines suivants :

* Soutien aux structures d'accueil et aux familles d'accueil : Renforcer les orphelinats existants et promouvoir l'intégration des orphelins dans des familles d'accueil.
* Accès à l'éducation de qualité : Financer les frais de scolarité, fournir du matériel didactique, construire et

réhabiliter des écoles, et soutenir des programmes de rattrapage scolaire.

* Protection et assistance psychosociale : Mettre en place des mécanismes de protection contre l'abus et l'exploitation, et offrir un soutien psychologique aux enfants traumatisés.

* Formation professionnelle et insertion économique : Développer des programmes permettant aux jeunes orphelins d'acquérir des compétences pour leur autonomisation future.

* Sensibilisation et plaidoyer : Continuer à alerter l'opinion publique sur la situation des orphelins et l'importance de leur prise en charge.

L'heure est à l'action collective et à la solidarité. Ensemble, assurons que chaque enfant orphelin au Congo ait la chance de s'épanouir et de contribuer positivement à la construction d'un avenir meilleur pour tous.

Votre engagement est crucial pour transformer ce potentiel en réalité et éviter que le désespoir ne s'enracine. Investissons dans les orphelins du Congo, car c'est investir dans l'avenir du Congo tout entier.

VIII. Appel Urgence aux Politiciens de la RDC : Offrez la Paix à Votre Peuple

Aux honorables politiciens de la République Démocratique du Congo,

Nous, le peuple congolais, sommes à un carrefour critique de notre histoire. Les murmures de la souffrance ont cédé la place à des cris assourdissants, et les larmes de nos mères et de nos enfants ont formé des rivières qui menacent de nous submerger tous. La paix, ce bien si précieux et fondamental, nous est arrachée quotidiennement, laissant derrière elle un sillage de mort, de destruction et de désespoir.

Vous détenez entre vos mains le pouvoir de changer le cours de cette tragédie.
Le destin de millions de Congolais repose sur vos décisions, sur votre volonté de prioriser l'intérêt général au-dessus de toute autre considération. Nous vous implorons de prendre conscience de l'urgence de la situation et d'agir avec détermination pour mettre fin à la violence qui gangrène notre nation.
La paix n'est pas une option, c'est une nécessité absolue. Sans elle, aucun développement durable n'est possible, aucune justice ne peut être rendue, aucune dignité ne peut être retrouvée. Comment pouvons-nous construire un avenir pour nos enfants si leurs jours sont remplis de peur et leurs nuits de cauchemars ? Comment pouvons-nous espérer une prospérité si nos terres sont ravagées et nos communautés déchirées ?

X. Nous vous demandons instamment de :

* Mettre fin aux conflits armés et aux violences intercommunautaires : Utilisez votre autorité pour désarmer les groupes armés, protéger les populations civiles et garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire.

* Promouvoir la réconciliation et l'unité nationale : Travaillez à panser les plaies du passé et à créer un environnement où tous les Congolais se sentent respectés et inclus, quelles que soient leurs origines.

* Lutter contre l'impunité : Assurez que les auteurs de crimes et d'atrocités soient traduits en justice, pour que la justice soit rendue et que la confiance dans l'État de droit soit restaurée.

IZAPE
Initiative Zenobita en Action pour la Paix à l'Est de la RDC

* Œuvrer pour une gouvernance juste et transparente : Mettez en place des politiques qui répondent aux besoins réels de la population, qui favorisent le développement économique équitable et qui éradiquent la corruption.

Le peuple congolais a soif de paix. Il aspire à une vie normale, à la possibilité de travailler, d'éduquer ses enfants et de vivre sans la menace constante de la violence. C'est votre responsabilité, en tant que leaders, de transformer cette aspiration en réalité.
N'oubliez jamais que l'histoire retiendra vos actions. Serez-vous ceux qui ont permis à la RDC de sombrer davantage, ou ceux qui ont eu le courage et la vision de lui offrir un chemin vers la paix et la prospérité ?
Agissez maintenant, avant qu'il ne soit trop tard. Offrez la paix à votre population. C'est le plus grand héritage que vous puissiez laisser.
Avec l'espoir d'une RDC enfin pacifiée,

Par Chercheure Zenobita Maganga Jeanine

Chap. XVII. DU PROCES DECOULANT DU PRINCIPE DE LA PRESOMPTION D'INNONCENCE EN RDC

Par Prof Aimé BIAMUNGU MATERANYA

I. Biographie

Le Professeur **Aimé Biamungu Materanya** est une figure éminente de l'enseignement supérieur et de la gouvernance sécuritaire en République Démocratique du Congo. Originaire du Nord-Kivu, fils de Floribert Mbilimbili et de Kahambu Sakina, il incarne une double vocation rare : celle de professeur d'université et d'officier supérieur de la Police Nationale Congolaise. Actuellement, il exerce à la fois comme **Commissaire de police** et **Professeur des Universités** à l'**Université des Martyrs du Congo (UNIM-RDC)**, où il s'investit pleinement dans la formation des jeunes cadres et chercheurs dans les domaines de la paix, de la justice et de la gouvernance. Titulaire d'un **doctorat (PhD)** en *Paix et Résolution des Conflits* délivré par le **King of Kings University College** à Kayunga, en Ouganda, le Professeur Biamungu allie rigueur académique et expérience pratique.

Cette formation spécialisée lui a permis de développer une expertise pointue dans la **justice transitionnelle**, les **processus de réparation post-conflit** et la **résolution des conflits armés**. Son engagement académique s'articule autour des réalités complexes de la région des Grands Lacs africains, notamment l'Est de la RDC, marquée par des décennies de conflits armés et d'impunité.

Parmi ses contributions scientifiques les plus notables figure l'article coécrit sur le thème : *« De la justiciabilité du droit à la réparation des crimes : processus de lumière dans l'affaire Minova à l'Est de la RDC »*. Cet article, publié sur la plateforme scientifique **EveilCongo.net**, analyse les implications juridiques et politiques du procès de Minova, l'un des cas emblématiques de violences sexuelles perpétrées par des militaires congolais. Par cette étude, il plaide pour une réparation intégrale des victimes, un renforcement de la chaîne pénale, et une véritable transition vers une justice sociale et restaurative.

La carrière du Professeur Biamungu se distingue également par son approche **interdisciplinaire**. Il met en lien les réalités du terrain sécuritaire avec les théories de la paix, contribuant ainsi à une recherche ancrée dans l'action. À l'UNIM-RDC, il est reconnu non seulement pour ses compétences pédagogiques mais aussi pour son leadership dans le développement de curriculums liés à la **bonne gouvernance**, aux **droits humains**, à la **résilience post-conflit**, et à l'éthique publique. En tant qu'enseignant-commissaire, il incarne une pédagogie de l'exemple, mêlant engagement civique et rigueur scientifique.

À travers son parcours et ses publications, le Professeur Aimé Biamungu s'impose comme un intellectuel engagé, soucieux de mettre le savoir au service de la société congolaise. Sa contribution dépasse l'espace académique, influençant les débats publics sur la justice, la sécurité et la réconciliation. Son action est guidée par une conviction profonde : **bâtir une paix durable passe par l'éducation, la responsabilité institutionnelle et la réparation des injustices**.

II. LE CONTENU DU PRINCIPE DELA PRESOMPTION D'INNOCENCE

On trouve exposé la définition de la présomption d'innocence aussi bien dans l'article 14, §2, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (« Toute personne accusée d'une infraction pénale est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie ») que dans l'art. 6, §2 de la Convention E.D.H (« toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie ») et dans l'art.48, §1, de la charte des droits fondamentaux de l'U .E (« Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie »).

On l'a retrouvé aussi dans la Convention américaine relative aux droits de l'homme
(art. 8, §2), dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (article 7, §1) et dans la constitution du 18 février 2006, modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011.

Ce principe selon lequel on doit présumer innocente toute personne accusée d'une infraction tant que sa culpabilité n'a pas été reconnue par un jugement irrévocable, est destiné à protéger l'individu contre la puissance publique.

§ 1 : LA PRESOMPTION D'INNOCENCE UN PRINCIPE A LA FOIS CONSTITUTIONNEL ET CONVENTIONNEL

La constitution de la R.D.C. du 18 février 2006 modifiée par la loi n°11/002du 20 janvier 2011, pose à son article 17 alinéa 9 le principe de la présomption d'innocence en ces termes : « Toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait

été établie par un jugement définitif. » Parce que trouvant son fondement dans la constitution qui est la loi suprême de notre pays la R.D.C., ce principe doit être respecté « par toutes les autorités de l'Etat et par ceux qui peuvent y porter atteinte, y compris la presse », au bénéfice « non seulement de l'accusé ou du justiciable aussi de tout individu, même n'ayant pas ces qualités ».

Le législateur comme le juge ont donc l'ardente obligation de s'y conformer.

Il est un principe conventionnel parce que d'après. Ce principe doit à « toute personne accusée, » l'accusation se définissant comme [114] « la notification officielle, émanant de l'autorité compétente, du reproche d'avoir accompli une infraction pénale. » En d'autres termes, loin de n'être qu'une garantie procédurale, le principe de la présomption d'innocence oblige les autorités à une grande prudence dans l'information des médias[115].

§ 2 : LA PRESOMPTION D'INNOCENCE : REGLE DE PREUVE ET REGLE DE FOND

[116]La présomption d'innocence est d'abord une règle de preuve, puisqu'il appartient aux autorités poursuivantes de prouver la culpabilité de la personne poursuivie, ce qui n'interdit pas dans des cas exceptionnels, des présomptions de responsabilité pénale et à la personne poursuivie, d'apporter ses

---

[114] ***Procédure pénale***, *8è éd.(Serge Guichard Jacques Buisson), Paris Lexis Nexis SA, 2012,141, rue de javel - 75015 Paris, 1634p.*

[115] *Thiery Vincent,* ***La présomption d'innocence***, *Pr. Dekeuwer-Défossez 2000 p.14*

[116] *LINGANGA MONGWENDE NZENGO,* ***Organisation et compétences des juridictions d'ordre judiciaire, G1, Syllabus, 2012-2013, p .180***

propres preuves (elle y a même un intérêt certain, même si elle a par ailleurs le droit de se taire).

Il est important de dire que la présomption d'innocence est aussi une règle de fond, l'expression d'un véritable droit subjectif pour toute personne qui s'impose à tous, législateur(A), toute autorité publique(B), y compris la presse(C).

A. Respect de la présomption d'innocence par le législateur

Le respect de la présomption d'innocence s'impose d'abord au législateur. Le législateur ne pourrait « en aucun cas mettre obstacle ni à la réhabilitation ni à l'action en révision devant toute juridiction compétente tendant à faire établir l'innocence du suspect.

La constitution de la R.D.C. du 18 février 2006 modifiée par la loi n°11/2011 à son article 17 alinéa 1 dispose : « La liberté individuelle est garantie. Elle est la règle, la détention l'exception. »

B. Respect de la présomption d'innocence par tout membre d'une autorité publique :

La jurisprudence a progressivement étendu le respect de la présomption d'innocence à tout membre d'une autorité publique, au-delà des juges même lorsque cette autorité n'est pas un juge ou un tribunal. Concrètement, cela signifie que le juge pénal a l'exclusivité de juger de l'innocence de quelqu'un et, éventuellement d'anéantir la présomption d'innocence.

[117]Seul un tribunal peut renverser la présomption d'innocence en condamnant une personne après un procès conforme aux principes directeurs que nous étudions dans ce titre.

---

[117] ***MONTESQUIEU, L'esprit des Lois, Livre XII, Chap.2***

La conséquence en est qu'aucune personne membre d'une autorité publique, ne doit porter atteinte, par des propos tenus publiquement par exemple, à la présomption de quelqu'un même en dehors de tout [118]procès.

C. Respect de la présomption d'innocence par les autorités judiciaires :

Toute personne a le droit de ne pas être présentée comme coupable avant toute condamnation. Le juge doit lui-même respecter la présomption d'innocence en ne portant pas de préjugé non plus sur elle.

Dans le cas du préjugé, on confine au droit à un tribunal indépendant et impartial. Le juge ne doit pas montrer au prévenu, à l'accusé avant ou pendant l'audience ses sentiments sur sa culpabilisé ou son innocence.

De ce fait, le pré jugement résultera notamment de la confusion des différentes fonctions judiciaires : Poursuite, instruction, et jugement ; le préjugé quant à lui résultera de propos tenus avant ou pendant l'audience.

§ 3 : DU PRINCIPE DELA PRESOMPTION D'INNOCENCE SUR LA CHARGE DE LA PREUVE

1. Le demandeur (Accusation, partie civile) doit faire la preuve de l'existence matérielle de l'infraction de la personne poursuivie (imputabilité, culpabilité)[119].

---

[118] ***Un procès est un litige soumis à une juridiction, laquelle peut être par exemple une cour ou un tribunal. A l'issue du procès, une décision est rendue.***

[119] *BELIVEAU, Pierre et Martin VAULAIRE,* ***Principes de preuve et de procédure pénale****, Cowan ville, Yvon Blais, 5e éd., 1998*

S'appliquent à la charge de la preuve les mêmes principes qu'en droit civil : Actori incumbit probatio : la preuve incombe au demandeur ; Reus in excipiendo fit actor : la personne poursuivie doit faire prévue de ses moyens de défense ; mais ici la juridiction doit d'après nous l'aider dans cette tâche.

2. En cas d'insuffisance de preuve, le doute profite à l'accusé ou au prévenu (in dubio pro reo)

§ 4 : LES LIMITES A LA PRESOMPTION D'INNOCENCE

a) La présomption d'innocence, toute fois, en dehors de la preuve stricto sensu, n'empêche pas, dès avant jugement, certaines mesures comme la détention provisoire, certaines fermetures d'établissements : Mais la loi entoure ces mesures de précautions et de garanties ;
b) Malgré la présomption d'innocence, le port de menottes est prévu. Mais ne peut y être soumis que celui qui est dangereux pour autrui ou pour lui-même, ou susceptible de prendre la fuite ; et il faut prendre des mesures pour éviter la photo ou l'enregistrement audiovisuel de la personne[120].

Eu égard à tout ce qui précède, il ne fait aucun doute de nuancer notre hypothèse principale en ces termes : Le principe de la présomption d'innocence est quelque peu violé par l'appareil judiciaire qui se trouve devant des cas de vindicte et/ou de justice populaire parce que poussé par le trafic d'influence dans certains cas.

[120] *PRADEL, Jean, **Procédure pénale**, 5e éd., Paris, Cujas, 1989*

SECTION I. LE DROIT A UN PROCES EQUITABLE

a. Notion

Pour que la répression soit acceptée si non par tous, du moins par la majorité et soit légitimement appliquée, il est nécessaire qu'intervienne dans le respect du droit aussi bien de fond que de forme. Une personne risque de voir ses droits bafoués dès que les représentants de la loi nourrissent des soupçons à son égard, puis lors de son arrestation, pendant sa détention provisoire, lors de son procès, tout au long de la procédure d'appel jusqu'au prononcé de la peine définitive. Aussi la communauté internationale a- t-elle élaboré des normes d'équité afin de définir et de protéger les droits de la personne à toutes ces étapes.

Le droit à un procès équitable constitue un critère fondamental ou principal d'un Etat de droit. Le droit à un procès équitable est l'un des principes fondamentaux consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, qui a été approuvée par les gouvernements du monde entier. Il constitue, aujourd'hui encore, la pierre angulaire du système international de protection des droits de humains.

Depuis 1948, le droit à un procès équitable a été réaffirmé et proclamé dans les traités légalement contraignants comme le pacte des droits internationaux relatif aux droits civils et politiques ainsi que de nombreux autres traités et textes internationaux ou régionaux adoptés par les Nations Unies ou d'autres instances intergouvernementales à l'échelle régionale. Il est du droit de chaque Etat de traduire en justice les responsables présumés d'infractions pénales. Mais il ne

saurait y avoir de justice si ces personnes sont privées d'un procès équitable.[121]

Il est certain que, pour satisfaire des différentes exigences du procès équitable, l'Etat doit agir et légiférer. Il en va ainsi notamment des qualités que doit présenter le tribunal sur ce point. [122]

L'expression « tribunal indépendant et impartial établi par la loi, évoque l'idée d'organisation plutôt que de procédure ». Ainsi, lorsque des personnes sont torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitement par des responsables de l'application des lois, lorsque des innocents sont reconnus coupables, lorsque des procès sont manifestement iniques, c'est la crédibilité du système judiciaire elle-même qui est en cause. Si les droits humains sont bafoués dans les postes de police, les centres de détention, les tribunaux et cellules, l'Etat n'honore pas les obligations qui sont les siennes et se dérobe de ses responsabilités. Le droit à un procès équitable englobe :

- ❖ Le droit d'accès en justice ;
- ❖ Le droit à une bonne administration de la justice ;
- ❖ Le droit à l'exécution effective des décisions de justice (devenu troisième grande garantie du procès équitable).

Concrètement, la bonne administration de la justice suppose l'égalité des armes et des chances, c'est-à-dire le respect des droits de l'homme, droits humains, droits de

---

[121] ***Droit de la procédure pénale, La charte, 2005, 1540p***

[122] ***LIKULIA BOLONGO, « Le rôle et la contribution du droit pénal dans l'émergence d'un Etat de droit », in Participation et responsabilité des acteurs dans un contexte d'émergence démocratique du Congo, Actes des journées scientifiques dela Faculté de droit de l'UNIKIN, 18-19 juin 2007***

l'accusé et des droits de la défense dans le déroulement de la procédure pénale. A cela, on ajoute le délai raisonnable et l'exécution effective des décisions de justice comme composantes du droit à un procès équitable.

Les normes internationales relatives aux droits humains ont été conçues pour s'appliquer au système juridique de tous les pays du monde prenant en compte la grande diversité des procédures légales, elles énoncent les garanties minimums que tous les systèmes doivent offrir.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions de Genève, le pacte international relatif aux droits civils et politiques, la convention européenne des droits de l'Homme, la convention africaine des droits de l'Homme, la convention américaine des droits de l'Homme, etc. contiennent des garanties relatives au procès équitable.[123]

Ces normes internationales sont l'expression d'un consensus au sein de la communauté des Nations quant à la manière dont chaque Etat doit traiter les personnes accusées d'une infraction.

b. Composantes

Le droit processuel a changé. Depuis l'époque où l'enseignement de cette discipline se limitait à la comparaison des procédures administratives, civiles et pénales, un double mouvement de mondialisation et d'attraction du droit du procès à la garantie des droits fondamentaux a fait apparaitre un nouveau droit processuel. Ce nouveau droit commun s'est construit au tour d'un modèle : celui du procès équitable. Issu des sources nationales, européennes et constitutionnelles, ce

[123] ***Procédure pénale, 2001, Dalloz, p.191***

modèle universel s'exporte vers les juridictions internationales. Mais le droit processuel, c'est aussi, traditionnellement, le droit des trois grandes théories de l'action, de la juridiction et de l'instance. Il est au cœur de l'effectivité des droits des citoyens. A ce jour, il y a lieu d'affirmer que la procédure pénale des Etats subit une forte influence de la justice pénale internationale. La procédure pénale internationale est le produit de la « décantation progressive des règles et concepts pénaux internes dans le réceptacle international » ; elle résulte non pas d'un corpus de droit uniforme, mais de la combinaison et de la « fusion » entre deux systèmes juridiques différents : celui des pays relevant de la Common Law et celui des pays de droit romain. Dans cette perspective, le droit à un procès équitable implique les composantes suivantes :

- L'égalité des armes et des chances ;
- Le délai raisonnable et ;
- L'exécution effective des décisions judiciaires.

L'égalité des armes et des chances implique :

Le respect des droits de l'homme et des humains dans le déroulement du procès pénal. Afin d'élever le niveau de la qualité de l'administration de la justice et d'améliorer le service public de la justice, une attention particulière a été attachée à l'élément humain, facteur principal autour duquel se déploie toute activité judiciaire ; Le respect des droits de la défense.

- Les droits de la défense sont entendus comme les prérogatives procédurales comportant des pouvoirs d'action par lesquels toutes les parties au procès pénal assurent la défense de leurs intérêts. L'équilibre de la justice pénale repose aussi sur le « contre-regard »de la défense, qui sert

à mieux juger. Un Etat de droit doit assurer à tous les citoyens une défense digne de ce nom, par une réforme de l'aide juridictionnelle. Cette réforme passe nécessairement par l'abaissement significatif du seuil de l'admission au bénéfice de cette aide et par l'accroissement de la rémunération par l'Etat des avocats dont les clients bénéficient de l'aide judiciaire ;

- Le respect des droits de l'accusé dans le déroulement du procès. Toute personne a le droit d'être jugée par un juge indépendant et impartial, dans le cadre d'un procès équitable. Le juge prendra sa décision en application du droit, après avoir entendu chacune des personnes concernées, dans le respect des règles de la justice équitable.

A ce principe fondamental sont attachés les principes du contradictoire et du respect des droits de la défense comme principe d'égalité et de loyauté entre les adversaires dans le cadre d'un procès. Le délai raisonnable constitue une composante très importante dans l'intégrité d'un procès équitable. Il permet de réaliser le rôle pédagogique d'un procès pénal.[124]

L'action de la justice n'est donc pas uniquement intellectuelle (produire un arrêt valide) elle offre aussi une catharsis, c'est-à-dire une purification de passions par le respect d'une action tragique. Il n'est pas possible de mentionner le rôle du procès comme rupture avec le passé sans envisager réciproquement une fonction en apparence inverse : faire le lien entre le passé, le présent et l'avenir, et aussi retrouver la promesse politique qu'animent de telles ruptures. L'intervention des

[124] ***LUZOLO Bambi Lessa Emmanuel J., Procédure pénale, P.U.C., éd. 2011***

différents acteurs (accusés, victimes, procureurs, avocats, témoins, jurés et juges) dans le cadre d'un procès pénal met en lumière les nombreux paradoxes du jugement des crimes du droit international humanitaire. Le procès, au terme du processus, est révélateur non d'une vérité unique mais des différentes réalités vécues par les personnes concernées, à quelque titre que ce soit, par ces crimes.

SECTION II : DROIT AU SILENCE

§ 1. NOTION « Le silence est d'or » ?

Le silence est d'or. En effet, peut-on demander à quelque de fournir des preuves contre lui-même pouvant, de plus, amener à sa propre condamnation ? N'est-ce pas contraire aux droits de l'homme et au principe selon lequel chacun doit pouvoir bénéficier d'un procès équitable ?

Le principe selon lequel l'individu possède le droit de ne pas participer à sa propre incrimination permet de résoudre une partie de ce dilemme, mais comme souvent, différents intérêts, d'égale valeur, peuvent entrer en conflit nécessitant une limitation de l'un au profit de l'autre. Selon la maxime, « le silence est d'or, la parole est d'argent », comme le fait remarquer AYAT « Une chose reste sure, si on est maitre de ses mots avant de les dire, on est leur esclave après ».

Dans ce cas, ne serait-ce pas plus avantageux pour un prévenu ou inculpé de se taire afin de ne livrer aux enquêteurs ou au tribunal aucune information ayant le potentiel d'entrainer sa propre incrimination ? Cette notion de droit au silence, droit de ne pas participer à sa propre incrimination n'est pas nouvelle.

Ce droit a été reconnu en Common Law dès l'abolition du court of star chamber et se fonde sur la réticence traditionnelle à obliger quelqu'un, sous peine

de poursuites, à produire une preuve l'incriminant. Sans entrer dans des détails, ni de cette définition, ni de ce droit, il importe préalablement de situer la relation du droit au silence avec les systèmes juridiques qui l'ont vu apparaitre, en particulier dans le cadre de la critique de ceux-ci, car les origines de ce droit se retrouvent encore dans les formulations qui se répandent aujourd'hui dans les divers droits positifs.

§ 2. LES ORIGINES DU DROIT AU SILENCE

Le droit au silence est apparu concomitamment au rejet de la torture judiciaire répandue et reconnue dans toute l'Europe occidentale comme un moyen classique d'obtention de l'aveu pour la recherche de la vérité factuelle. Puisé dans le droit naturel, sa première formulation positive est d'origine anglo-saxonne. Les premières invocations d'un droit au silence sont apparues de pair avec les critiques des pratiques judiciaires, en cours dans toute l'Europe, qui associaient la torture et l'aveu. [125]

A partir du XVIe S., les premières remises en question de la torture judiciaire ont été publiées. Certains des arguments soulevés à l'encontre de cette pratique et des aveux ainsi obtenus reposent sur la rationalité et sur une logique utilitariste : L'aveu étant prononcé pour sauver sa vie, principe moteur de l'existence humaine et non pour faire éclater la vérité, de telles confessions sont impropres à relater la réalité des faits.[126]

C'est surtout au XVIIIe Siècle que les arguments majeurs ont été systématisés. BECCARIA, reprenant l'argument de Montaigne, a démontré, outre l'ignominie

[125] ***Convention de Genève sur le droit international humain, 1949***

[126] ***Antoine J. BULLIER et Frédéric-Jérôme PANSIER, « De la religion de l'aveu au droit au silence ou faut-il***

du procédé, son incapacité à obtenir des aveux fiables et donc son inutilité pour l'établissement de la vérité réalité. Il a affirmé : « J'ajouterai que c'est violer toutes les convenances que d'exiger qu'un homme soit en même temps son propre accusateur, que la douleur devienne une épreuve nécessaire de vérité, dont les muscles et les fibres du malheureux qu'on torture serait l'organe. L'impression de la douleur peut croitre au point, qu'absorbant toutes les facultés du torturé, elle ne lui laisse d'autres sentiments que le désire de se soustraire par le moyen le plus rapide au mal qui l'accable. Alors la réponse de l'accusé est un effet de la nécessité comme les impressions du feu et de l'eau. Ainsi, l'innocent faiblement constitué se déclare coupable, alors que cette déclaration est l'unique moyen de faire cesser son tourment.

L'incertitude reste. La torture n'est donc qu'un moyen sur d'absolution pour le coupable robuste, et de condamnation pour l'innocent incapable de résister à cette douloureuse opération.[127] Tels sont les funestes inconvénients de cette prétendues épreuves de vérité.[128] » Fervent opposant à la torture, en plaçant la torture au même rang que des moyens aussi peu rationnels et efficaces à découvrirai le vrai, VOLTAIRE a suggéré combien le procédé est impropre à atteindre le but qu'on lui a fixé.

Les critiques de ces procédures ont relevé dans le droit naturel des raisons invitant à repousser l'aveu comme preuve primordiale même non produit à l'issue

---

[127] ***LINGANGA MONGWENDE NZENGO, Les droits dela défense devant les juridictions répressives de Kinshasa, Dtch efficency, Butreau-pignacker, la Haye, 1982, p.38***

[128] ***César BECCARIA, Des délits et des peines, trad. P.J.S. Dufey. Paris, Dali bon, 1821, chapitre XII « De la torture », p.44-46***

de la torture , mais à plus forte raison lorsqu'il a été arraché par la souffrance.

A partir de 1790, l'abandon des preuves légales et l'introduction du principe de l'intime conviction ont supprimé de jure la place prépondérante de l'aveu, celui-ci n'étant plus qu'une preuve parmi d'autres moyens libres de preuve.

Parallèlement, à partir de la Révolution anglaise et l'expulsion des Start, le droit au silence s'est imposé progressivement, durant l'époque de restauration de l'oralité des preuves (XVIe.-XVIIe.), pleine période de construction du système accusatoire tel qu'on le connait aujourd'hui en

Angleterre. Bien qu'il ait été discuté depuis le XIIe. Et invoqué depuis le XVIe., il n'a été reconnu qu'au milieu du XVIIe. En même temps que la présomption d'innocence recevait une formulation plus précise, les avocats conseillaient à leurs clients de garder silence.

Le droit au silence est aujourd'hui garanti en droit congolais en raison de l'usage de la procédure accusatoire devant les cours et tribunaux. Celle-ci se caractérise par son aspect contradictoire, public et oral, qui cantonne le juge à un simple rôle d'arbitrage, un rôle passif entre l'accusation et la défense et où l'administration des preuves est à la charge des parties. L'égalité des armes occupe donc une place importante, aucune partie n'étant avantagée par rapport à l'autre.

Il est ainsi essentiel que la défense dispose de droits étendus, notamment celui de ne pas contribuer à sa propre incrimination en étant libre de garder le silence.

§ 3. COMPOSANTES DU DROIT AU SILENCE 26

La reconnaissance du droit au silence dans les droits occidentaux est la conséquence de l'interdiction de la torture et des mauvais traitements dans les procédures criminelles : [129]

La possibilité de garder le silence n'est pas remise en cause par la force. Par se composantes essentielles, le droit au silence tel qu'il est conçu dans le monde anglo-saxon repose sur trois principes. En premier lieu, il interdit tous les moyens visant à contraindre une personne soupçonnée ou accusée à disposer contre elle. L'usage de la force physique est donc prohibé dans la procédure d'enquête. Tous les moyens qui peuvent aller contre cette volonté sont donc proscrits. Cette interdiction peut être étendue à certains procédés tels que les pressions psychologiques ou l'usage des drogues.

En second lieu, en établissant que nul ne peut être forcé de participer à sa propre accusation par des moyens qui aliènent sa volonté, le droit au silence affirme que les charges doivent provenir du seul travail de recherche indépendant des autorités compétentes pour mener les investigations et récolter les preuves. La charge de la preuve revient uniquement à la partie accusatrice.

Cette règle impose une posture passive à l'autorité de jugement et ainsi s'inscrit directement dans un système accusatoire. En troisième lieu, forcer une à faire des déclarations contre son gré porte automatiquement atteinte au respect de la vie privée. Finalement le droit de conserver le silence et de ne pas contribuer à sa

[129] ***Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, in J.O, N°5, 1989.***

propre accusation se justifie au nom de trois garanties essentielles accordées à la personne : Son intégrité physique et mentale, sa dignité et son droit à la vie privée. A ce fondement substantiel s'ajoute une garantie procédurale, celle du système accusatoire qui comprend très rigidement que la charge de la preuve incombe intégralement à l'autorité de poursuite.

Le droit au silence participe ainsi doublement à l'établissement de la vérité judiciaire, tout en contribuant essentiellement à la lutte contre les erreurs judiciaires.

En soustrayant l'accusé ou le suspect aux pressions, il contribue ainsi à réaffirmer que la charge de la preuve incombe à l'accusation, renforçant la présomption d'innocence.[130]

Dans ce contexte, la vérité judiciaire n'est plus établie par le seul aveu de l'accusé. L'accusation doit donc redoubler de pugnacité pour établir la culpabilité notamment par la diversification des preuves. Ainsi, et contrairement à ce qui affirmait Bertram, non seulement le droit au silence contribue tout autant à l'établissement de la vérité –réalité qu'un système centré sur les aveux, mais il joue pleinement en faveur de la légitimation de l'institution judiciaire en travaillant à la rencontre entre la vérité-réalité et vérité judiciaire.

§ 4. LIMITES AU DROIT AU SILENCE

La reconnaissance du droit au silence ne signifie ni la disparition de l'aveu fait librement, ni la garantie de la protection contre l'auto-incrimination. C'est pourquoi elle n'empêche pas le maintien de l'aveu en bonne place parmi les preuves pénales, notamment du fait de la

[130] ***Charte africaine des droits de l'homme et des peuples,***

liberté de la preuve, ni la prise en compte du silence de l'accusé comme reconnaissance implicite de la culpabilité dans le processus de constitution de recherche de l'intime conviction.

SECTION III : LA CONTRADICTION

a. Notion

Le principe du contradictoire « l'auditeur et altéra pars », que nous traduisons en ces mots : « Que soit entendue aussi l'autre partie », est inhérent à toute fonction juridictionnelle. Le principe de la procédure contradictoire à caractère accusatoire, implique que le prévenu ait la pleine possibilité de se défendre contre ce qui est mis à sa charge. Ce principe a une portée générale et est distinct du caractère contradictoire ou non du jugement qui intervient. Un jugement est contradictoire lorsqu'elle prévenu était présent et était à même de se défendre. On peut dire que le principe de la procédure contradictoire s'applique aussi lorsque le prévenu choisit de ne pas se présenter.

Toute cause pénale est examinée à l'audience, que les parties soient présentes ou non. IL résulte de l'article 6 §1 C.E.D.H. que les parties au procès ont la possibilité de contredire toute pièce de nature à influencer la décision du juge, ce qui sous- entend le respect des doit de la défense.

Il n'existe pas de principe général du droit de la procédure contradictoire qui serait distinct du principe général du droit des droits de la défense. Dès lors que le prévenu a eu le loisir de contredire librement les éléments apportés contre lui par le ministère public, il ne saurait prétendre qu'à cet égard ses droits de défense ont été violés ou qu'il n'aurait pas eu droit à un procès

équitable. Le fait d'accueillir une demande non motivée n'implique pas une méconnaissance des droits de la défense.

Une restriction apportée par le législateur à l'exercice du droit de la défense et du droit à un procès équitable peut se justifier dans la mesure où elle est proportionnée à l'importance de la finalité recherchée, par exemple la nécessité de combattre certaines formes de criminalité grave ou la sécurité d'un informateur.

Le principe de la contradiction est valable en réalité pour toutes les parties au procès, mais il a une signification particulière pour la personne poursuivie. Les règles de l'article 6 §1 ne concernent d'ailleurs que la protection du prévenu, non celle de la partie civile ou du ministère public.

L'égalité procédurale des parties implique uniquement que les parties en cause doivent disposer des mêmes moyens procéduraux et doivent, de manière égale, avoir accès aux pièces qui sont soumises au juge.

b. Avertissement

Pour être à même de se défendre, le prévenu, comme les autres parties éventuellement, doit savoir à quel moment la cause sera instruite. Sauf le cas de la comparution volontaire, c'est un exploit d'huissier de justice qui leur fait connaitre le lieu, le jour et l'heure auxquels l'affaire sera examinée.

La citation ou la convocation doit mentionner l'heure de l'audience. L'absence de cette mention n'entraine pas la nullité de l'acte. La « personne lésée » doit être informée des actes de fixation devant les juridictions de jugement, mais l'absence d'avertissement

n'entrainerait aucune nullité[131]. Si l'affaire ne peut être instruite complètement à la date indiquée, les parties doivent être récitées pour une audience ultérieure, sauf si la remise est prononcée en présence de la partie ou de son avocat, ce qui ne peut être confondu avec un jugement contradictoire. La nouvelle audience ainsi fixée, l'affaire peut être traitée éventuellement par défaut. La présence au moment de la remise suffit. A ce point de vue, la régularité de la première citation ne doit pas être vérifiée pour garantir le droit à la contradiction ; la première citation n'aura de l'importance que dans la mesure où elle constituerait l'acte de saisine du tribunal.

Lorsque l'instruction d'une cause est commencée et qu'ensuite l'affaire remise pour réquisitoire et plaidoiries, il n'y a pas de nullité s'il n'y a pas d'audience à la date indiquée et que la procédure se poursuit à une date ultérieure à laquelle les parties sont régulièrement citées.

Lorsque, en présence des parties, une affaire est régulièrement remise pour prononcer, après instruction et plaidoiries, les débats ne peuvent être repris à la date indiquée, sauf nouvelle citation ou comparution volontaire. Les parties ne devaient pas s'attendre, en effet, à autre chose que la prononciation du jugement, où leur présence, au point de vue de l'exercice des droits de la défense, n'est d'aucune utilité.

[131] ***MATADINENGA GAMANDA, Le droit à un procès équitable en procédure civile congolaise, Louvain La Neuve, éd. C.E.D.I, 1990***

c. Prévention

A la personne poursuivie il faut communiquer sans ambiguïté ce qui est mis à sa charge. Le fait qui lui est reproché doit être indiqué avec précision. Les droits de la défense et plus particulièrement l'article 6§3 C.E.D.H. requièrent, d'une manière générale, que le prévenu soit informé, dans le plus bref délai, d'une manière circonstanciée et dans une langue qu'il comprend, de la nature et de la cause de la prévention qui est formée contre lui.

Cette information ne doit pas exclusivement être donné par la citation ou l'ordonnance de renvoi ; elle peut ressortir des pièces du dossier répressif, qui est mis à sa disposition, ou, à l'audience, par un réquisitoire du procureur ou une invitation du juge au sujet d'une modification de la qualification.

L'article 6 §3 C.E.D.H. n'est en somme qu'une modalité du principe général du droit relatif aux droits de la défense. Il est satisfait à l'exigence de l'article 6 §3a C.E.D.H. dès l'instant où le prévenu est averti de telle façon qu'il puisse exercer son droit de défense en temps sopportun, notamment lorsque, à l'occasion d'une audition, il est informé des charges retenues contre lui et qu'il est informé, de manière précise, par la citation, de la nature et de la cause de l'accusation portée contre lui. Cet article 6§3a ne s'applique en règle qu'aux juridictions de jugement et non aux juridictions d'instruction, sauf si son inobservation risque de compromettre gravement le caractère équitable du procès.

Une violation des droits de la défense ne se déduit pas du seul fait que le revenu n'a été entendu pour la première fois que plus de 5 ans après les faits, lorsque la complexité de la cause a empêché qu'il soit utilement entendu dans un temps proche des faits.

Si les mentions de l'acte qui saisit le tribunal sont totalement insuffisantes pour connaitre l'objet de la poursuite, le tribunal n'est pas valablement saisi de l'action publique. Le prévenu doit savoir exactement quel fait lui est imputé.[132]

Dans la pratique, cependant, les ordonnances de renvoi et les citations directes contiennent une qualification complète, ce qui contribue à assurer la régularité de la procédure. L'indication précise de l'infraction que constitue le fait reproché est indispensable.

Bien qu'il soit hautement souhaitable de mentionner ces éléments, la citation ne doit nécessairement contenir ni la date de l'infraction, ni la qualité dans laquelle le prévenu aurait agi. Poursuivi du chef d'homicide ou de coups ou blessures involontaires, leprévenu est, par le fait même, invité à se défendre quant à toutes les formes de
défaut de prévoyance ou de précaution qui peuvent avoir été la cause de l'homicide ou des lésions, constituassent-elles une infraction de roulage, sans être mentionnées comme telles dans la prévention.

La mention dans la citation de certains éléments de fait dont la prévention peut être déduite n'empêche pas que le juge apprécie ces éléments à la lumière d'autres éléments qui ne sont pas mentionnés dans la citation mais qui sont compris dans la prévention et que les

[132] ***BOULOC, B., Procédure pénale, Paris, 20è éd. Dalloz,2006,p.80***

parties ont pu contredire.[133]En ce qui concerne la partie citée en tant que civilement responsable, il suffit que la citation indique que c'est en cette qualité qu'elle est appelée et précise les faits en raison desquels elle est citée ; la citation ne doit mentionner ni les dispositions légales applicables, ni l'objet de la condamnation financière qui peut être prononcée à sa charge.

d. Les droits de la défense et la modification de la qualification

Le prévenu, poursuivi pour une infraction déterminée, ne peut en principe être condamné pour une autre infraction. Ou bien il s'agit d'un autre fait, et, dans ce cas, une action publique distincte doit être portée régulièrement devant le tribunal par une nouvelle citation ou par comparution volontaire. Ou bien il s'agit du même fait, mais autrement qualifié, et, dans ce cas, un nouvel acte de saisine n'est pas requis mais les droits de la défense doivent être respectés ; le prévenu doit avoir été à même de présenter sa défense quant à la forme modifiée de la prévention. Lorsqu'il corrige seulement une erreur matérielle de rédaction de la prévention, que le prévenu, disposant du dossier, et aurait d'ailleurs pu relever dans ses conclusions, le juge ne change pas la qualification des faits et ne viole pas les droits de la défense.

Le procédé habituel pour donner au prévenu l'occasion de se défendre au sujet d'une qualification nouvelle ou modifiée consiste à un avertissement qui est adressé au prévenu ou à son conseil et qui les invite à se défendre sur une qualification différente ou modifiée. Cet avertissement est donné à l'audience, sans formalité, par le tribunal, par le ministère public ou par la partie civile,

[133] ***Ibid.,p.82-86***

éventuellement après une réouverture des débats. Il ressort d'une mention au procès-verbal d'audience ou même de conclusions prises à l'audience.

La procédure est régulière si le prévenu a été dument averti et s'il a eu réellement la possibilité de présenter sa défense complète. En revanche, la condamnation est illégale si la qualification est modifiée sans que le prévenu se soit défendu à ce propos et sans qu'il en soit averti préalablement.

Un changement de qualification est possible devant la cour d'appel statuant comme juridiction de renvoi après cassation. Est légale la condamnation en degré d'appel lorsque les juges d'appel constatent que l'avertissement de la requalification a été donné par le premier juge. Il suffit même que les juges d'appel constatent que le premier juge a, pour la première fois dans sa décision, procédé à une requalification, alors même que le jugement dont l'appel est annulé parce que le prévenu n'avait pas été averti de la requalification.

Un avertissement, donnant l'occasion d'une défense appropriée, est suffisant. Point n'est besoin d'un accord du prévenu, encore moins d'une comparution volontaire. Le fait reste, en effet, le même. La modification de la qualification est réalisée, s'il le faut, contre le gré du prévenu. Si l'avertissement constitue le procédé le plus courant pour arriver à une condamnation pour une infraction autrement qualifiée. C'est à tort qu'on le présente parfois comme une méthode unique et incontournable. Un avertissement est, en effet, superflu lorsqu'il ressort du procès-verbal d'audience ou des conclusions prises par le prévenu que celui-ci s'est réellement défendu sur la qualification modifiée ou du moins qu'il a eu l'occasion de le faire ou qu'il a lui-même proposé la nouvelle qualification.

La mention, dans la décision, que le prévenu s'est défendu contre la nouvelle qualification vaut jusqu'à preuve du contraire. L'invitation expresse donnée au prévenu qu'il a à se défendre sur une qualification nouvelle ou modifiée ne constitue en soi pas une modification de la qualification. Le tribunal ne décide pas que la qualification est modifiée.

L'avertissement assure uniquement la régularité de la procédure au cas où le tribunal estimerait finalement devoir condamner le prévenu sur base de la qualification ainsi modifiée. Rien n'empêche le tribunal, après les débats sur une qualification originaire, sans qu'un nouvel avertissement soit nécessaire. Ce faisant, il ne viole pas les droits de la défense, à supposer que l'avertissement donné ait été dépourvu d'ambiguïté et qu'il n'ait pu induire le prévenu en erreur quant à la défense qu'il avait à présenter.

Une modification de la qualification, même répétée dans le courant de la procédure, ne viole pas les droits de la défense.

e. Communication du dossier

Le dossier de l'affaire, comprenant principalement les pièces de l'information ou de l'instruction, est mis à la disposition des parties, au moins depuis la citation jusqu'au jour de l'audience, par dépôt au greffe, où les parties peuvent le consulter et faire prendre copie.

Les pièces à conviction font partie du dossier répressif, dont le juge et les parties peuvent prendre connaissance ; elles sont soumises à la contradiction des parties. Les droits de la défense ne sont pas violés par le fait que les pièces à conviction ne se trouvent plus au greffe lors des débats devant la juridiction répressive

lorsque ces pièces ont fait l'objet, au moment de la saisine, d'une description précise dans un inventaire joint au dossier et que les parties ont pu librement contredire. Une violation des droits de la défense ne saurait se déduire de ce que le juge s'est fondé sur les éléments du dossier autres que les réquisitions et conclusions du ministère public et de la partie civile, que les parties ont pu librement contredire.

f. Le contradictoire dans la phase de jugement

Comme je viens de le dire, c'est à cette phase que le contradictoire déplait tous ses effets : Il domine avant tout l'administration des preuves qui doit en principe être orale et publique. En plus, je voudrais rappeler que à l'instar de l'égalité des armes le contradictoire n'est qu'un procès équitable.

g. Le contradictoire en procédure civile

A la différence des affaires criminelles, en matière civile, où ce sont des intérêts privés qui sont en cause et où la conduite du procès dépend dans une large mesure des parties elles-mêmes, pour ce qui est du principe du contradictoire, chacune de deux parties doit avoir l'occasion de participer à l'audience, même si ce sont en 1er lieu les déclarations et les dispositions des avocats qui comptent. Le contradictoire limité dans la phase de préparation d'un procès pénal

Pour ce qui est de l'application du principe du contradictoire en matière pénale, il déchet de distinguer entre la phase policière et la phase de l'instruction préparatoire d'un côté, et la phase de jugement d'autre coté. En ce qui concerne la 1ère phase, celle de l'instruction, on ne peut pas parler d'un contradictoire proprement dit, mais plutôt d'une anticipation à celui-ci.

En effet, là il s'agit de la recherche des preuves pour voir s'il y a des raisons suffisantes pour procéder à une inculpation et, dans cette phase la procédure est essentiellement secrète. Bien sûre, le juge d'instruction et même l'enquêteur de police peuvent confronter le prévenu avec les indices à sa charge ; mais c'est moins pour faire régner le contradictoire que pour recueillir et évaluer les preuves qu'on est en train d'établir. Toutefois, on pourrait à en dire plus : C'est lors de la phase d'instruction qu'on jette la base de l'accusation et il est plus difficile de démolir celle-ci durant l'audience, si le prévenu n'a pas eu l'occasion de faire valoir ses arguments déjà au stade de l'instruction. Mais, je le répète, ce n'est que dans la phase de jugement que le contradictoire se présente dans toute son ampleur.

Il est à confirmer nos deux hypothèses secondaires : La violation et/ou la mauvaise interprétation du principe de la présomption d'innocence à beaucoup impacter sur les victimes de la justice populaire, pour ne prendre que les quelques cas enregistrés dans la Commune de Karisimbi de 2023 – 2024 et que le principe de l'irresponsabilité du Ministère Public n'a pas jouer d'autant plus que le trafic d'influence aura été au rendez-vous pendant cette période par nous examinée.

PROPOSITION DE LEGE FERENDA

Il est important de dire qu'S à rapport avec la violation du principe de la présomption d'innocence, il est à recommander, comme proposition de Lege Ferenda, que soit reformulé l'article 46 du Code Pénal Congolais de la manière que dessous :

Qui conque à volontairement fait des blessures ou porté des coups sur une personne est astreint à une amande de trois million de francs congolais et de la peine de mort ; et si les coups ont causés des maladies jusqu'à entrainer la mort, les complices, décideurs judiciaires ou non, qui se seraient rendus coupables de trafic d'influence en condamnant un présumé innocent, seront punis de la même peine de mort.

CONCLUSION

En guise de conclusion, le respect de la présomption d'innocence constitue un principe cardinal de la procédure pénale dans un Etat de droit comme la R.D.C. La présomption d'innocence est « le fil d'or qui doit illuminer la trame du droit criminel congolais. »

Ce principe sur lequel repose l'ensemble de notre processus pénal, est fondé sur la dignité humaine. A l'instar de Jean-Jacques ROUSSEAU, ceux qui ont reconnu le droit à la présomption d'innocence étaient d'avis que l'être humain est fondamentalement bon. D'ailleurs, seule une minorité ne respecte pas la loi. Par conséquent on doit présumer que celui qui est accusé d'un crime est innocent. Ce principe constitutionnel va jusqu'à exiger que tout celui qui éprouve ce vif désir de voir enfermer quelqu'un prouve son point de vue au-delà de tout doute raisonnable. C'est entre autres, sur la présomption d'innocence qu'est fondé le droit de l'accusé

de garder le silence plutôt que de témoigner lors de son procès. C'est ainsi que le privilège de non-incrimination s'étend également au droit de tout témoin de conserver le silence face aux questions tendant à l'incriminer.

Puisque l'accusé est à ce stade innocent, il n'a pas à s'expliquer afin de rendre compte de ses actions et le fait qu'il a choisi d'exercer son droit de garder silence ne peut faire l'objet de commentaires négatifs de la part du juge du procès.

La présomption d'innocence proclame donc le caractère sacré que l'on reconnait à la liberté, cette caractéristique humaine sur laquelle se fonde notre dignité. La présomption d'innocence et le fardeau de persuasion qui l'accompagne ne sont pas quoi qu'en disent certains un ennui technique dont la pertinence historique est dépassée. Non bien au contraire, ce principe de justice fondamentale nous grandit en tant que société.

Nous sommes d'avis, à l'instar de MONTESQUIEU, que « c'est de la bonté des lois criminelles que dépend principalement la liberté du citoyen. » La présomption d'innocence, l'obligation de prouver la culpabilité d'un accusé au-delà de tout doute raisonnable, c'est l'un des beaux principes de notre droit. OHANDJO KANDA Cléophas 50 Il témoigne du fait que malgré les atrocités, le cynisme et l'indifférence qui entourent tout un chacun d'entre nous, nous conservons un certain optimisme envers la nature humaine. La présomption d'innocence, c'est enfin l'un des refuges de l'être humain conçu non pas en tant que moyen mais bien en tant que fin en soi.

Ayant fait aussi une étude comparative, nous avons joyeusement constaté que la définition même du principe de la présomption d'innocence est commune à l'ensemble des systèmes judiciaires, mais que des

divergences notables existent concernant notamment la déclaration de culpabilité préalable au procès, la détention provisoire, la charge de la preuve, le droit de ne pas contribuer à sa propre incrimination, le droit de se taire, de refuser de produire des preuves à charge, les procédures à charges et les moyens de lutte contre le terrorisme.

En revanche, s'agissant de la procédure pénale proprement dite, la présomption d'innocence doit être respectée à tous les stades du « procès » pénale, depuis l'enquête de police jusqu'à la condamnation définitive, même si en pratique, cela peut soulever quelques difficultés. Ainsi, en nous ralliant à la pensée de MONTESQUIEU en proclament qu'il est préférable de libérer dix coupables plutôt que de punir un seul innocent, nous chantons un hymne à l'humanité qui est tout à notre honneur.

BIBLIOGRAPHIE

I. DOCUMENTS OFFICIELS

A. TEXTES INTERNATIONAUX

1. Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ratifiée par la R.D.C Le 20/07/1987, O-L n°87-027 du 20/07/1987, J.O, spécial, Sept.1987.
2. Convention européenne des Droits de l'Homme, avril 1998, Bernard C/France.
3. Charte des Nations Unies, in actes et documents relatifs à l'organisation de la C.I.J.C.I.J., actes et document, n°5,1989.
4. Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, in J.O., n°5, Mars 1989.
5. Convention de Genève sur le droit international humanitaire, 1949.

6. Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.
7. Conventions de 1923 et 1990 sur les publications obscènes.
8. Convention de 1929 sur le faux monnayage.
9. Convention de 1948 sur le génocide.

B. TEXTES NATIONAUX

1. La Constitution de la R.D.C. du 18 Fév.2006 modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011.
2. Décret du 30 janvier portant Code pénal Congolais modifié et complété à ce jour par la Loi n°06/018 du 20 juillet 2006.
3. Décret du 06 aout 1959 portant Code de Procédure pénale Congolais modifié à ce jour par la Loi n°06/019 du 20 juillet 2006.
4. Décret du 30 juillet 1888 portant Code civil Livre III.
5. Loi organique n°13/011-B du 11 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétence des juridictions de l'ordre judiciaire. OHANDJO KANDA Cléophas 52
6. Loi n°023/2002 du 18 novembre 2002 portant Code judiciaire militaire.
7. Loi n°024/2002 du 18 novembre 2002 portant Code pénal militaire.

I. . DOCTRINE

A. OUVRAGES

1. PRADEL, Jean, *Procédure pénale*, 5e éd., Paris, Cujas, 1989.
2. César BECCARIA, *Des délits et des peines*, trad. P.J.S. Dufey. Paris, Dali bon, 1821
3. BOULOC, B., *Procédure pénale*, Paris, 20ème éd., Dalloz, 2006.
4. RUBBENS, *Le droit judiciaire congolais, Tome I, Le pouvoir, l'organisation et la compétence judiciaire*, Kinshasa-Bruxelles, 1970.
5. NYABIRUNGU mwene SONGA, *Traité de droit pénal général congolais*, Kinshasa, 2ème éd., E.U.A., 2007.
6. Serge Guinchard Jacques Buisson, *Procédure pénale*, 8è éd., Paris lexis Nexis SA, 2012, 141, rue de javel -75015 Paris.
7. BELIVEAU, Pierre et Martin VAUCLAIR, *Principes de preuve et de procédure pénale, Cowansville, Yvon Blais, 5è éd., 1998*.
8. PRADEL, Jean, *Procédure pénale, 5è éd., Paris, Cujas, 1989*

Par Dr. Aimé Biamungu Materanya

Chap. XVIII. MINERAIS CTIRIQUE LIENS DANGEREUX : L'ACCORD DE TRUMP ET LA DEMOCRATIE EN RDC PEUVENT-ILS FONCTIONNER PARFAITEMENT ?

Aux Editions ORASSU International

a) Vie de l'Auteur

Le **Dr. Justin Bisimwa Mudekereza**, né le 4 janvier 1976 à Mudaka, dans le territoire de Kabare (Sud-Kivu, RDC), est un intellectuel congolais de référence, alliant rigueur académique, engagement social et intervention politique. Fils de l'honorable Victor Bisimwa, il grandit dans un environnement profondément marqué par les valeurs de justice, de solidarité et de paix. Il est titulaire d'un Doctorat en gestion de projet, discipline dans laquelle il développe une pensée critique sur les mécanismes de gouvernance,

de développement et de transformation sociale en Afrique.

Sur le plan académique, Dr. Mudekereza s'est distingué par une série de publications centrées sur les dynamiques migratoires, la gouvernance démocratique et la souveraineté économique. Parmi ses œuvres majeures figure *Understanding the Multifaceted Management Problems of Refugee Resettlement in the United States of America*, qui examine les tensions entre politiques d'accueil, intégration et dignité humaine. Ce travail est directement inspiré de son exil forcé aux États-Unis à la suite de persécutions politiques en RDC. Il y développe une méthodologie de recherche-action où la science sociale est au service des exclus et des déplacés.

Son engagement se prolonge dans des contributions géopolitiques percutantes. Dans son ouvrage *Critical Minerals, Dangerous Ties*, il analyse avec rigueur les dessous de l'accord sur les minerais critiques signé entre la RDC et les États-Unis, dénonçant la fragilité de la souveraineté congolaise face aux logiques d'hégémonie économique. Il y démontre comment des accords présentés comme stratégiques peuvent renforcer l'exploitation, détourner les bénéfices nationaux et compromettre la gouvernance minière.

Plus récemment, il publie un livre qui fait grand bruit : *« L'accord de Trump et la démocratie en RDC peuvent-ils fonctionner parfaitement ? »*. Dans cet essai politico-scientifique, il interroge la compatibilité entre les intérêts géopolitiques américains incarnés par la doctrine Trumpienne et la trajectoire démocratique congolaise. En s'appuyant sur une analyse systémique des politiques étrangères, des institutions congolaises et des expériences historiques de manipulation électorale, il questionne la viabilité d'un système démocratique soutenu par des puissances externes sans réforme profonde des structures internes. Ce livre s'inscrit dans une perspective de **démocratie critique**, où l'indépendance politique et la volonté populaire doivent primer sur les arrangements diplomatiques.

En parallèle à ses écrits, Dr. Mudekereza dirige plusieurs organisations à portée sociale et politique, notamment **New** Neighbor Relief (NNR) et Rescue Democracy International (RDI), tout en coordonnant des initiatives de développement communautaire à Uvira, dans l'Est du Congo. Il a également fondé la Justin Mudekereza Foundation, active dans l'appui aux orphelins, veuves et victimes de guerre.
Lauréat du Nelson Mandela Leadership Award, il est reconnu comme un intellectuel engagé, un réformateur africain, et un porte-voix des peuples oubliés. Ses ouvrages, traduits et diffusés dans plusieurs cercles académiques et stratégiques, sont aujourd'hui des références dans les études africaines sur la gouvernance, les conflits extractifs et la réforme démocratique.
À la croisée des sciences politiques, du droit international, de la gestion de projet et de la sociologie politique, la pensée de Justin Mudekereza reste marquée par une quête de souveraineté intégrale, d'éthique de gouvernance et de libération des peuples par la connaissance.

Résumé :

Cet article, basé sur l'ouvrage "Minerais critiques, liens dangereux : l'Accord d e Trump et la Démocratie en RDC", explore les dynamiques complexes entre les minerais critiques, les accords internationaux (notamment l'accord de Trump) et leurs implications pour la démocratie en République Démocratique du Congo (RDC). Cet ouvrage a été officiellement présenté lors d'une conférence scientifique tenue le 25 mai 2025 au sein de l'Université Libre des Pays des Grands Lacs (ULPGL) à Goma. L'événement a stimulé un débat

intellectuel sur les enjeux géopolitiques et démocratiques liés à ces ressources stratégiques. L'article met également en lumière l'importance de la promotion des talents culturels et de la participation des jeunes dans la résolution de ces défis, tout en soulignant la nécessité d'une formation complémentaire en leadership, administration et levée de fonds pour les étudiants.

I. Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) est mondialement reconnue pour ses vastes réserves de minerais critiques, essentiels à la transition énergétique et technologique globale. Cependant, cette richesse naturelle a paradoxalement été une source de conflits, d'instabilité et de défis pour la consolidation démocratique. L'ouvrage "Minerais critiques, liens dangereux : l'Accord de Trump et la Démocratie en RDC" cherche à décortiquer ces interconnexions complexes, en mettant un accent particulier sur l'impact des accords internationaux, tels que ceux conclus sous l'administration Trump, sur la souveraineté et la gouvernance démocratique de la RDC. Ce livre a été officiellement présenté au public et aux universitaires lors d'une conférence scientifique de haut niveau, tenue le 25 mai 2025 à l'ULPGL Goma. Cette conférence a servi de plateforme cruciale pour stimuler le débat intellectuel sur ces questions cruciales et sensibiliser un public plus large, notamment les jeunes et les étudiants.

II. Les Enjeux Géopolitiques des Minerais Critiques en RDC

Les minerais critiques, tels que le cobalt, le cuivre et le coltan, sont devenus des ressources stratégiques indispensables à la fabrication de batteries, d'équipements électroniques et de technologies de pointe. Cette demande croissante a attiré l'attention des grandes puissances mondiales, entraînant une compétition géopolitique intense pour le contrôle de ces ressources. La RDC, détenant une part significative de ces réserves, se retrouve au cœur de cette dynamique, ce qui expose le pays à des pressions externes et à des

ingérences qui peuvent compromettre sa souveraineté et sa stabilité interne.

L'analyse des liens dangereux entre ces minerais et les accords internationaux est fondamentale. L'ouvrage du Dr. Mudekereza, dont la présentation a été un moment clé de cette conférence scientifique, examine comment des accords spécifiques, tels que ceux potentiellement négociés sous l'administration Trump, peuvent avoir des répercussions profondes sur l'économie, la politique et la démocratie en RDC. Ces accords, souvent conclus sous des prétextes économiques ou sécuritaires, peuvent parfois masquer des intérêts moins transparents, affectant la capacité de la RDC à gérer ses propres ressources de manière autonome et équitable. Les

discussions et analyses menées lors de la conférence ont

permis d'approfondir ces points, offrant de nouvelles perspectives aux participants.

III. L'Impact sur la Démocratie Congolaise

La richesse minérale, loin d'être une bénédiction univoque, a souvent alimenté la corruption, les conflits armés et la mauvaise gouvernance en RDC. L'exploitation illégale des minerais et les réseaux de trafiquants transnationaux sapent les institutions étatiques, entravent le développement économique inclusif et fragilisent le tissu social. Dans ce contexte, la démocratie peine à s'enraciner et à fonctionner pleinement.

L'ouvrage, au centre des débats lors de la conférence scientifique à l'ULPGL Goma, explore la question cruciale de savoir si des accords comme "l'Accord de Trump" peuvent fonctionner parfaitement dans un environnement déjà fragile. Il est impératif d'évaluer si de tels arrangements contribuent à renforcer ou à affaiblir les institutions démocratiques congolaises. Une analyse rigoureuse est nécessaire pour déterminer si ces accords garantissent une répartition équitable des richesses générées par les minerais et s'ils respectent les principes de transparence et de redevabilité. Sans ces garde-fous, la démocratie en RDC risque de rester une façade, tandis que les richesses du pays profitent principalement à des acteurs externes et à une élite corrompue. Les échanges entre chercheurs et étudiants durant la conférence ont souligné l'urgence de cette réflexion.

IV. Promotion des Talents et Formation des Jeunes

Au-delà de l'analyse des dynamiques géopolitiques, la conférence scientifique qui a marqué le lancement de cet ouvrage a également mis en lumière l'importance de la promotion des talents culturels et de la participation des jeunes. Les performances artistiques intégrées à l'événement ont démontré le rôle de l'art comme vecteur de sensibilisation et de mobilisation sur des questions sociales et politiques complexes. L'engagement des jeunes est crucial non seulement pour le développement culturel, mais aussi pour la construction d'une société plus juste et démocratique.

Par ailleurs, la formation complémentaire en leadership, administration et levée de fonds offerte aux étudiants lors de cet événement est une initiative essentielle. Face aux défis immenses que représente la gestion des ressources naturelles et la consolidation démocratique, la RDC a besoin d'une nouvelle génération de leaders compétents et intègres. Cette formation vise à doter les

jeunes des outils nécessaires pour comprendre les enjeux, proposer des solutions innovantes et participer activement à la gouvernance de leur pays.

V. Conclusion

L'ouvrage "Minerais critiques, liens dangereux : l'Accord de Trump et la Démocratie en RDC" du Dr. Justin Mudekereza, présenté et discuté lors de la conférence scientifique du 25 mai 2025 à l'ULPGL Goma, offre une contribution précieuse au débat sur les défis de la RDC. Il met en évidence la nécessité d'une vigilance constante face aux accords internationaux et à leurs implications pour la souveraineté et la démocratie. La promotion d'un débat intellectuel rigoureux, l'autonomisation des jeunes par l'éducation et la valorisation des talents locaux sont des piliers fondamentaux pour que la RDC puisse transformer ses richesses minérales en un véritable levier de développement humain et démocratique.

Il est impératif que la communauté internationale, en collaboration avec les acteurs congolais, œuvre pour des partenariats équitables et transparents qui privilégient les intérêts du peuple congolais.

Comité des Conférenciers .

Chap. XIX. INTEGRATION EDUCATIONNELLE ET ACTION COMMUNAUTAIRE : LE CAS DU COMPLEXE SCOLAIRE LA SEMIBAC ET L'UNIVERSITE BAPTISTE DU CONGO A GOMA (UBC-GOMA)

Par Dr. Honoris Causa KWABO MUHINDO André

Révérend Dr.hnc Vicaire Général Kwabo Muhindo André *est une figure éminente du paysage religieux, éducatif et social en République démocratique du Congo, particulièrement dans la région du Nord-Kivu. Théologien engagé et serviteur de Dieu passionné par la transformation des vies, il s'est illustré comme fondateur, formateur et dirigeant de plusieurs institutions éducatives et ecclésiastiques. Son parcours exceptionnel lui a valu le titre de* ***Docteur Honoris Causa****, en reconnaissance de ses efforts continus en faveur de l'éducation chrétienne et du développement communautaire.*

En tant que ***Président du Conseil d'administration de l'Université Baptiste du Congo (UBC Goma)*** *depuis 2014, le Révérend Kwabo a joué un rôle déterminant*

dans la gouvernance académique, le rayonnement institutionnel et la consolidation des valeurs chrétiennes au sein de l'enseignement supérieur. Sous sa direction, l'UBC Goma a renforcé sa mission d'excellence académique et spirituelle, formant une génération de leaders intégrés dans les domaines de la théologie, des sciences humaines, du droit et de la gestion.

Homme de terrain autant qu'administrateur, il est également le ***fondateur du Complexe Scolaire LA CEMIBAC****, une structure d'enseignement primaire et secondaire à vocation inclusive. LA SEMIBAC se distingue non seulement par son programme*

d'éducation chrétienne, mais aussi par son engagement social fort, encadrant notamment les veuves et les orphelins dans un esprit d'intégration, de compassion et d'autonomisation. Le Complexe incarne sa vision d'une éducation comme levier de transformation individuelle et communautaire.

Par ailleurs, sur le plan professionnel, ***le Révérend Dr. Kwabo Muhindo André exerce une fonction publique de haut niveau en tant que chef de division dans l'administration congolaise****, combinant rigueur professionnelle et foi chrétienne. Sa double casquette d'administrateur public et de leader spirituel fait de lui un modèle d'équilibre entre service civique et engagement pastoral.*

Dans son rôle ecclésiastique, il officie comme ***Évêque de la Communauté Évangélique Missionnaire Baptiste du Congo (CEMIBAC)****, où il accompagne les fidèles dans leur marche spirituelle, forme les pasteurs, et participe activement à la consolidation des Églises de Réveil dans l'Est du pays. Il y défend une théologie de la transformation et de la résilience, adaptée aux réalités sociopolitiques du Kivu, une région marquée par des années de conflits.*

L'ensemble de son œuvre repose sur une philosophie profondément enracinée dans l'excellence, la foi, et l'amour du prochain. À travers ses multiples fonctions – éducateur, évêque, administrateur et visionnaire – ***le Révérend Dr. Kwabo Muhindo André*** *s'inscrit comme l'un des artisans les plus influents de l'éducation chrétienne et du développement spirituel intégré dans la région des Grands Lacs.*

Résumé
Cet article explore une initiative éducative innovante et intégrée dans l'Est de la République Démocratique du Congo : le **Complexe Scolaire LA CEMIBAC**, qui héberge également le campus de l'**Université Baptiste du Congo (UBC-Goma)**. Plus qu'un simple établissement scolaire, LA CEMIBAC est une structure holistique qui allie formation académique, mission chrétienne, et service social, notamment à travers l'encadrement des orphelins et des veuves. L'étude analyse son modèle de fonctionnement, ses valeurs fondatrices, son impact local et sa dynamique de croissance à travers une lecture socio-pédagogique.

Introduction
Dans les contextes de post-conflit et d'instabilité structurelle, l'éducation devient un vecteur essentiel de reconstruction sociale, de résilience communautaire et de développement humain durable. Le **Complexe Scolaire LA CEMIBAC**, situé à Goma, incarne une telle initiative, où les finalités éducatives rencontrent les impératifs spirituels et communautaires.

Fondé par le **Rév. Dr.hnc. MUHINDO KWAB ANDRÉ**, accompagné de la **Rév. Clémentine**,

LA SEMIBAC a évolué d'une école primaire vers une institution multiforme accueillant désormais un établissement universitaire, l'**Université Baptiste du Congo (UBC-Goma)**. Cette intégration verticalisée de l'offre éducative du niveau primaire au supérieur dans un même espace géographique et spirituel constitue un modèle inédit dans le paysage scolaire congolais.

1. Genèse et mission du Complexe Scolaire LA CEMIBAC

Créée avec la mission de « former aujourd'hui des bâtisseurs pour demain », LA SEMIBAC repose sur trois piliers : **la foi chrétienne, l'excellence académique et le service social**. Dès son ouverture, l'école a accueilli les classes de 1ère à 6e primaire. Forte de cette première expérience jugée positive tant par les parents que par la communauté, elle étend désormais son offre au niveau secondaire avec l'introduction d'une section professionnelle en **nutrition**, couvrant la 7e et la 8e année de l'enseignement de base.

Ce choix de filière s'inscrit dans une perspective de **santé communautaire et de prévention nutritionnelle**, en réponse aux réalités locales d'insécurité alimentaire et de malnutrition infantile dans la région du Nord-Kivu.

2. Une vocation inclusive : orphelins et veuves au cœur de l'école

Contrairement à de nombreux établissements à vocation strictement pédagogique, LA SEMIBAC intègre une **dimension humanitaire** dans sa mission. L'école propose un encadrement spécifique pour les **orphelins** en âge scolaire, avec une scolarisation partiellement ou totalement prise en charge, ainsi qu'un **accompagnement des veuves**, notamment à travers des formations d'alphabétisation, d'artisanat ou de petits métiers.

Ce choix stratégique repose sur une lecture biblique de la justice sociale, selon laquelle l'éducation n'est pas un privilège mais un **droit universel, soutenu par la compassion active**.

3. L'Université Baptiste du Congo (UBC-Goma) dans l'enceinte de LA CEMIBAC

La cohabitation du **campus de l'UBC-Goma** dans l'espace de LA CEMIBAC marque une innovation institutionnelle majeure.

Loin d'un simple partage d'infrastructures, cette **intégration physique et spirituelle** crée un continuum éducatif inédit où des enfants du primaire croisent quotidiennement des étudiants universitaires.

Ce modèle favorise :

- L'**économie de ressources** par mutualisation des locaux,
- L'**inspiration intergénérationnelle** entre les cycles éducatifs,
- L'**ancrage spirituel transversal**, grâce aux cultes, encadrements et activités communautaires.

L'UBC-Goma y propose des formations universitaires en théologie, pédagogie, sciences sociales et développement, complétant ainsi la vision globale du projet éducatif de LA CEMIBAC.

4. Une approche intégrée pour une transformation locale

L'approche de LA SEMIBAC s'appuie sur une lecture holistique de l'éducation : former l'esprit, fortifier l'âme et préparer l'intégration sociale. Elle prend racine dans

les principes du **développement intégral** : un individu éduqué, enraciné dans la foi, engagé pour sa communauté.

La structure se veut donc un **centre de transformation locale**, où se croisent :

- Des élèves de l'enseignement fondamental ;
- Des jeunes universitaires ;
- Des veuves en quête de reconversion ;
- Des orphelins accompagnés dans un cadre affectif.

Conclusion

Le **Complexe Scolaire LA CEMIBAC**, fondé par le Révérend Dr. Honoris Causa **Muhindo Kwabo André** et son épouse Rév. Clémentine, incarne une vision éducative profondément enracinée dans l'amour, la foi et l'excellence. Plus qu'un établissement scolaire, LA SEMIBAC est un véritable centre de transformation

sociale, engagé au cœur de la communauté. À travers une éducation de qualité alliant rigueur académique et valeurs chrétiennes, l'école accueille des enfants de la 1ère à la 6e année primaire et inaugure dès l'année scolaire 2025-2026 son cycle secondaire avec une **option Nutrition**, ouvrant des perspectives dans les domaines de la santé communautaire, de l'agroalimentaire et du développement local. Fidèle à sa mission inclusive, le complexe accorde une attention particulière aux **orphelins** et aux **veuves**, offrant un encadrement personnalisé, des ateliers d'alphabétisation, et des tarifs sociaux adaptés. LA SEMIBAC est ainsi bien plus qu'une école : c'est une **famille éducative** qui bâtit l'avenir avec compassion et responsabilité, convaincue que chaque enfant mérite d'apprendre, de grandir et de s'épanouir dans la

dignité.L'expérience du **Complexe Scolaire LA CEMIBAC**, avec l'intégration de l'**Université Baptiste du Congo**, propose un modèle de transformation sociale par l'éducation en RDC. Elle illustre comment une école chrétienne peut être à la fois **lieu d'apprentissage, de spiritualité et de solidarité sociale**.

Ce modèle mériterait d'être étudié à plus grande échelle, documenté par des recherches longitudinales et soutenu par des partenaires éducatifs et communautaires.

Références (exemples à compléter selon usage)

- Dagneaux, A. (2019). *L'éducation chrétienne en Afrique centrale : enjeux et perspectives*. Kinshasa : CEDAF.

- UNFPA (2022). *L'éducation des filles et des enfants vulnérables en RDC : Bilan et défis*.
- Ndaye, J. (2021). *Éducation post-conflit et résilience communautaire*. Goma : CEPAS.

Par Dr. Honoris Causa KWABO MUHINDO André

Chap. XX. LE CENTRE LEDICAL BETHEL/ CAPED : UNE DYNAMIQUE AU SERVICE DES PLUS VULNERABLES DANS LE TERRITOIRE DE NYIRAGOGNO

Par Justin KABUMBA KARUBAMBA

Biographie du Visionnaire

Justin KABUMBA KARUBAMBA Visionnaire est licencié en Psychologie et science de l'éducation, dans l'administration et inspection scolaire AIELS de l'Université progressiste de Grand Lac « UPROGL ». Acteur actif dans l'éducation formelle et non formelle dans la province du Nord Kivu. Promoteur et Gestionnaire des Complexes Scolaires Bethel I& II. Initiateur du Centre d'apprentissage professionnel CAP MAISHA MEMA pour l'encadrement des jeunes dans les métiers. Initiateur du centre de rattrapage scolaire CRS BETHEL pour l'encadrement des enfants vulnérables. Secrétaire provincial du CEPACO Nord-Kivu ; (Collectif des écoles privées agrées du Congo) et Coordinateur Provincial

adjoint chargé de l'administration dans la même institution. Licencié Associé en Développement Communautaire, gestion et administration des projets de l'Universitaire Saint Joseph de Goma. Fondateur Président du Conseil d'Administration de l'ONG CAPED (collectif d'associations en collaboration pour la paix, l'éducation et le développement). Animé d'un esprit humanitaire et scientifique, le Visionnaire poursuit ses démarches pour épanouir l'accès à l'éducation, à la santé et le développement à la population vulnérable à travers la province du nord Kivu en particulier et la RD Congo en général. D'où la fondation du Centre Médical Bethel au service des plus vulnérables dans le territoire de Nyiragongo.

Introduction

Dans un contexte de crises humanitaires récurrentes, d'instabilité sécuritaire et de pauvreté généralisée, le **Centre Médical Béthel/CAPED**, situé dans le territoire de **Nyiragongo**, province du **Nord-Kivu**, redouble d'efforts pour répondre aux besoins de santé des populations les plus vulnérables. Dans cette dynamique, le centre a récemment lancé un **appel à candidatures** pour renforcer son personnel médical. Sur **125 dossiers reçus**, **36 demandes ont été présélectionnées**, et **33 candidats ont participé aux tests de recrutement**, marquant ainsi une volonté claire de professionnaliser ses services et de garantir une prise en charge de qualité aux patients.

Parallèlement à ce processus, et face à l'aggravation des

conditions de vie dans le **village enclavé de Kabalekatambi** (groupement de **Rusayu**), fortement touché par les conflits armés, les déplacements forcés et l'accès limité aux soins, le centre lance un **projet humanitaire de subvention à 50 % des frais médicaux**. Ce projet cible prioritairement les **personnes déplacées internes, les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées**, avec pour ambition d'**améliorer**

l'accès équitable aux soins essentiels pour au moins 3 000 bénéficiaires directs. Il vise également à **réduire de 30 % les complications médicales** liées à l'absence de soins, et à **augmenter de 40 % la fréquentation du centre** par les groupes les plus vulnérables.
Par cette double initiative – le **renforcement des ressources humaines** et le **lancement de la prise en charge subventionnée** – le Centre Médical Béthel/CAPED réaffirme sa mission : **soigner, accompagner et restaurer la dignité des populations oubliées**, tout en construisant les bases d'un système de santé de proximité plus humain, équitable et résilient.

I. UNE MISSION CENTREE SUR LES VICTIMES DE CONFLITS ET LES COUCHES VULNERABLES

Installé au cœur du **territoire de Nyiragongo**, dans la province du Nord-Kivu, le Centre Médical Béthel/CAPED œuvre chaque jour pour soulager les souffrances des personnes vulnérables, en particulier **les déplacés, les orphelins, les femmes enceintes sans moyens**, mais aussi **les rescapés des guerres répétitives qui secouent la partie Est de la République Démocratique du Congo**. Il s'est donné pour mission de redonner espoir à ceux dont la santé

a été compromise par la précarité, les conflits armés ou l'instabilité sociale.

II. DES SERVICES MEDICAUX COMPLETS ET HUMAINS

Voici un aperçu des activités principales qui font la force et la réputation du centre :

1. Consultations médicales générales et spécialisées

Suivi et traitement des maladies courantes, hypertension, diabète, et autres pathologies fréquentes.

2. Services de maternité

Suivi prénatal et postnatal, accouchements assistés, sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive.

3. Soins infirmiers

Injections, pansements, perfusions et hospitalisation de proximité.

4. Prise en charge nutritionnelle

Dépistage de la malnutrition, appui alimentaire et sensibilisation à la nutrition adaptée.

5. Prise en charge psychosociale

Consultations psychologiques pour les personnes traumatisées, notamment les survivants de violences ou de guerre.

6. Analyses de laboratoire

Services de base pour soutenir les diagnostics : examens

sanguins, urinaires, parasitologiques, etc.

7. Sensibilisation communautaire
Hygiène, prévention des maladies transmissibles, planification familiale et lutte contre la stigmatisation.
8. Appui humanitaire
Réductions des frais de soins pour les déplacés, indigents, et familles sans ressources. Prise en charge et référencement des cas graves.
9. Hygiène et assainissement
Gestion des déchets médicaux, campagnes communautaires de propreté et prévention sanitaire.
10. Formation et renforcement des capacités
Sessions de formation continue pour le personnel de santé, les relais communautaires et les volontaires locaux.

III. APPEL A LA SOLIDARITE : ENSEMBLE, RELEVONS LE DEFI HUMANITAIRE !

Le Centre Médical Béthel/CAPED ne dispose que de moyens limités face à des besoins humanitaires croissants. C'est pourquoi nous lançons un **appel vibrant à toutes les personnes de bonne volonté** : **Particuliers, églises, ONG, entreprises, partenaires techniques et financiers, diaspora congolaise... Votre soutien est essentiel.**

Nous avons besoin de vous pour :

- Équiper notre maternité et notre laboratoire ;
- Offrir des soins gratuits ou subventionnés aux plus pauvres ;
- Renforcer nos équipes en personnel formé et motivé ;
-

- Étendre nos activités dans les zones les plus touchées du territoire de Nyiragongo.

Chaque geste compte. Votre contribution peut sauver une vie, redonner la santé, ou simplement offrir un peu d'humanité là où elle fait cruellement défaut.

Conclusion

Le **Centre Médical Béthel/CAPED**, profondément enraciné dans les réalités sociales et humanitaires du Nord-Kivu, se distingue par son engagement indéfectible

envers les populations les plus vulnérables. Face à l'insécurité permanente, à la pauvreté extrême et aux séquelles des conflits à répétition, ce centre de santé représente un véritable **refuge de soins, d'écoute et d'espérance**.

Chaque jour, des femmes enceintes, des enfants malnutris, des personnes déplacées et des victimes de traumatismes franchissent ses portes, en quête de soulagement, de dignité et de vie.

Au-delà des soins médicaux classiques, Béthel/CAPED développe une **approche holistique** qui intègre la santé physique, le soutien psychosocial, l'appui nutritionnel et la prévention communautaire. Son personnel dévoué agit avec compétence et compassion pour reconstruire ce que la guerre et la misère ont détruit. Le centre ne se contente pas de soigner les corps : il **répare les vies**,

restaure la confiance et rétablit l'espoir au sein de familles dévastées. Il est devenu, pour beaucoup, **un symbole de résilience et de solidarité active** dans une région où les services de santé sont souvent inaccessibles.

Soutenir Béthel/CAPED, c'est donc bien plus qu'un geste humanitaire : c'est **un engagement pour la justice sociale, la dignité humaine et l'accès équitable à la santé**. C'est contribuer à un écosystème de soins communautaires qui sauve des vies aujourd'hui et construit un avenir plus stable demain. Chaque don, chaque partenariat, chaque appui matériel ou financier est une pierre posée dans l'édifice d'un Nord-Kivu plus sain, plus fort et plus humain.

Pour le Centre Médical Bethel/ CAPED,
Justin KABUMBA KARUBAMBA
Promoteur & Visionnaire

Chap. XXI. LES FARDC ET LA SECURISATION DE L'ESPACE AERIEN CONGOLAIS PENDANT LES CONFLITS ARMES : ENJEUX, MECANISMES ET PERSPECTIVES

Par Hekima Karubamba Percy
Académie Militaire de Kananga | Promotion 2022–2024

Biographie scientifique du Chercheur

Hekima Karubamba Percy *est un jeune congolais au parcours exemplaire, marqué par l'engagement, la rigueur et le patriotisme. Ancien étudiant de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées (**ISTA/Goma**), il a fait le choix courageux de servir la nation en rejoignant volontairement les rangs de l'armée congolaise en 2021. Animé par un profond sens du devoir, il poursuit son ascension militaire en intégrant l'**Académie Militaire de Kananga**, où il suit une formation d'officier des FARDC de 2022 à 2024. Il y achève son cursus avec la **mention distinction**, fruit de son sérieux et de son engagement constant. Au cours de sa formation, il participe activement*

à plusieurs modules clés, notamment une ***conférence intensive de 14 jours sur le maintien de l'ordre public****, organisée à l'amphithéâtre de l'Académie.*
*Il s'y distingue également dans les disciplines fondamentales telles que l'****éthique et la déontologie de l'officier****, ainsi que la* ***formation de base du soldat****, consolidant ainsi son profil d'officier responsable et discipliné, prêt à défendre la République avec honneur et intégrité. À la croisée des savoirs techniques et militaires, Percy incarne une nouvelle génération de soldats congolais éduqués, éthiques et résolument tournés vers la construction d'un avenir sécurisé et stable pour le pays.*

Résumé
Dans un contexte de conflits armés persistants dans plusieurs provinces de la République démocratique du Congo, la maîtrise et la sécurisation de l'espace aérien deviennent un enjeu stratégique crucial pour la souveraineté nationale. Cet article examine le rôle des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) dans la sécurisation de l'espace aérien congolais, en analysant leur efficacité opérationnelle, les mécanismes déployés, ainsi que les défis rencontrés dans un environnement caractérisé par l'instabilité et les menaces transnationales. À partir d'une réflexion issue d'un travail de fin de cycle à l'Académie Militaire de Kananga, ce texte propose également des pistes d'amélioration.

Introduction

L'espace aérien d'un État constitue une composante essentielle de sa souveraineté et de sa sécurité nationale. Pour un pays aussi vaste et vulnérable que la République Démocratique du Congo, dont certaines régions sont en proie à des conflits armés récurrents, la

protection de cet espace revêt une importance stratégique capitale. La capacité des **FARDC** à sécuriser l'espace aérien est donc au cœur de la stabilité nationale, mais aussi de la projection du pouvoir de l'État dans les zones sensibles. Cette étude s'inscrit dans la tradition universitaire de l'**Académie Militaire de Kananga**, qui exige des officiers en formation une réflexion approfondie sur des enjeux militaires contemporains.

Problématique

La problématique centrale de ce travail repose sur une série d'interrogations fondamentales :

- Quelle est l'efficacité actuelle des FARDC dans la sécurisation de l'espace aérien de la RDC ?
- Quels sont les principaux défis opérationnels, logistiques, technologiques et géopolitiques liés à cette sécurisation ?
- Quels mécanismes sont mis en place (ou devraient l'être) pour assurer une couverture aérienne fiable, surtout en temps de conflit armé ?

Ces questions trouvent leur pertinence dans le contexte de l'augmentation des menaces transfrontalières, des incursions aériennes non autorisées, et du rôle croissant des drones et technologies modernes dans la guerre asymétrique.

Méthodologie

Ce travail repose sur une **analyse documentaire**, des **cours académiques** internes (géostratégie, sécurité aérienne, éthique militaire), ainsi que sur des **données empiriques** collectées dans le cadre des modules de formation suivis à l'Académie Militaire, notamment la **conférence sur le maintien de l'ordre public** et les modules sur la **déontologie militaire**. Il adopte une

approche analytique croisant les dimensions tactiques, juridiques et stratégiques.

1. Le rôle des FARDC dans la protection de l'espace aérien

Traditionnellement centrées sur la défense terrestre, les FARDC ont étendu leurs missions vers le domaine aérien à travers la **Force Aérienne Congolaise (FAC)**. Celle-ci assure :

- la **surveillance de l'espace aérien** à partir de bases militaires (N'djili, Kitona, Goma…),
- la **riposte aux incursions étrangères**,
- le **soutien aérien logistique et tactique** aux troupes au sol,
- et la **lutte contre les aéronefs non identifiés** utilisés par les groupes armés ou dans des trafics illicites.

Malgré ces rôles essentiels, leur efficacité reste entravée par une série de contraintes structurelles.

2. Les mécanismes de protection existants

Parmi les dispositifs existants ou envisagés pour sécuriser l'espace aérien :

- **La collaboration interinstitutionnelle** (ANR, RVA, CAA, FARDC) ;
- **L'utilisation de radars primaires et secondaires** dans les zones clés (quoique peu étendue à l'ensemble du territoire) ;
- **Le déploiement d'avions militaires d'observation et d'intervention rapide** ;
- **La surveillance par drone militaire**, bien que faiblement développée ;
- **La coopération régionale en matière de sécurité aérienne** via la CEEAC ou la CIRGL.

3. Les défis à relever

Les FARDC se heurtent à de nombreux défis dans ce domaine :

- **Insuffisance de moyens technologiques** (radars, avions chasseurs, systèmes anti-drones) ;
- **Manque de couverture radar dans les zones forestières ou frontalières** ;
- **Formation incomplète du personnel aérien spécialisé** ;
- **Intrusions d'aéronefs étrangers sans coordination diplomatique préalable** ;
- **Absence de doctrine militaire moderne intégrant pleinement la cybersécurité aérienne**.

La multiplicité de conflits (Nord-Kivu, Ituri, Sud-Kivu) ajoute une **pression tactique** difficilement soutenable sans une réforme structurelle.

4. Perspectives et recommandations

Pour renforcer l'efficacité des FARDC dans la sécurisation de l'espace aérien, plusieurs pistes doivent être envisagées :

- **Renforcer les capacités matérielles** (radars, avions multirôles, centres de surveillance aériens) ;
- **Former un corps spécialisé d'officiers de défense aérienne** ;
- **Développer une stratégie nationale de cybersécurité liée au contrôle de l'espace aérien** ;
- **Créer un commandement aérien autonome**, intégré aux états-majors conjoints ;
- **Renforcer la coopération avec les pays frontaliers et partenaires internationaux** pour échanger données et protocoles de sécurité.

Conclusion

La sécurisation de l'espace aérien congolais constitue un impératif stratégique pour la défense nationale, particulièrement en période de conflits armés. Si les FARDC jouent un rôle essentiel dans ce domaine, leur efficacité reste largement dépendante de réformes structurelles, technologiques et organisationnelles. L'enjeu est non seulement militaire, mais aussi politique et géopolitique, car maîtriser son ciel, c'est garantir sa souveraineté. Une montée en puissance aérienne intelligente et structurée pourrait transformer le paysage sécuritaire congolais dans les années à venir.

Bibliographie

1. *"*Stratégie militaire et défense aérienne, "Auteur : Jean-Dominique Merchet, Ellipses

Cet ouvrage offre une introduction claire aux doctrines de défense aérienne, à la guerre aérienne moderne, aux systèmes de surveillance radar, et aux capacités de riposte face aux menaces aériennes. Il t'aidera à comprendre comment les États organisent et modernisent leur dispositif de défense du ciel, en temps de paix comme en temps de guerre.

2. *"Les Forces Armées de la RDC : histoire, réformes et défis contemporains" : Jean Omasombo TshondaÉ, L'Harmattan / CREAC*

*Ce livre retrace l'histoire, la structuration, les réformes, mais aussi les défis logistiques et stratégiques rencontrés par les FARDC. Il est particulièrement utile pour analyser la capacité actuelle des FARDC à gérer les menaces modernes, y compris dans le domaine aérien, malgré un environnement de post-conflit instable***.**

3. *"Sécurité aérienne et maîtrise de l'espace aérien en Afrique",Mamadou Dembélé, Karthala, 2020*

Ouvrage rare mais précieux sur les réalités africaines. Il aborde la faiblesse des infrastructures radar, le manque de coordination interétatique, les risques liés à la circulation des drones, et propose des modèles pour renforcer la souveraineté aérienne dans les contextes africains fragiles.

Par Hekima Karubamba Percy

NORMES A SUIVRE DANS LA REDACTION ET PUBLICATION

1. Tout(e) scientifique désireux (se) de publier dans la Revue « *Eveil Congo* » *choisit librement le thème et le sujet à traiter ;*
2. *Présente sa brève biographie ne dépassant pas quinze lignes ;*
3. *Saisit son texte (contenu de son article) en police « time new roman », taille de police 12, format Word. Interligne 1.15 ;*
4. *Présente un contenu de l'article ne dépassant pas 15 pages, pas moins, pas plus ;*
5. *Les références doivent être dans les notes de bas de pages et la bibliographie à la fin de l'article ;*
6. *L'article doit peut être en Français ou Anglais. Si c'est / en Anglais, les références sont intégrées à l'intérieur du texte ;*
7. *L'auteur donne résumé de l'article en français et en anglais ne dépassant pas 5 à 10 lignes avec trois ou quatre mots clés ;*

8. *Les notes bibliographiques respecteront le protocole suivant : pour un livre ; nom de l'auteur du livre, titre du livre(en italique), maison d'édition, année d'Edition et numéro de page. Pour un article : nom de l'auteur de l'article, nom de l'article(en italique), nom du point lu, maison d'édition, année d'édition, numéro d'édition. Ex : pour un livre : Pierre GRELOT, les poèmes du serviteur, Cerf Paris, 1981, Pp12-14. Ex : pour une Revue ou un journal : Walter*

VOGELS, invitation à revenir à l'alliance et universalisme, vertu testamentum, PUF Paris, p.12 ;

9. *Dès que vous avez fini à rédiger votre article, vous préparez un montant de 100 la lecture, la sencure et la publication de votre article dans la Revue. Ce montant est envoyé au numéro compte bancaire de la Revue Equity Bank N° **288200022243376** ou au bureau de la finance de la Revue à Goma en une ou deux tranches selon votre possibilité. Nous publions les articles dont leurs auteurs sont en ordre avec la facture.*

N.B : « *Publier dans « Eveil Congo », c'est confirmer sa qualité d'appartenir dans l'arène scientifique, prophétique et phénoménologique mondiale à travers la grande famille ORASSU, des érudits, producteurs des connaissances holistiques et savantes qui répondent aux défis du temps présent et conservent leur mémoire collectif dans le futur.»*
VENEZ NOMBREUX A PUBLIER POUR VALORISER VOTRE
CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE ET LA REVUE VOUS GARANTIE UN PRIX PROMOTIONNEL.

I. COMITE D'HONNEUR

1. Excellence Président Antoine FELIX TCHISEKEDI (RD Congo)
2. Excellence Dr. Justin MUDEKEREZA
3. Hon. José MPANGA KABANGU Ministre de Recherche Scientifique
4. Hon. Muhindo NZANGI MINESU

5. Excellence NDIMA Constant Gouverneur du Nord-Kivu
6. Hon. MUHINI Vital, assemblée Nationale
7. Hon. BISHWEKA Pascal, ORASSU
8. Hon, Roméo MATERANYA, ENUD
9. Hon. Remy SEBIHOGO, Blessing FM & Fondation Remy SEGIHOBE

II. CONSEILRS AU COMITE ACADEMIQUE

1. Prof. Justin MUDEKEREZA BISIMWA
2. Prof. Joseph KITAGANYA (ISDR-GL)
3. Prof. Dr. HAGUMA MVUNGANYI Jusitn, (ISAD)
4. Prof. Charles CHIKONZI de l'ULB
5. Prof. Bernard HANGI (UPN –Kinshasa) ;
6. Prof. Dr. Armando de l'ORASSU
7. Prof. Dr. Aba MATEMBERA (Echo du Congo CANADA) ;
8. Prof. Dr. Emery KALWIRA (CCT Royaume-Uni) ;
9. Rév. Dr. Hon. Causa André KWABO MUHINDO (UBC-GOMA)
10. prof. Dr. Innocent KYOSE de l'ORASSU
11. Prof. Dr. Aba MATEMBERA d'Echo du Congo CANADA
12. Prof. Dr. Emery KALWIRA CCT Royaume Uni.

III. CONSEILERS A LA REDACTION

Editeur responsable **:** MAISON D'EDITION ORASSU Responsable des publications : ORASSU International
Responsable Adjoint : Dr. Innocent KYOSE de l'ORASSU **;**

Directeur de liaison : Pierre KAHETO
(UNESCO Allemagne-Burundi, Kenya, Kigali)
Directeur de publication : C.T. Léonard BWIKANY
(UBCGOMA) ;
Rédacteur en chef : C.T. MUTAYONGWA Modest de l'ORASSU
Secrétaire Administratif : C.T. Justin KABUMBA de l'ORASSU

SOMMAIRES ORASSCOPIE XII

Chap. I. EDITORIAL : AU DELA DE L'INDEPENDANCE, SAVOIR SOUVERAINETE ET ESPERANCE, Pp Pp 0-3

Par *Doctorant John-Modest MUTAYONGWA*

Chap. II. REENCHATER L'IDENTITE CONGOLAISE : TERRIROIRE, MEMOIRE ET ESPERANCE D'UN PEUPLE EN QUETE DE SOUVERAINETE , Pp7-4

Par Pr. Alain ALISA JOB SAMBOKERA,PhD

Chap. III. PROMOTION ET GESTION DU CHANGEMENT ORGANISATIONNEL : GESTION ET RESISTANCES, Pp 53-8

Par Master BATEYI WABO Ananie

Chap. IV. STRATEGIES DE SURVIE DES FONCTIONNAIRES NON REMUNERES EN CONTEXTE DE CRISE : CAS DE LA PROVINCE SANITAIRE DU NORD KIVU EN RDC 2021-2024, Pp 88-54

Par WEMBO DJUNGA JACQUES

Chap. V. LA RESISTANCE CONGOLAISE : LES VDP/WAZALENDO[134], UNE BARRIERE AU MORCELEMENT DE LA RDC , Pp 94-89

Par Master CT FAUSTIN NGENDAHIMANA HABIMANA,

Chap. VI. RESILIENCE PSYCHOLOGIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DES MILITAIRES DANS LES ZONES OPERATIONNELLES : UN IMPERATIF STRATEGIQUE POUR LA RDC EN GUERRE , Pp 98-95

Par le Professeur Alain ALISA JOB SAMBOKERA, Ph.D

Chap. VII. VISION NEOLIBERALE DE LA PAIX A L'EST DE LA RDC : Stabiliser pour exploiter, Pp 115-99

Par Doctorant John-Modest MUTAYONGWA

Chap. VIII. INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS LE GROUPEMENT D'IRHAMBI-

[134] Volontaires pour la défense de la patrie

KATANA : PROBLEMATIQUES ET PERSPECTIVES, Pp 128-116

Par Patient CIZUNGU BIGOMOKERO

Chap. IX. DETERMINANTS DE LA DIVERSIFICATION ALIMENTAIRE PRECOSE CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 6MOIS DANS L'AIRE DE SANTE DE KABIMBA DANS LA ZONE DE SANTE D'UVIRA EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Pp 186-129

Par C.T. MIHINDO BISHALA Christian & Doctorant MURHULA KAHETO Pierre

Chap.X. INTERPERSONAL CHARACTERISTICS AND MALARIA IN PREGNANCY AMONG

By Master Ass2. ONYA SHAULA Claudine et Master Ass2. ETSHUMBA YOHALI ZIZINE

Chap. XI. PERTINENCE DE L'ACCOMPAGNEMENT PASTORAL DES JEUNES ET SON IMPACT SUR LA CROISSANCE SPIRITUELLE DE L'EGLISE : Cas de l'ECC/8e CEPAC Centre Rubaya, Pp 221-212

Par Ass2 Alexis HABIMANA NDEZE

Chap. XII. L'APPORT DE L'EGLISE DANS LE DEVELOPPEMENT HOLISTIQUE DU MILIEU : CAS DE LA CITE DE RUBAYA , Pp 229-222

Par Ass2 Jovial NDABARINZE

Chap. XIII. ETUDE COMPAREE DE LA PEDAGOGIE DE L'OPPRESSION DE PAULO FREIRE A LA THEOLOGIE DE L'OPRESSION DANS LES RELIGIONS MODERNES EN AFRIQUE, Pp 250-230

Par Doctorant Pierre MURHULA KAHETO & Doctorant John-Modest MUTAYONGWA

Chap. XIV. SCHOOL DATA : UNE APPROCHE INCLUSIVE POUR L'APPRENTISSAGE INFORMATIQUE EN LIGNE ET DE PROXIMITE, Pp 254-251

Par Ir. BYERAGI Landry Promoteur School Data

Chap. XV. LA VALORISATION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES LOCALES : ETUDE SCIENTIFIQUE SUR L'EAU MINERALE ORASSU PRODUITE PAR ORASSU SARL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Pp 259-255

Par PDG John-Modest MUTAYONGWA

Chap. XVI. L'IMPACT DE L'ACTION HUMANITAIRE SUR LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ORPHELINS DU NYIRAGONGO ; CAS DE L'IZAPE , Pp278-260

Par Chercheure ZENOBITA MAGANGA JEANINE

Chap. X*VII. DU PROCES DECOULANT DU PRINCIPE DE LA PRESOMPTION D'INNONCENCE EN RDC, Pp 311-279*
Par Prof Aimé BIAMUNGU MATERANYA

Chap. XVIII. MINERAIS CTIRIQUE LIENS DANGEREUX : L'ACCORD DE TRUMP ET LA DEMOCRATIE EN RDC PEUVENT-ILS FONCTIONNER PARFAITEMENT ? Pp323-312

Aux Editions ORASSU International

Chap. XIX. INTEGRATION EDUCATIONNELLE ET ACTION COMMUNAUTAIRE : LE CAS DU COMPLEXE SCOLAIRE LA SEMIBAC ET L'UNIVERSITE BAPTISTE DU CONGO A GOMA (UBC-GOMA), Pp 328-333

Par Dr. Honoris Causa KWABO MUHINDO André

Chap. XX. LE CENTRE LEDICAL BETHEL/ CAPED : UNE DYNAMIQUE AU SERVICE

DES PLUS VULNERABLES DANS LE TERRITOIRE DE NYIRAGOGNO, Pp 334-342

Par Justin KABUMBA KARUBAMBA

Chap. XXI. LES FARDC ET LA SECURISATION DE L'ESPACE AERIEN CONGOLAIS PENDANT LES CONFLITS ARMES : ENJEUX, MECANISMES ET PERSPECTIVES , Pp 343-349

Par Hekima Karubamba Percy

NORMES A SUIVRE DANS LA REDACTION ET PUBLICATION

Pp 342-352

Rendez-vous au prochain numéro. ORASSCOPIE XIII

Ainsi prend fin la douzième copie trimestrielle des données scientifiques, philosophiques et pluridisciplinaires, ORASSCOPIE XII de la Maison d'Edition ORASSU International publiée par Revue EveilCongo.

Merci pour tous ceux et celles qui ont contribué à la production des articles et courages à d'autres qui confectionnent les leurs.

Bon appétit scientifique dans la mise au travail sérieuse avec jubilation prophétique l'expression de notre dévouement au changement alternatif, politique, démocratique, à l'éveil du Congo, de l'Afrique et du monde entier.

Publier dans la Revue « EveilCongo », C'est confirmer sa qualité d'appartenir dans l'arène scientifique, prophétique et phénoménologique mondiale à travers la grande famille ORASSU, des érudits, producteurs des connaissances holistiques et savantes qui répondent aux défis du temps présent et conservent leur mémoire collectif dans le futur. »